Kojo Tovalou Houénou

précurseur, 1887-1936

pannégrisme et modernité



Émile Derlin Zinsou
&
Luc Zouménou

MAISONNEUVE & LAROSE

ISBN : 2-7068-1801-8
© Maisonneuve & Larose, 2004
15, rue Victor-Cousin
75005 PARIS (France)
servedit1@wanadoo.fr

Emile Derlin ZINSOU
Luc ZOUMENOU

Kojo Tovalou Houénou
Précurseur, 1887-1936

Pannégrisme et Modernité

MAISONNEUVE & LAROSE

... " Mais les parents, nos parents, qu'est-ce qu'ils font ? "

J'ai eu le bonheur de connaître Kojo Tovalou Houénou. Mon père était connu et estimé du père de Kojo, chef de la collectivité des Quenum, Tovalou Afomagbagango ainsi que de l'oncle de celui-ci, Dakpè Kpossi Ghêli. Une solide amitié liait mon père à Moïse Elisha et son épouse née Rose Tovalou Houénou et sœur de Kojo. Elle m'avait porté sur les fonts baptismaux. Elle était ma marraine et son mari mon parrain. Dans notre entourage, c'était une marque de profonde estime et de grande amitié qu'un couple confie ce rôle à jouer au baptême de son premier né à un autre couple d'amis. Kojo, qui était de la génération de mon père – à un an près, ils avaient le même âge – entretenait des relations épistolaires avec celui-ci. Ainsi, par ces liens de famille et d'amitié nous étions proches de la famille Quenum.

Si je n'avais que seize ans quand j'ai connu Kojo à Porto Novo en 1934, il m'était depuis longtemps familier, car son nom revenait souvent dans les conversations de mon père avec ses amis ou collègues. Notre maison prolongeait les échos de ce qui se passait dans le monde et principalement dans le monde francophone et colonial, surtout lorsque étaient en cause les droits de l'homme, le régime de l'" indigénat ", les abus de pouvoir.

Ainsi, depuis ma plus tendre enfance, j'ai entendu parler de ces problèmes, des hommes qui en étaient les héros : victimes ou défenseurs.

J'ai moi-même lu à onze ans *Batouala* de René Maran. Un peu plus tard, *Terre d'ébène* d'Albert Londres. Je pouvais citer de mémoire une bonne partie de la préface de l'un et certains passages de l'autre.

Mon père recevait le journal de Kojo, *les Continents* et plus tard, *La Dépêche africaine* de Maurice Satineau, et bien d'autres journaux édités en France ou en Afrique. C'est ainsi que j'ai pu les lire, ce qui n'était pas le commun des enfants de mon âge.

Dans mon cœur d'enfant, éveillé précocement aux choses publiques et politiques, sans en saisir toute la portée, ce que mon père et ses amis disaient de Kojo m'inspirait une véritable passion pour cet homme.

En 1934, nous étions déjà une petite poignée de jeunes qui portions une vive curiosité à toutes les questions dont les " grands " débattaient, et étions à l'écoute de ce qui se passait au-delà des frontières de notre pays. Nous savions, par exemple, que Kojo Tovalou Houénou était allé en Amérique, qu'il existait dans ce pays lointain un certain Marcus Garvey et un certain docteur Du Bois, des personnages dont nous ne connaissions pas tout à fait les œuvres mais dont nous savions qu'ils menaient un grand combat pour l'émancipation des Noirs, qu'à leur initiative et à celle de Kojo, il s'était fondé en Amérique et en France, des associations et des ligues pour la défense de la race noire.

A l'époque donc où j'ai connu Kojo Tovalou Houénou, j'étais jeune normalien. Des mesures transitoires dues probablement à des difficultés d'hébergement à Gorée (Sénégal), siège officiel de l'Ecole normale William Ponty, avaient pour conséquence que depuis trois ans et bien plus tard encore, la première année de cette école fédérale se passait dans chacun des territoires ; on n'allait à Gorée qu'à partir de la deuxième année.

Des camarades et amis avec qui je discutais des problèmes politiques se profile dans ma mémoire le visage de Roch Talon. C'est lui qui m'a fait découvrir le fameux article " Alleluia " paru dans le journal " l'AOF " de Lamine Guèye, à la fois pamphlet et profession de foi dont l'impact fut en son temps très grand et qu'on peut relire aujourd'hui avec un réel plaisir. Nous nous amusions Talon et moi à réciter de mémoire des passages de lettres de Kojo adressées à l'avocat Germain Crespin dans une affaire qui les avait violemment opposés. L'incontestable talent polémique et la pureté de la langue de Kojo s'y déployaient souverainement.

J'avais tous ces souvenirs à l'esprit, lorsque Kojo vint s'installer à Porto Novo avec son épouse, pour quelques mois dans la maison de son père qui n'était pas éloignée de notre école, l'école Victor Ballot. Aussi bien, tous les jours de sortie, c'est-à-dire le jeudi après-midi et le dimanche toute la journée, je les passais en compagnie de Kojo, qui me considérait un peu comme son fils et me traitait avec affection.

Ce qui est remarquable, chez les véritables grands hommes, chez les hommes de grande culture, c'est la simplicité de leur accueil, leur capacité à vous mettre à l'aise, à faire en sorte que vous ayez l'impression d'être de plain-pied avec eux.

A seize ans, ma religion était faite. J'avais pour l'essentiel des options politiques, des idées assez précises. Je m'étais déjà essayé à écrire un petit article politique à douze ans. Le Kojo que j'admirais était autant l'homme de culture que l'homme politique. Nous le tenions pour le plus grand lettré dahoméen de l'époque. Je crois que nous ne nous trompions pas. Je n'en étais que plus surpris de la simplicité de son accueil, des discussions que nous avions ensemble, comme si c'était d'égal à égal.

De quoi parlions-nous ? Nous parlions presque exclusivement des questions relatives à l'évolution de l'Afrique. Nous parlions, c'est beaucoup dire. Moi, je l'écoutais, que dis-je ? Je buvais ses paroles. Mais il m'arrivait de hasarder quelques réflexions car il m'incitait à donner mon opinion. Le lecteur comprendra que pas une minute de mes heures de sortie ne fût soustraite au commerce avec Kojo.

C'était un homme d'une assez grande taille, élégant et distingué, doué d'une grande force de persuasion, qui parlait avec une telle conviction qu'il vous prenait aux tripes lorsqu'il abordait les problèmes de développement et de promotion de l'homme de couleur. En même temps, c'était un occidental et un français à cent pour cent. Français autant qu'on pouvait l'être, Africain de même. Le mot n'existait pas, mais non point la chose : Kojo revendiquait sa " négritude " avec fougue.

Cet homme qui a lutté pour éveiller la conscience africaine et qui a été l'un des fers de lance des revendications en faveur de l'homme noir était en dépit de tout ce que les rapports politiques officiels pouvaient ressasser, un

authentique ami de la France. C'est parce qu'il l'aimait qu'il voulait qu'elle présentât, en Afrique, un visage conforme à son génie, à sa tradition et à son histoire. Aussi distinguait-il toujours dans ses propos et ses articles, la France métropolitaine, celle de la Révolution de 1789, celle de l'Egalité, de la Liberté, de la Fraternité, de la France coloniale dont certains proconsuls et autres coloniaux déformaient l'image en se comportant en despotes, en racistes.

Un jour, alors que nous marchions et parlions de différents sujets, je lui ai dit:

" Il faut que nous ayons des hommes de grande culture, des hommes qui aient les mêmes niveaux, les mêmes capacités, les mêmes compétences que les Français de la métropole et ceux qui viennent en Afrique. Ils pourraient occuper des postes qu'occupent aujourd'hui des Français de France. Ils pourraient entraîner dans leur sillage leurs compatriotes. A cette fin, il faudrait que la France alloue des bourses à des élèves qui seraient envoyés en métropole pour y poursuivre leurs études. "

Kojo s'arrête. Lève sa canne et l'appuyant violemment sur le sol, me regarde d'un air sévère et d'une voix grave dit : " La France ne le fait pas ! Mais les parents, nos parents, qu'est-ce qu'ils font ? " Et d'ajouter : " Vous êtes des agneaux et vous demandez aux loups de vous épargner ? "

Ces phrases sont restées gravées dans ma mémoire. J'entends encore la voix de Kojo les dire. Il était tout entier dans cette réflexion et dans le geste qui la soulignait.

Nous sommes rentrés chez lui. Nous avons déjeuné et avons continué de discuter. Comme à l'accoutumée, subjugué au point d'oublier l'heure qui passait, je suis rentré à l'école avec une demi-heure de retard. C'était là un risque à ne pas prendre car on faisait l'appel des élèves à la sortie ainsi qu'à la rentrée ; telle était la rigueur de la discipline dans les écoles.

J'avais été porté absent. Je savais que Kojo était un personnage que l'Administration n'aimait pas. Mais, j'ignorais que ceux qui entraient en contact avec lui étaient fichés par les services de renseignement. A voir souvent Kojo Tovalou, je n'avais pas, je l'avoue, le sentiment de prendre quelque risque. Je le faisais non par courage politique, mais en toute candeur et spontanéité, simplement parce que l'homme me paraissait digne d'intérêt. J'ignorais qu'un jeune homme anonyme comme moi pût susciter

l'attention des responsables de notre pays parce qu'on le voyait en compagnie d'un homme réputé " dangereux et subversif ". Je dus au fait que mon père, directeur d'école, était un fonctionnaire très estimé de sa profession et de l'administration, de n'avoir pas été exclu de l'école pour ce manquement grave à la discipline que constituait mon retard d'une demi-heure !

Autre raison que j'avais de connaître et d'admirer Kojo Tovalou Houénou : mon oncle feu Monseigneur Moïse Durand le connaissait bien. Passant mes vacances chez celui-ci, je suis tombé un jour sur le livre de Tovalou, l'*Involution*... J'ai lu cet essai sans bien le comprendre, sauf la partie des " truismes " insérée dans le volume. Mais du moment que Kojo en était l'auteur, ce ne pouvait être, à mes yeux, qu'un excellent livre ! Telle était ma dévotion. C'est dans les truismes qu'il y a cette phrase :

" Méfiez-vous de ces hommes de bronze, leur force et leur lumière étonneront vos pays de brume ; le soleil est de chez eux. "

J'avais entendu parler de l'action de Kojo au cours de la campagne électorale au Sénégal en 1928. Comme je ne comprenais pas très bien, à l'époque, l'enjeu et les options qui s'affrontaient, il m'en a, à ma demande, beaucoup parlé. Il me parlait de Blaise Diagne dont il était parmi les admirateurs, au tout début, mais dont il s'était éloigné, n'ayant pas approuvé le rôle de haut-commissaire chargé du recrutement des troupes noires que celui-ci avait accepté d'assumer pendant la Première Guerre Mondiale. Je me souviens d'avoir lu dans la riche bibliothèque de Jacob Adegoun, instituteur, " Sauvons nos colonies " de François Coty, parfumeur et patron de presse. Ce livre était un recueil d'articles publiés par lui dans son journal *L'Ami du peuple* et dans *le Figaro,* articles virulents contre Kojo Tovalou Houénou qui était traité de " communiste ", de " bolchevique " à une époque où cela représentait la pire indignité. A cet égard, il y a eu une véritable compagne orchestrée contre notre compatriote. D'ailleurs, tous ceux qui revendiquaient avec quelque ardeur des droits pour les hommes de couleur étaient immédiatement et définitivement traités de communistes.

Cela a duré longtemps, jusqu'à notre accession à l'Indépendance. Il n'est pas jusqu'à l'auteur de ces lignes lui-même qui n'ait été traité parfois de " cryptocommuniste " à la suite de certaines interventions à l'Assemblée

de l'Union française ou d'articles de presse.

La campagne de presse animée par un de ses plus grands pourfendeurs a été un des sujets de nos entretiens.

C'est grâce à Tovalou et à mon père que j'ai lu Isaac Béton. Le journal que celui-ci a publié pendant quelques temps, *le Colonisé*, était d'une excellente tenue.

Les conversations avec Kojo Tovalou Houénou pendant ces quelques mois, ont eu une influence certaine sur l'évolution de ma pensée politique.

En y pensant aujourd'hui, je m'aperçois que le Tovalou d'alors n'avait que quarante-sept ans ! A mes yeux d'adolescent, il paraissait un grand ancien, presqu'un patriarche.

Pendant longtemps, j'ai nourri le désir d'écrire sur lui, raconter sa vie. Je m'en étais ouvert à Lamine Gueye, à qui j'ai demandé – lui qui a été son compagnon de lutte et son avocat au cours d'un retentissant procès à Dakar – de me procurer tous les documents qu'il possédait de Tovalou (lettres, articles, etc) susceptibles de m'aider à réaliser ce dessein. Je ne les ai pas obtenus avant la mort de Lamine Gueye. Je me suis alors tourné vers Babacar Gueye, son neveu, espérant que celui-ci pourrait me trouver ce que je cherchais dans les archives de son oncle. En vain.

Quand j'ai approché ma marraine dans le même but, la valise dans laquelle elle gardait précieusement tous les documents de son frère ou concernant celui-ci venait d'être consumée au cours d'un incendie. Je jouais vraiment de malchance.

Trop d'Africains, véritables pionniers de notre émancipation, demeurent inconnus des générations qui les ont suivis. J'ai accepté avec joie de m'associer à l'entreprise de Luc Zouménou et contribuer ainsi à sortir de l'oubli ce grand Africain à qui l'histoire a raison de rendre justice, enfin.

Emile Derlin ZINSOU

« Quand nous disons qu'un individu considère son action comme un anneau nécessaire dans une chaîne d'événements nécessaires, cela revient à dire, entre autres choses, que l'absence de libre arbitre équivaut pour lui à une *incapacité* absolue d'*inertie*, qu'elle se traduit dans sa conscience par *l'impossibilité d'agir autrement qu'il ne le fait.* Etat d'esprit qu'expriment les célèbres paroles de Luther : « *Hier stehe ich, ich can nicht anders* » Je suis là ; et je ne puis faire autrement. »

Georges V. PLEKHANOV : *Le rôle de l'individu dans l'histoire*, 1898.

« L'Histoire nous enserre (...), l'histoire nous empoigne, dès notre venue au monde. Il n'est pas indifférent d'être né ici ou ailleurs, dans ce temps ou dans un autre, parmi ceux-ci ou bien ceux-là ; pourtant l'esprit sait rompre l'enveloppe. »

Andrée CHEDID : *Nefertiti et le rêve d'Akhenaton*, Flammarion, Paris, 1988

Introduction

L'homme dont la vie fait l'objet de ce livre n'a jamais assumé un mandat électif, ni exercé quelque fonction politique prévue par les institutions du régime sous lequel il a vécu : la Troisième République en France et dans les colonies françaises. Faute de pouvoir mener une carrière politique à l'instar des parlementaires métropolitains, antillais ou sénégalais, il s'est forgé d'autres tribunes pour essayer de modifier le cours de l'histoire, ou plutôt, pour accélérer la marche de ses congénères dans l'histoire. Etudier la vie et l'action publique de Kojo Tovalou Houénou, avocat, médecin militaire, essayiste, journaliste et par-dessus tout homme politique africain d'origine dahoméenne (béninoise aujourd'hui), revient à tenter de retrouver et à essayer de comprendre, une « figure phare » des années 1920 dont le souvenir s'est injustement dissipé. C'est, en définitive, par une approche biographique, aborder un problème précis : les premières manifestations de la vie politique moderne chez les Noirs d'Afrique d'expression française.

Dans le domaine de l'histoire de l'Afrique contemporaine, nombre de travaux de recherches de natures diverses (thèses et mémoires universitaires, livres de grande diffusion, articles de revues spécialisées) ont mis l'accent sur l'action et la pensée de personnalités politiques qui se sont illustrées pour la plupart après la Deuxième Guerre mondiale et plus particulièrement dans les années de la décolonisation. Gamal Abdel Nasser, Habib Bourguiba, Frantz Fanon, Kwame Nkrumah, Namdi Azikiwe, Léopold Sedar Senghor, Julius Nyerere, Jomo Kenyatta, Félix Houphouet-Boigny, Patrice Lumumba et il en est bien d'autres.

En Afrique noire de langue française, on peut suggérer que tous les acteurs des années 1950 ont été, pour employer une métaphore olympique, des récipiendaires ou à tout le moins les derniers participants d'une course de relais qui a commencé dans les premières années après la guerre de 1914 et qui a abouti bon gré, mal gré aux indépendances de 1960. La plupart des historiens et politologues qui se sont intéressés à la genèse de la pensée politique moderne en Afrique noire d'expression française ont fixé comme point de départ les idées ou les systèmes d'idées que proposaient au public les groupes d'intellectuels noirs vivant en France

dans les années 1930. Des travaux de moins en moins isolés ont témoigné de la nécessité de remonter un peu plus loin dans le temps pour se rendre compte du rôle des précurseurs.

Ainsi le journaliste noir américain Roi Ottley a le premier évoqué l'action de Kojo Tovalou Houénou, dans un ouvrage intitulé *No Green Pastures* paru en 1952. Depuis lors, trois historiens, l'anglais James Spiegler[1], l'allemand Imanuel Geiss[2] et le sierra-léonais James Ayodele Langley[3] ont brièvement confirmé chacun dans leur thèse le rôle du personnage et de ses « successeurs immédiats » dans l'éveil politique des Africains entre les deux guerres.

L'historiographie francophone a quelque peu souffert d'un déplorable silence des contemporains et des compagnons de lutte de Kojo Tovalou Houénou. Certains d'entre eux dans les autobiographies qu'ils ont proposées à l'attention du public ont à tel point trié dans les souvenirs qu'ils ont omis des aspects marquants de leurs luttes passées. Toute mémoire est sélective, il est vrai. Mais peut-être ces oublis ne sont-ils pas aussi innocents qu'ils n'y paraissent. Un témoin interrogé sur ce point a émis l'hypothèse d'un certain « narcissisme des petites différences »[4]... Que le président Lamine Gueye dans son livre des souvenirs *Itinéraire Africain* n'ait pas fait la moindre allusion à la participation de Tovalou dans ses luttes politiques au Sénégal est un fait de nature à laisser l'observateur assez perplexe[5]. De nombreux témoignages et des documents dont il sera question plus loin attestent que Kojo Tovalou Houénou fut le premier d'une liste d'activistes noirs de l'Afrique française, où pourraient valablement figurer les noms de Tiemokho Garan Kouyaté, Lamine Senghor, Abdou Koité, Jean Ralaimongo, Laurent Anchouey, Louis Hunkanrin, Emile Faure. Ces hommes ont, par les associations qu'ils ont fondées ou animées et par les journaux, attiré l'attention des milieux coloniaux autant que leurs contemporains d'Afrique du Nord ou d'Asie. L'inquiétude que les activistes d'Afrique noire française ont suscitée fut néanmoins sans commune mesure avec les moyens généralement modestes de leurs organisations.

Georges Hardy dans un petit livre au titre significatif, publié en 1929, *Nos grands problèmes coloniaux*, après avoir examiné tour à tour les aspects les plus complexes de la politique coloniale française, avertit le grand public du danger que pouvaient représenter les premiers mouvements revendicatifs des colonisés :

> « Pour comble, nous avons pris soin d'instruire tout ou partie de ces jeunes générations. La supériorité de notre esprit ou de nos mains ne leur paraît plus mystérieuse, ils ne se doutent pas qu'elle ne soit à leur portée ; ils pensent volontiers que la rééducation dont nous nous sommes chargés a porté ses fruits et que notre tutelle n'a plus sa raison d'être. »

---

[1] James S. Spiegler, *Aspects of Nationalist thought among French speaking West Africans, 1921-1939*, Ph.D., Oxford, 1968.
[2] Imanuel Geiss : *The Pan-African Movement*, Londres, Methuen and Co 1974.
[3] James, Ayodele Langley : *Pan-Africanism and Nationalism in West Africa*, Oxford Clarendon Press, 1973.
[4] Doudou Gueye, *Entretiens*, Dakar, Sénégal, 1982.
[5] Lamine Gueye, *Itinéraire Africain*, Paris, Présence Africaine, 1966.

> « Sans doute ce réveil des particularismes n'est-il pas général (...) mais il rentre dans ce qu'on est convenu d'appeler la logique des événements. On applique couramment à ses représentants l'épithète de « jeunes Turcs » ou de « jeunes Turbans », avec des variantes adaptées au nom de la race ou du pays : jeunes Algériens, jeunes Tunisiens, jeunes Sénégalais, jeunes Dahoméens, jeunes Annamites, etc. On voit par là que le problème déborde le mouvement panislamique et que ces poussées d'émancipation ont des origines plus profondes et plus générales que les récents événements du Proche-Orient. Le danger n'en paraît que plus grave et plus pressant. » [6]

On peut espérer que des études ponctuelles centrées sur la vie de ces oubliés de l'histoire contemporaine contribueront quelque jour à l'élaboration d'une synthèse plus approfondie et assurément plus nuancée des premières manifestations de la pensée politique moderne en Afrique noire de langue française. Ces biographies auront l'avantage de restituer, dans la mesure du possible, une image de ces acteurs politiques, plus fidèle à la réalité que celle que les légendes ont souvent modelée. Les sensibilités politiques de ces hommes furent diverses. Certains, dont Tovalou, ont été assez tôt gagnés aux idées panafricanistes et aux influences des grands auteurs. D'autres ont été marqués par la propagande anticolonialiste du jeune parti communiste français. D'autres encore ont emprunté des parcours inspirés par les seules idées républicaines.

Kojo Tovalou Houénou fut le premier d'entre les activistes noirs au lendemain de la guerre de 1914 à développer un radicalisme dont on reconnaîtra la cohésion et à concevoir un projet d'ensemble dont les composantes furent les suivantes : l'entrée de son pays natal et du continent africain tout entier dans le monde moderne, l'affirmation de la présence au monde des Noirs, à égalité avec les autres groupes humains.

Le personnage a eu une vie qu'on peut considérer comme mouvementée. Sans doute est-ce ce qui explique le caractère dispersé de la documentation le concernant. Cet aspect de la documentation peut cependant être utile à qui entreprend d'étudier son itinéraire. Les archives publiques de son pays natal, l'actuelle République du Bénin (ancien Dahomey) se trouvent dans un état de conservation déplorable. Des tonnes d'archives sont entassées à la direction des Archives Nationales à Porto-Novo, depuis plusieurs décennies dans un local non approprié, à la merci des intempéries, de la vermine et des rats. Espérons que les bibliothécaires et archivistes béninois pourront quelque jour mettre fin à ce scandale. Au moment d'écrire ces lignes, nous présumons qu'ils s'y emploient déjà. Les archives conservées par des personnes privées au Bénin sont en général d'accès très difficile lorsqu'elles n'ont pas été inconsidérément brûlées à la mort de leurs détenteurs. Pour toutes ces raisons, on a essayé de faire la « chasse aux documents », tout d'abord en France où Tovalou Houénou a séjourné plus de trente ans, soit près des deux-tiers de son existence ; à Bordeaux, à Paris et dans la région

[6] Georges Hardy, *Nos grands problèmes coloniaux*, Paris, Armand Colin, 1929, p. 204.

parisienne ; ensuite à Dakar où les archives de l'AOF (Afrique occidentale française), classées et conservées, sont de consultation aisée.

Les archives qui ont paru utiles pour cette étude étaient donc de diverses provenances. Les papiers du collège Saint-Genès de Bordeaux, périodiques édités par le collège, palmarès annuels, résultats de compositions trimestrielles, relevés de frais de pension, correspondance du père de Kojo Tovalou Houénou ou de son tuteur. A Paris et désormais à Aix-en-provence, la section outre-mer des Archives nationales de France gère des fonds de première importance pour apprécier l'action publique proprement dite de Kojo Tovalou Houénou, particulièrement entre 1923 et 1927 : le fonds « Affaires Politiques » et surtout le fonds SLOTFOM (Service de liaison avec les originaires de la France d'outre-mer). Il s'agit d'un service anciennement appelé SCAI ou CAI (Service de Contrôle et d'Assistance aux Indigènes résidant en France) et spécialisé dans le renseignement. Doté de policiers de grande classe, et d'indicateurs, le SLOTFOM a laissé pour la postérité une masse considérable de documents : 377 articles, liasses et cartons qui s'étalent entre 1916 et 1954 et sont répartis en 13 séries, un premier inventaire permet d'y accéder.

L'exploitation de ces documents comporte quelques inconvénients qui n'enlèvent rien à l'intérêt du fonds : pas de périodisation indiquée, les rubriques annoncées ne correspondent pas toujours au contenu des dossiers, certaines séries sont pléthoriques alors que d'autres sont presque vides. Le Fonds SLOTFOM est constitué de deux types de documents :

1) Les documents produits

Correspondance arrivée-départ (complète pour la période entre les deux guerres), rapports d'inspecteurs et d'agents secrets, chroniques mensuelles. Ces documents concernent les activités politiques des immigrés d'Afrique du Nord, d'Afrique noire française, de Madagascar, de Chine et d'Indochine, des comptes-rendus de réunions, la répartition et l'évaluation numérique de ces immigrés, les activités de propagande en direction des colonies du Parti Communiste, de la Ligue des droits de l'homme, etc.

2) Les documents collectés

Journaux (série V), tracts, lettres interceptées, télégrammes, brochures de propagande éditées par les leaders. Dans cette catégorie est conservée la collection la plus importante du journal fondé par Tovalou.

Des documents qui étaient dans le fonds « Affaires Politiques » se retrouvent versés dans le Fonds SLOTFOM

A la direction des Archives de la République du Sénégal (Building administratif) la série « G » du fonds AOF comporte des archives du même type que celles du SLOTFOM : correspondance entre les services du Gouvernement général et le gouverneur du Dahomey, recommandations de surveillance, télégrammes, rapports détaillés d'agents secrets, etc. Le volumineux dossier concernant le personnage complète la documentation disponible à Paris, pour les périodes 1926-1928 en 1933-1936. Les dossiers sur les campagnes électorales, particulièrement sur celle de 1928 montrent que les activités de Tovalou et de ses

compagnons ont été minutieusement suivies par les agents de renseignements de Dakar.

Les comptes rendus de police que contiennent le fonds SLOTFOM des Archives nationales et le fonds AOF des Archives du Sénégal sont-ils des documents crédibles et capables de restituer la vérité ? Ces documents toujours anonymes — on ne saura probablement jamais quel était le vrai nom du dynamique « Agent Désiré » à Paris — dénotaient un tel souci d'exactitude dans le détail de l'information de la part de leurs auteurs qu'on est enclin à affirmer qu'ils sont utiles et constituent souvent des indices ou des commencements de preuve. Lorsque certains détails se révélaient inexacts dans une note, ils étaient la plupart du temps rectifiés par des textes ultérieurs ; d'où la nécessité d'en lire beaucoup. A la lecture de ces rapports, on a l'impression que leurs auteurs n'avaient pas besoin de faire des efforts d'invention : ils relataient ce qu'ils avaient vu ou entendu avec leurs propres critères de valeurs. Si l'on ne perd pas de vue la fonction qui était la leur et si l'on s'applique à interroger les documents sur l'essentiel, les rapports fournis par les agents de renseignements paraissent dans bien des cas plus proches de la réalité que les interprétations parfois hyperboliques qu'en ont tirées leurs supérieurs, directeurs des Affaires politiques, chefs de cabinet du ministre des Colonies, gouverneurs des Colonies. Il convient, toutefois, de confronter ces rapports de police avec d'autres documents, ou d'autres faits, dans un souci de respect de la vérité historique.

La documentation a été complétée par toutes sortes de papiers utiles à l'appréhension du personnage et de son temps : ouvrages anciens ou récents, coupures de presse (surtout dans les seuls papiers privés que nous ayons exploités, papiers Fangeat, papiers Prouteaux), journaux de l'entre-deux-guerres, de France, d'AOF et quelques fragments d'archives personnelles de Tovalou[7].

L'essentiel, comme bien l'on pense, se trouve dans les documents écrits. Cependant, s'agissant d'un personnage dont des contemporains sont encore vivants, on s'est porté à l'écoute de ceux qui l'ont connu et approché, et dont le grand âge n'a atteint ni la mémoire, ni la lucidité. Les témoignages oraux dans ces conditions restituent au moins partiellement une atmosphère que ne peuvent pas toujours communiquer les documents d'archives. Les témoignages ont apporté à cette étude certains détails complémentaires, mais irremplaçables. Ainsi le témoignage du président Gaston Monnerville concerne la période entre 1922 et 1925 et plus précisément quelques aspects de la personnalité de Tovalou, ses habitudes mondaines et intellectuelles après la guerre, etc. Ainsi le témoignage de Madame Jean Fangeat qui a contribué avec son mari à l'édition du Journal fondé par Tovalou, a-t-il été utile pour apprécier d'autres aspects du personnage. D'autre part, ses dires ont souvent confirmé des points que les archives ont révélés (sur le procès du journal par exemple). Enfin, la version définitive du présent texte a bénéficié du témoignage de l'aîné des deux auteurs. (voir préface)

[7] Ces papiers, tout récemment découverts, seront désignés dans ce texte sous la référence *Papiers Quenum.*

Histoire d'un homme, cette étude prétend être également l'histoire d'une idée, d'une pensée, d'une mentalité, d'un comportement, d'un engagement. Le lecteur entrevoit donc les questions que l'on s'est posées. Quelles furent les origines de Kojo Tovalou Houénou ? son milieu familial ? Comment a-t-il été formé ? Dans quelles institutions ? Quels ont été le contenu et l'esprit de cette formation ? A quelle occasion prend-il conscience de la nécessité de s'engager dans l'action publique, et quelles forces l'y ont poussé ? C'est dans la première partie de cette étude que l'on tentera de répondre à ces interrogations. Quelles finalités a-t-il fixées à son action ? Quelles idées majeures ont sous-tendu ses initiatives ? De quelle latitude celles-ci ont-elles pu jouir ? Quelles réactions ont-elles suscitées auprès du pouvoir ? Ces questions seront abordées dans la deuxième partie.

L'idée fondamentale autour de laquelle s'est articulée l'écriture de ce livre est qu'il a été nécessaire de placer Tovalou Houénou et son action dans un « paysage historique ». On ne saurait, en effet, dans la biographie d'un personnage, confondre le vécu de l'individu et l'histoire. C'est-à-dire que l'histoire d'un individu est une histoire prise d'un certain point de vue, mais, qu'au fond, elle n'a rien à voir — dans sa réalité documentaire et dans le caractère partiel qu'elle représente du point de vue existentiel — avec l'histoire générale si on ne met pas en rapport, étroitement, l'histoire de cet individu avec ce qui est la problématique de l'époque et l'époque elle-même[8]. Tovalou devra être considéré comme le lien logique entre tous les chapitres de ce travail. Les aspects du texte qui, a priori, sembleront « extérieurs » au personnage, n'auront pour seule finalité que de mieux le comprendre.

L'éclairage choisi pour cette étude est politique. Délibérément. Pour cette raison, les aspects privés de sa vie et particulièrement, l'imbroglio juridique dans lequel il fut plongé à l'occasion de la succession de son père ne seront pas ici longuement développés. Cette limite a paru nécessaire pour donner à l'exposé une certaine unité, et une certaine commodité. Lorsque l'analyse a pu emprunter des voies inattendues, précisément à propos de l'essai de Tovalou (IIe partie, chapitre 6), seul le souci d'essayer de suivre fidèlement la démarche du personnage a guidé le propos. Seule la volonté de comprendre ses idées. On aura la bonté de croire qu'aucune absurde prétention de virtuosité intellectuelle ne saurait justifier d'aborder l'histoire de la philosophie, la linguistique, le symbolisme ou la biologie.

La première partie de ce livre s'intitule « Origines, formation et prise de conscience ». Après avoir brièvement présenté le Bas-Dahomey au cours du dernier quart du XIXe siècle (chapitre premier), on portera l'attention sur les origines familiales de Kojo Tovalou Houénou et sur l'éducation qu'il a reçue dans son enfance (chapitre 2). Les années de formation au Dahomey et en France ont contribué à façonner une personnalité riche (chapitre 3). La participation de

[8] Intervention de Philippe Levillain, de Jean Favier et de Jean Lacouture à l'occasion de la journée de réflexion sur la biographie tenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le 15 mai 1981. Participaient à cette table ronde, en dehors des trois orateurs déjà cités, Raoul Girardet et Jean Noël Jeanneney. Voir aussi sur cette conception de la biographie Lucien Febvre : *Le problème de l'Incroyance au XVIème siècle. La religion de Rabelais*, Paris, 1952.

Tovalou à la guerre de 1914, le traumatisme de la guerre et les problèmes sociaux de l'après-guerre l'ont décidé à se lancer dans l'action publique (chapitre 4). L'atmosphère idéologique et l'actualité l'y encouragent : on assiste dans l'après-guerre à un développement sans précédent des idées nouvelles (chapitre 5).

La deuxième partie concerne l'action publique de Tovalou. Celle-ci couvre une période de quinze années, c'est-à-dire de 1921 à sa mort en 1936. Elle est marquée par trois étapes successives.

Dans la première étape (mars 1921-août 1923), le personnage fixe les grandes orientations de son action (chapitre 6) et s'efforce en vain de contribuer avec le pouvoir colonial à hâter l'accès de ses compatriotes au monde moderne (chapitre 7).

La deuxième étape s'étend du mois d'août 1923 à décembre 1925. Kojo Tovalou Houénou « joue la carte » du pannégrisme : l'activiste pannègre prend des initiatives conformes à sa vision globale de la question noire et lutte pour les droits civiques de tous les Noirs (chapitre 8). Sa meilleure tribune est le journal *Les Continents* qu'il fonde et qu'il anime avec d'autres intellectuels qui partagent ses idées (chapitre 9). Ses activités lui valent des ennuis de caractère privé, la prison et diverses tracasseries en 1926 et en 1927. Après cet intermède de deux ans, les élections législatives de 1928 lui offrent au Sénégal l'occasion d'une rentrée politique. La campagne électorale inaugure la troisième étape de l'itinéraire de Tovalou : tout en demeurant fidèle à la cause pannègre, il oriente son action vers une union organique entre la France et ses colonies, car pour lui il ne saurait y avoir deux France (chapitre 10).

Il nous a paru utile de préciser que bien qu'il ait choisi de s'appeler Kojo Tovalou Houénou, le personnage a pu être désigné dans certains documents sous des graphies variables : Kojo Tovalou Quenum ou encore Kojo Marc Tovalou Quenum.

Pour la commodité de la lecture de l'exposé, l'appellation « Dahomey » a été conservée pour désigner le pays qui depuis le 30 novembre 1975 s'est appelé tout d'abord République populaire du Bénin, puis République du Bénin.

Première partie

ORIGINES, FORMATION ET PRISE DE CONSCIENCE

Chapitre premier

Le Bas-Dahomey, fin du XIXe siècle ; gens du pays et gens d'ailleurs ; ébauche et rythmes

Le Bas-Dahomey où Kojo Tovalou Houénou est né est situé dans la région que les cartographes du XVIIe siècle ont appelée la « Côte du Bénin« . En lisière des côtes marécageuses, en général, s'est établie une longue barrière de sable contre laquelle bute l'Océan Atlantique dont les vagues forment en s'enroulant sur elles-mêmes la « barre », qui, pendant longtemps, a empêché les bateaux d'approcher des terres. Cette barrière de sable sépare la mer d'une importante série de lacs et de lagunes. Ces étendues d'eau constituaient à la fois une voie de communication pour les habitants de cette contrée et une zone de pêche ; zone de refuge quelquefois pour certaines populations qui construisaient leurs habitations sur pilotis. Au-delà, une forêt que l'action de l'homme a fait régresser au point de transformer le paysage en savane arbustive de plus en plus clairsemée à mesure que l'on avance dans l'hinterland. Le sol, d'argile ferrugineuse dite « terre de barre », de couleur rougeâtre est assez fertile. Le climat subéquatorial, chaud et humide, fut jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle particulièrement malsain pour les Européens. Ces derniers y connaissaient à cause des maladies infectieuses — la malaria particulièrement — une mortalité élevée. Dans ce milieu naturel difficile, plusieurs peuples ont constitué et développé des formations étatiques qui tout le long du XIXe siècle ont épanoui et consolidé des courants d'échanges déjà amorcés depuis le XVIe siècle grâce aux contacts avec les Européens. Dans le dernier quart du XIXe siècle, la région connut des transformations d'une impressionnante rapidité.

Il paraît nécessaire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, de rappeler qu'une de ces formations étatiques de la région, le royaume Dan Xome ou Dahomey[9], situé en retrait des côtes, mu par une dynamique expansionniste, entreprit dès le XVIIIe siècle de se donner accès direct à la mer et de bâtir sa puissance sur le seul trafic des esclaves. Le Dahomey, sous le règne du roi Agadja, annexa le royaume d'Allada en 1723 et son port Jacquin ; puis, en 1728, il s'empara du royaume de Savi et du port négrier de Ouidah. En s'attaquant à ses voisins immédiats, le roi du Dahomey voulut adapter son pays à cette orientation

[9] Prononcer le "Xo" comme la jota espagnole

de l'économie. Il devait également répondre à la demande européenne de plus en plus forte en main-d'œuvre servile.

En effet, dans cette région, l'action de l'Europe ne s'était jusqu'alors manifestée que par la traite des Noirs. Un élément qui mériterait ici d'être souligné, c'est le besoin des peuples de la région en produits européens : cotonnades et soieries, vêtements, alcools, tabac, quincailleries, et surtout armes à feu. Les armes à feu assuraient la puissance militaire. Les besoins de produits européens se développèrent encore plus après l'abolition de la traite des esclaves[10]. Mais les relations entre l'Europe et l'ancienne Côte des Esclaves[11]ne furent pas uniquement commerciales. Elles furent aussi diplomatiques.

Les rois du Dahomey, conquérants dans l'âme, avaient réussi à constituer un véritable Etat si l'on s'en tient à la définition des sociologues et des politologues avec un territoire permanent allant depuis le pays Mahi jusqu'à la mer et un pouvoir central contrôlant une population. Cet Etat, pluriethnique, était fortement bureaucratisé. Etat animiste où le roi, clef de voûte de l'édifice socio-économique et politico-religieux, maître des terres, était secondé par des ministres. L'administration du pays était centralisée avec une hiérarchie et des règles strictes.

S'il était en relations avec les Européens par l'intermédiaire des grands dignitaires ou ministres du roi, le royaume du Dahomey était littéralement fermé aux étrangers. Deux exemples suffiront à illustrer ce fait. La base de l'économie, ici, le commerce extérieur et l'information des Européens étaient monopolisés par l'Etat. Aucun produit n'était importé sans l'avis du Yovogan[12], grand dignitaire chargé des relations avec les Européens. Le Yovogan était seul responsable de la diplomatie devant la cour.

Autre mesure de contrôle, l'usage des instruments de topographie (sextant, boussole) et de photographie était interdit aux visiteurs et la circulation des Blancs sur le territoire sévèrement réglementée. Les chemins étaient « fermés ». Pour sortir de Ouidah, tout européen qui se rendait à Agoué ou Porto-Novo devait « avoir les chemins », demander l'autorisation et comparaître devant les chefs locaux, s'expliquer minutieusement sur l'objet de son voyage, payer des droits. Il était interdit à tout habitant du littoral de lui livrer la plus banale information. La consigne était « d'empêcher les Européens de voir ce qui se passait ». Un observateur du Dahomey du XIXe siècle fit la remarque suivante : « Les fonctionnaires envoyés aux visiteurs européens en qualité de guides ou de domestiques étaient chargés d'entraver toute communication avec les habitants, de fournir même des renseignements erronés pour satisfaire leur curiosité afin d'éviter tout prétexte à mécontentement ou à réclamation ultérieure. En réalité, Sa Majesté dahoméenne faisait garder à vue ses hôtes. Duncan en 1845, Skertchly en 1871, le

---

[10] Aucune étude à ce jour n'existe concernant exclusivement les besoins des Africains en produits manufacturés en provenance d'Europe. Henri Brunshwig l'affirme dans son livre, *L'avènement de l'Afrique Noire*, Armand colin, Paris, 1963, p. 98 à 104.

[11] Autre appellation de la région qui correspond au Bas-Dahomey.

[12] Voir M. Fortes et E.E. Evans-Pritchard, *Les systèmes politiques africains*, PUF, Paris, 1967. Voir aussi Maurice A. Glele, *Le Danxome, de l'Etat adja à la nation Fon*, Paris, Nubia, 1974 et Honorat Aguessy, *Du mode d'existence de l'Etat sous Ghézo, 1818-1858*, thèse, Paris I, 1969.

docteur Bayol en 1889 ont été des prisonniers plus ou moins inconscients de leur escorte et étroitement surveillés »[13].

Pareilles mesures, au-delà du fait qu'elles témoignent de l'importance que les rois du Dahomey accordaient à l'information et au renseignement semblent représenter autant de réponses que ces derniers trouvaient pour limiter, doser la pénétration européenne ou lui résister. Ces mesures pouvaient avoir également pour objectif de montrer aux Européens la force de l'Etat dahoméen. De ce point de vue, une dernière hypothèse peut être suggérée : face à des partenaires qu'ils savaient techniquement plus puissants, les princes d'Abomey adoptaient une tactique dont on retrouve des exemples dans la plupart des royaumes de l'Afrique côtière et qui consistait à montrer assez de force aux Européens afin de contenir leurs ambitions[14].

Trois phénomènes ont fortement marqué le Bas-Dahomey dans la deuxième moitié du XIXe siècle. La conjugaison de leur impact sur les sociétés de cette région permet de suggérer qu'il se produisait, dans les dernières décennies de ce siècle, avant la conquête du pays par la France, l'ébauche d'une modernisation. Le premier de ces phénomènes fut, assurément, la reconversion d'une économie basée sur la traite des esclaves en une économie de plantation. Le second, le retour au pays natal ou sur la terre de leurs ancêtres, d'anciens esclaves affranchis du Brésil. Le troisième enfin, la présence européenne, qui précéda la conquête proprement dite et l'installation française.

La reconversion économique

L'abolition officielle de la traite négrière marqua un tournant dans l'histoire des peuples de cette région[15]. Mais elle ne mit pas fin à la traite. Des escadres anglaises et françaises croisaient le long des côtes et saisissaient des navires négriers. L'essor des plantations de sucre en Amérique (Brésil et Cuba) entraîna le développement d'une traite clandestine fort payante. La géographie favorisait cette activité. Les esclaves, parqués dans des entrepôts qui pouvaient compter jusqu'à 2 000 personnes, étaient évacués par des lacs et des lagunes vers les points de la côte où attendaient les bateaux.

Le Roi Ghézo (1818-1858) connut, après de nombreux succès militaires, une sanglante défaite en 1843 dans une guerre contre Abeokuta, royaume Yoruba aidé par les Anglais. Il décida alors, sur l'insistance d'un de ses ministres, de préparer l'avenir en organisant des palmeraies pour alimenter le commerce de l'huile. Ghézo accorda au négociant marseillais Régis l'autorisation de s'installer dans l'ancien fort français de Ouidah (1843) et ce dernier ouvrit à l'huile de palme

[13] Alexandre d'Albéca, *La France au Dahomey*, Hachette, Paris, 1905, p. 6.

[14] Voir Basil Davidson, *Les Africains. Introduction à l'histoire d'une culture*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 243 à 250.

[15] En France la traite ralentie par la Révolution fut abolie par la Convention (1794), rétablie dans le principe par Napoléon, abolie de nouveau aux Cents jours. Cette abolition fut confirmée par Louis XVIII en 1818 et rendue plus effective par Louis Philippe en 1831. Le Danemark l'avait abolie en 1802 et l'Angleterre en 1807.

au Dahomey le marché français. Le commerce de l'huile développé à partir des années 1850 avait déjà centuplé sur le reste de la côte ouest-africaine d'où elle était exportée en direction de la Grande-Bretagne. Les Anglais utilisaient l'huile comme matière première dans la fabrication des savons et des bougies, et comme lubrifiants industriels[16]. Les frères Régis utilisèrent un nouveau procédé chimique de décoloration qui permit d'améliorer la qualité du savon. Ce procédé fit le succès de leur marchandise en métropole.

Si le passage à l'économie de traite de type occidental, c'est-à-dire à l'économie commerciale d'un produit d'exportation s'est fait sans heurt, il convient de souligner quelques facteurs qui y ont particulièrement contribué[17].

Il y a tout d'abord l'existence d'une catégorie sociale distincte des autres : celles des seigneurs-marchands appelés aussi Ahissinon ou Cabécères. Ceux-ci ont organisé des plantations de palmiers depuis la côte jusqu'au plateau d'Abomey. Des milliers d'esclaves, parqués jadis dans leurs entrepôts jusqu'à l'embarcation furent désormais mis au travail à l'intérieur de la société. Une formation tributaire favorisa la mutation économique : les communautés villageoises étaient contraintes de fournir des contingents de produits du palmier à huile. C'était l'impôt en nature payé au roi et que justifiait le droit de ce dernier sur les terres.

La reconversion économique du royaume du Dahomey eut au moins deux conséquences :

— Le renouvellement du groupe des commerçants. Les fortunes prodigieuses ne portaient plus les noms de Brésiliens comme de Souza, Domingo Martinez, mais Forster, Hutton, Smith et surtout Régis, Lasnier, Daumas, Lartigue et Fabre. Les voies du commerce n'aboutissaient plus au Brésil où la traite fut abolie en 1850, ni à Cuba où elle déclina (1863). Elles s'orientèrent désormais vers l'Europe.

« Aussi, rapidement, tout le monde fut-il touché par le commerce dont la progression ne se démentit pas ; Ouidah, qui n'exportait guère plus de 800 tonnes d'huile avant 1850, en exportait 500 000 Gallons (soit environ 1700 tonnes) en 1876[18] Cotonou compris, l'exportation de l'huile du Dahomey, malgré la concurrence de Lagos passa de 4 000 tonnes environ à cette date à 6160 tonnes en 1891. »[19]

— L'intégration économique de la société. L'encouragement à la plantation du palmier à huile changea de conception et de finalité aux activités agricoles. Jadis, les cultures vivrières étaient pratiquées au sein du lignage et essentiellement pour la consommation de ses membres. Les paysans dépassèrent cette finalité du travail en produisant de l'huile et des palmistes destinés aux échanges commerciaux. Un

---

[16] B. Schnapper, *La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée de 1838 à 1871*, Paris, Mouton, 1961, p. 121-122. Voir aussi Onwuka Dike, *Trade and politics in the Niger Delta 1830-1835*, Oxford, 1956.

[17] Voir sur ce sujet Catherine Coquery-Vidrovitch, *De la traite des esclaves à l'exportation de l'huile de palme et des palmistes au Dahomey au XIXe siècle*, Communication au Colloque de l'IAI (International African Institute), Freetown, 1969.

[18] C.W. Newbury, *The western slave coast and its rulers*, Oxford, p.100

[19] C.W. Newbury, *ibid.*, p. 43, cité par C. Coquery-Vidrovitch, *op. cit.*

corollaire à ce nouvel élément : la force de cohésion du groupe lignager diminua[20]. D'autres valeurs s'affirmèrent progressivement, liées au commerce et à l'affaiblissement des structures de lignage comme la primauté de l'individu et de la richesse.

Le royaume de Porto-Novo imita ses voisins du Dahomey et du pays Yoruba dans le commerce de l'huile. Des communautés urbaines se développèrent. Vers 1890, Abomey, capitale du Royaume du Dahomey, comptait 20 000 habitants et Ouidah, sa capitale économique 15 000. La ville de Porto-Novo, capitale du royaume du même nom, 25 000. Lagos, ville « anglaise » et la plus forte agglomération de la côte, comptait 50 000 habitants.

Les peuples Fon et Goun du Bas-Dahomey adoptèrent d'autres méthodes collectives de travail pour compenser l'affaiblissement des anciennes structures. Ce furent des associations mutuelles de travail et d'entraide, les *donkpé* et les *tontines* (usage tour à tour d'une somme constituée par l'ensemble des apports d'un groupe). Coquery-Vidrovitch estime que l'évolution des sociétés du Bas-Dahomey allait vers le salariat et l'appropriation.

D'autres aspects de la reconversion économique du Dahomey auraient mérité d'être soulignés : l'organisation intérieure des marchés, le rôle de chaque groupe social, les réseaux de commerce, etc. Ceux qui ont été brièvement examinés témoignent de l'entrée de ces populations dans une économie de type moderne. Cette mutation a été renforcée par le retour au pays d'anciens esclaves qui formèrent comme une nouvelle ethnie.

Afro-Brésiliens

Une mention particulière devra être faite au retour sur le Golfe du Bénin au cours du XIXe siècle, de ceux que l'on appelait les « Brésiliens »[21], les « Afro-Brésiliens », les « Créoles », ou encore tout simplement *Aguda*. Ces appellations et il y en a d'autres, désignant principalement les descendants plus ou moins métissés de grandes familles lusitano-brésiliennes et d'anciens esclaves du Brésil auxquels il faut ajouter ceux émancipés de Sierra-Leone et de Cuba. Les Afro-Brésiliens, dont le nombre s'est accru après l'abolition de l'esclavage au Brésil (19 mai 1888), se sont installés dans quelques villes de la côte dahoméenne : Agoué, Ouidah, Grand-Popo, Porto-Novo[22].

Tous portaient les noms de leurs anciens maîtres ou de leurs ascendants et en concevaient une réelle fierté. Les plus prospères étaient les commerçants. En 1892, sur 154 commerçants recensés dans le Sud du Dahomey, 78 étaient Brésiliens, soit plus de la moitié. Ils n'amassaient pas des fortunes légendaires

---

[20] Ce qui n'exclut pas la présence au Dahomey de grandes familles de cabécères comptant plusieurs milliers de membres qui sont autant d'ayant-droits au patrimoine commun, voir Coquery-Vidrovitch, *op. cit.*, p. 13.

[21] Pierre Verger, *Flux et reflux de la traite des nègres entre le Golfe du Bénin et Bahia O Todos Santos, du XVIIIe siècle au XIXe siècle*, Paris, La Haye, Mouton, 1968.

[22] Les Brésiliens se sont également installés dans les villes côtières du Nigeria, du Togo et même du Ghana actuel.

comme celles que leurs célèbres prédécesseurs, le Chacha Francisco Félix de Souza ou Domingo José Martinez avaient accumulées avec la traite négrière interlope. Cependant leur réussite dans le négoce était incontestable.

La présence des « Brésiliens » dans la région fut assurément un catalyseur du point de vue de la diffusion des idées et de la civilisation occidentales. Polis et instruits au contact de leurs maîtres en Amérique, les « Brésiliens » formaient une catégorie sociale assez distincte du reste de la population. La plupart des publications des voyageurs du XIXe siècle décrivent cette « société brésilienne ». Selon Forbes, l'Africain libéré, fortuné et possédant 8 à 10 000 livres sterling n'est pas une rareté pour les « Brésiliens ». On peut les voir galoper sur des rapides coursiers, le soir, autour d'un champ de course[23]. Duncan note la supériorité de leur savoir pour ce qui est de l'agriculture, de l'économie domestique et du confort[24].

Les rois (Ghézo, Glèlè) concédaient aux Brésiliens des terres et leur offraient ainsi la possibilité de mettre en pratique des techniques agricoles apprises en captivité. Aux yeux des autochtones, ils étaient des modèles à imiter. A ce propos, il n'était pas seulement question de leur habileté dans les affaires. Des métiers appris là-bas, même les plus humbles, avaient leur importance ici : maçons, charpentiers, menuisiers, peintres en bâtiment, horlogers, tailleurs, blanchisseurs, tonneliers, cordonniers, cuisiniers étaient prisés et avaient de nombreux apprentis.

Au fil des années, les familles brésiliennes formèrent, en somme, « une bourgeoisie assez impressionnante par sa dignité et sa finesse un peu désuète »[25]. En effet, les signes extérieurs que les Afro-Brésiliens montraient confirment cette opinion de Paul Mercier. « Ils étaient les mieux habillés, portaient velours et bijoux, le costume strict, le panama et la canne, non sans une certaine allure. Leurs maisons étaient spacieuses, d'architecture brésilienne. Les habitations les plus modestes avaient, au moins, les murs crépis et badigeonnés. Les Brésiliens étaient de confession chrétienne[26] ou musulmane ; mais certains appartenaient aux deux religions. La plupart gardaient intactes leurs croyances animistes »[27]. On pourrait pousser l'observation jusqu'à examiner leurs habitudes alimentaires (feijào di leite, pesce em muqueca, pirào, feijoada) dont certaines sont passées dans la vie quotidienne des Dahoméens, leurs fêtes, leurs divertissements... Qu'il suffise de s'interroger sur les relations avec les autochtones, de ce groupe qui évolue comme une greffe sociale.

Les Brésiliens au XIXe siècle se mariaient dans leur milieu et n'étaient pas réellement mêlés à la population autochtone. Paul Hazoumé explique pourquoi :

« Pour eux, nous (les Dahoméens) étions des arriérés, des sauvages. Mais ils étaient obligés d'entrer en contact avec nous pour leur commerce. Sans plus. Et ils

---

[23] Forbes, *Dahomey and Dahomeans*, London, 1851.

[24] Duncan, *Dahomey as it is...*, Londres.

[25] Paul Mercier, *Les civilisations du Bénin*, Paris, 1962, p. 354.

[26] Certains "Brésiliens" avaient poussé leur ferveur jusqu'à construire des églises, des chapelles. Ce fut le cas de Joaquim d'Almeida qui, en 1845, édifia une chapelle à Agoue qu'il dédia à Senhor Bom Jésus da Redempçao, nom d'une église célèbre à Bahia et lieu de pèlerinage.

[27] Consulter les témoignages d'époque : Robert Cornevin, *La République populaire du Bénin, des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981, p. 545-546.

parlaient des langues du pays, essentiellement le yorouba, le mina, le fon. Ils parlaient le portugais (...) »[28]

On peut se demander si cette opinion ne reflète pas plus l'état d'esprit général des Brésiliens à l'égard des Dahoméens autochtones que la réalité vécue. Si les relations cordiales entre Dahoméens et Brésiliens n'étaient pas empreintes de spontanéité, elles n'étaient pas cependant totalement absentes. Des Dahoméens confiaient aux « Brésiliens » de leurs amis l'éducation de leurs propres enfants. C'était, d'après d'autres témoins rencontrés[29], une pratique assez courante. Gage d'amitié et de confiance mutuelle[30]. Ces enfants, le jour de leur baptême, adoptaient le patronyme de leur tuteur. Combien de jeunes Dahoméens sont ainsi confiés à des familles brésiliennes ? On peut regretter qu'aucune statistique et aucun document d'archives ne puissent encore apporter quelques précisions. Cependant, l'existence confirmée d'une telle pratique témoigne de l'ouverture des mentalités aux modèles européens ou occidentalisés [31]et aux valeurs que certains Dahoméens désiraient voir leurs enfants adopter.

Un autre fait, purement linguistique, doit être signalé. Maurice Delafosse, dans son Manuel Dahoméen, un de ses premiers travaux sur l'Afrique noire, a recueilli des mots usuels à consonance ou racines lusitano-brésiliennes qu'on retrouve dans la langue fon. Delafosse affirme que « parmi toutes les langues européennes, le Portugais est celle qui a fourni le plus de mots au Dahoméen (...). De plus, beaucoup de Dahoméens, déportés comme esclaves au Brésil sont revenus une fois affranchis, se mêler dans leur pays d'origine avec ces métis portugais qu'ils appelaient orgueilleusement leurs compatriotes : ils devinrent bientôt riches et influents et propagèrent le portugais, la langue des Blancs »[32]. Edouard Foa après Delafosse écrit : « Dans les langues indigènes qui manquent forcément de tous les noms applicables à des objets ou appartenant à la civilisation (occidentale), on a comblé ces lacunes par des mots français, anglais, portugais surtout, qui ont été peu à peu dénaturés par les indigènes et qui font aujourd'hui partie de l'idiome »[33]. Le professeur Julio Santana Braga de l'Université de Bahia au Brésil, pense que l'influence du portugais du Brésil sur les langues autochtones du Bas-Dahomey a été considérable [34].

Pour assurer la permanence de leur position sociale, des « Brésiliens » riches envoyaient leurs enfants à Bahia ou à Lisbonne ou Sao Tomé pour leurs études et

---

[28] Entretiens avec Paul Hazoumé, Juillet 1976, Cotonou.

[29] En particulier Tidjani Serpos, 1976, Porto-Novo et Paul Hazoumé, juillet 1976.

[30] Dans la tradition royale du Dahomey, l'éducation du prince héritier du trône (Vidaho) était confiée à l'ami intime du roi pour éviter les risques d'une éducation paternelle permissive. Voir A. Glélè, *Le Dan Xome, op. cit.*, p. 140.

[31] Le milieu et la culture avec lesquels les anciens esclaves ont été en contact au Brésil étaient fortement occidentalisés.

[32] Maurice Delafosse, *Manuel dahoméen, grammaire, chrestomathie, statue des rois du Dahomey*, Paris, Ernest Leroux, 1894.

[33] Edouard Foa, *Le Dahomey*, Paris, Hennuyer, 1895.

[34] Julio Santana Braga, « Anciens esclaves brésiliens au Dahomey - Contribution à l'étude de la langue portugaise au Dahomey », *Etudes dahoméennes*, Nouvelle série, avril 1970, n° 17 (IRAD, Institut de recherches appliquées du Dahomey), p. 91 à 98

pour le service militaire[35]. Depuis cette époque, avoir un fils étudiant à l'extérieur conférait au père quelque prestige social et culturel.

Ainsi se développa dans le Bas-Dahomey du XIXe siècle un mode de comportement qu'un chercheur brésilien, Gilberto Freyre a résumé sous le vocable de « brésilianisme » : goût prononcé pour l'ostentation, le savoir livresque, l'aristocratie bureaucratique.

Les Afro-Brésiliens formèrent donc, dans cette région, une caste qui s'est greffée sur le corps social autochtone. Leur influence fut si forte que l'appellation « créoles »[36] fut utilisée non seulement pour désigner ces anciens esclaves revenus sur le littoral dahoméen ou leurs descendants mais encore les descendants d'Européens (Hollandais, Portugais, Français, Anglais, Allemands) nés d'unions plus ou moins durables avec les femmes du pays ; de même que les Dahoméens qui avaient renoncé à leurs us et coutumes et s'étaient rapprochés des Blancs par leurs moeurs, leur éducation et leur religion.

Enfin, les Afro-Brésiliens ne verront pas d'un bon œil la présence française et la conquête du pays par la France. En effet, la France battait en brèche leur prépondérance économique et sociale. Cependant, beaucoup d'entre eux seront recrutés comme agents de commerce ou comme fonctionnaires de la nouvelle administration coloniale.

De la présence européenne à l'administration française

Un officier français qui séjourna en Afrique Occidentale vers la fin du XIXè siècle et qui participa à l'expédition du Dahomey publia en 1895, un ouvrage où il décrivit avec talent la vie quotidienne dans les communautés urbaines du Bas-Dahomey en même temps que les campagnes auxquelles il prit part[37]. Deux descriptions de scènes de rues peuvent assurément représenter le témoignage d'une époque. « Les dandys noirs se balancent en marchant, rient aux éclats quand on les regarde et agitent une badine en disant : « Même chose blancs ! » Ressembler à l'Européen, être pris pour des Blancs, voilà leur rêve ! »[38]

« Une avenue fait le tour de la ville. Le tout-Porto-Novo des dimanches s'y donne rendez-vous après vêpres. On y voit des nègres de toute nuance, affublés de chapeaux de dimensions et de formes majestueuses, vêtus de redingotes noires, longues lévites de mode juive, voire même (sic) d'habits fripés à la française, défroques antédiluviennes, vendues au prix du neuf par les pacotilleurs. Pour se donner du chic, — le mot est prononcé en français — les gentlemen noirs tiennent à la main le parasol qui doit protéger leur teint basané contre les ardeurs du soleil, portent des breloques fantastiques, des chaînes de montre larges comme des câbles, des bracelets, des boucles d'oreilles et des lorgnons à verres fumés. Le monocle est

[35] *Ibid.*

[36] Louis Hunkanrin signale, dans un article posthume inséré dans le même numéro des *Etudes Dahoméennes*, que les "Créoles" ne se différencient des Blancs que par la couleur, p. 99.

[37] Alexandre L. D'Albeca, *La France au Dahomey*, Paris, Hachette, 1895.

[38] *Ibid*, p. 162.

inconnu mais il fera son apparition dès que les indigènes l'apercevront dans l'œil de quelque Européen»[39].

Ces scènes de rues peuvent illustrer le troisième volet d'un tableau du Bas-Dahomey, qui viserait à mettre l'accent sur l'ouverture des esprits au monde moderne. En dehors du livre d'Alexandre d'Albeca, d'autres publications contemporaines, aussi riches d'enseignements, confirment cette attitude des habitants de la région[40]. La présence européenne de plus en plus affirmée dans la région y a sans aucun doute contribué. Les Français ont de grandes factoreries dans le Bas-Dahomey. Mais les Anglais, les Hollandais, les Allemands et les Danois leur font une concurrence très active.

Les frères Régis, dans le souci d'élargir leur influence dans le monde du négoce envoyèrent de jeunes dahoméens en Algérie ou en France, pour leur faire suivre une formation d'employés de commerce. Ils durent y renoncer tout d'abord à cause du coût très élevé de ce procédé, ensuite, à cause des difficultés d'adaptation de leurs protégés qui supportaient mal les rigueurs du climat européen. Les Régis firent alors appel aux Pères des Missions africaines de Lyon. Ces derniers débarquèrent à Ouidah en avril 1860 et ouvrirent les premières écoles dans les villes de la côte, (à Ouidah en 1862, Grand-Popo, Agoué, Porto-Novo en 1865)[41]. Malgré leurs moyens très réduits au départ et la concurrence de l'anglais, langue enseignée dans les écoles fondées par la mission protestante wesleyenne, les écoles des « Pères » connurent un succès assez rapide. Il existait dans cette région de nombreux éléments désireux de s'instruire[42].

Sous le règne de Glélè (1860-1889), la pression des négociants français Régis, Daumas et Fabre se renforça. Ils étaient mécontents des charges fiscales alourdies et de la concurrence de plus en plus dure avec les Anglais. Le roi du Dahomey dut accepter de céder le territoire de Cotonou à la France en 1879. Son voisin de Porto-Novo, Toffa, sollicita le protectorat français sur son royaume et l'obtint en 1882. A la conférence de Berlin en 1885, Les puissances européennes décidèrent de compléter leurs occupations et de fixer les limites de leur zone d'influence. En cette même année, un traité entre la France et l'Allemagne fixa la frontière du Togo.

A la mort du roi Glélè, un de ses fils, Béhanzin lui succède, résolu à empêcher toute occupation étrangère.

Le Colonel Alfred Amédée Dodds reçut le commandement. Métis de Saint-Louis du Sénégal, Dodds s'était distingué à Bazeilles[43] au cours de la guerre de 1870 et avait dirigé quelques expéditions françaises au Soudan Occidental. A la tête des troupes formées de soldats français et de spahis sénégalais, Dodds entreprend la conquête du Dahomey et provoque la résistance acharnée des Dahoméens. Avec la reddition de Béhanzin le 20 janvier 1894, le principal noyau de résistance de la région est anéanti. Décrets, traités et accords entre Français et Anglais délimitent

---

[39] *Ibid.*

[40] Voir Robert Cornevin, *op. cit.*, p. 548-551.

[41] Voir Denise Bouche, *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920*, thèse, Paris I, 1974, p. 468 *sq.*

[42] Voir *infra* p. 55 *sq.*

[43] Commune des Ardennes, près de la Meuse.

les frontières du nouveau territoire à l'Est et à l'Ouest. Ainsi naît la colonie qui emprunte à l'ancien royaume son nom et s'appelle « Dahomey et dépendances ». Les expéditions françaises dans l'arrière-pays aboutissent à l'occupation des royaumes et communautés du Borgou et de l'Atacora, dénommés zone d'action politique[44]. Exceptées une résistance de réelle ampleur animée par les Bariba du Nord — celle-ci est paralysée au bout de quelques mois — et l'opposition des irréductibles populations Holli en pays Yoruba au Sud-Est, les limites définitives de la colonie du Dahomey ne furent plus qu'une affaire de textes. Les populations de l'hinterland jusqu'au 14° de latitude Nord passèrent sous la même administration que celle de la côte, légèrement au Nord du 6e parallèle. Octobre 1904, un arrêté ministériel intègre le Dahomey à la fédération des colonies de l'Afrique Occidentale Française, fédération constituée depuis 1895.

On se souvient du passage de Doumergue au ministère français des Colonies, et des Républicains qui avaient réussi à convaincre leurs confrères parlementaires du caractère universel, civilisateur et démocratique de leurs ambitions coloniales, ainsi que des intérêts que ces dernières pouvaient représenter pour l'économie française. Eugène Etienne, le chef du « Parti Colonial » et le promoteur de l'occupation au Dahomey ne se méprenait pas en effet sur l'intérêt économique de cette conquête. La Chambre des députés vota les crédits pour l'expédition au Dahomey, afin « de faciliter le commerce, de soutenir les missionnaires, de supprimer les pratiques du tyran dahoméen ». Cette dernière justification ne laissa pas dupes certains députés et le vote de crédit ne se fit pas sans quelques remous au Parlement.

De Paul Déroulède : « La vérité est que c'est exclusivement pour trois grandes maisons de Marseille. Je ne parle s'entend que des maisons françaises ne supposant pas que vous vous préoccupiez des huit ou dix maisons de commerce allemandes installées à leurs côtés. Ces trois maisons représentent, je le reconnais, un chiffre de trafic et de bénéfice assez élevé et pouvant monter jusqu'à vingt ou vingt-deux millions (...). Votre histoire du Dahomey, c'est une affaire de missionnaires et de commissionnaires ».

Camille Pelletan, à gauche, renchérit : « Dans cette question du Dahomey, je ne saurais voir, moi, que la collusion de la spéculation et du cléricalisme, l'alliance de la haute banque et de la coterie romaine. Cette expédition c'est une croisade, avec garantie d'intérêts côtés en Bourse ».

Albert de Mun, aux côtés des « coloniaux » précisa la principale finalité de la conquête du Dahomey.

« Quelque mauvaise que soit la position de ce couloir du Dahomey entre les Allemands du Togo et les Anglais de Lagos, il vaudra pour nous comme accès au Niger et comme débouché sur le Bénin de tout le Soudan Central »[45]

Il paraît évident, à la lumière des débats qui précédèrent l'expédition du Dahomey, qu'au-delà des intérêts économiques et des soucis de rentabilité, les questions de puissance territoriale furent préoccupantes. L'administration du pays concilia les deux mobiles.

---

[44] Voir Robert Cornevin, *op. cit.*

[45] JO Débats parlementaires, 7 avril 1892

La colonie du Dahomey, dont le chef-lieu est Porto-Novo, est divisée en cercles, organisés en subdivisions, elles-mêmes réparties en cantons et en villages. A la tête du pays se trouve un gouverneur dont le supérieur hiérarchique est le gouverneur général de l'AOF. Le gouverneur a des services (son propre cabinet, le bureau des Affaires politiques et administratives, le bureau des Affaires économiques, celui des Finances). Il est assisté du secrétaire général et les divers chefs de service (Agriculture, Domaines, Santé, Postes et Télécommunications, etc.), qui sont en même temps des conseillers. Le conseil d'administration de la colonie présidé par le gouverneur est composé du secrétaire général, du délégué de la colonie au Conseil supérieur des colonies, du procureur de la République, du commandant militaire, d'un délégué élu de la Chambre de commerce, d'un délégué élu de la Section agricole et de trois notables élus par un collège électoral spécial. Les administrateurs appelés commandants de cercle ont sous leur autorité des chefs de subdivisions ; leurs auxiliaires immédiats sont les chefs indigènes, chefs de canton ou de villages. Véritables cadres politico-administratifs, souvent issus d'anciennes familles régnantes, les chefs indigènes servaient de joints entre le nouveau pouvoir et les populations. Simples exécutants aux maigres salaires, illettrés dans leur grande majorité, les chefs indigènes devaient assurer les levées d'impôts, l'exécution des corvées (travaux publics, ouverture des routes, etc.) et plus tard le recrutement des soldats. Enfin, ils étaient révocables au gré du « commandant ». Il est probable que sans les chefs indigènes la colonie aurait été plus difficile à administrer pour le colonisateur. Mais c'est à la toute puissance des commandants que la colonie devait d'être effectivement dirigée. Ces administrateurs étaient des autocrates, véritables « rois de la brousse » et rien ne venait semble-t-il modifier leur sentiment de l'autorité.

Le professeur Hubert Deschamps, ancien gouverneur des colonies, décrivit la situation des administrateurs et leur rôle en des termes dont l'objectivité ne saurait faire de doute :

« Ils sont des piliers de l'Empire, les agents essentiels de pénétration de l'influence française et de l'organisation occidentale. Presque seul dans sa circonscription, l'administrateur (on dit en pays noir « le commandant » en souvenir des militaires) remplit toutes les fonctions, responsable de l'ordre, chef de la police, juge, agent des contributions, agent voyer et architecte, il s'occupe aussi de l'ouverture des marchés, du développement de l'agriculture, de l'élevage, de l'enseignement et de l'assistance médicale. Il est le chef des Européens, mais surtout le chef et le protecteur des indigènes, le successeur des rois locaux, le roi de la brousse, attaché à son œuvre et à son cercle comme le paysan de France à son champ. La légèreté des paperasses à ce premier stade, les tournées incessantes, la faiblesse des moyens qu'on leur accorde en font des hommes d'action plus que des bureaucrates ; c'est sur leur initiative, leur activité, leur débrouillage que reposent les progrès : les routes qui commencent à ouvrir le pays, les centres qui se créent et les conditions de la prospérité nouvelle »[46].

[46] Hubert Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 164 et 165.

Il faut toutefois ajouter que les administrateurs réussissaient leur mission de façon très inégale. Et pour cause. Leurs formations originelles et leurs aptitudes étaient à cette époque très diverses[47].

Les écoles qui se multiplièrent — les écoles publiques s'ajoutèrent aux écoles confessionnelles —, les centres médicaux, les équipements et les techniques nouvelles, avaient un rayonnement culturel dépassant de très loin le nombre de ceux qui bénéficiaient de leurs apports. La plupart des habitants du Bas-Dahomey ne dissimulèrent ni leur approbation ni leurs espoirs... Une véritable civilisation urbaine dont ils avaient naguère observé l'ébauche, commençait à se développer.

Les Dahoméens, comme tous les autres habitants de l'AOF exceptés ceux des Quatre Communes du Sénégal dépendaient d'un statut juridique indéterminé mais largement coercitif, l'indigénat. Le Code de l'indigénat, institué par décret le 30 septembre 1887, conférait aux administrateurs coloniaux des pouvoirs disciplinaires sur tous les indigènes, qui, eux, n'étant pas citoyens français, étaient appelés des sujets. Ce code qui avait d'abord été appliqué en Algérie dans les années 1840 avait paru si excessif qu'on l'avait alors qualifié de provisoire. Le décret-loi de 1887 limite les peines à quinze jours de prison et cent francs d'amende. Les administrateurs avaient le droit de frapper les indigènes de sanctions pénales, sans avoir à en justifier devant quelqu'autorité judiciaire. Un décret du 21 novembre 1904 autorisait les gouverneurs à prononcer l'internement et le séquestre pour une durée maximum de dix ans sous réserve d'une confirmation par le ministre des colonies. Ils pouvaient également infliger des amendes collectives[48]. Le refus, la négligence ou le retard dans le paiement de l'impôt ou dans l'exécution des travaux forcés appelés prestations étaient sévèrement sanctionnés. Il en était de même de tout acte irrespectueux, propos offensant, discours tenus en public, chants, bruits de nature à troubler la tranquillité publique. Il faut ajouter à l'indigénat l'existence de deux juridictions dans la colonie : l'une concernant les rares citoyens français et l'autre, la presque totalité des habitants de la colonie. Ceux-ci étaient jugés par des tribunaux qui, présidés par des administrateurs, fonctionnaient dans le cadre coutumier.

Progressivement et à la faveur de la diffusion des principes humanitaires par l'enseignement et la propagande chrétienne, un groupe social se constitue, plus nombreux que naguère : celui des lettrés formés dans les écoles des Pères et dans les écoles publiques. Les lettrés ou Akowe[49] ressentiront avec acuité les contradictions et la dureté de ce système autoritaire. Ils acceptent difficilement qu'eux-mêmes et leurs congénères soient considérés comme quantités négligeables, taillables et corvéables à merci, dépourvus de tout droit civique, et de toute liberté d'expression.

La conquête du Dahomey par la France a eu des conséquences diverses : politiques, économiques, sociales et culturelles. On ne saurait les récapituler, de manière exhaustive dans la présente étude. Quelques éléments ayant rapport aux

---

[47] Voir l'ouvrage de William B. Cohen, *Empereurs sans sceptre, histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'Ecole coloniale*, Paris, Berger Levrault, 1973, p. 34-60

[48] Ces mesures étaient appliquées en cas d'insurrection contre la France ou en cas de troubles politiques jugés graves.

[49] Substantif *Yoruba* en usage dans la région du Golfe du Bénin. Vient étymologiquement de *Ako* (nous écrivons) et de *Iwe* le papier, le livre, la chose écrite. Ce terme serait équivalent au chinois *Shen-Shi*, signifiant aussi le lettré, le bureaucrate.

sociétés du Bas-Dahomey feront toutefois l'objet d'une interprétation brièvement résumée.

Les monarchies traditionnelles de la région, celle d'Abomey particulièrement mais aussi celle de Porto-Novo, qui tentaient désespérément de réduire la pénétration européenne, ou plus simplement, de la « doser » furent littéralement supprimées. Les successeurs des derniers rois furent réduits au rang de chefs supérieurs, chefs symboliques sans l'ombre d'un pouvoir politique. Du point de vue territorial, la conquête a cependant amplifié la dynamique d'expansion que développait le royaume d'Abomey depuis le XVIIIe siècle.

L'installation française a entraîné dans le Bas-Dahomey, un dépérissement — déjà entamé, il est vrai, par le commerce de l'huile — des anciennes solidarités de lignage. Elle a enfin accéléré la marche des habitants de la région vers le monde moderne. En effet, plus qu'une rupture d'un passé vierge de tout apport de l'Occident, il s'est opéré une poussée plutôt brutale, qui fit changer de rythme à des populations qui avançaient déjà en cette direction. Une mutation sociale comme celle observée ici ne paraît pas un phénomène unique dans l'Afrique noire précoloniale. Françoise Raison-Jourde a réuni un ensemble d'études relatives au cas des populations malgaches qui connaissent au cours du XIXe siècle sous la monarchie Merina des périodes de grande ouverture à l'Occident ; par exemple sous Radama 1er (1810-1828) ou encore de 1860 à 1885.[50]

[50] Françoise Raison-Jourde, *Les souverains de Madagascar. L'histoire royale et ses résurgences contemporaines*, Paris, Karthala, 1983. Voir aussi Hubert Deschamps, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1972. Des études d'histoire comparée entre, par exemple, les sociétés précoloniales du Golfe du Bénin au XIXe siècle et la société malgache à l'époque des souverains merina seraient stimulantes. Et nous gageons que, bien menées, elles se révéleraient fort enrichissantes.

Chapitre 2

Les années d'enfance

La famille de Kojo Tovalou Houénou appartient à l'oligarchie des grands dignitaires du royaume du Dan Xome que constituèrent les seigneurs-marchands, appelés aussi « Ahissinon« . Ceux-ci s'étaient enrichis avec la traite des esclaves et avaient consolidé leur fortune à la faveur de la reconversion économique de la sous-région. Leur mode de vie, leurs idées, leurs activités depuis le XVIIIe siècle, les privilèges dont ils bénéficièrent auprès des rois du Dan Xome inclinent à les ranger dans cette catégorie sociale. L'histoire du clan des Houénou ou Quenum est cependant antérieure à la formation au XVIIe siècle du royaume du Dan Xome. Les traditions les plus anciennes affirment que les Houénou sont princes de Ouémè-Djigbé-Tosso, contrée située dans la vallée de l'Ouémè, au Nord-Est d'Allada. Ce pays, fertilisé par les alluvions du fleuve Ouémè était giboyeux ; la chasse y était en honneur et l'agriculture prospère.

Sur l'ancêtre fondateur du clan, les documents consultés[51] témoignent d'une totale imprécision relativement aux dates. On sait que ce personnage fut un roi-forgeron, fondateur d'un pays prospère, qu'il encouragea l'agriculture et la chasse et entra de son vivant dans la légende. Sa réputation passa plusieurs générations. Il était considéré comme « le père de l'agronomie de son royaume », « le héros de l'art divin de la chasse », « l'artisan de l'âge du fer ». Il fut appelé « ayato » , c'est-à-dire forgeron. A sa mort, il fut divinisé et toute chose touchant à sa vie fut sacrée[52]. Et son culte s'étendit à ses frères et ses enfants. Face à de telles traditions qui, au demeurant, comme tout récit mythique paraissent fort belles, une étude comme celle entreprise ici, voudrait essayer de ramener cette image de héros civilisateur, habile en toute chose à des proportions un peu plus historiques. L'idée que le fondateur du clan des Houénou serait un roi — d'une royauté de type

---

[51] Les traditions recueillies et publiées par le sénateur Maximilien Quenum dans son excellent livre *Les Ancêtres de la famille Quenum, histoire de leur temps*, Langles, Dominique Guéniot, 1981, n'ont pas retenu de date précise, ni d'événement contemporain du fondateur du clan. On note la même imprécision sur ce point dans un document notarié produit par Kojo Tovalou Houénou et relatif aux origines de la famille Houénou, daté du 30 novembre 1926. L'auteur y fait remarquer que l'histoire de cet ancêtre remonte "à une très grande antiquité et demeure obscure". L'essentiel des informations sur les Houénou provient des ces deux documents.

[52] Voir l'ouvrage de Maximilien Quenum, *op. cit.*, p. 34-35. Voir aussi Tovalou, acte notarié, p. 4-5.

élémentaire —, chef d'une confrérie de forgerons paraît acceptable. Ceci se rapprocherait d'une institution similaire qu'on peut observer au royaume du Congo des XIIIe et XIVe siècles. Dans ce pays, le fondateur-conquérant est indiqué dans la tradition comme inventeur de l'art de la forge. Ainsi le roi du Congo était-il lui aussi chef des forgerons détenteurs des secrets de la fabrication du fer.[53]

L'ancêtre direct de Kojo Tovalou Houénou, appelé Agongnonhoun fut au XVIIIe siècle un homme prospère[54]. Il partagea sa vie entre Zado[55], Ouémè-Djibge-Tosso, berceau du clan et Abomey où le roi Agadja le nomma chef d'armée. Cet homme inaugura l'entrée des princes de Ouémè dans l'aristocratie de fonction à la maison royale d'Abomey. La fonction de chef d'armée était importante pour le royaume d'Abomey qui considérait la guerre comme une activité économique. C'est à un des descendants de cet ancêtre, Azanmando Houénou que le clan des Houénou doit son patronyme actuel.

Azanmando Houénou vécut sous le règne de Ghézo (1818-1858). D'abord chef d'armée à la cour d'Abomey, il vint à Ouidah où il s'adonna au commerce négrier en collaboration avec le Français Nicolas Olivier dit d'Oliveira et le riche brésilien Joachim d'Almeida. Azanmando Houénou s'enrichit, à un moment où la traite des esclaves connut un nouvel essor sur la côte. Il gagna l'estime et l'amitié du roi Ghézo qui le nomma Ahissigan[56], (une fonction qui équivaudrait en Occident à celle d'un ministre du Commerce qui serait cumulativement président de la Chambre de commerce), et Togan (c'est-à-dire cabécère, proconsul) de Ouidah, ville qui, comme on le sait, est la capitale économique du royaume d'Abomey. Houénou en tant que Chef des Ahissinon[57], réorganisa les institutions commerciales de l'Etat du Danxome[58]. Les traditions précisent que ce fut sur les conseils d'Azanmando Houénou que le roi Ghezo procéda à la reconversion économique du royaume. Azanmando Houénou mourut en 1886 vers l'âge de 80 ans. Il avait géré un immense domaine et une fortune considérable. Exerçait-il un pouvoir politique ? Honorat Aguessy pense le contraire[59]. Houénou disposait cependant d'un moyen de pression sociale : créancier, il pouvait intégrer dans son lignage des enfants à lui confiés en gage, si leurs parents s'avéraient insolvables.[60]

---

[53] Jean Suret-Canale, *Afrique Noire*, tome I, *Géographie, civilisations, histoire*, Paris, Editions Sociales, 1973 (3ème édition), p. 194.

[54] Pour les détails relatifs à la généalogie complète des Houénou, voir Maximilien Quenum, *op. cit.*

[55] Localité située à une trentaine de kilomètres d'Abomey.

[56] *Ahissigan* en langue fon signifie chef des commerçants du roi.

[57] Les *ahissinon* (négociants en langue fon) étaient des notables exceptionnellement autorisés par la cour d'Abomey à pratiquer le grand négoce, soit pour le compte du trône, soit pour leur propre compte, sous réserve de redevances élevées. Peu nombreux, ils étaient en rivalité constante.
Quenum en compte sept. Honorat Aguessy, dans sa thèse, *Du mode d'existence de l'Etat sous Ghezo*, Paris, 1972, en compte cinq. Les Ahissinon recevaient du roi des terres et des milliers d'esclaves. Ils pouvaient lever une armée. Chefs de leurs lignages, ils avaient accès les premiers aux biens de consommation importés (tissus de grande valeur, liqueurs, tabac et autres produits manufacturés). Les Ahissinon étaient entourés de marques de prestige très prisées dans le pays : ils circulaient à cheval, sous des parasols géants richement décorés, précédés d'un chœur de femmes chantant leurs mérites au rythme d'un orchestre. Autant d'apparat pouvait susciter l'admiration et imposer le respect. Mais tout ceci était précaire. Une décision du roi et ils perdaient leur charge et ses avantages.

[58] Maximilien Quenum, *op. cit.*, p. 62.

[59] Honorat Aguessy, *op. cit.*, p. 352.

[60] *Ibid.*

Le fils d'Azanmando Houénou, Padonou Houénou, succéda à son père dans les mêmes fonctions et bénéficia des mêmes faveurs auprès de la maison royale d'Abomey. Il fut nommé conseiller du roi Glélè (1858-1888). Deux faits ont marqué l'histoire de Padonou Houénou. Tout d'abord, il fut mis en résidence surveillée à Abomey pour avoir négocié avec les commerçants européens et brésiliens de Porto-Novo. La question de la succession d'un roi vieillissant se posait alors avec acuité à Abomey. Padonou Houénou préférait à Kondo, futur roi Béhanzin, son frère et rival Ahanhanzo.Après la mort de ce dernier, Kondo réussit par des intrigues à faire tomber en disgrâce Padonou Houénou. Celui-ci mourut en prison en 1887. Les membres de son lignage furent persécutés, et ses biens confisqués[61].

Joseph Tovalou Houénou

Un des fils de Padonou Houénou, Joseph Tovalou Houénou, commerçant, s'était installé à Porto-Novo. Il se mettait ainsi à l'abri des représailles du prince Kondo Béhanzin. Le royaume (ou la cité-Etat) de Porto-Novo, était alors ennemi d'Abomey. Les Européens étaient de plus en plus nombreux à Porto-Novo, protectorat français depuis 1863 et centre d'une intense activité économique. Peut-être Joseph Tovalou avait-il flairé l'imminence de la conquête d'Abomey et le rôle stratégique que Porto-Novo allait être appelé à jouer.

Joseph Tovalou noua de solides amitiés tant parmi les autorités du protectorat qu'auprès des commerçants européens et brésiliens. Il comptait aussi quelques amis parmi les Pères Missionnaires. Tovalou fonda et géra diverses entreprises qui prospérèrent assez vite, à la faveur de la conquête française. Il installa une boulangerie à Porto-Novo, un restaurant, et ouvrit la première boucherie de type moderne de la ville[62]. Il investit dans l'immobilier (construction de bâtiments, palmeraies). Tovalou passa des contrats avec les Français pour le ravitaillement de leurs troupes. D'après d'Albeca, l'image qu'il laissa aux Français qui l'ont connu pendant la conquête fut celle de « grand entrepreneur des subsistances militaires »[63]. Titre quelque peu réducteur car cet auteur a semblé perdre de vue le rôle déterminant que Joseph Tovalou joua dès la déclaration de la

---

[61] Maximilien Quenum, *op. cit.*, p. 71*sq.* Voir aussi, pour ce qui concerne les intrigues de cour à Abomey, l'article de Luc M. Garcia, « Archives et tradition orale. A propos d'une enquête sur la politique du Royaume du dan Homé à la fin du XIXe siècle », *Cahiers d'études africaines*, vol. XVI, 1976, p. 189-206.

[62] C'est-à-dire une boucherie avec un comptoir, des méthodes très pratiques de vente, et plus tard de la publicité dans le Journal officiel de la nouvelle colonie : "Des carnets à souche seront mis gratuitement à la disposition de MM. les commerçants européens ou indigènes, de MM. les fonctionnaires, en un mot, à tous ceux qui en feront la demande", *JO Dahomey*, le 15 janvier 1899, cité par Henri Brunschwig, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion, 1983, p. 190-191. Les clients "devaient inscrire sur un bon détaché du carnet la quantité de viande désirée et remettre ce bon directement à Tovalou ou le glisser dans une boîte aux lettres à la porte de la boucherie. La boîte était levée tous les jours à 4 heures, les livraisons faites à domicile. Des abonnements étaient prévus", Brunschwig, *ibid.*

[63] Alexandre d'Albeca, *op. cit.*, p. 62. Voir aussi Brunet et Giethlen, *op. cit.*, p. 167. François Coty et Gustave Gautherot reprennent le même cliché.

guerre entre les Français et le royaume d'Abomey. Il fut un membre actif du « parti français » et participa efficacement à la direction des opérations. Maximilien Quenum y voit l'occasion qui lui fut offerte de venger son père mort en disgrâce et sa famille persécutée depuis quelques années[64].

La connaissance sûre et pratique dont Tovalou pouvait se prévaloir du milieu naturel et des hommes de la région fut d'un apport considérable pour le conquérant. Dès les premières campagnes, il fut membre de la colonne expéditionnaire du lieutenant-colonel Terrillon avec ses amis Victor Ballot, résident de France, les métis Xavier et Achille Béraud, interprètes[65]. Il intervint plus tard aux côtés du général Dodds dans le choix de porteurs sûrs (non-partisans de Béhanzin), lui suggérant des tactiques adéquates dans la poursuite de Béhanzin. Tovalou n'eut de cesse que lorsque le grand résistant se rendit à Atchérigbé le 20 janvier 1894.

Cette participation de Tovalou à la conquête du pays a renforcé ses liens avec les Français et consolidé sa position sociale. Il bénéficia, après la conquête, de l'appui de l'administration coloniale, et reçut force décorations. Entre autres, la Légion d'honneur, le Mérite agricole, l'Etoile noire du Bénin et l'Ordre Royal du Cambodge. Le 26 mars 1894, il fut élu chef de la collectivité des Houénou qui regroupait environ 3 000 membres à cette époque[66]. Le train de vie de Joseph Tovalou le plaçait au même rang que les Brésiliens les plus aisés. Il comprenait très sommairement le français et le portugais et se faisait assister d'un secrétaire-interprète dans les conversations importantes comme dans ses correspondances. Tovalou employait dans ses entreprises de nombreux lettrés et parfois des Européens comme par exemple le Français Lucien Cressent qui, en 1905, le quitta pour éditer le premier journal libre de la colonie, *l'Echo du Dahomey*. Tovalou fonda le village de Gbodjé où il fit édifier dans un domaine planté de palmiers et de cocotiers une imposante maison de maître ; les travaux du bâtiment furent confiés à des architectes venus exprès de Marseille[67]. On raconte que Joseph Tovalou, au cours d'une promenade pendant son séjour en France en 1900, vit ce manoir qui lui plut et qu'il en fit l'acquisition pour le « transposer », tous matériaux compris, en pièces détachées, à Gbodjé. Il obtint des Chemins de Fer du Dahomey que cette localité fût desservie par les trains reliant Cotonou à Segbohoué. Dans cette résidence secondaire, Tovalou recevait au cours de fêtes qu'il donnait, les notabilités de la colonie.

Le faste, lors des mariages de ses premières filles fut mémorable. En 1899, Julienne se marie avec Jérôme de Campos en grande pompe. Et en 1917, c'est le mariage civil et religieux d'Adjoavi-Rose avec Moïse Elisha, en présence du gouverneur Noufflard et de monseigneur Steinmetz alias Daga (l'homme de haute stature). Germain Crespin et son épouse furent les témoins de la mariée. Des trains spéciaux déversaient des flots d'invités à Gbodjè. Les convives furent reçus à une immense table d'honneur avec vaisselle en porcelaine de Limoges, décorée aux

---

[64] Maximilien Quenum, *op. cit.*, p. 87.
[65] *Ibid.*
[66] C'est à cette occasion que Tovalou prit le nom de « Afomagba-Gango », littéralement : « le pied ne brise pas le lingot de fer », phrase symbolique faisant allusion à la famille des forgerons que Béhanzin n'a pas réussi à détruire. Voir Quenum, *op. cit.*, p. 90.
[67] M. Quenum, *op. cit.*, p. 106.

armes du maître de maison, verres de cristal, couverts en argent massif, plats recherchés, vins fins, Bordeaux prestigieux, Bourgogne voluptueux, Champagne et autres bouteilles de prix, orchestres brésiliens, tam-tams africains et quelques musiciens français de son restaurant de Porto-Novo.

Pour l'époque, cet homme avait une fortune importante mais, somme toute, non exceptionnelle. D'autres Dahoméens autochtones et des Brésiliens avaient des fortunes équivalentes sinon supérieures. Chez les Houénou, on trouve des gens plus riches. Son aisance matérielle a permis à Joseph Tovalou de financer les études de nombre de ses enfants, à commencer par celles assez coûteuses des premiers qu'il alla confier en pension en France. Les aspects saillants de la personnalité de Joseph Tovalou demeurent en définitive son adhésion aux valeurs bourgeoises et son autorité dans la colonie.

Le premier aspect a été, semble-t-il, suffisamment illustré par les diverses activités de Tovalou. Une photographie de lui-même qu'il conserva en souvenir de sa visite à l'Exposition Universelle de 1900 en France, pourrait tenir lieu de symbole. Cette photographie représente Tovalou en costume bourgeois de l'époque (avec col cassé, noeud, chaîne de montre en or), la poitrine chargée de médailles et tenant une pipe en ivoire.

Chef de lignage, homme d'affaires prospère, « ami des Français », Joseph Tovalou Houénou exerçait un pouvoir local certain dans le Bas-Dahomey. Ce pouvoir, non institutionnel, était un pouvoir spécifiquement social. L'homme jouissait d'une autorité de fait ; il était un notable respecté et craint des autres chefs de la région, lesquels le considéraient comme un protecteur.

En vue des préparatifs à l'Exposition universelle de 1900 à Paris, le chef de la colonie lui confia la délicate mission d'intervenir auprès de la maison royale d'Abomey pour « l'emprunt officiel » de divers symboles royaux conservés au Palais : trônes, sceptres, sabres d'apparat, parasols ouvragés et autres *regalia*. Ces objets, destinés à être exposés à Paris, devaient représenter une des contributions de la toute jeune colonie à la prestigieuse manifestation. Face à la vive opposition des princes d'Abomey, Joseph Tovalou déploya de réels talents de négociateur et réussit l'opération. Originale et intéressante attraction pour les visiteurs, en effet, que le trône de Béhanzin à Paris ! Nul autre que le beau-frère du souverain déchu n'eût pu accomplir semblable exploit ![68]

Joseph Tovalou savait qu'il vivait une période de transition où le pays passait d'une organisation bureaucratique de type oral à une autre organisation bureaucratique dans laquelle le document écrit et la connaissance des textes étaient d'une importance considérable. Il fit venir au Dahomey un jeune avocat, le métis Germain Crespin, originaire du Sénégal. Ancien magistrat, celui-ci était le neveu de Joseph Crespin, lequel avait été le tuteur du futur député Blaise Diagne, alors douanier au Dahomey[69]. Joseph Tovalou aida Germain Crespin à s'installer[70].

---

[68] Archives nationales de la République du Bénin, *Dossier Joseph Tovalou Quenum.*

[69] Blaise Diagne étant "membre adoptif" de la famille Crespin, il est probable qu'il soit intervenu dans l'installation au Dahomey de Crespin. Au surplus, le futur député du Sénégal n'était pas un inconnu de Joseph Tovalou. Ces détails auront leur importance dans la vie publique de Kojo Tovalou Houénou.

Tovalou usa de son autorité pour corriger avec l'assistance de son avocat nombre d'abus commis par des administrateurs et des chefs indigènes. C'est ainsi qu'ayant été informé des exactions commises par plusieurs commandants de cercle tels Léonce Combes à Allada et René Bertheux à Abomey, Joseph Tovalou intervint auprès du gouverneur Noufflard qui ne réagit pas. Tovalou provoqua alors la venue de la mission d'inspection Kerdidier à la suite de laquelle Combes fut arrêté, Bertheux muté et le gouverneur Noufflard rappelé[71].

Une enfance africaine

Kojo Tovalou Houénou est né le 25 avril 1887 à Porto-Novo. Sa mère, la princesse Nadjo, est une petite fille du roi Ghézo. Baptisée, elle prit le nom de Maria Thérésa. Joseph Tovalou Houénou l'avait épousée, tout d'abord selon les usages du pays, et le 11 octobre 1886, en noces chrétiennes en l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Porto-Novo. Faut-il préciser qu'il épousait la sœur de Kondo, le futur roi Béhanzin ? Femme active, Maria Thérésa Nadjo aida son mari dans ses nombreuses entreprises, à commencer par le ravitaillement des troupes de Dodds.

La collectivité des Houénou compte de nombreux chrétiens. Cette conversion au catholicisme à cette époque ne semble pas relever d'une adhésion exclusive. Nul doute que les Houénou, comme nombre de leurs compatriotes, apprécient du catholicisme son enseignement. Incontestable, toutefois, qu'ils ont conservé intactes pour l'essentiel, leurs moeurs et croyances africaines et les concilient aisément avec la nouvelle religion. L'enfant reçoit le prénom africain de Kojo parce qu'il est né un lundi. C'est l'usage en effet chez les Fon, les Guen et tout le groupe Akan d'attribuer aux enfants des prénoms selon le sexe et le jour de la semaine où ils sont nés. Kojo sera très souvent désigné sous ce prénom par les siens et en particulier par son père[72].

Peu après sa naissance, la famille procède à sa première initiation selon les rites de la cérémonie Agbassa Yiyi des Fon du Bas-Dahomey. Au cours de cette cérémonie qui rassemble toutes les vieilles tantes, gardiennes de la tradition, et les vieillards (les aînés) de la famille, l'enfant est passé de main en main. Chacun après l'avoir examiné déclare de quel membre défunt du lignage il a les traits. Intervient alors le prêtre du Faa (génie de la divination intermédiaire entre les divinités, les morts et les vivants). Ce dernier révèle à l'assistance le nom du « Djoto », l'ancêtre dont l'esprit protège le nouveau-né et qui a parrainé cette naissance. Le prêtre peut alors tracer les grandes lignes de sa destinée[73].

---

[70] Maître Germain Crespin eut sans difficulté une clientèle intéressante et acquit des terres : une lettre du Gouverneur Fourn au Ministre des Colonies (ANSOM, Paris, Aff. Pol. 575/6) mentionne une attribution par Fourn à Germain Crespin de 200 hectares de terrain à Cotonou. Crespin en fit une cocoteraie.

[71] *Dictionnaire bibliographique du Dahomey*, tome I, 1969, p. 154.

[72] Serpos Tidjani, *Calendrier agraire et religieux du Bas-Dahomey. Un compte-rendu de la première conférence internationale des Africains à Dakar*, IFAN, 1951, p. 29. Maximilien Quenum, *Au pays des Fon, op. cit.*

[73] Maurice A. Glele, *Le Dâ Xomé, op.cit.*

Le 29 mai 1887, environ cinq semaines après sa naissance, en l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception, la même où Joseph Tovalou Houénou et Maria Térésa Nadjo consacraient leur union, quelques six mois et demi auparavant, le petit Kojo est présenté sur les fonts baptismaux et reçoit le prénom de Marcos[74]. Cette consonance portugaise de « Marc » dénote de toute évidence l'influence du « brésilianisme » ambiant. Les prénoms portugais étaient alors de coutume. Il faut attendre la conquête française pour que l'usage se répande des prénoms français. C'est le père Bel qui procéda à la cérémonie. Parrain et marraine du bébé ? Des amis proches de son père, des Brésiliens : Antoine Sant'Anna et Justina de Souza, son épouse.

La maison où Kojo Tovalou Houénou voit le jour est située au centre du quartier Obada, le plus moderne de Porto-Novo. Aux abords immédiats, les Pères Missionnaires de Lyon ont installé leur vaste concession. Les villas des Européens et « Brésiliens », gros commerçants pour la plupart et petits artisans, et les bâtiments administratifs forment l'essentiel de l'habitat. La résidence du gouverneur se trouve dans la même rue, à quelques centaines de mètres. Propriété est le terme qui conviendrait pour désigner cette demeure spacieuse. Le bâtiment principal où habite le père de famille est d'architecture dépouillée, d'allure sobre et imposante. Un portail massif orné d'une voûte stylisée donne sur une cour où ont été construits d'autres bâtiments secondaires, beaucoup plus modestes, à mesure que la famille s'est agrandie. Et elle le fût. Joseph Tovalou eut plus de vingt et une femmes et une nombreuse progéniture : à sa mort en 1925, il avait vingt huit enfants vivants (dix sept filles et onze garçons).

Dans quel cadre et dans quelle atmosphère le petit Kojo-Marcos évolua-t-il au cours de ses toutes premières années ? Son paradis d'enfance, lieu privilégié d'observation et d'éveil est peut-être tout d'abord un espace d'émotions et de rêves : les promenades au bord de la lagune Nokoué à quelques lancers de flèches en contrebas de la demeure paternelle, aujourd'hui encore les couchers de soleil sur le Nokoué ont quelque chose de grandiose et de poignant, les sorties des masques au cours des fêtes ou des funérailles — les Egun, esprits des morts avec leurs costumes chatoyants et leurs voix de crécelles. On les voit surtout de jour, accompagnés de tambours parlants. Les Zangbéto, gardiens de la nuit, autres masques vêtus d'immenses « cases » de raphia, et qui soufflent dans leurs cornes de zébu à inquiéter jusqu'aux honnêtes gens ; ou encore plus effrayants, les Oro que nul être humain ne peut voir de ses yeux — c'est du moins ce qu'en savent les enfants — et qu'on entend hurler la nuit aussi fort que l'ouragan. Et puis les fêtes chrétiennes, celle de Noël qui marque la naissance de Jésus de Nazareth, le même qui à Pâques ressuscite glorieux après une mort tragique et douloureuse ; la fête du Bomfim des Brésiliens...

Il y a aussi les nombreuses visites à Joseph Tovalou des notables de Porto-Novo, les personnalités de la colonie, les militaires dans leurs costumes à galons d'or, et leurs casques blancs, les hommes de religion, les « Padri » avec leurs soutanes blanches et leurs barbes interminables. Ils sont de véritables héros le

[74] Archives de la paroisse Notre-Dame. Registre Bénin, Porto-Novo n° 1063,11, pour toutes informations relatives à ce baptême.

dimanche à la grand-messe et plus encore aux processions du Saint-Sacrement avec l'ostensoir en or et le parasol, les oncles de la famille et leur port altier et leur sourire où se mêlent ce je ne sais quoi d'autorité et aussi de gentillesse.

Et puis la vie tout simplement quotidienne d'un enfant de Porto-Novo, ses petites joies et aussi ses petites déceptions, la cuisine de Nadjo la mère et ses mille attentions, la gravité bienveillante de Joseph Tovalou, l'agilité et la finesse de ses camarades de jeu (ils ont 6 ou 7 ans), si habiles à grimper aux manguiers, avocatiers, goyaviers, papayers et corossoliers de la mission[75] pour marauder quelques fruits murs. Bien des expériences vécues directement ou à travers d'autres, forment un ensemble d'impressions, de sentiments et de sensations, véritable humus où grandit le petit Kojo.

Les ancêtres ne sont nullement absents de cet univers de l'enfant. Il est en contact avec eux à travers les louanges quotidiennes lors des salutations matinales ou au cours des visites familiales à Ouidah. A la veille de leur départ pour la France, Joseph Tovalou va se recueillir avec deux enfants, Kojo et son frère Augustin sur les tombes de leurs ancêtres et implore leur protection, leur bénédiction[76].

Et déjà, quelques convictions et quelques petits malentendus entre Kojo et son père. Ce dernier négligera quelque peu de baptiser avec promptitude ses enfants nés d'autres unions. Par choix personnel ? Parce que trop absorbé par ses mille occupations ?

Le petit Kojo-Marcos protesta contre ce qui lui semblait un traitement inique envers ses demi-frères. Il insista vivement. Avec sa sœur aînée Emilienne, ils firent eux-mêmes les démarches nécessaires auprès des Pères et ils parrainèrent à tour de bras leurs demi-frères et soeurs[77]. Kojo-Marcos avait alors entre dix et douze ans.

Ainsi Kojo Tovalou Houénou passe son enfance dans un milieu fortement occidentalisé, où l'élément traditionnel tient néanmoins une place importante. L'enfant dans ces familles est considéré non pas comme le fils de ceux dont il tient directement la vie, mais comme le descendant de la lignée dont il est le continuateur. L'éducation est vue comme la transmission d'un patrimoine, d'une génération à l'autre. Cette conception de l'éducation viserait donc à assurer une continuité et il est juste d'y trouver le moyen de transmission et d'actualisation du passé des Anciens. C'est pourquoi on peut dire que les rapports du jeune Tovalou avec l'histoire se sont noués dès les jeunes années. L'enfant est louangé dans les salutations rituelles par les femmes de la famille, sa mère, ses tantes. Celles-ci retracent dans ces salutations les grands traits de l'histoire de sa famille[78].

Premières douleurs, première expérience de la mort, la mère de Kojo Tovalou Houénou meurt le jour même de son septième anniversaire. L'éducation traditionnelle telle qu'elle est conçue et vécue dans la région du Bas-Dahomey sera d'un grand apport pour l'équilibre de l'enfant. Ici, il n'y a pas d'« école » traditionnelle, pas de centre de formation en marge de la famille comme en Europe. L'enfant est éduqué, formé dans le milieu familial ambiant, et il entre

---

[75] Le jardin des pères et de la Mission Catholique.
[76] *Papiers Tovalou*, Quenum.
[77] *Ibid.*
[78] Maximilien Quenum. *Les Ancêtres, op.cit.*

progressivement comme en symbiose avec ce milieu. Il est assez proche des adultes par moments et participe effectivement aux préoccupations de la famille à mesure qu'il grandit. Il convient de parler ici d'une éducation par imprégnation.

Reste la douleur. Orphelin donc à sept ans. Ce vide affectif sera-t-il jamais comblé ? A l'âge adulte, Kojo rechercherait-il inconsciemment à travers ses nombreuses aventures sentimentales cette première tendresse précocement perdue ?

C'est dans ce milieu à la fois traditionnel, et moderne que Kojo Tovalou est sensibilisé à un idéal de conduite : un témoin de la période ici considérée a suggéré l'idée d'une « éducation de la posture ». Assez tôt l'enfant acquiert les notions de respect des aînés en même temps qu'il regarde vivre ces derniers, les gestes de politesse, la maîtrise de la parole, la mesure dans le comportement. On peut retrouver ce mode d'éducation chez divers peuples d'Afrique noire[79]. Il faut ajouter à ces multiples éléments, la curiosité intellectuelle, le désir de savoir le fond des choses, « banudô« apprécié chez les enfants. Véritable incitation au savoir, à la perspicacité et à la recherche, cet élément de la culture des sociétés du Bas-Dahomey a été un facteur important dans les dispositions intellectuelles de Kojo Tovalou Houénou.

Jusqu'à 1900, le jeune Kojo passe une enfance africaine et restera marqué par diverses influences, par les caractéristiques et les valeurs propres à son milieu familial et social, par un ensemble d'impressions, de souvenirs. C'est dans son enfance qu'il faut trouver les éléments à la base de son enracinement dahoméen. Il sait ce qui est apprécié dans sa société, il a le sens de la famille et de la vie communautaire, il sait l'importance sociale de son père, il a un certain sens de l'histoire de ses ancêtres. Non pas qu'il sache toute l'histoire de ces derniers, mais les traits généraux de leur passé. A-t-il pris vaguement conscience d'une responsabilité sociale à assumer dans l'avenir ? L'école a révélé d'autres qualités de Kojo et, tout particulièrement, son intelligence vive et adaptative.

---

[79] Voir Pierre Erny, *L'enfant et son milieu en Afrique Noire, essais sur l'éducation traditionnelle*, Paris, Payot, 1978, 308 pages, et du même, *L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique noire*, Paris, Editions de l'Ecole, 1968.

Chapitre 3

Les années de formation

L'Ecole des « Padri »

Kojo Tovalou Houénou, à six ans, va à l'école fondée à Porto-Novo par les Pères des Missions Africaines de Lyon, les « Padri » [80]. Depuis plusieurs décennies, les « grandes familles » dahoméennes savent que les voies de la réussite sociale passent désormais par l'école. Au début, les Pères ont enseigné en portugais. Après la conquête, les représentants de la France les ont invités à donner leur enseignement en langue française. L'œuvre des Missionnaires s'est révélée particulièrement efficace dans la région, car elle a bénéficié de l'approbation d'une grande partie de la population. D'après quelques hommes de la génération de Tovalou, l'enthousiasme des Dahoméens pour l'école repose sur des raisons fort diverses. Voici ce qu'en pense Paul Hazoumé :

> « Les grandes familles Goun (de Porto-Novo) et Fon (de Ouidah) ont voulu envoyer leurs enfants à l'école pour égaler les Brésiliens en matière de prestige social. De plus, l'écriture, pour elles, était un mystère.
>
> (...) Les missionnaires sont venus, ils nous ont enseigné le catéchisme et ils nous ont dit : « Nous sommes tous les enfants du même Père. » Les esclavagistes n'avaient pas le langage du Dieu aimant. »[81]

A ces raisons d'ordre social, religieux ou humanitaire, il convient d'ajouter celles relatives à la sécurité matérielle : les lettrés, employés dans l'administration et

---

[80] *Padri*, mot portugais passé dans les langues fon et yoruba signifiant père, religieux.

[81] Paul Hazoumé, Entretiens à Cotonou (Bénin) en août 1976. Instituteur, ethnologue, romancier et homme politique dahoméen, né en 1890, mort en 1980, il participa activement à la vie politique au Dahomey après la guerre de 1914 avec le leader dahoméen Louis Hunkanrin. Il publia de nombreuses études d'ethnologie et un roman célèbre *Doguicimi*, et fut un des animateurs de la presse dahoméenne. Paul Hazoumé fut élu après 1945 conseiller de l'Union française.

le commerce n'étaient pas exposés aux aléas de la vie paysanne, aux mauvaises récoltes, et aux fluctuations de prix des produits du cru.

Enfin, dans la vie quotidienne, on disait des gens instruits qu'ils avaient « vu la lumière »[82].

L'école pour Kojo Tovalou Houénou n'a pas provoqué une rupture avec son propre milieu social. On s'en doute. Qu'il entrât dans une institution voisine de la maison était, si l'on peut dire, dans l'ordre des choses. Le témoignage le plus direct qu'on ait pu recueillir pour cette période de la vie de Tovalou est celui de sa jeune sœur Rose Tovalou Quenum, épouse Elisha. Cette dernière affirme que son frère était un enfant d'une intelligence remarquable mais que par ailleurs, il était d'une opiniâtreté peu courante.

Les élèves sortis des écoles des Pères, offraient la garantie d'une bonne formation et bénéficiaient d'une réputation favorable. Les Missionnaires associaient la morale chrétienne à une pratique de l'enseignement semblable à celle en cours en France à cette époque. Il s'agit bien entendu de l'école sous la IIIe République et de l'idéal de perfection qui la caractérisait. Elle faisait appel à une application, une unité de l'esprit que le révérend Père Francis Aupiais qui fut directeur de cette école au début du siècle et forma un grand nombre de lettrés dahoméens résumait en un mot resté gravé dans la mémoire d'un de ses élèves : « l'école est comme une femme ; elle n'admet pas les rivalités de sérail. » [83]

Kojo Tovalou Houénou, comme tous ses autres camarades, devait donc s'occuper exclusivement de ses études. Priorité était donnée à l'acquisition des valeurs occidentales et tout d'abord à la maîtrise de la langue française. Sur ce point paraîtra significatif un discours un peu tardif mais révélateur de l'esprit de l'enseignement à cette époque et de l'importance accordée à la langue française. Ce discours, de Camille Guy, gouverneur du Sénégal et de Guinée, a été prononcé à l'occasion d'une distribution des prix en 1902.

> « Vous êtes donc nos élèves aujourd'hui, mais vous serez demain nos collaborateurs. Pour cela, que faut-il ? Peu de choses. Il faut que vous sachiez tous parler français (...) On ne sait, mes jeunes amis, notre langue que lorsqu'on est en état d'en user couramment, d'exprimer toutes les nuances de sa pensée par le mot propre... Parler français, c'est avoir cette langue dans le sang, ne jamais l'oublier quel que soit l'isolement dans lequel on vit, c'est s'en servir pour soi, mais aussi l'imposer aux autres, c'est l'apprendre non par devoir, mais par goût, c'est l'aimer comme une deuxième langue maternelle et la faire vivre en vous de vos souvenirs et de vos espoirs (...)
>
> Toutes les autres langues sont le reflet de l'image des peuples qui les parlent et qui les ont créées pour leur usage. La langue française est la langue du monde entier, et l'on n'est un homme instruit et distingué, quelle que soit sa race, que si l'on sait parler français (...)

[82] Maximilien Quenum, *Afrique Noire, rencontre avec l'Occident*, Paris, éd. Nathan, 1958, p. 82.
[83] Paul Hazoumé, entretiens d'août 1976.

(...) Mais il y a mieux, parler français, mes jeunes amis, c'est penser en français, et penser en français, qu'on me permette de le dire avec orgueil, c'est être quelque chose de plus qu'un homme ordinaire, c'est s'associer à la noblesse de la destinée de notre pays, c'est vivre de notre vie nationale. La pensée française a dominé vingt siècles qui viennent de tomber un à un dans l'abîme des temps. C'est elle qui a enseigné au monde que le droit est plus respectable que la force, que la justice est plus forte que les intérêts et que les petits et les vaincus ont droit à plus de respect et d'égards que les triomphateurs et les conquérants.

(...) Eh bien, quand vous saurez le français comme je voudrais que vous le sachiez, vous aurez les mêmes idées, vous participerez aux mêmes luttes, vous vivrez les mêmes principes (...).

Aimez la France de toutes vos forces parce qu'elle vous aime bien. En vous demandant votre affectation je n'entends pas vous inciter à renier votre pays, à oublier vos origines, mais vous pouvez aimer à la fois votre pays et le nôtre, comme le paysan de France associe dans une même tendresse son village et la patrie toute entière ».[84]

L'idée de la supériorité de la civilisation européenne et de l'espoir d'y participer inspirait la plupart des manuels en usage à la fin du XIXe siècle dans les écoles de ce type. De ce point de vue, les livres d'histoire et de langage étaient assez éloquents. Les leçons sur le vêtement procédaient par comparaison avec les habitudes africaines. Ces manuels dans leur ensemble prônent des vertus très simples : respect envers le commandant (l'administrateur), le maître, les aînés, etc.

Selon Denise Bouche, les écoliers de la fin du XIXe siècle en Afrique noire avaient pu réciter à partir de manuels inadaptés, qu'autrefois leur pays s'appelait la Gaule. Mais, il est probable qu'à l'école de la mission, les manuels aient été les mêmes que ceux utilisés dans les autres écoles de l'Afrique Occidentale à cette époque. Ces manuels se gardaient de révéler aux élèves leurs ascendances celtiques. On leur faisait lire progressivement que « la France est le plus beau pays du monde » (Ière leçon). « Les Romains, étant les plus civilisés, furent les plus forts et ils prirent la Gaule ; les Gaulois, les Romains et les Francs étaient intelligents, travailleurs et courageux » (2e leçon), phrase reprise et encadrée comme pensée à retenir. « Si les Kabyles et les Arabes écoutent les Français, ils seront heureux, ils seront meilleurs, et ils seront regardés comme les enfants de la Nation française » (40e leçon)[85].

[84] Discours du gouverneur Camille Guy, « distribution des prix à l'école des fils de chefs », 10 juillet 1902, archives de l'AOF, J.9. Voir Denise Bouche, *op. cit.*, p. 56.

[85] C.R. Jouve, *Leçons d'Histoire et de civilisation, cours élémentaire des écoles indigènes et cours primaire. des écoles françaises d'Algérie et de l'Orient*, 1893, cité par Denise Bouche, *op. cit.*, p. 597 *sq.*

Le collège : Bordeaux, Saint-Genès

En 1900, Kojo Tovalou Houénou a douze ans. L'école de la mission de Porto Novo n'assure pas de formation au delà de la 7e. Deux voies s'offrent aux jeunes dahoméens issus de cette école : proposer leurs services aux maisons de commerce de la place et à l'administration coloniale ou continuer leurs études en Europe. Des anciens élèves de la mission sont employés dans d'autres territoires nouvellement conquis en Afrique occidentale et centrale. D'autres sont recrutés comme moniteurs dans des écoles fondées par les Pères. Ne suivent l'autre voie que ceux qui, bien rares, en ont la capacité matérielle, la volonté et paraissent trop jeunes pour entrer dans la vie active. Quelques notabilités de la colonie ont été élevées en Europe : Bernardin Durand, commissaire de police à Porto-Novo en 1891, et son successeur au même poste, Agboton (1891-1893), les frères Badoun, les frères Béraud. On compte quelques cas dans le voisinage des Houénou : le jeune Victor Angelo, un camarade de jeux de Kojo Tovalou Houénou, que son père, métis brésilien a envoyé à Lisbonne pour ses études ; le jeune José Firmino Santos envoyé en France...

Joseph Tovalou Houénou décide de profiter de son voyage en France pour y emmener deux de ses enfants : Kojo, et son demi-frère Augustin, de deux ans plus âgé. Il les confie aux Frères de l'Ecole Saint-Genès de Bordeaux.[86]

Le doute est désormais levé sur les affirmations non vérifiées des journaux dahoméens qui dans des articles biographiques au sujet de Kojo Tovalou Houénou ont évoqué le rôle de son tuteur « parisien », « professeur de lycée » qui se serait occupé du jeune garçon comme s'il était son enfant ». Kojo Tovalou Houénou a été élevé dans l'institution lasallienne de la rue Saint-Genès à Bordeaux, sous la lointaine surveillance de son père et les attentions de son tuteur Joseph Bigourdan, négociant en vins, et ami de son père.

On sait l'atmosphère dans laquelle Kojo Tovalou Houénou a passé ses douze premières années. Nul ne peut saisir les ressorts de la personnalité de l'homme sans un regard sur l'éducation qu'il a reçue à Saint-Genès. On s'y attardera quelque peu en en examinant tour à tour l'esprit et le contenu, les résultats obtenus, le coût, les diverses orientations que Tovalou prendra après ses études secondaires.

Tovalou a séjourné pendant onze ans, à Saint-Genès c'est-à-dire jusqu'à son installation en ville en 1911. Les archives de l'Ecole Saint-Genès ne perdent réellement ses traces qu'à partir de 1933. Leur bon état de conservation permet de suivre le personnage depuis son entrée au collège jusqu'à ses premiers pas dans la vie publique, précisément jusqu'à sa « montée à Paris », pendant la guerre en 1915. Au delà du prestige que Joseph Tovalou pouvait récolter du fait que deux de ses enfants étaient en France pour leurs études et des ambitions qu'il nourrissait pour

[86] Kojo Tovalou Houénou est inscrit au pensionnat Saint-Jean-Baptiste de la Salle, appelé école Saint-Genès à partir de 1905, sous le numéro de matricule 213 et sous le nom de Marc Tovalou Quenum (son frère porte le numéro 212). On a préféré conserver la première transcription de son nom pour la commodité de l'exposé.

eux, demeurait chez cet homme le triple souci d'intégrer ses fils dans la culture occidentale, d'égaler (on l'a vu) les membres de la bourgeoisie locale, et d'assurer, dans un état moderne alors naissant, la pérennité de son pouvoir social.

C'est à Saint-Genès que Kojo Tovalou Houénou devra la substance de son enracinement métropolitain. A la formation intellectuelle qu'il y reçoit s'ajoute une insertion dans un milieu social inconnu de lui et dont l'école est la réplique réduite : la bourgeoisie catholique bordelaise.

Bordeaux, capitale vinicole, ville portuaire à l'intense activité commerciale, demeure en ce début de siècle une ville bourgeoise. Sa prospérité est liée, bien entendu, à celle du vignoble girondin, et son port garde sa vocation coloniale. Les notables bordelais sont pour la plupart des négociants en vin ou en denrées coloniales. Cette ville cultive avec délectation un art de vivre spécifique. La grande particularité de Bordeaux dans la deuxième moitié du XIXe siècle est son essor démographique. Elle apparaît comme très attirante pour les ruraux d'un arrière pays déshérité.[87] C'est sans doute ce qui a provoqué cette importante poussée démographique. Bordeaux est une ville où l'on observe de très fortes inégalités sociales, des cloisonnements : à une grande bourgeoisie très fermée, s'oppose un peuple très indifférencié. Il existe dans la ville des noyaux regroupant des ouvriers ou des habitants de condition similaire. La prédominance du secteur tertiaire dans la ville a changé profondément la nature du travail populaire, de même qu'elle a entraîné l'extension d'une moyenne et petite bourgeoisie d'employés de bureau[88]. Ces groupes sont dispersés, de sorte que dans la ville on ne peut pas opposer ville bourgeoise et ville populaire. La rue Saint-Genès elle-même est en réalité une percée bourgeoise dans un quartier à dominante populaire.

On voudrait suggérer que c'est pour répondre aux impérieux besoins de scolarisation qui découlent de l'immigration rurale à Bordeaux et pour fournir des cadres au secteur tertiaire en plein développement que les Frères de Saint Jean-Baptiste de la Salle — ils sont aussi appelés Frères des Ecoles Chrétiennes — ont fondé en janvier1874 le pensionnat de la rue Saint-Genès. La bonne réputation de cet établissement a largement dépassé les limites du Sud de l'hexagone. Saint-Genès est connu en Espagne, en Afrique du Nord, en Afrique Noire, aux Antilles, à Madagascar et ailleurs[89]. Il fête ses vingt-cinq ans d'existence en grande pompe l'année même où Kojo Tovalou et son frère y sont admis. Beaucoup le considèrent comme une « pépinière d'Aquitains illustres ». Il est juste de signaler qu'à Bordeaux le Collège des Jésuites de Tivoli et le Lycée Montaigne ont à cette époque une réputation également favorable.

Fidèle à l'esprit des écoles fondées par les Frères de cette congrégation, le pensionnat vise à former des chrétiens aux vertus patriotiques solides et des hommes adaptés aux réalités de leur milieu. Un aspect essentiel de ces écoles réside dans le fait qu' elles ont été des écoles-types dont se sont inspirés les réformateurs de l'enseignement public, Louis Guizot, Victor Duruy et Jules Ferry[90]. Les frères

---

[87] Voir Pierre Guillaume : *La population de Bordeaux au XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1972.
[88] *Ibid.*
[89] « Compte-rendu des fêtes du centenaire. Conférence du frère Patrice Marey, le 18 mars 1975 », *L'Elan*, n° 35, septembre 1975, p. 9.
[90] *Ibid.*

lasalliens ont rompu avec la tradition jésuitique de l'enseignement et inauguré un nouvel humanisme qui ne se référait plus à l'antiquité gréco-latine, mais se définissait en fonction du monde contemporain. Le programme est par conséquent axé sur deux éléments principaux :

— une grande variété de matières pour faciliter au collégien le choix d'une profession.

— une orientation religieuse et civile.

Le programme comporte donc l'essentiel des matières communément enseignées dans les lycées classiques, à l'exception du latin et du grec. L'accent est porté sur le français (langage, littérature), l'histoire et la géographie, les sciences (sciences exactes et sciences de la nature) et sur les langues étrangères, (anglais, espagnol, allemand). Les langues classiques n'y sont enseignées que dans les grandes classes et à titre facultatif. La comptabilité et la dactylographie sont aussi enseignées à Saint-Genès, de même que la musique, le chant et la peinture. Aux cours de maintien et de diction, disciplines des plus originales, les élèves apprennent les bonnes manières et « cette urbanité faite d'élégance et de fierté, cette exquise politesse... »[91]. Ces cours de maintien et de diction prouvent, par leur existence même, que les Frères de Saint-Genès ont le souci de faire des jeunes ruraux et des jeunes bourgeois dont l'éducation aurait été négligée, des hommes du monde, sachant se tenir avec aisance et s'exprimer convenablement.

Kojo Tovalou Houénou a aimé l'enseignement qui lui a été donné et n'a visiblement pas eu grand-peine à s'adapter à la vie en France. Il n'en a pas été de même de son frère à la santé fragile. Ce dernier a dû quitter Saint-Genès le 15 novembre 1901 pour une école de Saint-Louis au Sénégal. Il est mort peu après. On retrouve son nom dans le palmarès de 1901-1902 publié à l'occasion de la distribution des prix. Le plus doué des deux frères est le plus jeune. Tous les relevés des compositions mensuelles montrent qu'à partir de 1901 jusqu'à l'année du Baccalauréat Kojo Tovalou-Houénou[92] est régulièrement un des quatre premiers de sa classe. Son nom figure à tous les palmarès de fin d'année. Les prix décernés à Kojo sont nombreux et assez variés[93]. Les prix spéciaux qu'il obtient avec régularité sont ceux de religion, de maintien et de diction en anglais.

Kojo Tovalou Houénou passe ses vacances d'été à Londres. En 1902, lorsqu'il manifeste son désir d'aller en Angleterre pour ses grandes vacances, son père l'y autorise sous deux conditions : qu'il soit sous la surveillance des Frères de Saint-Genès qui s'y rendent eux-mêmes, et qu'il séjourne dans une institution semblable au pensionnat de la rue Saint-Genès[94].

Les relevés des frais de pension de Kojo Tovalou Houénou témoignent des voyages entrepris par le collégien en France et en dehors de France, c'est-à-dire dans tous les pays dont il étudie la langue. Il faut le dire, Kojo Tovalou Houénou, à Saint-Genès compte parmi les pensionnaires matériellement privilégiés. C'est, en outre, un enfant volontaire à l'intelligence adaptative, sérieux, constamment appliqué, soucieux de savoir. Ses résultats font la joie de son père qui pour

---

[91] Louis et Raphaël Giard, *Echo de Saint-Genès*, n° 124, décembre 1908.
[92] Archives de l'Ecole Saint-Genès, *Résultats des compositions mensuelles*, 1901-1906.
[93] Archives de l'Ecole Saint-Genès, *Distribution solennelle des prix*, 1901-1906.
[94] Archives de l'Ecole Saint-Genès, *Lettre de Joseph Tovalou à M. le Directeur, Abomey, le 12 mai 1903.*

l'encourager lui permet de suivre des cours de musique comme il le désire. Il apprend à jouer du piano et de la contrebasse. Il chante aussi (dans les basses).[95] Joseph Tovalou montre ses relevés de notes à des fonctionnaires et officiers français de ses intimes et leur permet, à leur retour en France, de recevoir son fils dans leur famille pour quelques jours[96].

Si Kojo Tovalou Houénou a aimé Saint-Genès et a fort bien assimilé son enseignement, il le doit tout d'abord aux moyens dont dispose ce pensionnat : Saint-Genès est doté de grands laboratoires modernes de physique et de chimie, d'une importante bibliothèque, de musées d'antiquités et d'histoire naturelle, d'un jardin botanique, de vastes dortoirs, d'immenses terrains de jeux, un pensionnat « tout confort ». Il le doit également au corps professoral formé de maîtres sûrs, aimables et consciencieux. Ce corps professoral est d'une étonnante stabilité. Des maîtres ayant plus de trente ans de maison ne sont pas rares à Saint-Genès. D'autres y ont passé plus de cinquante ans.

Deux de ses maîtres ont indéniablement imprimé leur marque sur la personnalité du jeune africain : le premier est assurément Monsieur Sagaspe, Frère Lifard Fortuné en religion. Homme d'une extraordinaire érudition, professeur de lettres, de philosophie, de sciences naturelles et de politesse, le frère Fortuné était officier d'Académie, membre de la Société Linnéenne et poète. Il fut pour Kojo, mais aussi pour plus d'un pensionnaire de Saint-Genès, le modèle. « On pouvait l'interroger sur toute les questions, la réponse était prête », a pu écrire de lui un de ses anciens élèves : le frère Fortuné se mettait constamment au courant des progrès scientifiques et des découvertes des sciences naturelles. D'origine basque, il vouait un véritable culte à son pays natal.

L'abbé Bertrand est l'autre figure qui ait influencé le jeune Tovalou. Professeur de français, de littérature et de latin, il initiait les élèves, en dehors de ses cours, à la découverte des richesses de la liturgie et à la lecture des Pères de l'Eglise. Homme doué d'une mémoire prodigieuse, il pouvait réciter telle pièce de Racine qu'il connaissait en se promenant dans la classe.

Mais, plus que d'influences de personnes, il conviendrait, pour mieux saisir le type d'éducation reçue par Tovalou, de considérer toute une atmosphère à la fois profane et mystique, constituée d'éléments divers dont l'individu tire sa propre synthèse. On ne saurait négliger la portée de la « réflexion quotidienne » inaugurant la journée de classe et proposant aux élèves divers thèmes auxquels se réfère le modèle lassallien, comme la bonté, la douceur, la loyauté, la pureté, la piété, le souci des autres et la tolérance.[97]

Cette notion de tolérance serait synonyme ici de volonté constante de dialogue avec des gens aux idées différentes, laquelle volonté n'exclurait pas que l'individu n'abdique pas ces convictions personnelles.

---

[95] Archives de Saint-Genès, *Lettre de Joseph Bigourdan au Frère Procureur du pensionnat J.B. de la Salle.* Voir aussi Archives de Saint-Genès, *Palmarès*, 1900-1906.

[96] Archives de Saint-Genès, *Joseph Tovalou au Frère Directeur, Porto-Novo le 19 avril 1901*, et *Joseph Bigourdan à M. le Directeur, Bordeaux le 6 juin 1901.*

[97] Voir à cet égard un livre encore assez connu à l'école Saint-Genès au début du siècle : J.B. de la Salle, *Les devoirs du chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter.*

Kojo Tovalou en dehors des études proprement dites manifeste un goût prononcé pour la lecture. Il s'agit d'une lecture active avec des analyses d'ouvrages d'auteurs. Il a été en effet membre d'une société littéraire dite « académie » qui a eu quelque célébrité. Les membres de cette « académie » se réunissent chaque dimanche pour discuter de la valeur d'oeuvres classiques ou actuelles. L'objectif visé, au-delà de la formation à l'art d'écrire et de bien s'exprimer, est le raffinement et le bon jugement. L'« académie » de Saint-Genès examine les compositions rédigées par les camarades et les critiques. L'auteur, ayant droit de réponse, peut présenter sa défense et s'opposer aux critiques formulées[98]. Sans doute faut-il voir dans cette « académie » le lieu où Tovalou a le mieux cultivé son talent d'orateur.

La fréquentation des auteurs classiques du XVIIe siècle et des philosophes du XVIIIe siècle a fortement marqué le personnage. Les manuels d'histoire en usage à Saint-Genès paraissent assez proches de ceux publiés à partir de 1900 par Ernest Lavisse. On peut penser que le caractère assimilateur des programmes à Saint-Genès ait poussé le jeune Tovalou à aborder des sujets de réflexion délicats. Les principes républicains confrontés à la réalité coloniale ont joué un rôle certain dans son éveil politique. Il est en outre probable qu'une France idéalisée depuis l'enfance, et le fait d'avoir quitté si jeune le pays natal aient retardé l'éveil politique de Kojo Tovalou Houénou. La correspondance avec son père n'aborde que des questions souvent très personnelles, ou très générales lorsqu'il s'agit du pays[99].

Il y a à Bordeaux quelques jeunes dahoméens comme son propre cousin Ouanilo Behanzin du Lycée Montaigne à qui Kojo restera assez attaché. Mais, somme toute, l'horizon dahoméen paraît lointain.

A bien y regarder, les idées, les convictions politiques du jeune Tovalou ne sont pas très affirmées avant 1914. La loi sur la séparation de 1904 excluant les congréganistes du domaine scolaire a pu éveiller sa sensibilité aux problèmes politiques. On ne peut hélas, pas préciser dans quelle mesure. Il participe dans le cadre des activités extra-scolaires à la Congrégation Mariale, aux conférences sociales comme la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Cette dernière animée par le frère Fortuné encourageait les élèves à prendre toute sorte d'initiatives sociales. Elle se mettait « à l'affût des misères cachées qui méritaient secours et réconfort », et inspirait à ses membres le dévouement auprès « des humbles et des souffrants ». Il faut reconnaître qu'en dehors du fait que Tovalou a pu être sensibilisé aux problèmes sociaux, l'appartenance à ces différents groupes lui a permis de prendre part aux manifestations, aux excursions, aux pèlerinages[100].

Les frais de pension de son fils reviennent assez cher à Joseph Tovalou. Ils ont varié d'année en année dans le sens de la hausse. D'une moyenne annuelle d'environ 1500 francs pour les deux premières années (de 1900 à 1902) on passe à 2300 francs en 1903 et 3800 en 1906[101]. Pour toutes ses dépenses (aussi bien pour les plus importantes que pour ses loisirs), il suffit à Kojo d'en référer au Frère Zé, l'économe de Saint-Genès. Ce dernier, assuré qu'il est de la solvabilité de Joseph

---

[98] « Les fêtes du centenaire. Allocution du Frère Directeur », *L'Elan*, n° 35, septembre 1975, p. 53.

[99] Les amis de son père qui lui rendent visite ou le reçoivent chez eux sont en général des hommes du pouvoir.

[100] Les collégiens de Saint-Genès ont l'habitude d'aller en pèlerinage à Verdelais, qui est le "Chartres" des jeunes chrétiens Bordelais.

[101] Archives de Saint-Genès, *Registres des frais de pension*, 1900 à 1906.

Tovalou, n'y fait aucun obstacle. Aucun souci matériel ne vient donc assombrir l'atmosphère des études de Kojo. On peut dire de ce point de vue qu'il a été un pensionnaire heureux.

Durant ces six premières années à Saint-Genès Kojo Tovalou a acquis une solide formation. Il a noué des amitiés utiles et durables dans la ville. Il en perdra un certain nombre pendant la guerre de 1914-1918. Il est sensible aux injustices sociales. Ses convictions politiques indéfinies demeurent dans le sens d'un conformisme actif et d'un altruisme chrétien. Il a développé à Saint-Genès le goût des contacts humains. A ce stade de sa formation Tovalou s'informe, s'interroge et apprécie les débats d'idées.

En juillet 1905, Tovalou obtient la première partie du Baccalauréat. En juillet 1906, le Baccalauréat de philosophie. La même année, il réussit au premier examen du Baccalauréat de Droit (sic)[102] et au concours d'entrée à l'Ecole Supérieure de commerce de Bordeaux[103]. Ainsi, au total, l'expérience est concluante. O combien ! Nombre de Dahoméens aisés enverront désormais leurs enfants à Saint-Genès, à l'exemple du vieux Tovalou. Ainsi naissent les traditions.

L'étudiant

Tovalou, étudiant est resté fidèle à Saint-Genès. Cette fidélité, il faut d'abord la reconnaître dans le fait qu'il a habité Saint-Genès pendant cinq autres années. Le collège réservait quelques chambres à ses anciens élèves désireux d'y séjourner pendant leurs études universitaires. Il s'inscrit dès octobre1906 à l'Association Amicale des Anciens Elèves de Saint-Genès (il paiera régulièrement sa cotisation jusqu'en 1933).

A l'Université de Bordeaux, Tovalou entreprend des études de Droit et s'incrit simultanément en médecine. En juillet 1907, il est reçu à l'examen du certificat d'études Physiques-Chimiques-Naturelles (PCN) classé 8e sur 33 candidats et 23 admis. Il obtient, toujours en juillet 1907, son Baccalauréat en Droit.[104] Tovalou est licencié en Droit en 1908 et s'inscrit comme avocat au barreau de Bordeaux. Ses études de médecine n'ont pas été menées jusqu'au doctorat avant le déclenchement de la guerre de 1914.

Le jeune dahoméen s'adonne en outre à de nombreuses activités. Il prend des leçons particulières de latin, de grec et de sanskrit ; il perfectionne son anglais et continue ses leçons de piano. Il assiste assidûment aux concerts de la cathédrale Sainte-Cécile. Il prend aussi des cours de danse[105].

A partir de 1908, on note dans les registres du pensionnat qu'il devient plus autonome du point de vue de ses dépenses. Il est majeur en effet. Mais son entretien revient plus cher à son père : environ 6 000 francs par an.

---

[102] Archives de Saint-Genès, *Bulletin de l'Amicale des Anciens Elèves*, n° 114, décembre 1907, p. 36.
[103] Archives de Saint-Genès, *Distribution Solennelle des Prix*, 1906, Palmarès, résultat des divers examens.
[104] Archives de Saint-Genès, *Bulletin de l'Amicale des anciens élèves*, n° 114, décembre 1907, p. 36.
[105] Archives de Saint-Genès, *Relevé des frais de pension*, 1906-1911.

Tovalou prend part aux fêtes de l'Amicale des Anciens et aux conférences caritatives. On ne remarque pas un déplacement radical des centres d'intérêt de l'étudiant par rapport à ceux du collégien. Sa personnalité s'affirme. Il est souvent élu conseiller de plusieurs groupements.

Une de ses activités extra-universitaires mérite d'être notée. Il s'agit de la participation au *Groupe d'études sociales* formé par d'anciens élèves de l'école[106]. Groupe de réflexion où les causeries animées par les membres portent sur des sujets divers : l'organisation professionnelle avant 1789, le socialisme[107], le machinisme, etc. Tovalou choisit de traiter du divorce — sujet un peu inattendu dans un milieu si proche de l'église — mais n'ayant pas achevé de préparer sa conférence, il se fait remplacer par son ami Maurice Kellersohn, jeune orateur de talent qui fait un exposé sur « la faillite du Socialisme ». Ce groupe d'études sociales est fortement influencé par la doctrine sociale de l'économiste Le Play[108].

En dehors de ce Groupe d'études sociales, Tovalou est membre de l'Association française de la jeunesse catholique, formation qui se fonde sur un militantisme chrétien.

Au printemps de 1911, Kojo Tovalou Houénou quitte Saint-Genès pour s'installer dans un petit appartement en ville. Il postule la nationalité française en même temps que son cousin Arini Ouanilo Behanzin, tout comme lui-même, avocat au barreau de Bordeaux. Leur demande est tout d'abord rejetée. C'est après sa démobilisation que Tovalou obtiendra sa naturalisation par décret du 11 juillet 1915[109]. Il est probable qu'avant 1914, Tovalou ait manifesté la volonté d'entrer dans l'administration coloniale[110]. C'est du moins ce qu'affirme François Coty, dans un livre paru en 1931. On pourrait déjà trouver dans ces efforts de Tovalou, les premières tentatives pour se rapprocher du nouveau pouvoir. C'est après sa participation à la Première Guerre mondiale, lorsqu'il s'est installé à Paris qu'il convient toutefois de décrire la personnalité de cet Africain de la métropole.

Une riche personnalité

L'action publique de Kojo Tovalou Houénou est en relation étroite avec sa propre personnalité. L'homme a une personnalité forte, riche, et relativement aisée à saisir parce que peu complexe, si l'on s'en tient aux documents consultés et aux témoignages recueillis. De ses années bordelaises, il a acquis une culture solide, des connaissances variées et sures. Installé à Paris depuis 1915, c'est un homme dont la notoriété mondaine est établie. Il faut cependant attendre 1921 pour voir Tovalou

---

[106] Sujet débattu le 19 février 1908. L'orateur, M. Hans, s'oppose d'emblée à cette doctrine "incomplète et pleine d'erreurs, la question sociale n'étant pas seulement une question économique mais bien aussi une question morale". Voir *Bulletin de l'Amicale des anciens élèves*, n° 117, mars 1908 et n° 118, avril 1908.

[107] *Ibid.*

[108] Frédéric Le Play,économiste et ingénieur français (1806-1882). Sa doctrine, fondée sur une méthode d'investigation sociale dite "enquête directe" influença dans un sens paternaliste le catholicisme social. Une thèse est en préparation sur *L'influence de Frédéric Le Play sur les idées politiques en France jusqu'en 1914* par Daniel Patrick, Institut d'études politiques, Paris I.

[109] Archives de l'AOF, Dakar, *Dossier Tovalou Quenum.* Voir aussi *Papiers Quenum*, 1925.

[110] François Coty, *Sauvons nos colonies. Du péril rouge en pays noir*, Paris, Bernard Grasset, 1931.

poser son premier acte politique, si l'on a l'indulgence de considérer comme tel la publication d'un essai.

Tovalou habite un appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble n° 90 du boulevard Montparnasse, face à l'église Notre-Dame-des-Champs, à un pas des points de rencontre célèbres que sont « La Rotonde » et le « Sélect », qui accueillent une clientèle cosmopolite. En fait, le quartier Montparnasse connaît après-guerre la même animation culturelle qu'avait Montmartre avant 1914. Peintres, musiciens, hommes de lettres et touristes y affluent et en font un des centres les plus importants de la vie parisienne[111]. L'appartement de Tovalou est assez confortable, modestement meublé : on y remarque un piano droit, quelques tableaux de grands peintres dont un portrait de Tovalou exécuté par Modigliani, et des entassements de livres que ne suffisent pas à contenir les rayons de sa bibliothèque.

L'éclat de sa personnalité est ce qui touche tout d'abord l'observateur qui considère Kojo Tovalou Houénou au lendemain immédiat de la guerre. L'homme est vif et paraît avoir un grand appétit de la vie, il aime la vie, si l'expression peut avoir le sens qu'on voudrait lui attribuer ici ; il aime avoir prise sur les événements, sur la vie de son temps, diriger, animer la réflexion et l'action de ses contemporains. Il semble pouvoir y réussir car il est communicatif, sait faire partager sa conviction à un auditoire, résultat, à coup sûr, des exercices oratoires à Saint-Genès et dans son propre milieu d'origine.

Kojo Tovalou Houénou, le Prince Tovalou, comme il se fait désormais appeler, apparaît comme le prototype de l'Africain parfaitement intégré, ayant reçu une culture spécifiquement française. Il ne s'agit pas d'un revêtement culturel, d'une « couche de vernis », mais d'une culture occidentale solide, diverse et concrète, profondément assimilée depuis l'enfance et dans laquelle il se sent tout à fait à son aise.

On a eu l'occasion de voir avec quelle détermination le jeune Tovalou a suivi ses études ; le résultat est à la mesure de son enthousiasme. Sur ce point les témoignages sont unanimes. Ecoutons Madame Fangeat : « Mon mari disait que le Prince « Tova » était une véritable cire vierge. Il avait tout enregistré de ce qu'on lui avait enseigné. Et il était d'une intelligence prodigieuse »[112]. Pour un autre témoin, « Maître Tovalou avait réponse à tout. Il était d'une intelligence fertile ; je me souviens fort bien de lui, de sa voix grave, sonore ; par moments, il était pensif »[113]. Dans un article intitulé *Le Français tel qu'un Nègre le parle*, le journaliste Georges Pioch, relatant l'intervention de Tovalou au cours d'une soirée littéraire au Club du Faubourg poursuit : « Noir de visage, mais blanc d'esprit, si le blanc peut être tenu pour le signe de la lucidité, il (Tovalou) veille à mesurer sa parole. Il cherche ses mots mais il les trouve et c'est bénéfice pour nous que son éloquence soit

[111] Voir une intéressante description de ce quartier par Georges Michel, *Les Montparnos*, Paris, 1928.

[112] Madame Fangeat, 80 ans environ, entretiens (février 1981). La cire était utilisée autrefois dans l'enregistrement phonographique. Mme Fangeat et son époux Jean Fangeat furent des amis très proches de Tovalou à partir d'août 1923.

[113] El Hadj Mohammed Sakho, entretiens à Dakar, Sénégal, avril-mai 1982. Né en 1898, ancien officier de l'armée française, commissaire-priseur, a connu Tovalou au Sénégal en 1928.

laborieuse, puisqu'elle donne à tant de mots que les Français galvaudent, leur sens exact, précis ; ce Noir sait tout ce qu'il dit ».[114]

Lorsque Kojo Tovalou prépare une conférence ou un discours d'importance, il peut s'enfermer pendant plusieurs jours dans son appartement, boulevard Montparnasse, à méditer sur le sujet. Quand il est face au public, c'est qu'il est bien prêt, que tout a été bien pensé, organisé dans son esprit, mûri. Il peut se livrer librement... les notes ne sont dès lors plus vraiment nécessaires. Il lui arrive d'improviser réellement. Ceci dépend des circonstances. L'homme s'est autrefois — on l'a vu — exercé aux débats d'idées. Dans ce qu'on peut appeler les grands moments, la conférence à l'école Interalliée en 1924, par exemple, il fait penser à ces musiciens qui préparent un concert, au cours de longues répétitions et qui pendant leur prestation jouent de tout leur talent et avec quelle aisance ! Et le public vibre alors avec eux. On ne pense guère à tout le travail préalable. Pour ce qui concerne l'avocat dahoméen, il y a, de toute évidence, la méthode, le style. Mais il semble que sa puissance de conviction il la communique sans peine. Il touche son public parce qu'il est émotif lui-même. Il vit ce qu'il dit.

Tovalou possède en effet des connaissances précises dans des domaines divers, ce qui constituera un atout important pour sa popularité et sa crédibilité. Le joürnaliste noir américain Roi Ottley, qui l'a connu, le décrit comme un homme grand, calme et luisant comme l'ébène... et parlant couramment, en plus du français, l'anglais et l'allemand[115]. Il aurait dû ajouter l'espagnol. On raconte en effet que Tovalou a plaidé devant un tribunal de Madrid en espagnol.

Jadis bon écolier, excellent collégien, étudiant soucieux de parfaire sa formation, passionné de lectures, interlocuteur apprécié dans les discussions littéraires, Tovalou a conscience de sa supériorité intellectuelle et en tire orgueil. Un orgueil intellectuel, non pas social. Peut-être cet orgueil lui inspire-t-il la prudence d'attendre un moment propice pour agir, et la crainte de l'échec. Il s'estime aussi capable que les notabilités rencontrées au cours de soirées mondaines ou les députés noirs du Parlement.

A la culture française de Tovalou, il convient d'ajouter un corollaire : son aisance sociale. L'homme est aimable, soucieux de plaire, et y réussit sans difficulté apparente. Respectueux des règles sociales en usage dans la bourgeoisie de son temps, il adopte dans son habillement et son allure, un style conformiste, classique, mais sans affectation aucune. Sa garde-robe est d'une grande richesse. M. le président du Conseil Gaston Monnerville, qui l'a connu entre 1922 et 1925, a bien voulu nous faire part de quelques souvenirs :

> « Il avait un succès considérable. Toujours bien habillé, chemise nette, col cassé, chapeau melon, gants et parapluie à l'anglaise, manteau noir, l'homme était assez grand, fin, très souriant et extrêmement bien élevé. Il prenait presqu'une allure de talon rouge.[116] Tovalou avait toujours un petit livre en main. Ses amis l'en

[114] *L'Ere Nouvelle*, 28 juin 1924. Coupure de presse, *Papiers Fangeat.*

[115] Roi Ottley, *No green pastures, op. cit.*, p. 107.

[116] *Talon Rouge* : au sens figuré, aristocrate de cour ; au sens propre, soulier à talon rouge que seuls les nobles avaient le droit de porter à la cour.

plaisantaient en disant qu'il attendait son tramway en lisant Euripide. D'autre part, il fréquentait les artistes, peintres, hommes de lettres de manière très saine. »[117]

Tovalou a acquis une notoriété mondaine incontestable. Il a inspiré à un homme de lettres, Robert Dieudonné une nouvelle intitulée « Itchico« où l'auteur évoque la figure d'un noir, danseur mondain, prisé des femmes et qui est en réalité un brillant intellectuel couvert de diplômes et menant une vie privée des plus réglées.[118] Témoignage de sympathie d'un nouvelliste bienveillant ou rétablissement d'une vérité déformée ? Difficile de trancher. Il paraît juste de reconnaître que si Tovalou n'est pas le « pilier de cabaret » dont ses détracteurs ont souvent tenté d'imposer l'image caricaturale, il demeure vrai que c'est un homme appréciant la fête et tous les plaisirs de l'existence.

Les services de renseignements du CAI reconnaissent qu'à Paris Tovalou se produit dans certains salons fermés et s'y fait remarquer par sa faconde et son esprit. Ils ajoutent qu'il affiche des idées libérales et cherche à gagner la sympathie de personnes fortunées.[119]

Quant aux journaux tels *L'Echo de Paris,Paris-Soir*, quotidiens à grands tirages, ils exploitent avec délectation les aventures sentimentales de Tovalou et de Cécile Sorel, alias Célimène, la plus grande actrice de la Comédie Française à cette époque.[120]

La spontanéité de l'homme, sa simplicité et la chaleur humaine qui l'animent, l'aspect extraverti de sa personne lui attirent de nombreuses sympathies. Un jour Tovalou avait un besoin pressant d'argent ; une de ses amies alla mettre en dépôt au Mont de Piété un collier de prix pour lui venir en aide[121].

Un autre aspect de la personnalité de Tovalou est sa vision dynamique de l'action politique. Tovalou demeure attaché à ses origines en même temps qu'il est intéressé par l'avenir. Profondément altruiste, il est un homme d'action, combatif, animé par une volonté d'aboutir, de réaliser ses idées. Il affirme ces dernières avec force, mais il est tolérant. C'est un libéral par nature et par culture. Les réactions de Tovalou comme on le verra plus loin seront, on en conviendra celles d'un homme politique. Sa manière de composer, sa sensibilité à l'événement et parfois son habileté à façonner l'événement seront celles d'un homme de cette catégorie. Emotif, sincère investissant son affectivité en toute action qu'il entreprend, c'est un humaniste convaincu. Il cherche à résoudre les problèmes de son temps de manière positive.

A ce tableau assez favorable, il demeure tout de même quelques aspects moins positifs. Tout d'abord dans l'action publique, Tovalou donne l'impression de projeter sa probité morale sur l'autre, c'est-à-dire l'interlocuteur, et semble mépriser les réactions qui peuvent venir de la susceptibilité de l'adversaire. Il donne l'impression d'entrer dans la mêlée avec pour toute arme la parole, son don de

[117] Gaston Monnerville, 1897-1991, entretiens à Paris en 1982.
[118] Robert Dieudonné, *Itchico, L'Œuvre*, 4 avril 1923.
[119] Archives Nationales SOM, Paris, Fonds Affaires Politiques 542/10.
[120] Gaston Monnerville, Paris,
[121] Suzanne Fangeat, entretiens à Paris, septembre 1982.

persuasion. Un de ses contemporains a évoqué à son sujet « ce total mépris du danger ».

L'autre point concerne ses rapports avec l'argent. Sur quelles bases matérielles repose en effet ce train de vie de Tovalou ? Les subsides que son père lui alloue régulièrement constituent l'essentiel de ses revenus. Lui suffisent-ils pour acquitter ses cotisations à diverses associations, financer ses sorties dans le monde, l'achat de ses vêtements, son entretien, mille autres rubriques d'adulte et ses « libéralités fastueuses » ? Le mot est de Madame Fangeat (septembre 1982) qui affirme que du point de vue de ses dépenses, Tovalou avait gardé un « côté enfant ». Il était capable de dépenser tout son avoir en une soirée au cours d'une réception d'amis. Avocat inscrit au Barreau de Paris depuis février 1918, il plaide par moments. Ses honoraires et ceux qu'il perçoit des consultations médicales qu'il donne aux pensionnaires de la Comédie Française et sa pension d'ancien combattant, tiennent lieu d'appoint. Kojo Tovalou Houénou reste au moins jusqu'à 1923 dans la dépendance matérielle à l'égard de son père. Plus tard lorsque ce dernier cessera de subvenir à ses besoins financiers, il recevra l'aide d'un de ses oncles, riche propriétaire. On s'explique difficilement les raisons de ce comportement de rentier que Tovalou adopte. Il est probable d'en trouver l'origine dans la conscience qu'il a de la position sociale de son père, et de l'assise financière de ce dernier. Il faut ajouter que le très long séjour de Tovalou à Saint-Genès, n'est sans doute pas étranger à son attitude à l'égard de l'argent. Le pensionnaire aisé de Saint-Genès aurait-il voulu inconsciemment voir se prolonger dans la vie active sa tranquillité matérielle ? Un dernier point mérite d'être signalé sur ce sujet : dans les « grandes familles » du Bas-Dahomey précolonial, des membres du même lignage reçoivent toute leur vie des subsides du chef de lignage, gestionnaire du patrimoine de la communauté familiale. Ces subsides représentent leur part du patrimoine commun.[122]

Toujours est-il que jusqu'à 1923, Tovalou ne connaît pas de grande difficulté matérielle. Excepté une dette envers un M. Dutordoir, laquelle il s'empresse d'acquitter avec la vente de son automobile[123]. D'un mot, la désinvolture du personnage à l'égard de l'argent demeurera comme un talon d'Achille.

Les activités, les adhésions de Tovalou depuis son installation à Paris sont surtout littéraires et mondaines. Il est un habitué de la Galerie Marchande. Cette immense antichambre du Palais de Justice qui débouche sur la salle des Pas-Perdus est le premier endroit où l'on accède après avoir monté les marches de la cour de Mai (entrée principale du Palais). La Galerie Marchande est le rendez-vous des intellectuels ; foule pressée, bruyante, affairée, composée tout d'abord de praticiens de la justice. Avoués, avocats, magistrats, huissiers, tous gens de robe s'y donnent rendez-vous ; étudiants stagiaires à la recherche d'une « collaboration », simples plaideurs, touristes qui profitent d'une visite à la Sainte-Chapelle, journalistes à l'affût de nouvelles inédites ; on y rencontre aussi un certain nombre d'hommes politiques[124] et beaucoup d'hommes de lettres. En ce lieu circulent à leur première

[122] Archives AOF, Dakar, *Dossier Tovalou Quenum*, 1906.
[123] Archives Nationales SOM, Paris, Affaires politiques 542/10.
[124] Gaston Monnerville, entretiens. Jean-Jaurèsétait un assidu de la Galerie Marchande.

parution les ouvrages d'écrivains importants : Alexandre Zevaès, Blaise Cendrars, André Gide, Jean Guehenno, André Chamson et bien d'autres. La Galerie Marchande serait-elle aussi une foire aux relations ? On peut être autorisé à le penser. Puisque cet endroit favorise des rencontres entre gens passionnés de culture, lesquelles rencontres se prolongent dans des salons littéraires, la vie mondaine ou politique. C'est là que Tovalou rencontre Gaston Monnerville ; les deux hommes sympathisent et gardent des relations cordiales. Monnerville présente Tovalou à son patron, Maître César Campinchi, avocat célèbre et homme de grande culture[125].

Tovalou est un habitué d'autres endroits célèbres comme les « Annales Littéraires« (Salle Gaveau), association de conférences littéraires réunissant de grandes sommités littéraires de France et de l'étranger »[126]. Il est de bon ton à cette époque de fréquenter « Les Annales Littéraires »[127]. On remarque parfois la présence de Tovalou au salon de la duchesse de Rohan. Il assiste régulièrement aux manifestations culturelles du Caméléon, plus précisément à ses vendredis littéraires. Tovalou participe quelquefois aux causeries du Club du Faubourg. Il n'a pas été possible de réunir tous les endroits, tous les milieux que le personnage a fréquentés. Mais ceux dont on a pu trouver la trace et le témoignage révèlent qu'il a commencé par s'assurer un réseau de relations dont l'éventail paraît appréciable. Ils justifient en outre que ceux qui participeront aux premières activités politiques de Tovalou soient pour la plupart des hommes et des femmes rencontrés dans ces circonstances, hormis il est vrai ses amis de longue date.

Kojo Tovalou Houénou compte d'autre part beaucoup d'amis dans le monde des affaires et dans la politique. Il est très attaché à Pierre Cathala. Il connaît Henri Franklin Bouillon. Il se vante de ses relations d'amitié avec Raymond Poincaré. Il connaît bon nombre de parlementaires y compris les députés noirs d'outre-mer. Plusieurs membres de l'Amicale des Anciens Elèves de Saint-Genès commencent à prospérer dans les affaires et en politique. La plupart des relations que Tovalou entretient dans le monde des affaires ont des intérêts dans les colonies tel M. Toytot, président de la Société française coloniale internationale.

Tovalou multiplie ses adhésions à diverses associations. Il est membre de la Ligue des droits de l'homme, forme d'engagement dont il paraît superflu de noter ici l'importance sous la IIIe République. Il est initié à la Franc-Maçonnerie[128]. Plus tard, en janvier 1924, Tovalou est admis comme membre de la Société de Géographie[129], groupe de pression dans lequel les représentants des intérêts coloniaux sont nombreux. Il est présenté à cette association par le colonel Bineau et P. Helbronner. Tovalou participe aux travaux du *Cercle d'Etudes et d'Action Coloniales*, fondé et animé par quelques intellectuels originaires des Antilles. A part

---

[125] Gaston Monnerville, entretiens.
[126] *Ibid.*
[127] *Ibid.*
[128] Divers témoignages dignes de foi et des recherches dans les archives n'ont pas permis d'identifier la loge de Kojo Tovalou Houénou, ni de prendre connaissance de ses activités maçonniques. Ses archives privées auraient pu livrer quelques informations concernant l'appartenance maçonnique de Tovalou, voir *infra*, chapitre VII.
[129] *Bulletin de la société de Géographie*, tome 41, 1er trimestre 1924 (membre admis en janvier 1924).

les « Dahoméens de Bordeaux« , son cousin Behanzin, le dentiste Edron, quelques compatriotes sont relativement proches de lui : Azango, Garcia, Durand.

Si l'on fait très brièvement, en dernière analyse, le bilan des atouts que possède Kojo Tovalou Houénou entre 1915 et 1921, à la veille se lancer dans la vie publique, on s'aperçoit qu'il a de fortes possibilités de réussir. Il a de l'expérience, il peut bénéficier d'un réseau de relations et d'affections, et il a de l'ambition. La guerre l'a assurément endurci dans certaines de ses convictions, comme elle en a dissipé quelques-unes. Elle a été pour lui une épreuve brève, mais déterminante. Elle a conduit le personnage à des réflexions fondamentales. La situation générale induite par cette guerre dans son pays d'origine, en Afrique et dans le monde représentera un élément important dans sa décision d'entrer dans la vie publique.

Chapitre 4

La guerre de 1914–1918 et les Africains : le Renard et le Bouc

« Tout le monde est d'accord pour reconnaître que dans toute l'histoire des hommes, peu de dates ont eu l'importance du 3 août 1914. L'Europe d'abord et bientôt à sa suite l'humanité à peu près entière se sont précipitées dans une aventure terrible ; tout, du jour au lendemain, se trouvait remis en question. L'événement devait dépasser à la fois les pressentiments de l'instinct et les prévisions raisonnables. Démesuré, confus, monstrueux, il nous entraîne encore dans ses remous. »[130] Cette opinion de Maurice Genevoix sur la première guerre mondiale, pour générale qu'elle soit, n'en est pas moins judicieuse. On sait désormais dans quelle mesure l'Afrique noire française a participé à cette guerre[131]. La grande guerre sera évoquée ici, non seulement pour la marque tenace, indélébile, qu'ont laissée sur la sensibilité de Kojo Tovalou Houénou ces années de souffrances et d'horreur, mais encore quelques aspects en seront soulignés pour mieux saisir l'élément majeur qui a décidé Tovalou à l'action publique. Ainsi, les réactions dans la colonie du Dahomey seront examinées, de même que les effets politisants de cette guerre. Il paraîtra nécessaire de décrire brièvement les Noirs et leurs conditions de vie en France au lendemain de la guerre.

Médecin militaire

Kojo Tovalou Houénou a été engagé volontaire à Bordeaux dès les premiers jours de la guerre. Les services de renseignements du ministère des Colonies ne sont pas précis sur les unités dans lesquelles il a servi[132]. Toutes les archives consultées témoignent qu'il servit comme médecin-auxiliaire. Il a donc mis à profit les connaissances acquises à l'Ecole de Médecine de Bordeaux. *Le Bulletin de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Saint-Genès* annonce dans son numéro 199 de septembre 1915 que « Marc Tovalou Quenum, médecin-major, 1er Génie, secteur postal 72 envoie une carte postale avec ces simples mots : « Suis en Arg... Bonne Santé, bons souvenirs à tous ». Un autre numéro du même journal dans sa

[130] Maurice Genevoix, « postface » in A. Ducasse, J. Meyer, G. Perreux, *Vie et mort des Français, 1914-1918*, Paris, Hachette, 1958.

[131] La thèse de Marc Michel, *Le Concours de l'AOF à la France pendant la Première Guerre mondiale*", thèse d'Etat, Paris I, 1969, 4 vol., étudie cette question. Ce travail est remanié sous le titre *L'appel à l'Afrique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.

[132] Les recherches au Service historique de l'armée française n'ont pas été fructueuses.

rubrique consacrée aux nouvelles des « anciens » fait mention de la visite de Tovalou « aide-major dans une compagnie de pompiers-incendiaires »[133] et ajoute que celui-ci raconta avec humour le « travail très spécial de ses pompiers ». Les archives révèlent qu'il fit preuve de courage et de dévouement dans son rôle de médecin-auxiliaire.

Au bout d'un an et demi, Tovalou fut blessé, contracta une grave maladie et fut réformé numéro un avec pension à titre définitif. Il avait alors le grade de sous-lieutenant. La participation de Tovalou fut une manifestation sincère d'attachement à la France. Il le confirmera plus tard dans une conférence : « Ma sympathie, mon affection, mon amour pour la France ne sauraient faire aucun doute puisqu'aux heures critiques de 1914, sans aucune violence extérieure, spontanément, j'ai assuré le devoir de tout citoyen, et j'ai exposé ma vie comme tous les Français ».[134] On peut remarquer que cette spontanéité et ce type d'attitude s'apparentent à ceux des jeunes lettrés de la colonie du Dahomey.

Cette colonie, il est vrai, du fait de sa position géographique se trouvait plus directement concernée par le conflit que les autres colonies de l'AOF Elle avait en commun avec le Togo allemand une frontière de plus de 600 kilomètres. Il lui fallait soit empêcher les Allemands de franchir cette frontière, soit attaquer la première. Ce qui en cas de succès pouvait être avantageux. Le Dahomey pouvait mener l'offensive de concert avec les Alliés, en l'occurrence la Gold Coast et le Nigéria, colonies anglaises. Les populations dahoméennes furent donc mises à contribution dès le déclenchement de la guerre. Seulement, le plus éprouvant pour elles, à mesure que se prolongeait la guerre, fut le recrutement militaire.[135]

En août 1914, cette question n'était pas toute nouvelle. Le général Mangin développa, dans des articles de revue et dans deux livres de propagande, l'idée qu'une armée prélevée sur les populations d'Afrique française serait d'un apport considérable pour la métropole. Il expliqua dès 1905 que la baisse de la natalité en France et la réduction du service militaire à deux années entraînaient un déficit en hommes de plus en plus important. En établissant la conscription des indigènes d'Algérie et d'AOF « on pourrait compenser en partie l'affaiblissement de nos forces métropolitaines ». Une mission dirigée par Mangin lui-même fut envoyée en AOF. Elle conclut avec la caution du gouverneur général William Ponty à la possibilité de lever en AOF 40 000 hommes par an pour un service de cinq ans[136]. Les tirailleurs pourraient ainsi concourir à la sauvegarde des territoires français d'Afrique et à celle de la « Mère Patrie ». On pensa même que l'occasion serait ainsi offerte aux Africains d'accélérer leur propre éducation. Il est probable qu'avant août 1914, même si les Dahoméens redoutaient la guerre, ceux d'entre eux qui s'informaient et lisaient les journaux s'y soient préparés dans l'esprit.

---

[133] Il s'agissait probablement d'unités militaires employées à la destruction, par le feu, de positions stratégiques de l'ennemi. Ces unités étaient équipées de lance-flammes.

[134] Kojo Tovalou Houénou, *L'Action coloniale*, 24 février 1924.

[135] Voir Hélène d'Almeida-Topor, *op.cit.*

[136] Jean Suret-Canale, *Afrique Noire, l'ère coloniale*, éd. Sociales, Paris, 1971, p. 177.

Réactions dahoméennes

Les premières réactions furent très favorables à la France. Dès la déclaration de la guerre, les jeunes lettrés de Porto-Novo adressèrent spontanément une pétition au lieutenant-gouverneur du Dahomey, Charles Noufflard. Par cette pétition très brève, les lettrés dahoméens prouvèrent qu'ils se sentaient concernés par l'événement et manifestaient la volonté d'y être associés. Ce document fut inséré dans le journal officiel de la colonie :

> « Monsieur le Gouverneur, la FRANCE est en guerre avec l'Allemagne. Notre place à nous ses ENFANTS d'adoption est à ses côtés, sous son DRAPEAU.
>
> L'heure qui a sonné et que nos voeux veulent glorieuse est pour nous aussi un appel de devoir filial.
>
> Nous y répondons en nous mettant à la disposition de la Grande Patrie.
>
> Nous offrons à la France toutes les forces de notre ardente jeunesse, jusqu'au sacrifice. Qu'ELLE nous accueille dans les rangs de ses soldats. »[137]

Le même numéro du Journal Officiel du Dahomey atteste que le même jour tous les signataires (210 noms) défilèrent devant le gouverneur et se rendirent promptement à l'exercice. L'initiative de cette pétition vint d'un commis du Gouvernement local, sorti de l'Ecole Normale de Saint-Louis du Sénégal, Casimir Aboki Tovalou Quenum, frère de Kojo Tovalou.

Les manifestations d'attachement à la France étaient le fait d'une grande majorité des lettrés dahoméens. Paul Hazoumé,, au cours d'une enquête menée dans le cadre d'une étude antérieure, nous a raconté sa déception d'avoir été refusé pour inaptitude.

« J'avais vingt-quatre ans et je voulais vraiment participer à cette guerre. Je m'étais présenté au bureau du recrutement de Porto-Novo, où on m'avait déclaré inapte. Ne voulant pas accepter cette sentence, je me rendis à Cotonou dans le même but. Là encore, je fus tout aussi déçu et me résignai alors. »[138]

Au delà de nombreuses manifestations extérieures parfois un peu voyantes de dévouement à la France, on peut se demander aujourd'hui s'il n'y a pas eu quelque hiatus entre l'attitude observée chez les lettrés dahoméens et la réalité individuelle, intime, et inavouée. Des recherches récentes ont démontré qu'en 1914, les Français de la métropole n'étaient pas entrés en guerre de gaîté de cœur comme une légende assez tenace a longtemps fait croire.[139] A y bien regarder, on peut se demander si

---

[137] *Journal officiel du Dahomey*, 15 août 1914, cité par d'Almeida-Topor, *op.cit.*

[138] Paul Hazoumé, entretiens à Cotonou, 1976.

[139] Jean-Jacques Becker, *Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 638 p.

une certaine pression sociale, celle du groupe auquel ils appartenaient ou celle des autorités du pays (autorités morales, religieuses, etc.), n'avait pas pu être à la base de ces manifestations de solidarité des lettrés. Maximilien Falade se souvient de reproches qu'avaient exprimés le curé de la paroisse Notre-Dame à l'égard des jeunes du Club de l'Etoile noire qui avaient organisé une sauterie la veille alors que la France était en guerre.[140]

L'attitude du reste de la population est beaucoup plus saisissable. Les exigences en hommes suscitèrent chez les Dahoméens une crainte qui se traduisait soit par la fuite vers les petites exploitations agricoles loin des centres urbains, les *gléta* ou vers le Nigeria voisin ou le recrutement était libéral, soit par la rébellion comme ce fut le cas dans l'Atakora, dans le Borgou et en pays Holli. Si la plupart des Dahoméens étaient disposés à défendre leur territoire, rares étaient ceux qui acceptaient de bon cœur d'être envoyés à l'extérieur. Le gouverneur Noufflard observa un sentiment de réelle inquiétude chez les habitants du Dahomey, inquiétude due aux moeurs paisibles et réservées de ces derniers. Ils détestaient le service des armes qui « présente de trop grands risques dont le moindre n'est pas de quitter le pays pour des régions lointaines d'où l'on ne revient sans doute jamais. »[141] S'agissant de populations profondément animistes, il semble, comme le suggère Hélène d'Almeida-Topor, que des raisons d'ordre métaphysique aient pu jouer : « Le paysan dahoméen n'admettait pas volontiers le risque de mourir loin de sa communauté et d'être privé des cérémonies rituelles consacrant le culte des morts. »[142] De cette conception de la mort proviennent sans doute la fuite et parfois l'abandon de villages entiers, d'hommes valides laissant sur place leurs femmes, leurs enfants encore nourrissons et quelques vieillards. Il y eut des instructions du gouverneur général de l'AOF au sujet de la nécessité d'opérations de police à entreprendre pour « la mise en main de populations qui n'ont jamais été effectivement soumises à notre autorité et à la remise en main d'autres populations qui, après avoir témoigné d'une soumission plus ou moins réelle, se sont relâchées sans se révolter à proprement parler.[143]

Si les jeunes gens instruits du Dahomey manifestaient leur soutien à la France, ils refusaient en général de s'engager dans les Tirailleurs sénégalais et insistaient, en vain, pour être enrôlés dans l'infanterie coloniale comme les originaires des Quatre Communes du Sénégal et ceux des Antilles. Ce refus des jeunes lettrés du Bas-Dahomey, le gouverneur Noufflard l'attribua à un réel sentiment de supériorité qu'éprouvaient les Dahoméens sur les autres groupes d'Africains moins occidentalisés (Bariba du Nord Dahomey, Bambara, Toucouleurs etc).

Il faut ajouter que les Dahoméens demandaient à servir dans des formations européennes parce qu'ils avaient la conviction que « les mérites et la gloire revenaient au Sénégal » du fait de l'appellation de ces unités : les Tirailleurs sénégalais. Il y a dans cette réclamation un argument qui tendrait à signifier qu'ils avaient conscience de leur identité et de leur personnalité collectives.

---

[140] Maximilien Falade, entretiens, 1976.
[141] Hélène d'Almeida-Topor, *op. cit.*
[142] *Ibid.*
[143] *Ibid.*

L'attitude symbolique illustrant la répugnance des lettrés du Dahomey à être enrôlés dans les tirailleurs fut leur refus de porter la chéchia[144]. Blaise Diagne, haut-commissaire de la République chargé du recrutement en 1918, lorsqu'il fit une brève tournée au Dahomey, minimisa ce comportement des lettrés dahoméens en leur disant au cours d'une réunion : « Vous n'avez pour toute philosophie que votre élégance vestimentaire... ». C'était assurément, se méprendre sur les raisons essentielles du mécontentement des lettrés dahoméens ou se refuser à les comprendre. Généralement issus de familles aisées, les jeunes dahoméens avaient la fierté de leur rang social. Aussi se trouvaient-ils humiliés d'être enrôlés dans les Tirailleurs sénégalais. La nourriture, le vêtement, les conditions de vie des tirailleurs les rangeaient dans une position d'infériorité et tendaient à les faire passer pour des « sauvages » dans une métropole qui raisonnait en termes de civilisés et de non-civilisés. La principale aspiration des lettrés dahoméens — être enrôlés dans l'Infanterie coloniale — ne fut pas entendue. Quelques-uns avaient pu « forcer les portes » en demandant la nationalité française. Rares étaient ceux qui avaient pu l'obtenir.

En général, les « Jeunes Dahoméens« finirent par se résigner à leur sort pour la simple raison que la participation à cette guerre allait leur apporter — du moins l'espéraient-ils — des avantages importants. Le 8 janvier 1918, face à la pénurie des effectifs et en attendant le concours des Américains, le Conseil des ministres, sur la proposition de Clemenceau décida la reprise de la mobilisation des troupes noires de l'AOF, élargit le recrutement de dix-huit à trente-cinq ans et l'étendit à l'AEF. Pour surmonter les difficultés qui s'étaient antérieurement manifestées et qui étaient susceptibles de se multiplier, le décret concernant le recrutement de 1918 fut assorti de promesses que le gouverneur général Angoulvant lui-même confirma dans une circulaire en date du 4 mai 1918. Angoulvant y consignait des promesses d'avantages moraux et matériels dont le moindre n'était pas l'exemption de l'indigénat pour les soldats lettrés et leurs familles. Divers emplois étaient promis, de même que des pensions des retraites et force décorations. Dans cette circulaire était cependant émis l'espoir que du contact de ces indigènes avec les populations françaises, les Africains rapportassent autre chose que des « souvenirs vulgaires » (la femme blanche) et des « idées pernicieuses » (égalité, communisme, anarchisme ?)

La mission Blaise Diagne

En fait, la circulaire du gouverneur Angoulvant ne faisait qu'annoncer une initiative de Clemenceau. Une mission de propagande, pure mesure psychologique avait été décidée le 11 janvier 1918 en vue d'intensifier le recrutement. Clemenceau en confia la direction au député du Sénégal Blaise Diagne nommé « commissaire de la République dans l'Ouest africain » avec rang de gouverneur Général.

[144] Chéchia, de l'arabe *chachiya* : chapeau cylindrique en tricot de laine foulée de couleur rouge bordeaux que portaient les Tirailleurs.

La personnalité de cet homme qui fut assurément une des plus brillantes figures du monde colonial avant la Deuxième Guerre mondiale paraît digne d'intérêt. Né à l'Ile de Gorée, au large de Dakar en 1872, de pure souche africaine, son père était d'ethnie Sérer et sa mère Lébou, Blaise Diagne était d'extraction modeste. Son père exerçait le métier de cuisinier chez les Crespin, famille de mulâtres dont quelques membres participaient depuis le XIXe siècle à la vie politique du Sénégal. L'enfant fut adopté par les employeurs de son père et put ainsi faire des études au-dessus de celles auxquelles pouvait le destiner son milieu d'origine. Envoyé, à l'instar des mulâtres aisés, à Aix-en-Provence pour ses études secondaires, Blaise Diagne s'y acclimata mal, échoua à ses examens et retourna au Sénégal où, à Saint-Louis, il mena à terme et de façon brillante ses études secondaires. En 1892, il entra sur concours dans le Corps métropolitain des agents des Douanes, et servit au Dahomey (4 ans), au Congo, à la Réunion, à Madagascar et en Guyane. Carrière assez agitée. Si ses supérieurs lui reconnaissaient unanimement son intelligence et sa capacité professionnelle, la plupart d'entre eux manifestaient l'appréhension de maintenir dans leur service ce fonctionnaire ombrageux, vaniteux, revendicateur et « fauteur d'histoires ». Ces derniers traits expliquent ses nombreuses mutations. En dehors des aspects caractériels indéniables de l'homme, celui-ci fut un des premiers à vivre les contradictions de la doctrine assimilationniste. Sa culture, son éducation et son mode de vie typiquement français, son mariage[145] pouvaient faire de lui l'égal des Blancs. Or Blaise Diagne lutta fréquemment contre les murs du racisme et de la ségrégation. Sa carrière politique fut en revanche, d'une incontestable stabilité.

En 1914, avec l'appui d'un certain nombre de ses compatriotes — tout particulièrement Galandou Diouf[146] — et le soutien du journal *La Démocratie du Sénégal*, Blaise Diagne brigua le poste de député des Quatre Communes du Sénégal contre le député François Carpot. Forte personnalité, parlementaire brillant, à la parole convaincante, parfois un peu ronflante, homme courageux, décidé, républicain et franc-maçon de conviction[147], Blaise Diagne allia à autant de qualités quelques particularités reconnues par quelques témoins de son époque : il était passé maître dans l'intrigue politique, extrêmement jaloux de son autorité, intraitable à l'égard de ses adversaires politiques. Ainsi peut être tracée à grands traits la figure de celui qui demeura député du Sénégal jusqu'en 1934. Blaise Diagne devra à la première guerre mondiale sa fortune politique, sa popularité et son impopularité après cette guerre.

En 1912, un décret restrictif fut promulgué qui offrait aux « habitants » des Quatre Communes du Sénégal la possibilité d'acquérir la citoyenneté française à condition qu'ils se soumettent aux lois françaises y compris celles relatives à la monogamie. Cette mesure fut mal accueillie tant par les colons qui se sentirent menacés dans leurs prérogatives que par la population sénégalaise en grande partie musulmane ou animiste. Les Sénégalais récusèrent en effet l'affirmation que

---

[145] Blaise Diagne épousa en 1908 Odette Villain, française d'Orléans.

[146] Voir *infra* ch. X.

[147] Initié, à l'Orient de Saint-Denis-de-la-Réunion, le 21 septembre 1899, à la Loge "l'Amitié", Blaise Diagne sera en 1922, membre du conseil de l'Ordre du Grand Orient de France et président de la Fraternelle parlementaire qui regroupait tous les députés et sénateurs francs-maçons. Voir Fred Zeller, « Discours », in Collectif Blaise Diagne, *Sa vie, son œuvre*, Dakar, 1974, p. 23 *sq.*

contenait cette loi de l'infériorité de leur culture. C'est sur la promesse d'amener ses compatriotes à l'égalité des droits avec les Français de la métropole que Diagne avait fait campagne ; et il tint parole[148].

En 1915, il proposa à la Chambre un amendement à la loi organisant le recrutement. Selon cet amendement, les originaires des Quatre Communes seraient soumis à la conscription comme les métropolitains. L'amendement passa en octobre 1915. En septembre 1916, Blaise Diagne fit voter un texte relatif à la mise en application dans sa circonscription de la loi de 1915. Il réussit à obtenir par ce biais, pour les Sénégalais de sa circonscription, leur naturalisation collective pour eux et leurs descendants. Ils n'eurent à renoncer ni à l'islam, ni à la polygamie. Première victoire qui confirma Blaise Diagne dans son rôle de parlementaire et qui lui assura une solide notoriété pour l'avenir.

Par souci d'efficacité, la mission de recrutement de Blaise Diagne était étayée par des contreparties : un ensemble de promesses de réformes en six décrets visant à apporter aux Africains une amélioration considérable de leurs conditions sociales. Des compensations étaient accordées aux tirailleurs, à leurs familles, ainsi qu'aux collectivités locales : une prime d'engagement de 200 francs, une allocation de 15 francs par mois pour les familles, et des indemnités aux chefs et notables indigènes, en moyenne 20 francs par recrue. Deux autres décrets prévoyaient des emplois dans l'administration aux anciens combattants et la citoyenneté française à ceux qui, titulaires de la Médaille militaire, et de la Croix de guerre renonceraient à leurs coutumes africaines et auraient satisfait à une enquête morale. Deux derniers décrets annonçaient la création d'une école d'agriculture avec une section pour les vétérinaires, d'une école de médecine, de sanatoriums au Sénégal et dans les autres territoires de l'AOF Par ces concessions au demeurant assez minces, le Gouvernement français admettait aussi que la contribution des Africains à la guerre devait avoir pour conséquence une nette transformation de leurs rapports avec la métropole. On reconnaissait que « l'heure était venue de réaliser une politique de progrès et qu'il apparaissait indispensable d'y associer ceux-là mêmes qui par leur origine et leur exemple sont certains d'exercer sur nos populations de l'Ouest africain une heureuse et efficace action ».

La mission Diagne ne manqua pas de susciter de vives réactions dans les milieux coloniaux, en l'occurrence ceux de la haute administration, du commerce et de l'armée.

Le gouverneur général de l'AOF, Jost Van Vollenhoven offrit sa démission[149] et repartit pour le front. Le président de la CFAO (Compagnie française de l'Afrique occidentale), déclara au cours d'une réunion de la section AOF de l'Union Coloniale « qu'un mandataire indigène muni de pouvoirs très étendus à la tête d'un groupe important d'officiers français de tous grades était de nature à affaiblir le prestige de la race dominante ».[150] Les militaires furent encore

---

[148] Voir Wesley Johnson, *The emergence of black politics in Sénégal*, Stanford University Press, 1971, et le collectif Blaise Diagne, *op.cit.*

[149] Marc Michel, « La genèse du recrutement de 1918 en Afrique noire française", *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, tome LVIII, n° 213, 4e trimestre 1971, p. 433-450.

[150] *Bulletin de la section AOF de l'Union coloniale*, 1918, p. 10-11, séance du 10 janvier 1918, cité par Marc Michel, *La Genèse...*

plus hostiles à la mission Diagne. Ils virent en la personnalité du député, « un Toussaint Louverture en puissance ».

Il convient de reconnaître que ces promesses que Blaise Diagne avait pour mission de propager engageaient de quelque manière la politique de la France dans ses colonies, car elles offraient à bon nombre de colonisés la première occasion de l'assimilation. Arrivé au Dahomey en juin 1918, Blaise Diagne démontra aux jeunes lettrés que le seul moyen d'accéder à un poste élevé était de s'enrôler dans le service des armes et de défendre la France libérale et généreuse qui savait récompenser les sacrifices. Leur donnant sa propre personne en exemple, il affirma que ces jeunes gens instruits et dévoués envers la « Mère Patrie » pouvaient dans l'avenir assumer de hautes fonctions. Diagne savait convaincre les Dahoméens, connaissant leurs ambitions, leurs habitudes collectives, leur mentalité. Il mit à contribution ses anciennes relations. Il réussit à entrer en contact avec l'instituteur Louis Hunkanrin, qui, en butte aux poursuites du gouverneur Noufflard, s'était réfugié dans la clandestinité. Hunkanrin accepta de le suivre à Dakar et contracta un engagement pour la durée de la guerre. Grâce à son action, 120 soldats furent recrutés. Menaces et persuasion firent le reste.

Le recrutement de 1918 réussit au delà de toute attente. Fixé sur la base de 47 000 hommes, la mission Diagne permit d'en recruter 72 000 dont plus de 18 000 engagés volontaires. 47 000 hommes rejoignirent la France avant le 11 novembre. Mais la plupart ne participèrent pas aux dernières offensives.

Au total en 1914-1918, 10 300 tirailleurs et 2 000 porteurs furent prélevés au Dahomey sur une population masculine estimée en 1918 à 294 636 personnes[151] Si l'on considère que la sélection des recrues devait exclure trois personnes sur quatre examinées, il paraît évident que le nombre fut important de ceux qui furent effectivement touchés par les opérations de recrutement. La contribution dahoméenne fut plutôt faible si on la compare à celle des autres colonies de l'AOF. En définitive, la peur causée par le recrutement et probablement les méthodes de persuasion qui n'étaient pas toujours pacifiques ont amplifié la réalité des exigences.

Dans la colonie du Dahomey, la première guerre mondiale a catalysé des antagonismes. Jusqu'alors aucune mesure de l'administration n'avait suscité une opposition d'une telle ampleur dans la population. Selon Hélène d'Almeida-Topor[152], les réactions collectives des Dahoméens face au recrutement furent celles de communautés dont les structures n'avaient pas été détruites par la colonisation.

Cette opinion paraît crédible car la formation de la colonie était de date récente. Mais la direction, le sens de l'évolution de ces communautés avaient changé. La vocation des chefs traditionnels alors commis au recrutement n'était plus identique à celle qu'ils avaient dans le passé, et il semble que ce fût cette nouvelle destination de leur autorité qui fit naître chez leurs congénères l'approbation lorsqu'ils résistaient aux décisions du pouvoir colonial, et la désapprobation quand ils exécutaient docilement les ordres de ce dernier.

Les jeunes dahoméens instruits, quant à eux, montrèrent par leurs objections, leur comportement, leurs aspirations, des tendances visant à

[151] Hélène d'Almeida-Topor, *op. cit.*, p. 236.
[152] *Ibid.*

l'amélioration de situations personnelles et surtout à l'obtention de la citoyenneté française. Ils posèrent ainsi le problème de leur place dans le monde colonial.

Le député du Sénégal sortit grandi de cette guerre. La guerre finie, il fut nommé haut-commissaire chargé des troupes noires. Le recrutement continua sous forme de conscription, à une échelle plus restreinte et sans grande publicité. Les promesses du gouvernement allaient-elles être tenues ? Clemenceau qui n'était pas de connivence avec les gros intérêts coloniaux était assurément de bonne foi lorsqu'il envisagea des mesures de réformes en AOF Ces mesures (ou ces décrets) allaient-elles être appliquées ? Un grand nombre de soldats noirs furent rapatriés dès après la guerre. De retour dans leurs foyers, ils commencèrent à exprimer le désir d'obtenir des droits après avoir accompli leur devoir. Au Dahomey, des anciens combattants tinrent des meetings au cours desquels ils affirmèrent leur droit de participer à la vie publique de leurs cercles[153]. Les tirailleurs qui ne rentrèrent pas chez eux constituèrent en France un ensemble minoritaire certes, mais dont la présence commença à préoccuper les services du ministère des Colonies.

Noirs d'Afrique en France

Les colonisés sont nombreux en France au lendemain immédiat de la guerre. On admet généralement qu'une immigration coloniale — assez réduite — était antérieure à 1914. La guerre l'intensifia dans des proportions jusqu'alors inconnues, entraînant l'afflux de près d'un million d'originaires d'Outre-Mer, dont 300 000 Noirs d'Afrique. La présence de ces derniers marqua l'imagination de la population métropolitaine et le « Tirailleur sénégalais » fit partie du légendaire ancien combattant. Des journaux allemands exprimèrent leur mécontentement contre la France qui mettait ses prisonniers allemands sous la garde des tirailleurs noirs. Diverses publications de l'immédiat après-guerre concernèrent les Noirs et montrèrent que quelques groupes d'intellectuels s'intéressaient à leur sort : « la question nègre est actuelle » a pu écrire René Maran dans la préface de Batouala[154].

La plupart des tirailleurs sénégalais survivants sont rapatriés en toute hâte après le conflit. Combien parmi eux sont demeurés en France ? Les seules sources qu'on ait pu utiliser pour les dénombrer sont celles du Fonds d'archives du SLOTFOM[155]. En 1924, le ministère des Colonies relève un total de 4 305 Asiatiques et Africains. En novembre 1926, dans le cadre du recensement ordonné par le gouvernement, les services du ministère des Colonies portent le nombre des indigènes des colonies françaises résidant en France à 5 377 personnes dont 2 015 Noirs d'AOF et d'AEF ; 665 Malgaches, une centaine de Somaliens. Ces chiffres, de l'avis même des autorités sont approximatifs, les méthodes de recensement

[153] Archives nationales du Dahomey, D. Cercle de Zagnanado, in d'Almeida-Topor.

[154] René Maran, *Batouala, véritable roman nègre*, Paris, Albin Michel, 1921, p. 11-12 . Voir chapitre suivant.

[155] Archives aationales SOM - SLOTFOM VI, 9, *Renseignements sur les indigènes des colonies françaises résidant en France.*

appliquées à cette époque étant très artisanales. Qui plus est, ces chiffres paraissent résiduels et tardifs et ne pourraient en aucune façon permettre d'évaluer le nombre des originaires d'Afrique Noire Française vivant en métropole dans l'immédiat après-guerre, de 1919 à 1923. Quel que soit leur nombre, l'identité de leurs problèmes donne aux colonisés l'occasion d'organiser une vie associative. On peut ajouter que la plupart des Africains (les lettrés surtout) restent en contact avec les leurs demeurés au pays.

Quelles sont dans les années 1920, les occupations, les activités des Africains à Paris ? Il y a tout d'abord les étudiants : 25 au total. Sous cette rubrique sont comptés les lycéens et les élèves de l'enseignement supérieur : les plus nombreux sont inscrits à Bordeaux (une dizaine). Les autres sont répartis entre Paris (5), Toulouse (5) et Aix (5)[156]. Ils sont inscrits dans des facultés de droit, de médecine, ou dans des écoles vétérinaires[157].

Les navigateurs noirs forment un groupe assez remarquable. Originaires d'Afrique Noire et de Madagascar, ils sont évalués à 850 hommes au total. Ils résident dans les grands ports (Marseille, Bordeaux, Le Havre). De par sa nature, ce groupe est assez mobile. Les navigateurs jouent dans la diffusion des idées un rôle important : les journaux dont la lecture est prohibée dans les territoires coloniaux y sont distribués par l'intermédiaire de ces navigateurs. En 1926, les marins d'Afrique noire n'ont pas de carnet d'identité dit livret bleu comme leurs homologues indochinois et malgaches.

On peut ranger dans la même catégorie professionnelle les ouvriers et les travailleurs manuels qui ont choisi de séjourner plus longtemps en France. Environ 500 hommes sont employés dans les usines de la banlieue parisienne : aux usines Citroën, Renault, Amieux, à la Compagnie de Gaz de Paris, à la Société de Transports en commun de la région parisienne (TCRP) et dans les compagnies de chemins de fer, les grands magasins (Au Bon Marché, aux Galeries Lafayette, à la Belle Jardinière). Les hôpitaux, les banques (Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, etc.) et les maisons de commerce emploient des originaires d'AOF et d'AEF. Certains d'entre eux sont au service de quelques maisons bourgeoises comme cuisiniers, chauffeurs, valets de chambre.[158]

D'après les services de renseignements du ministère des Colonies, les Noirs en France ne vivent pas dans des conditions différentes de celles des autres colonisés de leurs catégories professionnelles.[159] Mais les Noirs vivent très dispersés dans l'agglomération parisienne, comme d'ailleurs dans le reste du pays. A Paris, la plupart d'entre eux se regroupent après la journée de travail dans des lieux de distractions bien connus du public. La police met régulièrement à jour une liste de clients africains assidus des cabarets comme « Les Folies Bergères« et « Le Moulin Rouge« . Les originaires de l'AOF et surtout ceux du Sénégal y sont les plus nombreux. Les statistiques du ministère des Colonies n'ont enregistré que très peu d'Africaines : à peine deux !

---

[156] Pour ces chiffres, voir ANSOM SLOTFOM VI, 9

[157] Les étudiants les plus nombreux, originaires des colonies, sont les Indochinois : 275. La plupart résident à Paris.

[158] Archives nationales SOM - SLOTFOM, VI, 9.

[159] *Ibid.*

Le chef du SCAI (Service de Contrôle et d'Assistance des Indigènes des Colonies françaises vivant en France) reconnaît que les Noirs sont « tranquilles et paisibles », qu'ils se conduisent bien dans leur vie privée et qu'ils sont des employés et des ouvriers dociles et sérieux. C'est pour cette raison, reconnait-t-il, qu'ils sont estimés de la population. On ne constate, ajoute-t-il, aucune hostilité à leur égard. Ils ne sont astreints à aucune obligation de police et changent fréquemment de lieu de résidence.[160]

Cependant, les Noirs sont surveillés[161]. L'immigration massive de soldats et de travailleurs coloniaux entre 1916 et 1918 a conduit les autorités à s'occuper de leur encadrement. En mars 1916 a été créé un service d'Organisation et de Surveillance des Travailleurs Coloniaux en France. Ce service rattaché à la direction des troupes coloniales de ministère de la Guerre était chargé de contrôler les ouvriers, tant civils que militaires, recrutés outre-mer pour combler les déficits de main d'œuvre causés par la guerre. La réglementation les concernant, leurs placements, leurs hébergements, et, à la fin, leur rapatriement incombaient au ministère de la Guerre. A partir de 1917, l'Administration revendiqua la tutelle de ce service. Laquelle lui fut accordée. Le 11 octobre 1918, est créé un Commissariat Général chargé des militaires français d'origine coloniale ou dépendant du ministère des Colonies. Ce commissariat est, comme on le sait, confié au député Blaise Diagne et dépend du président du Conseil.

Après les rapatriements, les divers services de contrôle sont supprimés pour être réinstallés peu après. En effet, du fait des activités revendicatives des jeunes annamites dès 1919, un service de renseignements est mis en place par Pierre Arnoux, policier de grande classe, qui avait été antérieurement chef du service de renseignements du gouverneur général de l'Indochine. Cet homme donna à tous les services de renseignements du ministère des Colonies leur forme, leur méthode de travail et dota ce ministère de fins limiers. Cette police de renseignements est étroitement liée aux premières activités politiques des colonisés d'Afrique noire, d'Afrique du nord et de Madagascar.[162] Le 12 décembre 1923 fut créé par le ministère des Colonies le Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (SCAI). Une note du SCAI en date du 13 septembre 1924 déclare que le but de ce service est « d'opposer au front révolutionnaire, un front unique de surveillance et de propagande anti-révolutionnaire ».

Le SCAI avait deux sections : une section indochinoise et une section AOF Son personnel comprenait un chef de service (gouverneur des Colonies), un administrateur civil chargé du contrôle des Indochinois et un administrateur chargé du contrôle des Africains de l'Ouest, un autre pour les Malgaches ; un inspecteur de la préfecture de Police était chargé des renseignements politiques, un interprète et deux secrétaires-dactylo. Le 14 août 1925, le SCAI est renforcé car il passe sous

---

[160] ANSOM – SLOTFOM, VI, 9.

[161] J. Dion, *Présentation du répertoire des Fonds SLOTFOM - ANSOM.*

[162] Les Indochinois, eux, relevaient alors du Service de contrôle général, dépendant du ministère des Colonies. Les autorités observaient une distinction entre Noirs et Jaunes, et les incidents entre tirailleurs d'Afrique noire et Indochinois n'étaient pas rares. On peut noter par exemple celui qui survint en octobre 1918 entre les deux groupes et qui fit 16 morts. Voir Archives nationales SOM – SLOTFOM, X, 5.

l'autorité du directeur des Affaires Politiques et Administratives du ministère des Colonies (Bureau n°1).

Sous des prétextes divers : porter assistance aux indigènes travaillant en France, vérifier par des visites spontanées dans les entreprises si les indigènes travaillent dans de bonnes conditions, trouver du travail aux sans emploi, le ministère des Colonies a animé un réseau de renseignements dont l'efficacité s'est révélée de premier ordre. Il était bien implanté dans les milieux africains par l'intermédiaire de ses agents, profitant parfois de la misère de certains pour en faire des indicateurs. On peut se demander si l'administration coloniale n'avait pas entrepris de prolonger en métropole l'emprise qu'elle exerçait sur les indigènes dans les colonies. Ces contrôles inopinés, ces interventions dans les usines, ces fichiers établis pour chaque indigène d'Afrique noire visaient sans doute à démontrer aux colonisés que, bien qu'étant en métropole, ils étaient sous bonne garde.

Mais peut-être cette attitude pour le moins paternaliste de l'administration coloniale était-elle due à l'état d'esprit des Noirs d'Afrique qui, comme les autres colonisés, étaient mécontents. Nul doute que c'est de peur que les idées qui parcouraient le monde ne les orientent vers quelque soulèvement incontrôlé que le SCAI et ses dérivés ont été créés.[163]

Lorsqu'en 1919, la Chambre des députés vote les textes concernant les indemnisations des Tirailleurs, ces textes sont remplis de mesures restrictives réduisant à un nombre infime ceux qui pouvaient effectivement en bénéficier. La loi du 22 mars 1919 fixant une prime de démobilisation (250 francs) et une indemnité (1000 francs) aux familles des combattants décédés ne s'appliquait qu'aux citoyens français et aux familles constituées selon la loi française. Face aux protestations que souleva en France même et en Afrique cette loi somme toute inique, la Chambre dut en réviser le texte en août 1919, de façon à accroître le nombre des ayants-droit. Des tirailleurs, paysans illettrés, parfois dépourvus de pièces justificatives, se trouvaient incapables de faire valoir leurs droits. En France, leur vie pouvait paraître assez pénible dans un pays dont ils ne parlaient pas la langue. A ceux-là, une assistance plus réelle et plus efficace était nécessaire.

Autres déconvenues. Les emplois réservés aux anciens Tirailleurs étaient si limités en nombre que même parmi les lettrés, peu en obtinrent. La citoyenneté française ne fut accordée qu'à quelques-uns. Les exemptions d'impôts pour les anciens combattants et leurs familles et la non-soumission aux tribunaux indigènes furent autant de mesures qui ne furent pas appliquées, les administrateurs coloniaux ayant jugé qu'elles saperaient leur pouvoir.

Aussi, les promesses maintes fois réitérées au cours des campagnes de recrutement ne furent pas tenues. Ce qui provoqua irritation et colère surtout dans les milieux d'Africains lettrés, impatients de voir se concrétiser nombre de leurs aspirations. Blaise Diagne devint très impopulaire dans ces milieux où il était considéré comme le traître qui les précipita dans une guerre où ils furent traités en « chair à canon ». Il est vrai que Diagne réussit sa mission grâce à une argumentation dont aucun Français n'aurait usée : il offrait par sa personne la preuve que, pour la première fois, l'assimilation était possible. Or voici qu'après-

[163] Le SAINA (Service des affaires indigènes nord-africains) dépendait de la préfecture de police et donc du ministère de l'Intérieur.

guerre, les colonisés avaient la désagréable impression de jouer le bouc de la Fable[164].

Quant aux responsabilités de Blaise Diagne dans la déception des colonisés, elles furent plus complexes qu'elles ne paraissaient. Avec le recul nécessaire, on peut suggérer que le député du Sénégal, tout Commissaire de la République qu'il fût, joua un rôle de porte-voix, un rôle persuasif certes, mais qui ne pouvait pas lui permettre de veiller à la réalisation des réformes promises. Seuls le Gouvernement et le Parlement, qui avaient décidé des réformes, pouvaient, de toute évidence, les faire appliquer. Les difficultés économiques de l'après-guerre, l'opposition des milieux coloniaux, la reconstruction en Europe et bien d'autres facteurs furent à l'origine de cette défection. Les Africains reprochaient à Diagne son mutisme face à l'attitude des pouvoirs publics. L' brillant député du Sénégal, haut-commissaire aux troupes noires jadis soucieux du sort de ses compatriotes, observa désormais réserve et modération.

Quelques années de séjour en Europe avaient permis aux Africains d'observer la mise en application des principes républicains de liberté de l'individu, de liberté de la presse et de l'opinion, du droit à l'information, de la démocratie parlementaire en somme, les droits fondamentaux du citoyen en métropole dans sa vie quotidienne. Si l'on ajoute à cela la fraternité d'armes, la promiscuité dans les combats et dans la vie après la guerre, les solidarités plus ou moins durables, on comprend que le comportement politique et social dont les Africains ont « fait l'expérience » en France contribuât à consolider chez eux la prise de conscience de leur état de subordination.

Dans l'atmosphère de détente qui suivit la guerre, les Noirs instruits furent, comme les autres groupes de colonisés vivant en France, attentifs à la multiplicité des idées nouvelles.

[164] Allusion est faite à la fable de Jean de la Fontaine : *Le Renard et le Bouc.*

Chapitre 5

Après-guerre : le temps des idées

« Les années folles » : l'expression revient à l'esprit dès qu'on évoque la période qui s'étend de la fin de la Première Guerre mondiale au début de la crise économique. Elle connote, de toute évidence, cet appétit démesuré de plaisirs, et cette rage de vivre qui animent le monde après quatre années d'angoisse et d'horreurs. Les années 1920 furent également une période féconde en idées rénovatrices. La multiplicité de ces idées dans l'immédiat après-guerre et leur simultanéité furent telles que Jean-Baptiste Duroselle a considéré le phénomène comme un « désarroi de la pensée »[165]. Nombre de ces idées ou de ces systèmes d'idées ont constitué des points d'appui pour les colonisés qui cherchaient, alors, à se situer dans le monde et à participer à une nouvelle définition de leurs destins. La TSF, le téléphone, l'automobile, l'aviation débutante, la presse écrite, libre et à grand tirage furent les principaux vecteurs de ces idées. Il paraît utile de rappeler quelques-unes de ces idées qui ont indéniablement inspiré les intellectuels originaires des colonies, pour appréhender l'environnement idéologique du personnage ici étudié. C'est dans un large éventail d'idées politiques, sociales, culturelles, philosophiques, artistiques, et c'est dans l'observation de la vie politique internationale qu'il a opéré des choix et trouvé des éléments qui ont renforcé ses convictions.

Le pannégrisme ou panafricanisme

Une des idéologies les plus en vogue dans les cénacles d'intellectuels noirs en France dans l'immédiat après-guerre, c'est le pannégrisme ou panafricanisme. Pure manifestation d'une aspiration à l'égalité demeurée insatisfaite, l'idée d'une solidarité entre les Noirs d'Amérique et ceux d'Afrique a connu ses débuts aux États-Unis d'Amérique au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle. Il s'agissait, tout d'abord, de la réaction contre une société constamment et ouvertement raciste et ségrégationniste. Les Noirs, considérés comme inférieurs estimaient n'avoir

[165] Jean-Baptiste Duroselle, *Le Drame de l'Europe*, tome I, Paris, Richelieu, 1969, p. 221 *sq.*

aucun espoir d'y être un jour intégrés et étaient à la recherche d'autres issues. Pendant que des esclaves affranchis, comme Frédéric Douglass, s'engageaient à fond dans le mouvement pour l'abolition de l'esclavage, d'autres Noirs américains tel Martin R. Delaney, préconisèrent le retour de leurs congénères en Afrique, dans une région où ils pourraient fonder leur propre nation comme les Polonais en Russie, les Hongrois en Autriche, les Gallois, les Irlandais et les Écossais en Angleterre. Delaney proposa une réunion de toutes les sommités de l'intelligentsia noire aux États-Unis. Ce congrès devait élaborer un plan d'immigration. L'initiative fut annulée du fait de la vive opposition d'autres Noirs libres (dont Frédéric Douglass). Ces derniers craignirent que la solution de l'émigration n'affaiblît leur lutte en entraînant le départ du pays des éléments les plus cultivés ou les mieux formés.

On sait que l'Acte d'émancipation signé après la guerre de Sécession mettait fin à l'esclavage et accordait la citoyenneté américaine aux Noirs. Ces derniers crurent que l'égalité et le bien-être étaient désormais à leur portée. Certains d'entre eux commencèrent à participer à la vie publique. Malheureusement, de sérieuses restrictions furent apportées aux textes relatifs aux libertés des Noirs dans les États du Sud. Dans ces États où les parlementaires noirs étaient majoritaires, les Noirs furent privés de leur liberté de vote et tous ceux qui, parmi eux, voulurent en user furent terrorisés ou assassinés par le Ku Klux Klan[166].

La période de 1880 à 1900 fut particulièrement caractérisée par des lynchages par milliers dans le Sud. Cette crise trouva des porte-parole dans la personnalité de deux hommes qui inaugurèrent le mouvement noir du XXe siècle aux États-Unis, et qui au début du siècle circonscrivaient leurs activités aux problèmes des Noirs d'Amérique. Booker T. Washington, attentiste, conciliant, acceptait « provisoirement » la situation d'infériorité réservée aux Noirs. Il considérait la promotion économique et sociale des Noirs comme le seul moyen de venir à bout de la ségrégation. Booker T. Washington estimait que pour parvenir à ses fins, il était nécessaire de donner à ses frères de race une formation professionnelle qui les mît à égalité avec les Blancs dans la vie sociale et leur permît de reconquérir tous leurs droits de citoyens. Un des objectifs de ce dirigeant était la formation d'une bourgeoisie noire. Il y travailla dans son institut de Tuskegee, dans l'Alabama, de 1881 à sa mort en 1915. Établissement qui tenait à la fois de l'Institut de technologie par la formation de bons mécaniciens qu'elle assurait aux élèves, et de l'école normale par l'enseignement général, moral et intellectuel qui y était dispensé.

En 1909, lors de la commémoration du centenaire de la naissance d'Abraham Lincoln, des Noirs, intellectuels pour la plupart, décidèrent de fonder une association dénommée NAACP (National Association for the Advancement of Colored People). Le but de cette association était de mettre fin à la ségrégation raciale et de garantir aux Noirs leurs droits civiques. Un mensuel fut lancé : *The Crisis* dont le directeur fut le principal animateur de l'association, W.E.B. Du Bois. Né à Great Barrington, un petit village du Massachusetts, très métissé, brillant intellectuel, universitaire prolixe, sociologue, historien érudit, Du Bois avait déjà

[166] Hubert Aptheker, *A documentary history of the Negro people in the United States*,New-York, 1951, tome 1, p. 327-328.

contribué à la fondation en 1905 du Mouvement du Niagara[167]. La NAACP à laquelle il participait, regroupait des éléments blancs hostiles à la ségrégation raciale et des Noirs opposés au programme de Booker T. Washington. Du Bois était convaincu que la race noire, comme toutes les autres, pouvait être sauvée par ses hommes d'exception, son élite. Dès 1903, dans un de ses premiers ouvrages, *The Souls of Black Folk*, il pose la question suivante, à laquelle il répond par la négative. « Est-il possible, est-il probable que neuf millions d'hommes puissent accomplir sur le plan économique de véritables progrès, s'ils sont privés de droits politiques, s'ils sont réduits à n'être qu'une caste servile et si on ne leur laisse que la chance la plus infime de développer les capacités de leurs jeunes gens intellectuellement doués ? » Fortement influencé par les travaux de l'ethnologue allemand Frobenius, Du Bois allait devenir un des premiers théoriciens du pannégrisme ou panafricanisme.

En 1900, un avocat de Trinidad, installé à Londres, Henry Sylvester Williams s'occupait des intérêts de nombreux chefs africains (les Fanti de la Gold Coast[168] en Afrique de l'Ouest et les chefs Bantou de l'Afrique du Sud). Leurs territoires faisaient l'objet de convoitise de la part des groupes d'intérêt coloniaux de Grande-Bretagne. Henry Sylvester Williams prit l'initiative d'organiser à Westminster Hall à Londres une conférence panafricaine. Participèrent à cette conférence de Londres une trentaine d'intellectuels noirs dont la plupart vivaient en Angleterre ou venaient des Antilles et des États-Unis. Cette réunion avait pour objectif d'amener les réformistes britanniques à protéger les Africains contre la spoliation des terres coutumières et les pillages des bâtisseurs d'empires. Selon le docteur Du Bois, c'est lors de cette conférence que fut prononcé le terme « panafricanisme ». L'habileté de Sylvester Williams consistait à utiliser le vieux fond abolitionniste d'une partie de l'opinion anglaise. L'appel lancé par les délégués parvint par l'intermédiaire de l'évêque de Londres à la Reine Victoria. Celle-ci promit, par la voix de Joseph Chamberlain, de ne pas perdre de vue les intérêts et le bien-être des indigènes. Le docteur Du Bois qui assistait à la Conférence de Londres suggéra aux Britanniques d'accorder, dès que possible, aux indigènes de leurs colonies d'Afrique noire et des Antilles, le droit de gouverner leurs pays.

Du Bois s'efforçait de sortir le mouvement des Noirs américains de ses limites régionales et de l'élargir sur une base plus universelle. Il incitait ses congénères américains à renouer avec leurs origines africaines. Convaincu de la force des liens culturels qui pouvaient exister entre Noirs d'Afrique et Noirs d'Amérique, Du Bois dans son Credo, avait affirmé avec force cette foi qu'il avait dans la race noire :

> « Avant tout, j'ai foi en la race noire, en la pureté de son génie, l'humanité de son âme, en sa force au cœur de la douceur dont cette terre agitée héritera.
>
> J'ai foi dans la fierté de la race et de la lignée, dans une fierté de soi si profonde qu'elle est plus forte que l'injustice commise contre nos semblables, dans la fierté de la lignée si haute qu'elle interdit de

[167] Groupe d'intellectuels américains revandiquant l'égalité des droits civiques.
[168] Actuelle République du Ghana

> mépriser le père d'aucun homme ; dans la fierté de la race si généreuse qu'elle ne fera jamais du faible un bâtard, ni ne quémandera mariage auprès du fort. »[169]

A la Première Guerre mondiale, une nouvelle crise se produisit aux Etats-Unis : les autorités, dès la déclaration de la guerre, animèrent une véritable campagne de promesses en direction des Noirs qui accepteraient de prendre rang dans l'armée américaine. Le président Wilson leur fit la déclaration suivante :

> « Avec des milliers de vos fils dans l'armée, ici et en France, vous pouvez être sûrs qu'à l'issue du conflit, vous n'aurez rien moins que la jouissance de la pleine égalité civique, exactement les mêmes droits que ceux de n'importe quel citoyen américain. »[170]

Ainsi 350 000 Noirs américains furent enrôlés dans l'armée. Quelle ne fut pas leur déception lorsque, après-guerre, ils constatèrent que les promesses ne furent pas tenues. Cette guerre à laquelle ils ont participé « pour la paix du monde et la démocratie » n'eut pas pour résultat de les épargner des mauvais traitements. A partir de 1915, le Ku Klux Klan intensifia les lynchages de Noirs dans tous les États. Des manifestations publiques et violentes contre les Noirs étaient courantes. L'exode des Noirs du Sud inhospitalier vers le Nord plus libéral prit des proportions considérables. Ils espéraient échapper à la discrimination en s'installant dans les centres industriels du Nord (Pennsylvanie, Ohio, Michigan, Illinois, etc.). Ils avaient fui assurément le ghetto sudiste, mais il leur fallait compter avec les difficultés de logement, les bas salaires, le chômage[171].

Depuis la mort de B.T. Washington, le docteur Du Bois était considéré comme le porte-parole de l'opposition noire aux États-Unis. Il reprochait aux Européens — à l'exemple de Frobenius — d'avoir systématiquement déconsidéré les cultures africaines. Il prit dès lors des initiatives allant dans le sens d'une vision globale de la question noire.

Le 19 février 1919[172], au Grand Hôtel à Paris, Du Bois organisa le Premier Congrès Panafricain. Il donnait ainsi une continuité et une plus large perspective à la Conférence de Londres de 1900. Les gouvernements américains et anglais manifestèrent peu d'enthousiasme au sujet de ce congrès. Il eut lieu cependant grâce à la solidarité de Noirs américains influents séjournant à Paris, — tel le docteur Moton — et grâce à l'appui du député Blaise Diagne qui obtint de Clemenceau un avis favorable. Quelques organisations philanthropiques et de grands journalistes comme Walter Lippman lui apportèrent leur discret soutien[173]. A ce congrès, 57 participants, de provenances diverses (colonies d'Afrique, Antilles

---

[169] Aptheker, *Toward negro freedom*, New-York, 1956, p. 114.

[170] *Ibid.*, p. 899.

[171] Le roman de Paul Reboux, *Romulus Coucou*, Paris, 1920, illustre assez fidèlement les conditions de vie des Noirs américains à cette époque.

[172] Les dates de ce congrès coïncident avec celles de la Conférence de la Paix.

[173] Une études détaillée des difficultés rencontrées par Du Bois dans la préparation de cette conférence est insérée dans la thèse de James Heiting Thomas, *W.E.B. Du Bois and the development of panafricanism, 1900-1930*, Texas Tech. University, Ph.D., 1969, p. 83 *sq.*

et États-Unis) confrontèrent leurs problèmes communs. Le congrès fut présidé par Blaise Diagne. On pouvait y remarquer la présence de quelques originaires d'AOF : Louis Hunkanrin, secrétaire à l'État Major des Troupes coloniales, Galandou Diouf et Lamine Gueye. Ce congrès panafricain suscita une attention considérable auprès des délégations à la Conférence de la Paix, notamment auprès de celles des pays ayant des colonies en Afrique et en Amérique.

A l'issue des travaux, une pétition est signée et adressée à la Société des Nations. Elle demande expressément que les colonies africaines de l'Allemagne vaincue soient mises sous contrôle international. La proposition sous une forme plus allégée est incorporée dans le texte relatif au système des mandats de la SDN (Société des Nations).

Le congrès panafricain adopte une résolution comportant des revendications qu'on ne pourra que résumer ici. Les participants souhaitent :

Qu'un code juridique soit établi pour la protection internationale des indigènes d'Afrique comme le Code international du travail.

Que la Société des Nations crée un bureau permanent chargé de veiller à l'application de ces lois.

Les Noirs du monde entier exigent (dès maintenant) que les indigènes d'Afrique et les peuples d'ascendance africaine soient gouvernés conformément aux principes suivants :

1) La terre et les ressources naturelles restituées aux indigènes.

2) L'investissement et les concessions réglementés et les profits taxés pour le bien des indigènes.

3) L'esclavage, le châtiment corporel et les travaux forcés supprimés.

4) L'enseignement gratuitement donné à tout indigène dans sa propre langue et celle du pays colonisateur. Cet enseignement sera général, technique, moyen et supérieur.

5) A propos de l'État, les indigènes d'Afrique doivent avoir le droit de participer au gouvernement aussi vite que le permettra leur développement (leur évolution) afin que le moment venu, l'Afrique soit gouvernée par le consentement des Africains[174].

Si, comme on l'a vu, la pétition sur les colonies allemandes a été retenue par la SDN, il n'en n'a pas été de même des résolutions du Congrès. Le docteur Du Bois tenta en vain de les présenter à la Conférence de la Paix. Le succès de cette conférence fut très partiel, il faut en convenir. Mais cette manifestation marqua le départ d'une recherche commune des voies et moyens susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Noirs.

Du Bois en universalisant la question noire, cherchait à lui donner une plus large audience et des appuis plus efficaces en Europe comme en Amérique. Mais il dut affronter de vives oppositions : tout d'abord celles des autres dirigeants de la NAACP. Ces derniers estimaient, pour leur part, que la lutte contre la ségrégation raciale en Amérique paraissait plus urgente que toute action pannègre. Ensuite, celle (l'opposition) des gouvernements des pays colonisateurs. Il rencontra cependant des sympathies agissantes dans les milieux socialistes en France et dans

[174] Voir George Padmore, *op. cit.*

les milieux fabiens et travaillistes en Angleterre[175].

Les 28 et 29 août 1921, un deuxième congrès panafricain eut lieu à Londres pour sa 1ère session et regroupa 130 délégués. Ce congrès publia une « Déclaration au Monde » rédigée par le docteur Du Bois. Ce texte dont le contenu paraît assez mesuré se contentait de réclamer la reconnaissance aux Noirs de droits égaux à ceux des Blancs ; le droit à la différence culturelle et religieuse et la création sous l'égide de la SDN de deux institutions internationales : une pour l'étude des problèmes nègres, et une section du Bureau International du Travail qui serait chargée de protéger la main d'œuvre indigène[176].

Lorsque les délégués décidèrent de transférer leurs travaux à Bruxelles pour une seconde session, les journaux et le gouvernement belges leur manifestèrent une vive hostilité.

Une troisième session du deuxième Congrès panafricain eut lieu à Paris, avec l'aval de Georges Clemenceau et sous la présidence du député Blaise Diagne. Ce dernier, informé de la campagne orchestrée par les journaux belges parut surprendre les délégués par son attitude. La réunion qui attira une foule importante et représentative de l'Empire colonial français, fut assez tumultueuse. Une lutte d'influence opposa le député sénégalais et W.E.B. Du Bois, si l'on en croit un article de la *Dépêche Coloniale* signé par Blaise Diagne. Pour quelle raison ? Parce que Diagne, sans consulter les délégués du Congrès se serait entendu avec les milieux coloniaux de Belgique pour éviter que soient abordés dans les débats des points « trop radicaux » pourtant inscrits à l'ordre du jour[177]. Il devait aussi approuver la « politique indigène » appliquée par les Belges au Congo, de même que leur politique de l'enseignement[178]. Blaise Diagne n'hésita pas à trouver dans les propositions du docteur Du Bois des tendances « bolchéviques ». Des dissensions sur la représentativité des deux hommes, leurs motivations respectives allaient désormais compromettre en France les tentatives que Du Bois espérait voir aboutir. Le député du Sénégal, après avoir cédé aux exigences des milieux officiels de la Belgique, publia des articles dans lesquels il clamait à outrance sa fidélité à la France... A y réfléchir, le malentendu n'était pas inévitable en France même car les résolutions du Congrès touchaient très implicitement à des aspects essentiels de la politique coloniale. Toujours est-il que le conflit entre Diagne et Du Bois mit fin aux grandes réunions pannègres de Paris[179].

Le docteur Du Bois organisera d'autres Congrès panafricains à Londres en 1923 ou à New York en 1927. Malgré la force de conviction de cet homme et son dévouement, l'idée panafricaine ne fit son chemin que dans de petits cénacles d'intellectuels. Il convient de rechercher les causes de cette faiblesse dans la personnalité même de W.E.B. Du Bois qui fut plus un homme d'amphithéâtre et de conférences qu'un orateur populaire. Il espérait parvenir à ses fins par des méthodes intellectuelles et diplomatiques. Pour que ses initiatives — les congrès dans les capitales européennes — fussent marquées d'une continuité, il semblait

[175] Philippe Decraene, *Le Panafricanisme*, Paris, PUF, 1976, p. 23.
[176] George Padmore , *op.cit.*
[177] Heiting, *op. cit.*, p.159.
[178] *Ibid.*
[179] Blaise Diagne et Gratien Candace, après le deuxième Congrès panafricain, ont fondé l'Association panafricaine.

nécessaire que ce type de manifestation fût suivi d'adhésions populaires. Or ce ne fut pas le cas. Il faut retenir aussi que le docteur Du Bois manifestait une grande confiance envers la SDN Les premiers congrès du savant noir américain suscitèrent toutefois un immense espoir chez les intellectuels africains.

Un autre personnage fera connaître au panafricanisme un essor fulgurant et malheureusement un déclin assez brusque : Marcus Aurélius Garvey (1887-1940). Né à Saint Ann's Bays en Jamaïque, imprimeur, autodidacte. W.E.B Du Bois le décrit comme « un petit homme au teint foncé, gros, avec des yeux intelligents et une grosse tête »[180]. Garvey avait fondé en Jamaïque une Association pour le progrès des Noirs (NIA)[181] après avoir effectué des voyages en Angleterre et en France. Cette association ayant échoué, Garvey vint aux États-Unis au cours de la première guerre mondiale et y essaya de mettre sur pied un mouvement de la même inspiration. La UNIA (Universal Negro Improvement Association) fut fondée, mais elle ne se développa réellement qu'à partir de l'émigration à New York de Noirs originaires des Antilles. Soutenu par un important noyau de militants installés à Harlem, Marcus Garvey reprit à son compte le programme économique et social de Booker T. Washington (promotion économique des Noirs, capitalisme noir, bourgeoisie noire) et enroba ce programme d'une rhétorique de type biblique. Il s'adressait aux Noirs en insistant sur le caractère racial de leur situation. Garvey cherchait tout particulièrement à gagner à sa cause les émigrés du Sud qui n'avaient pas trouvé l'aisance, la vie de rêve qu'ils cherchaient à travers leur installation dans le Nord. L'idée maîtresse sur laquelle s'articulait le mouvement Garvey était la suivante : puisque le Noir ne pouvait pas obtenir l'égalité dans un pays comme les Etats-Unis peuplé en grande majorité de Blancs, la seule solution pour lui se trouvait dans la fondation d'une nation indépendante en Afrique. Selon le sociologue Franklin Frazier, un témoin de cette époque, qui a analysé dans plusieurs travaux le mouvement noir aux États-Unis, les appels de Garvey en direction des Noirs américains et antillais témoignaient d'une « compréhension subtile de l'amour-propre blessé et des frustrations des hommes de couleur. » [182]

La UNIA connaissait un étonnant succès. Elle pouvait compter à son apogée, plus de 6 millions de membres selon les propres dires de son fondateur. Sa devise était : Un seul Dieu, un seul but ; un seul destin. Dans le *Negro World*, son journal dont le titre à lui seul représentait tout un programme, Marcus Garvey entretenait la vision d'une nouvelle Terre Promise en Afrique. Il fonda sa propre église, « L'African Orthodox Church », institua des titres honorifiques, des distinctions, créa une légion noire, un corps d'infirmières de la Croix Noire, etc. Essien Udom, un historien nigérian, affirme que Garvey voulait sauver l'Afrique pour les Africains expatriés et ceux du continent. Il prônait selon le même historien l'hégémonie raciale ; il voulait faire des Noirs des États-Unis l'avant-garde de la libération de l'Afrique et espérait les ramener un jour en Afrique. Cette idée se

---

[180] Voir *The Crisis*, décembre 1920 et janvier 1921, in Frazier, *op. cit.*, p.104.

[181] Negro improvement association. Voir Amy Jacques Garvey, *Philosophy and opinions of Marcus Garvey*, Londres, 1923. Voir aussi E.Z.D. Cronon, *Black Moses, the story of Marcus Garvey and the Universal negro improvement association*, The University of Wisconsin Press, Madison, 1962.

[182] E.F. Frazier, *op. cit.*, p. 109.

trouve résumée dans le slogan « Back to Africa ». La coopération économique et la solidarité raciale devraient être les seuls instruments de la politique « garveyiste ». Les Noirs du monde entier, unis par la prise de conscience de leur race pouvaient former un peuple puissant[183]. Pour assurer à la race noire la puissance économique, la création d'entreprises parut nécessaire. Une flotte noire fut créée : *The Black Star line.* Par des moyens divers, création de restaurants, magasins, vente de ses discours, de sa photographie, cartes de Noël à son effigie, Marcus Garvey s'était constitué un capital considérable.

La renommée de Marcus Garvey demeure assez controversée, cependant, les uns le considèrent comme un démagogue, maître de la mise en scène, les autres, comme un dirigeant charismatique. Le mouvement Garvey influença le panafricanisme plus fortement que les congrès d'intellectuels du docteur Du Bois. Ce dernier espérait, au début, collaborer avec Marcus Garvey. Mais il fut déçu par la personnalité de cet homme dont le discours était scandé de formules violentes, voire d'insultes à l'adresse des métis et des intellectuels. En Europe, il suscita de réelles inquiétudes dans les milieux coloniaux. Le *Negro World* fut interdit dans les colonies françaises[184].

Celui qu'on appelait « le Moïse noir » sut insuffler au panafricanisme l'élément passionnel qui lui faisait défaut. Le garveyisme touchait, en effet, à l'émotivité des foules par son allure spectaculaire : défilés éclatants, uniformes rutilants, chansons de marche, titres de noblesse, discours qui tenaient du sionisme noir le plus intransigeant. Garvey se fit nommer président provisoire de la République africaine. Par ses discours au Liberty Hall[185] à Harlem, par ses tracts distribués à profusion, Garvey donna au panafricanisme un caractère populaire et un dynamisme qui parurent pouvoir durer. Il entretint chez ses congénères d'Amérique et d'Afrique, la fierté de leur race et le mythe d'une unité profonde du monde noir. Ce mythe qui, bien qu'hypothétique, pouvait enthousiasmer les masses et les orienter vers quelqu'idéal.

Mais il demeure regrettable que Marcus Garvey ait écarté de son mouvement l'intelligentsia noire américaine et qu'il ait traité avec mépris ses représentants les plus influents. Une alliance avec ces derniers aurait été sans doute bénéfique pour leur cause commune. Mais les méthodes de Marcus Garvey étaient-elles compatibles avec les leurs ? Le Jamaïcain avait un public essentiellement formé de gens qui ne considéraient pas ses slogans et ses initiatives avec perspicacité[186]. Le garveyisme en plein essor s'effondra subitement, son fondateur ayant été détenu de 1925 à 1927 pour avoir fait un usage frauduleux de la poste fédérale[187].

---

[183] Essien Udom, *Black Nationalism,* New-York, 1962, p. 50.

[184] Georges Padmore, *op.cit.*, p.105. Le *Negro World* fut déclaré publication séditieuse dans les colonies. Tout porteur de ce journal était passible de cinq ans de travaux forcés.

[185] Le Liberty Hall était une sorte de hangar au toit de tôle galvanisée situé dans la 138e rue, entre l'avenue Lenox et la 7e avenue.

[186] Frazier : *op. cit.*, p. 110-111.

[187] Il fera un bref séjour à Paris en 1928 et terminera sa carrière à Londres en 1940, parmi les orateurs qui font des discours devant les curieux à Hyde Park.

Le communisme ou bolchévisme

Le communisme souvent désigné dans l'après-guerre sous la dénomination de « bolchévisme » fut l'autre courant d'idées qui dans son adaptation française et, particulièrement, dans ses aspects anti-colonialistes pût inspirer et séduire quelques groupes de colonisés vivant en France à cette époque. Le personnage qui fait l'objet de la présente étude n'a eu aucun engagement allant dans le sens du communisme ; il importe cependant d'évoquer cette école d'action et de pensée que constitue le parti communiste et ses institutions pour mieux saisir la portée de ses choix politiques.

En France l'anticolonialisme prôné essentiellement par le mouvement ouvrier à cette époque s'insère dans une tradition dont les premières manifestations peuvent remonter au XVIe siècle. L'anticolonialisme qui correspond à la période d'expansion coloniale du XIXe siècle tient aussi bien du contexte politique[188] que de la réflexion doctrinale. Il fut nourri de divers arguments : inquiétude de l'opinion au sujet de la participation des soldats à des expéditions lointaines, dépenses en hommes et en argent, crainte d'une diversion par rapport à l'Alsace-Lorraine, etc. Les doctrinaires du socialisme furent ceux qui portèrent au colonialisme la critique la plus systématique.

En fait, le mouvement ouvrier en France s'intéressa peu aux problèmes coloniaux avant le XXe siècle. En 1895 inaugurant au Congrès Socialiste de Romilly la condamnation, au moins dans le principe, de l'entreprise coloniale, les représentants du mouvement ouvrier français s'élevèrent contre « les flibusteries coloniales pour lesquelles aucun socialiste conscient ne votera jamais ni un homme, ni un sou. »[189] Un avis contradictoire émana du Congrès International Socialiste tenu à Paris en 1900, selon lequel « le développement du capitalisme et du machinisme amène à l'expansion coloniale. On a besoin de marchés nouveaux pour l'évolution du capitalisme et du commerce. Cela est inévitable et fatal car sans cela le monde serait acculé à une révolution prochaine »[190]. L'opposition anticolonialiste s'affirmera cependant aux Congrès d'Amsterdam (1904) et de Stuttgart (1907). Elle provoqua à l'intérieur du mouvement ouvrier international un affrontement d'opinions diverses ; les unes défendaient le principe de la colonisation, les autres le condamnaient. Des personnalités comme Jean Jaurès avaient sur la question des positions plus nuancées. Ne dénonçant au départ que la barbarie de certaines méthodes de commandement, Jaurès en viendra plus tard à condamner vivement la colonisation.

Au total, on peut retenir qu'avant 1914, si les forces d'opposition à la colonisation existaient, elles n'avaient pas réussi à s'accorder sur une remise en

---

[188] Ainsi les catholiques s'opposent à la politique coloniale de Jules Ferry pour porter atteinte à sa politique scolaire.

[189] Cité par François Bedarida, « Perspectives sur le Mouvement Ouvrier et l'Impérialisme en France au temps de la conquête », *Le Mouvement Social*, n° 86, Janvier-Mars 1974, p. 25 *sq.*

[190] Jean-Louis Miège, *Expansion Européenne et Décolonisation de 1870 à nos jours*, PUF, Paris, 1973, p. 195.

question définitive du phénomène colonial[191].

Avec Lénine et l'Internationale communiste, l'anti-colonialisme entra dans une doctrine et une pratique d'ensemble. Après-guerre, la première manifestation en direction des colonies fut le Congrès de Bakou où Lénine lança le mot d'ordre suivant : « Vous viendrez à bout de l'Occident par l'Orient ». Le Congrès de Bakou réunit 1800 délégués de 37 nationalités. Un des leaders du mouvement ouvrier international Zinoviev s'écria : « La Russie tend la main à l'Asie non pas pour qu'elle épouse son idéal, ni pour qu'elle partage ses conceptions sociales, mais parce que huit cent millions d'Asiatiques lui sont nécessaires pour abattre l'impérialisme et le capitalisme européens. »[192]

En décembre 1920, le Parti Communiste Français naissant adopta la Charte du deuxième Congrès de l'Internationale communiste qui avait fixé les 21 conditions préalables à l'admission à la IIIe Internationale. Deux de ces conditions concernaient l'activité du Parti Communiste dans les colonies et étaient susceptibles d'attirer l'attention des « Tirailleurs sénégalais » démobilisés.

La quatrième condition insistait sur le devoir pour les militants de propager des idées communistes dans les colonies. Ce devoir impliquait la nécessité absolue de mener une propagande et une agitation systématique et persévérante parmi les troupes[193]. Là où la propagande ouverte était difficile, par suite de lois d'exception[194], elle devait être menée illégalement. S'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire[195].

La 8e condition était encore plus précise : « dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les partis des pays dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations doivent observer une ligne de conduite claire et nette : tout parti appartenant à la Troisième Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de « ses » impérialistes aux colonies, de soutenir non en parole mais en fait tout mouvement d'émancipation dans les colonies ; d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies... »[196]

Les citations ci-dessus marquent le passage d'un anticolonialisme hésitant, mesuré, encore marqué par l'idée que les peuples techniquement et économiquement avancés devaient jouer dans le monde un rôle d'éducateurs auprès des peuples « non évolués », à un anticolonialisme révolutionnaire. Cet anticolonialisme révolutionnaire associe dans une conception d'ensemble « prolétaires » des puissances coloniales et colonisés. La IIIe Internationale établit le lien entre une révolution en Europe et une révolution outre-mer. La première

---

[191] Pour de plus amples détails on se référera au livre de Raoul Girardet, *L'idée Coloniale en France, 1871-1962*, La Table Ronde, Paris, 1972.

[192] Cité in Gautherot (Gustave), *Le bolchévisme aux colonies et l'impérialisme rouge*, Paris, Alexis Redier éditeur, 1931, p. 22. Livre de propagande anticommuniste qui, en dépit de ses appréciations parfois rapides, renferme des renseignements de part en part dignes d'intérêt.

[193] Il s'agit aussi bien des soldats provenant des colonies que de ceux recrutés pour réprimer les soulèvements de l'après-guerre dans les colonies.

[194] Allusion est faite ici au Code de l'indigénat.

[195] Jacob Moneta, *Le PCF et la question coloniale*, Paris, Maspéro, 1965, p. 98.

[196] *Ibid.*

— estimait-on — entraînait dans son sillage la seconde, l'Europe étant le lieu de rassemblement le plus important de la classe ouvrière.

Un programme d'action fut lancé, conforme aux principes adoptés. Dans la mouvance du Parti Communiste Français, plusieurs organisations furent fondées. Deux d'entre elles méritent d'être retenues :

Le Comité d'Études Coloniales

Fondé en juin 1921, ce Comité d'Études Coloniales était chargé de fournir au Parti Communiste Français « des conclusions pour lui permettre de prendre des décisions en matière de doctrine et de propagande tactique. » Il était composé uniquement de membres du Parti ayant déjà vécu aux colonies ou justifiant d'une bonne connaissance des problèmes coloniaux. En décembre de la même année, le Comité élabora une résolution sur le communisme et les colonies au premier congrès du PCF qui eut lieu à Marseille. La tiédeur de son enthousiasme pour les questions coloniales valut au PCF d'être critiqué à Moscou en 1922 pour sa timidité dans la mise en application des résolutions. En 1923, l'organe du Parti rappelle à ses fidèles lecteurs qu'il ne suffit pas de prendre connaissance, par la lecture quotidienne des journaux, des scandales et des incidents qui peuvent éclater dans les colonies comme dans la métropole : il s'agit, rappelle *L'Humanité*, d'organiser une action cohérente en vue de rendre le communisme sympathique aux populations indigènes. Le succès de cette conquête des esprits, poursuit le journal, est subordonné à l'intérêt que le Parti portera aux problèmes coloniaux qui ont été jusqu'à présent maintenus dans un dédain immérité. »[197] Le PCF créera en 1924 sa section coloniale rassemblant tant les originaires des colonies que des métropolitains intéressés. Le chef de la section sera Jacques Doriot.

L'Union intercoloniale

Émanation du PCF, fondée en 1921[198] ouverte aux originaires des colonies toutes opinions confondues, communistes et non communistes. L'organe de propagande de l'Union Intercoloniale est *Le Paria* dont le directeur et principal animateur est le révolutionnaire Nguyen Aï Quoc alias Ho Chi Minh. Le Parti, par l'intermédiaire de cette institution et de ce journal, manifeste son soutien, sa sollicitude envers les « colonisés » vivant en France. Des pamphlets violemment anticoloniaux sont insérés dans *Le Paria* et dans d'autres journaux. Des délégués du PCF sont envoyés en mission dans les colonies, et une large audience est donnée aux colonisés pendant les congrès. Des tribunes leur sont offertes au Club du Faubourg et au Club Rochechouart à Paris.

Un congrès fédéral de la section d'Algérie du Parti communiste, tenu à Alger en janvier 1923, reconnut la nécessité pour le Parti de soutenir les petits commerçants capitalistes des villes qui, éveillés à la politique, veulent devenir des

[197] *L'Humanité* du 29 janvier 1923.
[198] Voir Archives nationales, SOM - SLOTFOM, III, carton 63.

« bourgeois français » du moment que ces commerçants faisaient valoir une revendication démocratique, et porteuse d'émancipation.

La propagande ouverte et généralisée du PCF en direction des colonisés tendait — il faut en convenir — à lui conférer une sorte de monopole dans la lutte anticolonialiste. Mais le Parti communiste inquiétait les milieux coloniaux, plus par l'adhésion qu'il était susceptible de récolter chez les colonisés que par les résultats bien limités de son action sur l'opinion. Dans les années 1920, le PCF ne réunissait qu'à grand peine les 10% de l'électorat français[199].

C'est pourquoi cette aversion confinant à l'obsession du communisme qui transparaît à la consultation des archives du ministère des Colonies illustre le fait que les observateurs extérieurs et les décideurs avaient de l'anticolonialisme communiste une perception bien amplifiée.

Ces institutions « à vocation coloniale » dans le PCF, et les diverses activités du Parti ont certainement joué un rôle d'« école politique » pour les colonisés qui y ont adhéré. Le Parti socialiste et la Ligue des droits de l'homme créent leur commission coloniale à la même époque. La tentation serait forte de poursuivre dans le détail le rappel de ces mouvements d'idées et leurs caractéristiques dans l'immédiat après-guerre. Mais l'objet de l'étude risquerait d'être quelque peu délaissé. Il importait de mettre l'accent sur les idées politiques majeures qui circulaient dans les milieux d'intellectuels noirs en France à cette époque. La nécessité s'impose cependant de les situer dans un contexte historique plus général qu'on pourrait considérer comme l'actualité.

Une actualité mouvementée

On assiste au lendemain de la guerre à un développement des mouvements revendicatifs — en Orient principalement —dont la guerre a accéléré la maturation.

En Inde, le radicalisme non violent du Mahatma Gandhi (1869-1948)[200] gagne des foules immenses que son ascétisme, son spiritualisme et sa détermination émerveillent. Cet avocat issu d'une famille de ministres de petits États traditionalistes de l'Inde du Nord-Ouest, profondément influencé par des penseurs non conformistes comme l'anglais Ruskin et le russe Tolstoï a fait ses études en Angleterre et s'est installé un temps en Afrique du Sud. Indigné par le sort réservé à ses compatriotes dans ce pays de l'apartheid, il prend la tête d'un mouvement de résistance passive qu'il poursuit en Inde. Les prisons regorgent d'Indiens et suscitent l'attention du monde. La toute puissance de la Grande-Bretagne sur ses colonies en prend un sérieux coup. Les idées de Gandhi sur le pacifisme et la non violence comme arme politique, la résistance passive, la civilisation matérielle qu'il condamne commencent à être connues en Europe, surtout dans les milieux intellectuels où les pacifistes sont nombreux.

---

[199] Xavier Yacono, *Histoire de la colonisation française*, Paris, PUF, 1972, p. 99.

[200] Dans la riche bibliographie concernant la vie de Gandhi, on peut retenir, en dehors de ses propres livres, ceux de Louis Fischer, *Vie de Mahatma Gandhi*, Paris, Calmann-Lévy, 1952, et Robert Payne, *Gandhi*, Paris, Le Seuil, 1972.

L'Égypte est soulevée par une vaste campagne d'agitation contre la présence anglaise[201]. Au Traité de Versailles, Saad Zaghloul Pacha, ancien étudiant à l'Université coranique d'El Ahzar et licencié en Droit de l'Université de Paris, ministre de l'Instruction publique, forme une délégation égyptienne en vue de réclamer par simple voie de négociation l'indépendance du pays. Le Gouvernement anglais refuse de recevoir la délégation égyptienne à Londres. Cette dernière est éconduite à Versailles. Zaghloul à son retour en Égypte fonde un parti très actif, le Wafd, qui utilise des moyens de lutte modernes : propagande, meetings, grèves, boycottages de marchandises anglaises et... attentats. Zaghloul est arrêté et déporté à Malte. Le roi Fouad règne sur une Égypte indépendante[202]. Le pays adopte une constitution libérale. Le Wafd est vainqueur aux élections de 1924 et Zaghloul devient Premier ministre.

En Turquie, le Général Mustapha Kémal, brillant officier pendant la guerre, s'élève contre le Traité de Versailles qui non seulement consacre la désintégration de l'Empire Ottoman mais réduit la Turquie à une partie du plateau anatolien. Mustapha Kémal mène une guerre d'indépendance contre les Grecs et leurs alliés Anglais. Il obtient par la guerre (1920-1922) et par des traités (Lausanne 1923) la libération totale du pays. Grand homme d'État, Kémal surnommé « Ataturk » (père des Turcs) opère des réformes constitutionnelles et religieuses, met sur pied un régime républicain laïc. Il modernise la Turquie des points de vue culturel, économique et industriel. Ainsi le fez et le harem sont supprimés. Le code suisse remplace le Coran comme texte de loi. L'État se substitue aux capitalistes étrangers[203].

Le Japon, puissance militaire alliée, désireux de renforcer les bases de son industrialisation, tente de contraindre la Chine à accepter ses prétentions coloniales sur des régions vitales de son territoire : la région de Kiao-Tcheou dans le Chantoung, par exemple. La propagande du Kouomintang fait naître un sentiment patriotique qui se manifeste en chaîne par des meetings dans les grandes villes, des défilés monstres, des grèves, des campagnes de presse. Grâce à l'action du Kouomintang et à la diplomatie (Conférence de Washington) les Japonais renoncent un temps à leurs visées expansionnistes sur la Chine.

En Irlande, Eamon de Valéra et Michaël Collins, membres influents du "Sinn Fein", luttent pour soustraire leur pays de l'emprise de la couronne britannique. Michaël Collins est tué au cours d'une guerre civile en 1921.

En France, les habitants des régions cherchent à se définir et à se qualifier par rapport à l'État centralisateur. Ils revendiquent une originalité, une identité collective qui cependant ne remet pas implicitement en cause l'unité de l'État français. Ces Français se regroupent dans un certain nombre de mouvements régionalistes[204] bretons, occitans, corses, basques, normands, etc. On peut observer

---

[201] La présence anglaise en Egypte date de 1882. Ce pays était alors vassal de l'Empire ottoman. L'entrée en guerre de l'Angleterre en 1914 lui permit d'établir un protectorat sur l'Egypte.

[202] L'indépendance de l'Egypte ne sera effective qu'en 1936.

[203] G. Lewis, *Modern Turkey*, Londres, 1962.

[204] Nombre de ces mouvements datent du XIXe siècle. Voir J. de Lanversin, article sur « Le Régionalisme » in *Encyclopaedia Universalis*, vol. XIII, p.1091 *sq.* R. Girardet, *Identité nationale et identités régionales en France, 1919-1939*, notes de séminaire (1980-1981), Institut d'études politiques de Paris.

dans les mots d'ordre de ces mouvements, le comportement quotidien de leurs adhérents, dans leurs publications, des manifestations d'attachement à un terroir, la recherche d'une culture originelle, la volonté de réenracinement dans un mode de vie qui se diluait dans l'ensemble national. Ces mouvements régionalistes expriment aussi la solidarité entre des gens, originaires d'une région qui ressentent une communauté d'intérêts et aspirent à participer à la gestion de ces intérêts dans le cadre national. L'existence de ces mouvements assez variés dans leur forme, leur profondeur, l'ampleur de leurs expériences permet cependant de suggérer que, pour le Français de 1920, il n'existe pas de contradiction ou d'incompatibilité entre l'appartenance à la République française et la fidélité aux racines originelles.

Jusque dans le divertissement, une rupture se manifeste avec les habitudes du passé. Plus que jamais la définition de Pascal se justifie, selon laquelle le divertissement est la recherche d'une activité qui détourne l'esprit de l'angoisse métaphysique, du problème de la mort, de l'au-delà. Tout simplement, ce besoin de détente se manifeste ici par un engouement pour les nouvelles découvertes. Le jazz, né en Nouvelle Orléans, nouvelle invention des Noirs d'Amérique, enivre de ses notes un public charmé par l'exotisme. On danse beaucoup à Paris au lendemain de la guerre : le Fox trot, le One step et le Charleston sont en vogue et font les beaux jours des artistes noirs américains.

Quant aux arts plastiques, peintres et sculpteurs ont trouvé dans les sculptures d'Afrique noire les éléments qui leur ont permis de proposer une nouvelle conception de l'Art[205]. La plupart ont déserté Montmartre pour le quartier Montparnasse où leurs oeuvres font prime : Modigliani, Picasso, Juan Gris, Foujita, Braque, Derain, Matisse. L'architecture et la décoration suivent le courant amorcé par la peinture et abandonnent le style compliqué de la Belle époque pour des formes plus dépouillées, plus géométriques.

La littérature n'échappe pas à cet attrait pour les choses nouvelles. Le surréalisme naît avec les poètes André Breton, Paul Eluard, Louis Aragon, Philippe Soupault. La publication de récits de voyages ou de romans où l'aventure se déroule outre-mer, genre littéraire inauguré depuis le siècle dernier, procure du dépaysement à un public métropolitain encore peu habitué aux grands voyages. La présence même des tirailleurs noirs en France nourrit l'inspiration de quelques écrivains, par exemple Lucie Cousturier : *Des Inconnus chez Moi* ; Bakari Diallo, *« Force-Bonté »*. Paris, 1919. (Au théâtre des Champs-Elysées, Joséphine Baker se révélera au public avec la Revue Nègre). En 1921, Blaise Cendrars publie la première anthologie nègre. Les oeuvres des jeunes écrivains commencent à être connues à Paris. Il s'agit en général d'une littérature de remise en question des valeurs traditionnelles de l'Occident. Les écrivains de la génération perdue tels Scott Fitzgerald et sa femme Zelda sont des vedettes mondiales. Ils sont les initiateurs aux États-Unis de la vague des « flappers »[206]. Les jeunes écrivains noirs

[205] Voir à ce sujet l'excellente étude de Jean Laude, *L'influence de l'art nègre sur la peinture française 1905-1914*, Paris, Klinksieck, 1967.

[206] Mot signifiant littéralement petite fille, mais désignant dans les années 1920, toute jeune dont les manières relèvent d'un libéralisme et d'un laisser-aller en rupture avec l'establishment américain.

de Harlem à New-York prennent conscience de leur identité et contribuent par leurs oeuvres à la « Négro-Renaissance » : Langston Hugues, Countee Cullen et Claude Mc Kay font des séjours épisodiques à Paris[207].

En réalité, l'atmosphère de fête qu'on peut observer durant les années 1920 dissimule une profonde angoisse, dont témoigne le succès grandissant du spiritualisme et des philosophies des mystiques orientaux. Des centres s'ouvrent où des personnalités célèbres, à la recherche d'une paix spirituelle vont refaire leur vie dans l'ascétisme le plus complet.

Un événement littéraire sollicite l'attention du public et insère dans l'actualité la situation des colonisés d'Afrique noire française : René Maran (1887-1960), martiniquais d'origine guyanaise, fonctionnaire colonial, obtient le prix de l'Académie Goncourt en 1921 pour la publication de *Batouala*, sous-titré « véritable roman nègre ». L'intrigue du roman, très simple — c'est la trahison du chef Batouala par une de ses femmes — est un prétexte à une reconstitution du monde à travers une mentalité africaine. Démarche nouvelle. Jusqu'alors, les récits de voyageurs ont montré l'Européen observant l'Africain, le soumettant à ses critères d'appréciation. Dans ce roman, c'est l'Africain qui regarde vivre et gouverner le Blanc et qui le juge suivant ses valeurs et sa vision africaine du monde. Batouala regrette les temps d'avant la colonisation, critique vivement les abus coloniaux et lance des imprécations contre les Blancs. C'est, par-dessus tout, par sa préface que *Batouala* provoque une vive réprobation des milieux coloniaux. Le texte, prudent, modéré, présente *Batouala* comme la relation objective d'un cadre de vie et dénie tout caractère polémique au roman. Puis il lance solennellement des appels répétés aux écrivains pour que ceux-ci dénoncent au nom de la France des Droits de l'Homme, non pas le principe de la colonisation, mais sa mise en application. « Les fonctionnaires coloniaux, souligne René Maran, sont obligés dans leur administration de faire en sorte qu'il n'y ait « pas d'histoire ». Hantés par cette idée, ils abdiquent toute fierté, hésitent, temporisent et mentent... et sont réduits au silence et à l'alcoolisme »[208].

L'auteur attire l'attention du public sur les réalités quotidiennes en Oubangui-Chari où se déroule le récit et où il travaille : Noirs affamés, astreints au travail forcé et écrasés d'impôts, régions dépeuplées à cause de la dureté des méthodes de commandement, abus de tout genre perpétrés par les hommes de l'administration[209].

Le roman est censuré par l'administration qui en interdit la diffusion en Afrique noire française. Les coloniaux montent une cabale contre l'auteur qui démissionne de son poste.

D'un point de vue scientifique, des travaux d'ethnologie et d'histoire de Maurice Delafosse, Henri Labouret, Frobenius visent à présenter un tableau général et complet des civilisations africaines. Ces études démantèlent toute une « mythologie du sauvage » sur laquelle reposait l'idéologie coloniale. La justification morale de l'expansion coloniale résidait dans le fait que la civilisation occidentale

[207] Voir Michel Fabre, *La rive noire, de Harlem à la Seine*, Paris, Lieu Commun, 1985.
[208] René Maran, *op. cit.* Voir préface p. 13 *sq.*
[209] *Ibid.*

s'imposait aux peuples d'outre-mer pour les « humaniser », les « libérer », les « éduquer ». Les africanistes joignent leurs voix pour affirmer la pluralité des cultures. En même temps s'impose pour les coloniaux la recherche d'autres justifications de la domination.

Pannégrisme, bolchévisme, réformisme, modernisme, patriotisme, régionalisme, africanisme, cubisme, surréalisme, mysticisme... Ce foisonnement des idées et ce développement de la créativité témoignent de la volonté de vivre sur de nouvelles bases. Les Noirs y participent. Mais en définitive, plus que leur contribution dans les domaines artistique et littéraire, c'est leur présence de plus en plus affirmée sur le forum politique qu'il convient de retenir. Tovalou est dans l'environnement de ces mouvements d'idées et de ces événements politiques par ses nombreuses lectures, ses conversations, ses voyages.

Ces événements et ces idées constituent autant d'expériences proposées à la réflexion du Dahoméen. Autant d'appels à une action en faveur de ses congénères. Mais pour agir, une réflexion en profondeur paraît nécessaire. Il s'y emploie, entremêlant les éléments puisés dans sa formation initiale, dans sa connaissance de la pensée occidentale et dans sa propre maîtrise de l'actualité. De cette réflexion découlera une synthèse : les vérités premières sur lesquelles se sont articulées les grandes lignes de son action publique.

Deuxième partie

L'ACTION



Frédéric Ouanilo Béhanzin, Kojo Tovalou Houenou et le capitaine Jean Adjovi, après-guerre, Bordeaux (document Christophe Adjovi)

LES SAMEDIS LITTÉRAIRES DU CAMÉLÉON, organisés par Alexandre MERCEREAU, 244, Boulevard Raspail. PARIS (XIVe).
En face de : *Métro :* Raspail. — *Autobus :* Opéra-Denfert, Porte des Batignolles-Porte de Châtillon. *Tramway :* Saint-Germain-des-Prés-Châtillon (station : Campagne-Première.

INVITATION POUR PLUSIEURS PERSONNES

SAMEDI 31 MAI 1924, à 21 heures

GRANDE SOIRÉE DE NOIRS AMÉRICAINS

Sous la Présidence de *S. A. le Prince Kojo TOVALOU HOUENOU, neveu du Roi BEHANZIN.*

I. Noirs d'Amérique et Noirs d'Afrique, par S. A. TOVALOU HOUENOU. — II. Théâtre Nègre, par Miss RUTH ALLEN. — III. L'Ame Noire, par M. L. AUROUSSEAU. — IV. La célèbre chanteuse noire FLORENCE JONES, du Mitchell's, qui chanta devant le Prince de Galle. — V. PALMER JONES, pianiste. — VI. Chansons religieuses nègres par le Quatuor Vocal OPOL COOPER, du Jardin de mes Sœurs. — VII. DOOLEY WILSON, chant. — VIII. BUDDY-GILMORE, tambour.

On est prié de louer ses places et d'arriver à l'heure.

Séance organisée avec le concours de Miss RUTH ALLEN.

PIANO PLEYEL

Pour toutes taxes (Loi du 25 Juin, Décret du 5 Août 1920) : 3 fr. 50 (40 premières à 6 francs) 40 fauteuils réservés à 10 francs). Location 0.50 en sus.—

Voir au dos

LES VENDREDIS LITTÉRAIRES DU CAMÉLÉON Organisés par Alexandre MERCEREAU, 244, Boulevard Raspail, PARIS-14e
En face de : *Metro:* Raspail — *Autobus*: Opéra-Denfert, Porte des Batignolles Porte de Châtillon — *Tramway*: Saint-Germain-des-Prés-Châtillon (Station: Campagne-Première).

INVITATION POUR PLUSIEURS PERSONNES

VENDREDI 6 JUIN, à 20 h. 1/2

GRANDE SOIRÉE DAHOMÉENNE

Sous la Présidence de *Son Altesse Royale le Prince OUANILO BÉHANZIN*

Causeries : **S. A. le Prince KOJO TOVALOU HOUÉNOU :**

L'AME DAHOMÉENNE

L. AUROUSSEAU : LE NOIR D'AFRIQUE

Musique, chants, danses du Feu, de l'Hymen, des Sorciers, de la Guerre, de la Paix, des Bons Génies, de l'Orage, etc., interprétés par des Dahoméens en pagne, accompagnés sur les instruments de musique du pays.

Etoffes, bois sculptés, métaux forgés, etc., prêtés par S. A. le Prince TOVALOU-HOUÉNOU, MM. SIERPSKY et A. MERCEREAU.

Pour toutes taxes (Loi du 25 Juin, Décret du 5 Août 1920) : 3.50 (40 Premieres à 6 francs, 40 fauteuils réservés à 10 francs). Location : 0.50 en sus. — On ne garantit que les places louées et l'on prie d'arriver à l'heure.

Voir au dos

Cartons d'invitation à deux des soirées littéraires du Caméléon (244, boulevard Raspail, Paris), où Kojo Tovalou-Houénou tint des «causeries».



René Maran



Kojo médecin militaire pendant la guerre de 1914-1918
(papiers O.B. Quénum).



Tovalou au cours d'une vacation à l'hôpital de Val-de-grâce (Paris)
(papiers Michel T. Quénum).

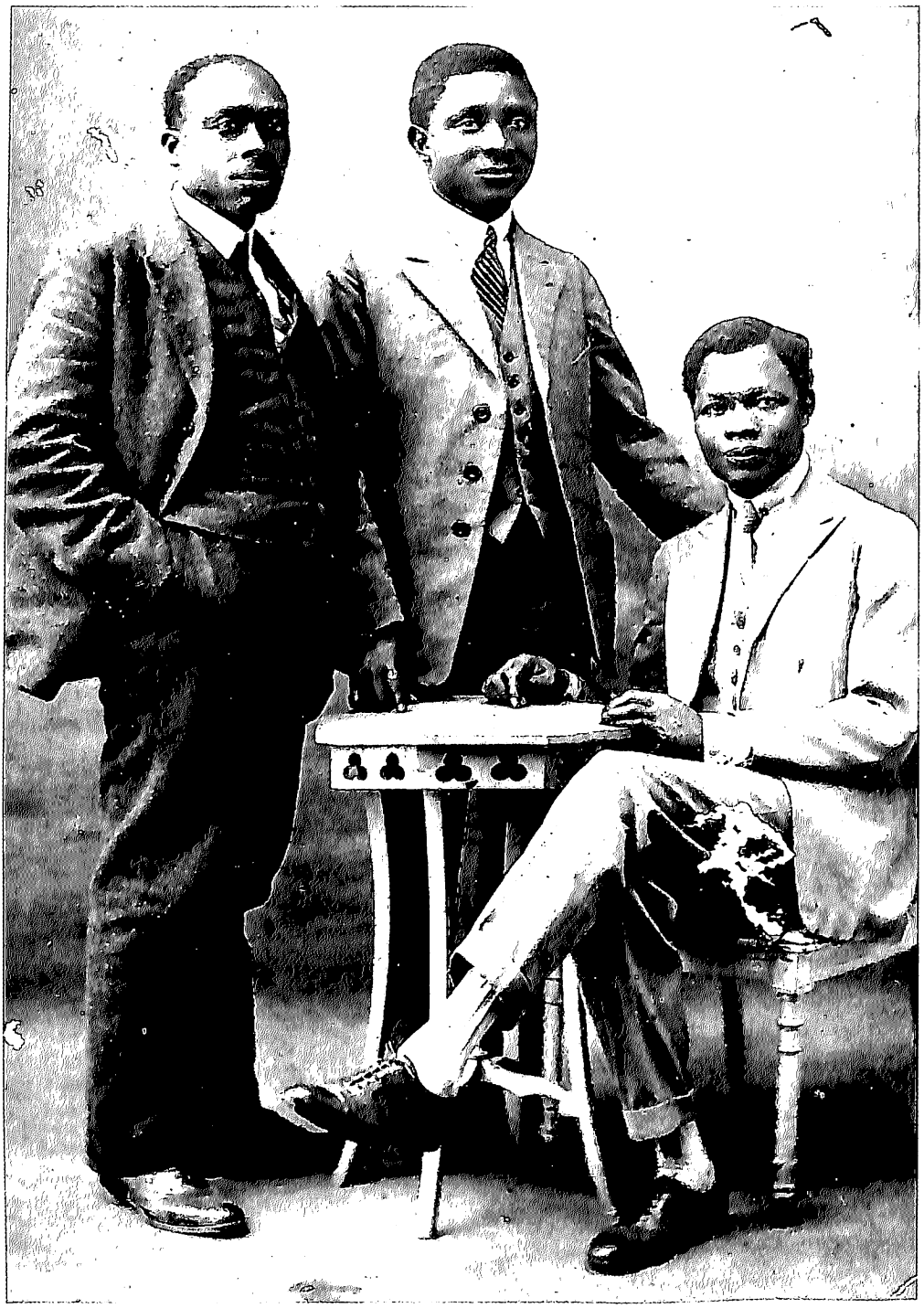

1923. Kojo, assis, avec son frère Georges Tovalou Quénum (au centre), et un ami ivoirien (à gauche) (papiers Michel T. Quénum).

Chapitre 6

Réfléchir pour agir : *L'involution des métamorphoses*

Présentation

Au mois de mars 1921, quelques mois avant le deuxième Congrès panafricain, Kojo Tovalou Houénou publie à compte d'auteur un livre bleu. Premier tome d'une oeuvre intitulée : *L'involution des métamorphoses et des métempsycoses de l'Univers*[210], l'auteur précise son propos comme suit, en sous-titre : *L'involution phonétique ou méditations sur les métamorphoses et les métempsycoses du langage.* Tovalou, par ce sous-titre, indique qu'il se fixe comme projet de réfléchir sur la linguistique, plus particulièrement sur la phonétique, qui n'est qu'un aspect de l'étude scientifique du langage. En raison du coût élevé de l'édition à cette époque, cette publication n'a pu connaître qu'un tirage assez restreint, peut-être un millier d'exemplaires et, partant, un nombre tout aussi limité de lecteurs. Ce livre peut, a priori, laisser perplexe le lecteur non habitué à certaines audaces qui s'apparentent à celles connues des écrivains surréalistes à qui Tovalou emprunte quelques formes de l'expression, à commencer par le titre. L'analyse de cet essai oriente dans des directions fort diverses : philosophie, linguistique, théologie, biologie, anthropologie, mathématique, symbolisme, etc. Au caractère relativement fermé de l'ouvrage s'ajoute l'absence presque totale de référence bibliographique dans la démonstration linguistique stricto sensu. C'est pourquoi, pour le comprendre, deux niveaux de lecture paraissent nécessaires : d'abord une lecture directe, immédiate, qui permette de suivre pas à pas le propos de l'auteur. Une lecture empirique et intuitive s'impose ensuite, qui aurait pour objectif d'essayer de saisir la signification que l'auteur a voulu donner à son entreprise, dans quel débat celle-ci se situe, quelles influences transparaissent de l'ensemble du livre. *L'involution phonétique* peut assurément être considérée comme une des publications les plus importantes de Kojo Tovalou Houénou. Elle marque une étape dans l'itinéraire du personnage : produit résumé d'une réflexion entamée dès

[210] Un exemplaire de cet ouvrage peut être consulté à la Bibliothèque nationale, à Paris, sous la cote *8°R30 837(1).* Un autre exemplaire microfilmé aux Archives du Sénégal, à Dakar, est conservé aux Fonds AOF sous la côte *M.F.82.* Des exemplaires peuvent être trouvés auprès de personnes privées.

les années de collège, poursuivie et approfondie dans le vécu de l'âge adulte, cet essai renferme les thèmes qui sont à la base de l'action publique de Tovalou Houénou.

Sans doute est-ce la réaction à l'égard des théories si contestables et si répandues alors de hiérarchie entre les races et les civilisations qui a motivé Kojo Tovalou Houénou dans la recherche de vérités originelles. On ne peut manquer de rappeler cette volonté de savoir « le fond des choses », une des idées forces qui ont marqué sa prime jeunesse et qui se manifeste dans l'essai. Il convient, toutefois, de trouver les origines immédiates de cette quête dans le traumatisme causé par la guerre, et dans le désir bien entendu de proposer une nouvelle définition de l'homme et de l'univers. *L'involution des Métamorphoses...* est par-dessus tout un ouvrage de philosophie, si l'on admet avec le philosophe anglais Bertrand Russell[211] que la philosophie est issue de la volonté de trouver dans le monde, un principe qui réponde aux désirs et aux aspirations des hommes et établisse leur importance dans le monde. Or, semble-t-il, toute philosophie découle d'une vision globale du monde *(weltanschauung)*, dans la mesure où la philosophie est une totalité vécue, en prise directe sur la vie, les activités de l'homme, le cosmos[212]. Toute démarche philosophique est acte de participation responsable ; comme le suggère Paulin Hountondji : « Je sais que je suis responsable de ce que je dis, des thèses que j'avance. J'en suis « responsable » au sens le plus littéral du mot : je dois pouvoir en fournir à tout moment les titres de validité, et c'est en tant qu'individu que je prends part à ce débat, prenant part du même coup au dévoilement progressif d'une vérité qui ne sera pas MA chose, mais la chose de tout le monde, le résultat d'une recherche collective. »[213]

L'attention du lecteur ne peut manquer d'être attirée par le fait que Tovalou dédie le livre à son oncle maternel, le roi Béhanzin dont la résistance à la conquête française est encore dans les mémoires. On est amené à suggérer que, dédiant ce livre « au grand exilé... », il ne dissimule guère son intention de magnifier le dernier souverain du royaume du Dan Xome, et que ce geste peut représenter une tentative de réhabilitation d'un passé, somme toute, encore récent. Toutefois une volonté de se faire valoir ne saurait être perdue de vue à travers cette dédicace : le prestige et la notoriété du monarque africain, ou, à tout le moins, son souvenir auprès du public des lecteurs ne sont-ils pas susceptibles de rejaillir sur son neveu ?

L'involution se présente en trois parties. Mais en réalité il y en a deux. La première partie est consacrée à l'analyse linguistique proprement dite et va de la page 1 à la page 58. La troisième partie doit être vue comme une suite immédiate de la première : Tovalou l'intitule : « Dictionnaire français comparé aux langues indo-européennes ». Il s'agit d'un lexique à caractère démonstratif ayant pour but d'illustrer l'analyse linguistique. La deuxième partie est, sous le titre de « Quelques truismes », un recueil de pensées de l'auteur, inspirées par une culture

[211] Bertrand Russell, *Unpopular Essays*, Londres, ed. Gallen and Unwin, 1950, p. 56-57.
[212] Voir Elzea Aventurin : « Diversité des cultures, universalité de la philosophie » in *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Dakar-Fann*, Paris, PUF, 1976.
[213] Paulin Hountondji, *Sur la philosophie africaine*, Paris, Maspéro, 1977, p. 82

philosophique dont on ne peut ici qu'entrevoir l'éclectisme et la diversité.

Philosophie et Linguistique ; « L'involution phonétique. »

Que signifie l'involution ? Des repères étymologiques paraissent nécessaires pour en trouver une définition précise. Le terme existe, bien qu'il soit peu usité. L'édition de 1877 et celle de 1974 du dictionnaire Littré le mentionnent avec des significations diverses. « Involution » veut tout d'abord signifier assemblage d'embarras, de difficultés ; par exemple : une grande involution de circonstances. C'est aussi un terme de rhétorique employé pour parler d'un style compliqué, entortillé. « Involution » est de même un terme de botanique qui désigne l'état de ce qui est involuté, c'est-à-dire roulé du dehors en dedans. C'est enfin, pour le Littré, un terme de géométrie : on dit que six points donnés sur une droite sont en involution lorsque le rapport anharmonique de quatre d'entre eux est égal au rapport anharmonique des quatre conjugués. Le petit dictionnaire Larousse illustré, édition 1982, donne des définitions assez proches du Littré en ce qui concerne l'involution. Qu'il suffise de retenir les significations que Le Larousse propose en biologie, en philosophie et en mathématique. En biologie, l'involution est le mot qui désigne la régression suivant un des mécanismes de l'évolution soit chez un individu (par exemple l'involution des organes de la gestation après la naissance), soit dans une espèce. En mathématique, involution sert à indiquer l'homographie[214] réciproque. C'est en philosophie que le sens du mot paraît le plus approprié : il est synonyme de passage de l'hétérogène à l'homogène, du divers au même, du multiple à l'un. Ce dernier sens est, vraisemblablement, celui que Tovalou a voulu donner au mot involution. Dès le début de son essai, l'auteur avoue qu'il s'est fixé comme projet, de « ramener les individualités irréductibles du système évolutif de l'univers à l'homogénéité, à l'identité primitives, à refluer le torrent des métamorphoses et des métempsycoses à Dieu, source infinie qui leur sert d'involution originelle et créatrice. » (page 6).

Il s'agit d'après ces indications, d'un vaste projet de recherche ou de réflexion philosophique qui devrait ultérieurement dépasser l'analyse linguistique à laquelle Tovalou a prétendu d'abord se limiter, pour aborder des aspects de la vie autres que les langues. Le langage, signe de l'humain[215], instrument de communication entre les hommes, véhicule de toutes les cultures et de toutes les civilisations a attiré l'attention de plus d'un penseur depuis l'Antiquité grecque[216]. La théorie des signes au XVIIIe siècle, en particulier chez Condillac et Rousseau et les discussions sur l'origine des langues auxquelles se sont livrés le philosophe allemand Herder et les idéalistes allemands ont abouti à l'ouvrage de référence de

---

[214] Homographie (en mathématiques) : « transformation ponctuelle dans laquelle toute droite a pour image une droite » (cf. *Dictionnaire Larousse*).

[215] C'est le titre d'un ouvrage fort suggestif de Bertyl Malmberg, *Le Langage, signe de l'humain*, Paris, 1980. Voir, du même auteur, *Signes et symboles, les bases du langage*, Paris, Klinksieck, 1972.

[216] Socrate cherchait les « définitions », c'est-à-dire le sens de nos mots et de nos phrases. Platon dans le *Cratyle*, le *Théétète* et le *Sophiste*, comme Aristote dans son traité sur *L'interprétation*, témoignent de préoccupations relatives à une philosophie du langage.

Wilhem Von Humboldt : *De la diversité de structure des langues humaines et de son influence sur le développement spirituel de l'espèce humaine* publié en 1836. De nombreux penseurs et linguistes s'y sont souvent reportés. Léon Poliakov affirme à juste raison que le XIXe siècle a abordé sa quête des origines de l'homme par le biais de la linguistique « tant il est vrai que le problème des origines du genre humain et celui des origines du langage sont proches. »[217] Si Tovalou a bien assimilé toute une tradition philosophique occidentale, c'est tout d'abord à Renan qu'il doit de s'être intéressé à la linguistique et on aura l'occasion de voir que l'influence du philosophe français a été considérable sur sa pensée. Renan écrivait, en 1858, dans son traité *De l'origine du langage* : si le langage avait été conféré à l'homme comme un don céleste créé sans lui et hors de lui, la science n'aurait ni le droit, ni le moyen d'en rechercher l'origine ; mais, si le langage est l'œuvre de la nature humaine, s'il présente une marche et un développement régulier, il est possible d'arriver, par de légitimes inductions, jusqu'à son berceau. »[218] Tovalou de toute évidence penche pour la seconde hypothèse de Renan. Les préoccupations dont il fait montre au début de sa réflexion, « système évolutif de l'univers », « identité primitive », « Dieu », prouvent qu'il tente de se situer dans un débat théorique.

Le propos de Kojo Tovalou Houénou s'insère indéniablement dans les réactions anti-positivistes du début du siècle. Plus précisément dans le débat qui opposait à Henri Bergson, malgré leur anti-positivisme commun, les thomistes[219] (appelés aussi « les néothomistes »)[220]. Ces différents courants de pensée sont suffisamment connus pour qu'il soit utile de les rappeler ici. Qu'on se souvienne cependant que dans son livre *L'évolution créatrice* qui reste le point essentiel de référence de la philosophie de Bergson en matière de morale ou de société, l'auteur s'appuyait principalement sur le biologique. Spécialiste de cette question, M. Barthélémy Madaule affirme que Bergson est la philosophie de la biologie évolutionniste du XIXe siècle[221]. Peut-être cette opinion mériterait-elle quelques nuances.

Il faut reconnaître cependant que, depuis la fin du XIXe siècle, les Européens s'appuyant sur l'autorité de leurs contemporains biologistes sont convaincus d'une hiérarchie des groupes humains. De l'adaptation des théories de Darwin à l'expansionnisme colonial, certains théoriciens ont déduit que la colonisation était un fait de *nature*[222].

Si Tovalou participe au débat entre anti-positivistes, c'est semble-t-il moins pour s'opposer à Bergson comme il le prétendra que pour tenter de contrer des

---

[217] Léon Poliakov, *Le racisme*, Paris, Seghers, 1976.

[218] Cité par Bertyl Malmberg, *Signes et Symboles, op. cit.*, p. 15.

[219] Disciples de Saint-Thomas d'Aquin, théologien du XIIIe siècle et docteur de l'Église, les thomistes ou néothomistes du début du XXe siècle s'exerçaient à adapter des philosophies spiritualistes anciennes au monde moderne.

[220] Un ouvrage des plus marquants, qui témoigne de ce grand débat commencé antérieurement à la guerre de 1914, est de Jacques Maritain, *La philosophie bergsonienne*, Paris, Etudes critiques, 1914.

[221] Voir Barthélemy Madaule « Henri Bergson » in *Encyclopaedia Universalis*, p. 181, vol. III. Voir Jacques Chevalier, *Bergson*, Paris, Plon, 1959, et Henri Bergson, *Œuvres*, Paris, Editions du Centenaire, 1962.

[222] J. Harmand, *Domination et colonisation*, Paris, 1911.

théories biologistes du XIXe siècle et l'européano-centrisme[223] qu'elles justifiaient ou alimentaient auprès du public, indépendamment de leurs auteurs.

Il le fait avec d'autant de conviction que le leader noir américain W.E.B. Du Bois a indiqué dans deux de ses ouvrages *(Souls of Black Folk,* 1905 et *« Darkwater »*, 1915), la nécessité de retrouver les identités fondamentales. C'est néanmoins Renan que Tovalou prend à témoin dans une description ontogénétique extraite des *Origines du christianisme,* Marc Aurèle, Ch. VIII.

> « L'âge des origines, c'est le chaos, mais un chaos riche de vie, c'est la glaire féconde où un être se prépare à exister, monstre encore, mais doué d'un principe d'unité, d'un type assez fort pour écarter les impossibilités, pour se donner les organes essentiels. Que sont les efforts des siècles conscients, si on les compare aux tendances spontanées de l'âge embryonnaire, âge mystérieux où l'être en train de se faire retranche un appendice inutile, se crée un système nerveux, se pousse un membre ? C'est à ces moments-là que l'esprit de Dieu couvre son oeuvre et que le groupe qui travaille pour l'humanité peut vraiment dire : « Est deus in nobis agitante calescimus illo »[224] »

Tovalou — comme Renan — ne néglige nullement le biologique. Il sait, en outre, qu'il y a dans l'humanité des différences qu'il appelle « individualités irréductibles ». Mais expliquer les différences à partir du présent, à partir de leur état actuel qui résulte de toute une évolution, ou cautionner les théories des anthropologues du XIXe siècle sont des attitudes qui ne lui paraissent pas acceptables. Tovalou tente dans cet essai de dépasser la philosophie de Bergson en lui opposant la démarche qui consiste à remonter le cours de l'évolution de l'humanité en perpétuel devenir, en perpétuel « métamorphose ». Remonter le « torrent (d'Héraclite) », c'est-à-dire le temps pour expliquer le monde actuel, conduit à faire un mouvement symbolique, du dehors vers le dedans. En termes d'humanité, c'est considérer comme élément constant dans toute analyse, ce que les hommes ont de fondamental dans leur identité première, plutôt que leurs différences apparentes. Donc leur capital génétique, leur potentiel physique, intellectuel, moral, spirituel et leur pouvoir d'adaptation, plutôt que leur différence de culture, leurs aspects extérieurs, leur langue, etc.[225]

C'est un mouvement involutif à deux points de vue : tout d'abord du point de vue de l'effort intellectuel à faire pour remonter scientifiquement jusqu'aux origines de l'homme ; ensuite, du point de vue de la traduction de cet effort, porter la contradiction sur le terrain de la prétendue hiérarchie des races et des cultures.

---

[223] William B. Cohen, *Français et Africains,* les *Noirs dans le regard des Blancs,* Paris, Gallimard, 1980, ch. VIII, « le racisme scientifique ». L'auteur y fait d'utiles mises au point sur les rapports entre science et racisme, race et culture, darwinisme et racisme, racisme et impérialisme. On se reportera aussi à Léon Poliakov, *op. cit.*

[224] *L'involution,* p. 5.

[225] René Dubos, *L'homme ininterrompu,* Paris, Denoël, 1972.

L'homme moderne quelle que soit sa civilisation, a la même identité originelle[226]. Il y a un fond de permanence qui se retrouve chez tous les peuples. C'est d'abord ce que Tovalou veut démontrer.

Il emprunte une démarche thomiste, utilise la linguistique pour étayer son raisonnement, avec des recours aux philosophies de l'Antiquité grecque, aux philosophies modernes, aux mysticismes orientaux et au symbolisme.

La première partie et la troisième partie

Dans l'essai proprement dit, qui va de la page 7 à la page 59, l'analyse linguistique tient de la grammaire comparée dite philologie comparative et de la grammaire historique, et accorde une place importante au mécanisme de la parole humaine (la phonation), à la phonétique (étude des sons du langage) et à la phonologie (analyse fonctionnelle des sons du langage). Il faut reconnaître qu'en 1920, la linguistique n'est pas divisée en branches de spécialisation aussi affirmées que de nos jours. Dans sa démonstration, Tovalou alterne les éléments de linguistique illustrés d'exemples vivants de la plus simple quotidienneté, et des réflexions sur le langage. Il essaie d'en extraire des règles communes à toutes les langues : « Comme les fleuves ont leur source commune dans le sein de la terre et mêlent leurs ondes dans l'Océan et l'air qui les évaporent, de même les langues, distinctes en apparence, se mêlent et se fondent dans la loi phonétique. » *(page 5).*

Voici, par exemple, ce que l'auteur de *L'involution* pense de la grammaire : « Un jour, en un point quelconque du globe, on portait tel costume, voilà la grammaire. C'est le catalogue des modes des évolutions passées. La grammaire n'est qu'une codification de l'usage constatant *la victoire politique*[227] d'un élément phonétique. La systématisation des grammairiens n'est qu'une petite phase de l'évolution géographique et chronologique des mots ou polysyllabes. » *(page 7).*

> « Que ce soit à Paris ou à Pékin, la pluie tombe, la fumée monte et le pigeon vole ; morbleu, la loi n'a pas d'exceptions.
>
> Les vicissitudes de la politique ont relégué les formes dialectales en province, voilà tout ; leur valeur n'est pas moindre que celle de leurs congénères aujourd'hui triomphants. Dans l'ordre métaphysique qui seul préoccupe le penseur, l'égalité est absolue [...] »[228]

Pour Tovalou, le langage pour n'être pas un vain bruit a besoin de sensations, de sentiment (page 7) : le langage n'est autre chose que les articulations ou barrages établis sur le plan incliné KTP de la langue tirée hors des lèvres. Il y a autant d'articulations et par conséquent de phonèmes, que de points géométriques sur ce plan. » (page 7).

Les termes propres à la linguistique (arthrie, phtongue, phonie, graphie,

---

[226] Voir à ce sujet les suggestions de René Dubos, *op. cit.*, et François de Closets, *Le bonheur en plus*, Paris, Denoël, 1974, p. 35 à 51.

[227] Les italiques viennent de nous.

[228] Kojo Tovalou Houénou, *L'involution*, p. 7.

sémie[229]), le rôle de la bouche et de la langue dans la parole, et les développements auxquels Tovalou se livre, paraîtraient fastidieux à relater ici. Il en est de même de l'analyse des phonèmes (consonnes et voyelles).

L'auteur s'applique à rappeler dans son essai que les variations entre les langues ne sont que purement apparentes. « Nous avons commis cette absurdité de donner au fleuve autant de noms qu'il traverse de pays, et puis, amusés, égarés, troublés par cette nomenclature prodigieuse, nous avons conclu à l'existence de plusieurs fleuves » *(page 9)*. Voici, selon Tovalou, comment se forme une langue : « Quand un groupement d'hommes, famille ou société attachent par une convention tacite la même sémie, les mêmes sentiments, la même sensation, le même réflexe physique et moral aux mêmes arthries, aux mêmes phonies, aux mêmes syllabes, aux mêmes graphies, ils forment un dialecte que *l'influence ou prépondérance politique transforme en langue*[230]. Cette convention est sujette aux fantaisies individuelles que la société adopte ou rejette. » *(page 9)*. L'analyse linguistique suit fidèlement les méthodes des grammairiens et linguistes du début de notre siècle. Tovalou propose la notion de *souffle tridentiel* pour expliquer l'évolution du langage. C'est ce souffle tridentiel qui serait selon lui à la base des différentes formes que peut prendre le langage humain. Il constitue donc l'élément essentiel de la démonstration. Tovalou dresse aussi le tableau d'une *Loi sur la Gravitation Universelle des Phonèmes*. Parmi les exemples qu'il cite pour étayer son raisonnement, il fait référence à plusieurs passages de la Bible et particulièrement, à l'Évangile selon Saint-Jean[231], dont un extrait en latin est traduit et analysé phonétiquement ; celui-ci commence par la phrase suivante : « Au commencement était le Verbe... » *L'involution, page 41*. Le texte de la pièce de théâtre *Athalie* de Racine (Acte 1er, scène I) est aussi analysé : « Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel, etc. ». *(L'involution, page 51)*. Des exemples sont puisés au rituel chrétien de la messe *(p. 44)* et Baudelaire est cité[232].

---

[229] Arthrie : sens du toucher, articulations, impressions tactiles.
Phtongue : rupture de l'articulation en coup de langue.
Phonie : la voix; les sons, ce qu'on entend.
Graphie : écriture, sens de la vue.
Sémie : sensations éprouvées par les sens.
Pour ces définitions, voir l'essai, p. 8.

[230] Les italiques viennent de nous.

[231] Voir Louis Ménard, *Hermès Trismégiste*, Paris, Duduer et Cie, 1887, p. 211 *sq*. Il y a selon cet auteur un rapprochement très frappant entre le début de l'Évangile selon saint Jean et le début des textes attribués à Hermès Trismégiste. Hermès Trismégiste correspond au Dieu Thot dans la religion égyptienne. Dans la mythologie grecque, il est le messager de Zeus.

[232]
La nature est un temple où de vivants piliers
Laissent parfois sortir de confuses paroles,
L'homme y passe à travers des forêts de symboles
Qui l'observent avec des regards familiers.

Comme de longs échos qui de loin se confondent
Dans une ténébreuse et profonde unité,
Vastes comme la nuit et comme la clarté,
Les parfums, les couleurs et les sons se répondent.

Baudelaire, in Tovalou, *L'involution*, p. 40.

Autre caractéristique qui ne peut manquer d'attirer l'attention du lecteur : l'aspect mystique que dénote l'invocation lancinante de l'expression « nnmaeiounmm » prononcée trois fois et le symbolisme trilogique qui marque de nombreux passages de *« L'involution »*. Les symboles constituent un aspect très important de la démonstration de Tovalou. C'est à partir de leur signification que l'essai prend toute sa dimension et glisse par analogie de la phonétique vers la réalité humaine ; c'est-à-dire anthropologique, sociale, politique. Voilà pourquoi des éclaircissements paraissent nécessaires pour comprendre ces points des plus originaux, et sans doute aussi des plus inhabituels de *L'involution.* Il existe, heureusement, des ouvrages de référence, de consultation aisée, qui rendent la tâche possible.

Pour comprendre le symbolisme trilogique ou triangulaire, les différentes significations du triangle seront brièvement rappelées. Tovalou s'est probablement inspiré des conceptions géométriques platoniciennes (Le Timée) ou de Pythagore[233]. Symbole connu des Grecs, des Mayas de l'Amérique précolombienne, et en Inde, le triangle a le même sens chez tous ces peuples. C'est la Yoni, l'organe de la gestation[234].

L'expression « nnmaeiounnm », on peut être conduit à la considérer comme une forme contractée de la première parole sacrée, le premier mantra[235], la parole originelle dans la religion bouddhique[236]. Cette expression répétée trois fois et disposée triangulairement représenterait-elle pour Tovalou la parole originelle, commune à tous les êtres humains ? Celle-ci est sujette à une infinité de variations, de métamorphoses, qui toutes cependant correspondent aux mêmes principes de base, au mêmes règles de la formation du langage et de la grammaire.

Reste *Le souffle tridentiel.* Il convient de retenir ici le trident en tant que symbole. Selon J. Chevalier et A. Gheerbrant, le trident est un symbole universel[237]. Dans l'Antiquité grecque le trident est dans la mythologie l'emblème de Poséidon (Neptune des Romains) ; il indique sa domination sur le monde des eaux qu'il peut agiter ou calmer. Le trident dans la tradition indienne est l'emblème de Çiva, le transformateur du monde. En procédant par analogie, on peut traduire sans crainte de se tromper que le trident symbolise l'influence, le charisme qu'exercent un orateur, un guide politique, un meneur d'hommes sur leurs semblables. Une autre hypothèse sur la signification de ce symbole vaut d'être signalée. Le trident correspondrait au signe hébreu (shin), le signe du feu. Il représenterait la mutation par laquelle la personne humaine de Jésus de Nazareth se transforme en sa personne divine. Son sens symbolique peut être aussi synonyme d'énergie dynamique, de *capacité de dépassement.* Le trident doit être rapproché de la notion

---

[233] Voir Jean Chevalier et Alain Gheerbrandt, *Dictionnaire des symboles*, Paris, Robert Laffont, 1969, p. 769. D'autre part, l'importance accordée au triangle par la franc-maçonnerie est suffisamment connue pour qu'on n'y insiste pas ici.

[234] *Ibid.*

[235] Mantra : parole sacrée dans la religion bouddhique

[236] C. Humphreys, *Le bouddhisme*, traduit de l'anglais par Pierre Dupin, Paris, Buchet-Chastel, 1961, p. 278.

[237] Chevalier et Gheerbrant. *op. cit.*, p.770.

de *Nisus*[238] proposée par Ernest Renan[239].

On nous fera grâce des déductions phonétiques que l'explication de tous ces symboles devrait susciter. Qu'il suffise de retenir que l'auteur de *L'involution* a voulu par la linguistique et le symbolisme démontrer qu'il n'y a pas de langues inférieures et de langues supérieures. Qu'au-delà de leurs particularités, une même logique préside à l'élaboration de toutes. Et que c'est l'influence ou la prépondérance politique qui est à la base de leur formation et de leur évolution. Ces prémisses une fois posées, il ne reste plus qu'un pas à faire pour les adapter à la réalité culturelle ou tout simplement humaine. Et ce pas, le lecteur peut aisément le faire. La démarche de Tovalou prend alors tout son sens, à savoir qu'il n'y a pas de cultures ou de civilisations inférieures ; qu'il y a des civilisations différentes ; qu'il n'y a pas de races inférieures et de races supérieures ; que l'homme moderne est le même sous tous les cieux, qu'il a les mêmes facultés d'adaptation, les mêmes « virtualités adaptatives »[240]. Qu'il n'y a pas de fixité des races ; que la supériorité invoquée par des Européens pour justifier leur domination sur les peuples du « Sud » est purement politique ; que les peuples prétendus inférieurs sont capables de s'adapter au monde moderne, de faire l'effort pour rattraper rapidement leur retard technique. Qu'il suffit pour cela qu'ils soient animés d'une ferme volonté de dépassement et qu'ils aient à leur tête des hommes dotés des qualités nécessaires pour leur servir de guides. On s'aperçoit donc que la démonstration de Tovalou demeure, bien qu'inhabituelle, tout à fait cohérente et éminemment significative.

Les influences qui transparaissent dans ce livre sont multiples. Si l'usage du terme de métamorphose peut convenir dans une description de l'évolution du langage, celui de « métempsycose » n'est pas sans rappeler les croyances des mystiques orientaux et particulièrement le bouddhisme. L'étude du sanskrit a probablement suscité l'intérêt de Tovalou vers le mysticisme oriental et le bouddhisme se voulant religion autant que science[241] a pu ainsi alimenter l'analyse. Il est possible que Tovalou en cela suive une mode intellectuelle brièvement évoquée dans le chapitre précédent. La marque des premiers textes chrétiens, comme on l'a vu, demeure essentielle dans *L'involution* [242]. On ne saurait négliger dans cet essai l'influence de philosophes européens comme les penseurs allemands Fichte, Leibniz, Kant, Schopenhauer avec le mythe de l'éternel retour et l'idée qu'il préconisa dès 1813 selon laquelle l'homme originel était noir[243]. L'influence de Rousseau est certaine[244]. De même que celle d'auteurs qui ont produit toute une littérature de renaissance de l'Afrique : Blyden, Horton, Du Bois, etc. Enfin, les

---

[238] *Nisus*, du latin *nitor* : « action d'arriver au sommet, non par une lente escalade, mais par un bond ; effort ; effort pour naître en parlant d'un bébé ». *Dictionnaire latin-français*, Félix Gaffiot, Paris, 1960.

[239] Voir de Renan, *Lettre à Berthelot*, 1863. « Renan y conçoit la matière comme animée d'un *nisus* qui la pousse à sortir du chaos, à s'élever par étapes jusqu'à l'apparition de l'humanité qui donne à l'univers la conscience d'une cause libre. Cette création continue se résume par le mot Dieu. Dieu n'est pas, mais il devient, à travers et par le progrès de l'humanité, progrès qu'achèvera le triomphe de l'esprit sur la matière », J. Gaulmier, « Renan (Ernest) » in *Encyclopaedia Universalis*, vol. XIV, p. 73.

[240] L'expression est de René Dubos, *op. cit.*

[241] C. Humphreys, *op. cit.*

[242] Voir l'Evangile selon Saint Jean (le sermon sur la montagne).

[243] René Maunier, *Sociologie coloniale*, Paris, Domat-Mont-Chrestien, 1936, tome II, p. 410-411.

[244] Voir *Émile*, et le *Discours sur l'origine de l'inégalité*.

travaux de Gustave Le Bon, ne paraissent pas étrangers à l'élaboration de ce texte.

L'auteur de *L'involution* ne prétend pas apporter dans son livre la réponse à toutes les questions métaphysiques. S'interroger sur les causes de l'existence de l'homme lui paraît une vaine entreprise : « L'embryogénie du langage pas plus que l'embryogénie de l'homme n'apprend rien sur l'origine de l'homme, série linéaire. Le pourquoi vient de l'infini et va dans l'infini. » *(page 12 et 13).*

La troisième partie de *L'involution Phonétique* est intitulée « Dictionnaire français comparé aux langues indo-européennes », et vient en renfort de l'analyse linguistique de la première partie. Tel qu'il se présente, on y verrait un lexique à caractère démonstratif. A l'origine de cette démonstration, il y a l'idée assez répandue au XVIIIe siècle et au XIXe siècle d'une approche scientifique du langage qui procéderait par comparaison pour établir la parenté génétique entre les langues[245]. Le triomphe de cette idée a amené les linguistes à rechercher comment par comparaison, ils pourraient établir la parenté entre des langues aussi diverses que le sanskrit, le grec, le latin, l'allemand, l'anglais, etc., et remonter ainsi jusqu'à une langue mère qui serait l'indo-européen.

La deuxième partie

Il s'agit, sous le titre de « Quelques truismes » d'un recueil de pensées. Un amalgame hétéroclite de réflexions dont la forme par endroits semble relever de l'écriture automatique propre aux surréalistes. Tovalou y tient des propos sur la vie, Dieu, le temps, la science, la conscience, l'intelligence, la morale, la vérité, l'erreur, l'infini, la raison, l'amour, la pensée, l'âme, la nature, la vie sociale, l'avenir, le bonheur, la beauté, la trinité, la tradition, etc. Certaines réflexions viennent comme des déductions, des résultats de l'analyse linguistique. D'autres ont trait à l'histoire récente, à la vie quotidienne, ou à la réalité ambiante ou encore se réfèrent à des pensées d'auteurs auxquelles Tovalou adhère[246].

Le premier « truisme » est consacré à la guerre de 1914. Ceci prouve l'importance que cet événement a revêtue dans sa vue des choses. D'inspiration tolstoïenne ? ruskinienne ? Le voici : « N'ayant pas abdiqué mon âme en venant en Europe, j'ai compris que la civilisation est une immense bouffonnerie qui s'achève dans la boue et le sang comme en 1914. » (page 59). Dans la pensée suivante, l'idée panafricaine transparaît et montre que Tovalou garde une confiance inébranlable en l'avenir du continent noir et dans les civilisations africaines : « L''Afrique n'a pas encore apporté sa contribution à la vie de la cité, à la civilisation, son tour viendra. Méfiez-vous de ces hommes de bronze, leur force et leur lumière étonneront vos pays de brumes : le soleil est de chez eux. »[247] (pages 70-71). Il convient de relever

---

[245] Georges Mounin, *Histoire de la linguistique, des origines au XXe siècle*, Paris, PUF, 1967.

[246] Un exemple des plus frappants est cette idée de Leibniz : « nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu » (rien n'est dans l'intelligence qui n'ait d'abord été dans les sens), que Tovalou pose et développe. *(L'involution*, p. 70).

[247] Ces phrases ne sont pas sans rappeler des passages de l'ouvrage de E.W. Blyden, *Christianity, Islam and the Negro Race*, Londres, Whittingham, 1887: « toutes les races sont dotées de talents particuliers, et le Créateur est attentif au plus haut point à l'individualité, à la liberté et à l'indépendance de

le groupe de mots « hommes de bronze » : il s'agit non seulement d'une image, mais encore de la preuve que l'auteur qui présage ici des temps où les hommes de sa race s'affirmeront dans leur vérité et leur originalité, a bien lu le poète de l'Antiquité, Hésiode[248].

« La vie, dit Tovalou, est une et universelle dans son involution, multiple et diverse dans ses mouvements évolutifs. Involution, imprégnation, toute cette semence toute cette glaire originelle atteste que nous sommes noyés dans l'infini comme la goutte d'eau dans l'océan et comme elle, nous reflétons l'univers ». (page 60). « Nous oublions constamment que la liberté est située dans l'avenir et non dans le passé. J'ai la liberté d'aller à Paris ou à Bordeaux, mais dès que j'ai atteint l'une de ces deux villes, je n'ai plus la liberté de n'y avoir pas été. » (page 65). « L'avenir, l'inconnaissable, c'est bien le champ où s'ébat notre liberté, le passé reste à jamais déterminé, nous jouissons du présent comme les eaux rapides d'un torrent jouissent des rives qu'elles baignent. » (page 65).

« Le sage est l'homme qui a la sagesse d'avouer tout de suite qu'il ne vaut pas mieux que ses frères. » *(page 77).* « La tradition est la conscience de ceux qui n'en ont pas, ils sont la majorité : gardons-la religieusement. » *(page 72)* « Un guide étranger disparaît et meurt : la conscience ne meurt pas, elle peut même nous survivre. » *(page 72).* « Il faut une seconde pour concevoir et achever son oeuvre ; il faut des siècles et davantage, pour l'exécuter. L'architecte meurt. Les siècles voient s'élever la cathédrale. » *(page 76).* « La victoire est faite de beaucoup de défaites. » *(page 77).*

Autres aspects

Quelle place l'Afrique tient-elle dans *L'involution* ? Si l'on excepte quelques coïncidences dans les symboles, les recours aux éléments de civilisation africaine y sont rigoureusement absents. Le lecteur de cet essai aurait tort d'être déçu de ne pas y trouver des éléments dont il pourrait reconnaître l'origine africaine, des thèmes qu'il pourrait considérer comme propres à une pensée négro-africaine, stricto sensu. Et c'est tout à l'avantage de Tovalou, dont la pensée se montre ici d'une richesse incontestable. Il a assimilé des enseignements philosophiques et scientifiques variés et participe librement à un débat dont l'importance est primordiale dans la recherche d'une nouvelle définition de l'homme. Sa principale préoccupation consiste ici à dire la vérité, une vérité universellement admise. Ainsi, *L'involution* peut valablement être considérée comme une tentative doctrinale, l'expression

---

chacune d'elles. Dans la musique de l'Univers chacune d'elles apporte une note différente mais nécessaire à la grande symphonie. Nombres de notes n'ont pas encore été jouées et la plus faible d'entre elles est celle qui ne peut être jouée que par le Nègre, mais lui seul est à même de la produire. Et lorsqu'il arrivera à la faire entendre, dans sa plénitude et sa perfection, elle sera accueillie avec joie par le monde ». Blyden poursuit dans le même ouvrage : « La race noire a encore son rôle à jouer, un rôle distinct dans l'histoire de l'humanité ; et le continent africain sera le principal théâtre de cette activité. »

[248] Hésiode, poète du VIIIe siècle avant J.-C., auteur de poèmes didactiques : *Les travaux et les jours*, la *Théogonie*.

d'une conception du monde dont la culture, l'anthropologie, le symbolisme et le spiritualisme forment la base essentielle.

On ne peut manquer de souligner une coïncidence frappante entre la signification du texte de Tovalou et les thèses de Bergson contenues dans son livre paru en 1931, soit une dizaine d'années plus tard, *Les deux sources de la morale et de la religion.* Dans ce livre, Bergson admet que la morale dérive d'une « pression sociale » qui oblige les groupes humains à respecter leurs règles propres ; qu'il y a eu cependant progrès de la morale dû à de grands créateurs comme les prophètes et le Christ et que c'est « l'appel du héros » qui amène les hommes à se dépasser. La notion de *souffle tridentiel* proposée par Tovalou dans son essai semble s'apparenter à la thèse développée par Bergson dans *Les deux sources.*

L'insertion sociale de *L'involution* paraît assez faible cependant. Nous sommes, en effet, bien loin d'un succès de librairie. En France, à part le public des salons littéraires que Tovalou fréquentait, et ses propres relations mondaines, peu de gens ont lu *L'involution.* Il est vrai que le peu d'exemplaires publiés suffit à expliquer cela. Mais il est probable que le caractère fermé du texte ait découragé plus d'un lecteur. La linguistique et les emprunts que Tovalou fait à diverses disciplines ne sont pas à la portée du tout venant au lendemain de la guerre. En Afrique, *L'involution* circule au Sénégal (à Dakar et à Saint-Louis) auprès de jeunes Sénégalais. Les normaliens de la classe d'âge des Ousmane Socé[249], Birago Diop, récitent, un peu amusés, des passages de *L'involution,* davantage pour la musique des phrases que pour leur sens[250]. Ils admirent l'essayiste pour sa maîtrise de la langue[251]. En effet, dans *L'involution,* l'écriture de Tovalou reste imagée, élégante et sûre et atteste d'une connaissance subtile de la langue française. Au Dahomey, l'essai de Tovalou connaît le même accueil qu'au Sénégal. On lit *L'involution,* on en récite des passages[252], mais comme en a témoigné un contemporain de Tovalou, il s'agit d'un livre de théorie, on n'y comprend pas tout ce qui y est écrit. »[253]

Toutefois, pour avoir l'avis d'une autorité en la matière, on a jugé utile de soumettre une copie de *L'involution* au professeur André Martinet de l'Université René-Descartes, Paris IV-Sorbonne. Interrogé sur l'aspect purement linguistique de l'essai, voici quelques passages du « diagnostic » :

> « Là où Tovalou semble manifester un réel talent d'observation, c'est en matière de phonétique articulatoire »[254].
>
> « Son « dictionnaire » montre qu'il est allé seul ou plus probablement guidé par les cours ou des lectures au-delà des rapprochements qui sont le fait des amateurs. »[255]

---

[249] Romancier et homme d'Etat sénégalais, frère aîné de Birago Diop, auteur de *Karim, roman sénégalais,* Paris, Nouvelles éditions latines, 1935.

[250] Témoignage oral de Birago Diop, homme de lettres sénégalais, entretien en mai 1982 à Dakar (Sénégal).

[251] *Ibid.*

[252] Nous avons rencontré des Dahoméens qui citaient de mémoire des truismes de *L'involution.*

[253] Paul Hazoumé, entretiens de 1976.

[254] André Martinet, dans une lettre du 5 mai 1987.

[255] *Ibid.*

Enfin, si son caractère de raccourci schématique, ou par trop érudit l'a quelque peu désavantagé aux yeux du public, l'essai sur *L'involution* constitue cependant un document important dans la vie de cet homme. C'est dans les initiatives ultérieures de ce dernier qu'il convient d'en lire la meilleure traduction, le meilleur développement, la meilleure ouverture.

Chapitre 7

L'intellectuel modéré ; des débuts difficiles, 1921-1923

En 1921, Kojo Tovalou Houénou est âgé de trente-quatre ans. Cette année marque résolument son entrée dans la vie publique, car, après la parution de son essai, il multiplie des actions ponctuelles. Ses amis les plus proches font leurs premiers pas dans le monde parlementaire[256]. Tovalou ne fait pas preuve d'une grande précocité dans l'action politique. Diverses circonstances peuvent justifier ses relatifs atermoiements, et tout d'abord la guerre et ses séquelles. A ceci, il conviendrait d'ajouter l'appréhension de ne pas choisir le moment propice et de rater son entrée en scène. Il a le sentiment de sa force morale, d'un grand dessein possible, d'une responsabilité sociale et il consacre ses efforts à s'y préparer. Installé à Paris depuis cinq ans, il s'est appliqué à organiser son réseau personnel de relations dans les cénacles de la haute société parisienne, les milieux littéraires ou tout simplement mondains. Les choix politiques que Tovalou opère, les initiatives qu'il prend dans cette première étape de son itinéraire qui s'achève en 1923, représentent aussi bien des manifestations de sa personnalité que l'affirmation d'un radicalisme intellectuel, novateur, généreux et volontaire, mais modéré dans son expression et ses moyens d'action.

Des adhésions métropolitaines

Tovalou reconnaît que sous le régime politique où il vit, le suffrage universel et l'action parlementaire sont indispensables à tous ceux qui ont l'ambition de participer à la vie publique. Il a appartenu un temps à *La Quatrième République*, groupement d'anciens combattants et d'intellectuels, avec Pierre Cathala[257] (1888-1947), une solidarité qui date de ses années à la Faculté de droit à Bordeaux. *La Quatrième République* s'était assignée pour principal objectif une

---

[256] Voir *supra*, chap. 3

[257] Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français, 1889-1940*, tome III, page 902, Paris, PUF, 1966. Pierre Cathala, descendant d'une famille de parlementaires. Avocat, député de Seine et Oise, il occupa divers postes ministériels entre 1930 et 1936.

rénovation des institutions[258]. Puis Tovalou s'inscrit au groupe de l'Union républicaine et démocratique, souvent appelé par abréviation URD qui compte parmi ses membres Clemenceau, André Tardieu et François de Wendel. L'URD groupe 85 députés et appartient à la droite libérale modérée. Le témoignage d'André Siegfried sera ici d'un apport appréciable, car il s'agit d'une description empreinte d'un évident souci d'exactitude et cette analyse a l'avantage d'être contemporaine :

> « L'Union républicaine démocratique (...) préférerait, je crois, qu'on ne la classe pas à droite, pudeur qui lui est commune avec les neuf dixièmes des réactionnaires : elle voisine dans la Fédération républicaine, avec des éléments qui ont un pied dans le centre et elle pourrait, à plus d'un égard, se réclamer de la tradition « progressiste », issue après tout de la République modérée. Mais ce ne sont là que de trompeuses apparences car deux causes décisives décalent vers la droite son centre de gravité : en matière religieuse la tradition laïque lui fait entièrement défaut, et en matière sociale, elle représente l'ordre s'exprimant par la hiérarchie. C'est en un mot un parti de défense sociale, où le grand patron (parfois presque féodal) coudoie le bourgeois catholique (disons clérical), et où le libéral républicain égaré ne reconnaîtrait plus rien de la tradition républicaine (...). Dans cette matière hétérogène, une réaction chimique ferait apparaître au moins trois couleurs, la couleur de la féodalité industrielle, celle du nationalisme intransigeant et celle de la défense sociale catholique (...). Mais par sa tonalité générale, cette partie de la Chambre évoque le souvenir lointain de l'Assemblée nationale (...)[259] ».

Ces particularités de l'URD permettent de suggérer que, par cette adhésion, dans le large éventail des partis et des sensibilités politiques de la Troisième République, Tovalou s'affilie à celui des groupes parlementaires qui se révèle en harmonie avec sa propre personnalité. Sans doute aussi celui qui, par son aspect « défense sociale catholique » s'apparente le plus à l'esprit de Saint-Genès. C'est enfin une prise de position à l'égard du jeune parti communiste et de sa propagande en direction des colonies. Libéral de tempérament et de formation, Tovalou, réagissant aux accusations de communisme qui lui seront portées, répondra nettement dans une lettre : « J'ai la réputation d'un communiste, je n'ai jamais frayé avec les communistes »[260]. On ne saurait passer sous silence l'influence d'hommes politiques de grande classe dans l'adhésion de Tovalou à l'URD. Il admirait discrètement le Tigre[261]. Tout comme Tardieu peut-être avait-il estimé

---

[258] *Ibid.*

[259] André Siegfried, *Tableau des partis politiques en France sous la IIIème République*, Paris, 1930.

[260] Archives du Sénégal AOF - 8GI (8) *Dossier Marc Tovalou Quenum : Prince Kojo Tovalou Houénou à M. le Garde des Sceaux.*

[261] Entretiens avec M. Sakho Mohammed (84 ans) à Dakar, avril 1982. "Le Tigre", sobriquet de Clemenceau.

comme bien d'autres, que Clemenceau pouvait au lendemain de la guerre assurer l'aboutissement d'un courant politique...

Ses amis, à la recherche d'une clientèle politique, entrent dans la connivence de parlementaires influents ; c'est le cas entre autres de Pierre Cathala qui, inscrit au Parti radical-socialiste devient un poulain d'Henri Franklin-Bouillon[262], la question d'une représentativité se pose au Dahoméen en des termes autrement plus complexes. Pour prétendre à une représentativité, il va de soi qu'il faut s'assurer une base sociale porteuse. C'est tout d'abord vers le Dahomey, son pays natal, que Tovalou se tourne, dans la recherche d'une clientèle, même s'il est conscient de l'absence de toute vie parlementaire dans la colonie.

La recherche d'une base sociale

Tovalou se rend au Dahomey en août 1921 pour un séjour de quelques mois. La nécessité de devoir compter sur un entourage fidèle et solidaire est de toute évidence à l'origine de ce retour en terre natale. Ce séjour lui permet d'opérer une enquête directe selon les idées de Le Play, de recenser les problèmes sociaux qui se posent à ses compatriotes en observant la réalité vécue par ces derniers. Un troisième élément enfin, s'ajoute aux premiers motifs, la volonté de se resituer dans son cadre d'origine, après vingt-et-un ans d'éloignement, le désir de se réenraciner dans une population dont il se sent un des défenseurs naturels.

Kojo Tovalou, du point de vue de l'approbation populaire, peut se considérer comme privilégié. Le prestige et l'influence sociale de Joseph Tovalou Houénou, son père, rejaillissent sur lui. C'est un grand succès d'estime qu'il connaît à son arrivée au Dahomey. Il est, par sa personne, un objet de fierté tant pour les milliers de membres de son clan que pour les Dahoméens. Le seul journal édité dans le pays, *Le Guide du Dahomey* ne tarit pas d'éloges : « Nous ne voulons point faire ici son panégyrique au risque de blesser sa modestie, car notre admirable compatriote n'est ni ravagé d'ambitions, ni empesé d'orgueil. Il personnifie au contraire la simplicité ; qu'il nous permette toutefois de saluer en lui l'une des gloires du Dahomey, car dit-on, la grandeur d'un pays est étroitement liée à l'élévation intellectuelle de ses enfants »[263]. Et le Guide d'énumérer ses grades universitaires en les amplifiant quelque peu.

Dans la colonie du Dahomey, milieu politique et milieu social, du fait de leur éloignement des grands centres de décision, Paris et Dakar, sont caractérisés par ce qu'un historien a désigné du terme de *localisme*[264] : sentiment d'appartenir à

---

[262] Henri Franklin-Bouillon (1870-1937), parlementaire influent, député de Seine et Oise de 1910 à 1919, de 1923 à 1936, ministre d'Etat pendant la Première Guerre mondiale.

[263] *Le Guide du Dahomey*, n° 37 du 20 août 1921. Les jeunes lettrés du pays colportaient à voix basse la rumeur selon laquelle le fils de Tovalou était plus instruit que Monsieur Fourn (le gouverneur). Ceci ne devait assurément pas plaire au chef de la colonie.

[264] François Zucarelli (François), « La vie politique dans les Quatre Communes du Sénégal de 1877 à 1914 », *Ethiopiques*, n° 12, octobre 1977, p. 34.

une collectivité que la géographie[265] détache des grands courants de pensée et des événements mondiaux[10]. En effet, la vie quotidienne est dominée par les soucis tels que la production et la vente de l'huile de palme et des amandes, les travaux d'équipement de la colonie, les taxes douanières, les impôts, les prestations. Si Tovalou en terre natale est si bien accueilli, c'est particulièrement parce qu'il apporte à la vie publique un élément appréciable. Il confirme ou justifie de sa personne la volonté des lettrés dahoméens de sortir du localisme et de la position inférieure dans laquelle le pouvoir les maintient. Avocat, il connaît les textes qui régissent leur vie et sait les manier. Médecin — ou presque médecin — il sait soigner les malades, et c'est cette image qui reste dans l'opinion. Par la diversité, l'étendue et la précision de sa culture, le personnage rassure, a priori, les Dahoméens. Par son enracinement métropolitain, il doit pouvoir — pensent-ils — leur être salutaire. Les éléments les plus politisés de la population du Bas-Dahomey, regroupés dans des clubs ou des associations sont ouvertement gagnés à la sympathie envers cet « un-des-leurs », qui au surplus est intéressé par leurs propos, les interroge, les écoute attentivement, prend des notes, est près d'eux. La période d'après-guerre est propice aux revendications et la petite bourgeoisie locale manifeste des signes d'un éveil politique plus marqué qu'avant la guerre. C'est dans les activités des clubs et des associations et dans la création de journaux, qu'on peut trouver les indices de cet éveil qui montre que pour poser les jalons d'une action publique, le terrain se révèle favorable.

Les jeunes lettrés de Porto Novo créent en 1912, à l'instar de l'association « La Dahoméenne« [266], exclusivement réservée aux Européens, le Club de l'Etoile Noire. Ce club permet de se rencontrer, de se cultiver et de se distraire en fin de semaine en organisant des soirées dansantes. Abonné à plusieurs journaux et revues de France, d'Amérique et du Nigéria, le Club de l'Etoile Noire disposait d'une bibliothèque assez fournie pour les moyens de l'époque. Le Club avait pour président, Joao Victor Angelo, mulâtre brésilien qui fit ses études à Lisbonne où il obtint le baccalauréat, devint instituteur à Porto-Novo et plus tard négociant. Par son allure d'aristocrate, son cheval blanc, sa distinction en un mot, Angelo jouissait d'une grande influence sur la jeunesse dahoméenne[267]. Le vice-président du Club de l'Etoile Noire était Louis Ignacio Pinto, ancien élève de l'école de St Genès de Bordeaux, avocat et homme d'affaires[268]. D'autres membres actifs du Club méritent d'être cités, tels que son secrétaire Louis do Sacramento, son secrétaire-adjoint Maximien Faladé fonctionnaire[269], Alexandre d'Oliveira, instituteur, qui avait constitué le fonds initial de la bibliothèque. Le Club était en relation avec les dirigeants du mouvement pannègre, Booker T. Washington, le docteur Du Bois et

[265] Par bateau, Cotonou est au début du siècle à 15 jours de Marseille et à une semaine de Dakar. La capitale fédérale elle-même est à 7 jours de navigation de Marseille.

[266] Cette association couramment appelée la « Daho » avait un bar-restaurant qui servait de piste de danse et un terrain de tennis. L'ensemble est situé aux abords de la mission catholique à Porto-Novo.

[267] Voir Almeida-Topor *op. cit.*

[268] Pour la biographie de Louis Ignacio-Pinto, voir le *Dictionnaire bio-bibliographique du Dahomey*, IRAD (Institut de recherches appliquées du Dahomey), Porto-Novo, 1969, p. 163.

[269] M. Faladé, un des rares témoins des années 1920 encore vivant et clairvoyant en 1976 et 1978, travailla aux Travaux Publics et à la direction des Affaires politiques au Dahomey, au Sénégal et en Guinée. Il est décédé en 1981.

Marcus Garvey et avec des hommes politiques du Nigéria comme Macaulay. Active jusqu'en 1924, l'Etoile Noire perdit son influence et disparut en 1927[270].

On peut rapprocher du Club de l'Etoile Noire un autre groupement similaire que fonda un membre de la bourgeoisie locale à Cotonou, Augustin Nicoué, au lendemain de la Première Guerre mondiale : la Vie littéraire artistique et sportive dahoméenne[271]. La dénomination de ce groupe socio-culturel suffirait à éclairer l'observateur sur sa finalité. Moins éclatant que l'Etoile Noire, le club d'Augustin Nicoué animé par des instituteurs, des commerçants et des employés de bureau désireux de se cultiver, pouvait avoir des ambitions plus populaires, puisqu'il incluait le sport parmi ses activités. Pourvu d'une bibliothèque, ce club recevait régulièrement les journaux de la métropole tels que *Le Temps, Le Mercure, La dépêche coloniale,* etc[17]. Ses membres actifs faisaient des comptes rendus de lecture. Les ouvrages les plus appréciés par eux étaient généralement ceux ayant trait à la colonisation, ceux que la critique accueillait positivement et enfin ceux susceptibles d'être utiles à ceux qui voulaient améliorer leur manière d'écrire et de parler la langue française[272]. Il est possible que d'autres clubs plus modestes aient pu, à l'exemple de ces deux premiers, animer une vie associative dans d'autres villes du Dahomey (des fonctionnaires qui se seraient regroupés en dehors des heures de travail) et que ces groupements n'aient pas laissé de traces écrites ou de témoins vivants. Les plus connus, ont attesté que ces groupements entretenaient auprès de leurs membres une ouverture d'esprit et une disponibilité marquée pour les idées nouvelles.

Les associations à but humanitaire étaient dans la colonie du Dahomey les seules tolérées. Aucun parti politique ne pouvait s'implanter dans la colonie. L'administration locale ne le permettait pas, et rares étaient ceux qui, parmi les jeunes gens instruits, pouvaient exprimer ouvertement leurs opinions politiques. Le témoignage de Louis Hunkanrin vient ici à propos : « Les jeunes gens, pour la plupart fonctionnaires et employés de commerce craignaient pour leurs places, car, pour un oui ou pour un non, c'était le licenciement, la prison et des sévices inhumains. « Pas d'histoires » était leur devise »[273]. C'est pourquoi les premières activités réellement politiques furent sans doute au Dahomey l'œuvre du Mouvement des notables de Porto-Novo qui avaient entre 50 et 65 ans au lendemain de la Première Guerre mondiale »[274]. Celles-ci bénéficièrent de l'appui de deux associations :

— Une section de la Ligue des droits de l'homme, groupe de pression, fut fondée vers 1912 par des Français avec la participation de quelques lettrés comme Louis Hunkanrin, Paul Hazoumé[275], Etienne Tété[276], Oni Bello[277]. La ligue

---

[270] D'Almeida-Topor, *op. cit.*

[271] Addisoda (Marie-Antoinette) : *La presse au Dahomey,* Université de Dakar, 1972.

[272] Paul Hazoumé, entretiens d'août 1976 à Cotonou

[273] Hunkanrin (Louis) dans une lettre du 8 juin 1963. Cité par Suret Canale (J), « Un pionnier méconnu du mouvement démocratique et national en Afrique », *Etudes dahoméennes* (Nouvelle Série), décembre 1964, p. 16 . Louis Hunkanrin y mentionne les noms des principaux animateurs.

[274] *Ibid.*

[275] Pour les informations sur Paul Hazoumé voir chap. III.

[276] Voir d'Almeida-Topor, *op. cit.*, p. 209

[277] Ecrivain public, se disait "dénonciateur des calomnies et des injustices".

soutient les notables dans leurs revendications, particulièrement dans leur lutte contre les abus inhérents au code de l'indigénat. La section dahoméenne de la Ligue des droits de l'homme adressait ses plaintes au secrétariat de l'organisation à Paris. Elle avait parfois recours à des initiatives individuelles comme celles de Louis Hunkanrin qui faisait publier ses articles par les soins de Maurice Viollette, député d'Eure-et-Loir, dans les *Annales coloniales* de Raoul Briquet, député, dans *L'Eclaireur Africain* et par Jean Lemaire, député de l'Indre, ancien gouverneur général, dans *La France d'outre-mer*[278]. Cette section de la Ligue, dynamique en 1921, fut dissoute à la suite de craintes exprimées par le gouverneur Fourn : « Bien que la Ligue des droits de l'homme ne soit pas une organisation révolutionnaire, il y a lieu de tenir compte du fait que certains de ses adhérents aux colonies manifestent souvent à l'égard de l'autorité, des sentiments dont l'existence même suppose un état de réceptivité favorable à la propagande communiste »[279].

Le Comité Franco-Musulman[280], autre groupe de pression assez actif en Afrique du nord, avait son siège à Paris (110, rue Nemours) et comptait parmi ses membres les plus influents, Edouard Herriot et Lavenarde. Au Dahomey il était composé en grande partie de musulmans et œuvrait de concert avec la Ligue des droits de l'homme. Son chef était Aminou Balogun, un commerçant Yoruba.

L'action clandestine des jeunes « évolués » dans ces deux associations, conjuguée avec celle des musulmans dissidents contribuèrent au mouvement de résistance passive appelé « incidents de Porto-Novo » de février-mars 1923. Si les associations sont, avec les clubs, une manifestation de l'éveil politique qu'a pu observer Tovalou, ce sont les activités de presse qui demeurèrent le mode d'expression le plus courant des lettrés. Une activité journalistique avait recommencé[281], sous la protection de la loi sur la Presse, depuis le 11 décembre 1920. Animée par des membres influents de la bourgeoisie locale des lettrés, celle-ci fut inaugurée par Dorothée Lima (1893-1952). Ancien employé de bureau, aux Chemins de Fer et dans une maison de commerce, celui-ci fut nommé interprète du gouvernement peu avant la guerre. Il fut, on l'a vu, un des premiers dahoméens à avoir obtenu la nationalité française en 1916. Mobilisé, il put servir en France, dans l'Infanterie coloniale. De retour dans ses foyers, Dorothée Lima se vit refuser une place dans l'Administration par le gouverneur Fourn qui, au surplus ne voulait pas lui reconnaître sa qualité de citoyen français. Dorothée Lima qui avait ramené de France comme quelques compatriotes une presse à bras, édite le *Guide du Dahomey*, une feuille hebdomadaire le samedi 11 décembre 1920, avec l'appui financier de quelques fonctionnaires et surtout des commerçants de la place. Ce journal était donc en publication depuis environ neuf mois lorsque Tovalou arriva

---

[278] Louis Hunkanrin, dans une lettre citée par Suret Canale – *op. cit.*

[279] ministère des Colonies , circulaire n° 376, 19 mai 1922, cité par le gouverneur.

[280] Les coloniaux considéraient que cette organisation était de tendance "Jeune turc" - Voir P.J. André, capitaine de l'infanterie coloniale, *L'islam Noir. Contribution à l'étude des confréries religieuses islamiques en Afrique occidentale, suivie d'une étude sur l'Islam au Dahomey*, Paris, Librairie orientale, 1924.

[281] Si l'on excepte les publications officielles et les almanachs des missionnaires, les premiers journaux libres de la colonie ont été publiés à partir de 1900. Le premier journal, *L'écho du Dahomey*, fondé par un négociant français de Porto-Novo, Valez. Crescent, gérant-directeur de ce journal avait été employé dans le restaurant de Joseph Tovalou. Voir *supra*.

dans la colonie. La consultation de la collection du Guide du Dahomey, dont la parution s'étale jusqu'en novembre 1922, constitue un moyen d'investigation raisonnable, si l'on sait que ce journal témoigne non seulement de la situation générale du pays, mais encore des préoccupations des contemporains de Tovalou.

Ce journal ne fut pas l'œuvre d'un seul, bien que sa naissance ait eu pour cause directe l'exaspération de son fondateur et principal animateur à l'égard de l'attitude du gouverneur Fourn. L'équipe de la fondation du *Guide du Dahomey* comptait aussi parmi ses membres Hilaire de Souza, qui seul avec Lima, signait ses articles de son vrai nom, — il était traitant — ; Alexandre d'Oliveira, Emile et Joseph Zinsou Bodé, Jean Damatha Santana, Louis do Sacramento ; les rédacteurs signaient leurs articles de noms de guerre pour échapper aux sévices de l'Administration locale.

Si l'on fait exception des problèmes fort variés d'évolution générale qui formaient l'essentiel du contenu des éditoriaux, les questions économiques et sociales constituaient la préoccupation marquante des collaborateurs du *Guide.* Conséquence d'une scolarisation précoce et de l'enthousiasme « manifesté » pour l'étude, la catégorie sociale des lettrés qui émerge plus nombreuse qu'avant-guerre est un phénomène remarquable au Dahomey d'alors. L'insertion d'annonces publicitaires assez nombreuses est révélatrice de la présence d'un groupe de traitants nombreux, désireux de s'affirmer par leur participation à la vie de la colonie et désireux aussi de voir se développer leurs affaires.

On assiste en effet au lendemain de la guerre à une forte hausse du cours des produits coloniaux. La production de l'huile de palme, principale production du Dahomey, qui avait connu une baisse considérable pendant la guerre augmenta presque du triple : de 9 000 tonnes pendant la guerre, on passa à 25 511 tonnes[282]. Il en était de même pour les amandes. cette relance économique, le Gouvernement local l'encouragea d'autant que les intérêts allemands qui en 1912 atteignaient les 46% du commerce extérieur de la colonie[283] étaient réduits à zéro du fait de l'issue de la guerre. Le gouverneur Fourn invita expressément les hommes d'affaires français à investir dans la colonie. Il fut entendu, puisque sur une vingtaine d'entreprises répertoriées en 1925, une douzaine furent créées à la fin de la guerre[284].

La conjoncture favorisa donc le développement de ce groupe social des traitants, commerçants intermédiaires entre d'une part, les paysans producteurs de denrées tropicales — ici l'huile de palme, les amandes, le coprah[285] — et consommateurs de produits importés, et les maisons de commerce européennes qui achetaient les denrées coloniales à un prix fixé par elles et fournissaient au traitant des produits manufacturés. Cette activité essentiellement saisonnière était au

---

[282] Voir la communication de Codo (Bellarmin) et Anignikin (Sylvain), « Pouvoir colonial et tentatives d'intégration africaines dans le système capitaliste : le cas du Dahomey entre les deux guerres », colloque "Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe et XXe siècles, Université de Paris VII, Laboratoire connaissance du Tiers-Monde, Paris, 11-12 décembre 1981.

[283] ANSOM, Affaires politiques, C3044, *Rapport d'enseignement de l'inspecteur Monteilhet,* 1912, cité par Codo et Anignikin, *op. cit.*

[284] Codo et Anignikin, *op.cit.*

[285] Coprah : nom de la noix de coco enlevée de sa coque, desséchée et prête à être passée au moulin pour l'extraction de l'huile.

lendemain de la guerre source d'importants revenus pour les Dahoméens et leur garantissait une certaine aisance et par surcroît, une relative liberté d'action à l'égard de l'administration locale. Commerçants indépendants ou anciens fonctionnaires, généralement issus des familles afro-brésiliennes ou des familles autochtones de seigneurs-marchands appelés cabécères, les traitants, conscients de leur rôle dans l'économie du pays voulurent participer à la vie de la société. Certains d'entre eux en arrivaient à estimer que leur position économique était subalterne[286] ; elle l'était en effet et restait en définitive fort vulnérable : les augmentations excessives et répétées de taxes, les fluctuations des prix, la réglementation fiscale de plus en plus discriminatoire, la concurrence sans merci entre traitants d'abord et avec les maisons européennes, et enfin les crises monétaires affaibliront considérablement ce groupe social[287].

Le Guide du Dahomey en 1921 désapprouva que les difficultés dues à la dépréciation de la monnaie et la mévente des stocks de marchandises mis en dépôt durant la guerre aient conduit les maisons européennes à augmenter les prix des produits importés, pour combler les pertes sur la vente des oléagineux. « Ces méthodes désavantagent tant le traitant que le paysan », pense le journal qui présente à ses lecteurs la misère du paysan qui doit payer l'impôt de capitation, toujours en augmentation, avant la saison de la traite. Un des rédacteurs s'est hasardé à émettre l'idée d'un regroupement de producteurs qui vendraient directement leurs marchandises sur le marché européen en évitant les intermédiaires[288] trop souvent peu scrupuleux »[289] ; mais le journaliste s'est ravisé dans le même article estimant qu'on n'en était pas encore arrivé là.

Les questions sociales forment le deuxième volet des préoccupations du *Guide du Dahomey*. Elles reposaient essentiellement sur la lutte contre l'indigénat et ses corollaires : la dénonciation des abus perpétrés par les chefs de la colonie, les chefs indigènes ou leurs miliciens (les « gardes de cercle ») ; la stigmatisation des comportements racistes dans l'Administration comme dans le domaine commercial ; la revendication de la citoyenneté française au moins pour les évolués[290] ; la corruption, voire l'incompétence des tribunaux indigènes où le président pouvait être un chef indigène illettré et le prévenu un « évolué » formé en Europe. L'équipement de la colonie faisait l'objet de quelques articles. Le *Guide du Dahomey* insistait aussi sur le développement de l'enseignement, le nombre des écoles, le développement de l'assistance médicale. Le journal suivit d'assez près les efforts du panafricanisme en Europe, les congrès du docteur Du Bois, les débuts de l'Association panafricaine de MM. Diagne et Candace et le Mouvement Garvey, duquel les « jeunes Dahoméens se démarquèrent nettement » [291].

Kojo Tovalou Houénou, informé de ces questions fort diverses au cours des conversations avec des compatriotes rencontrés à Paris, ou à la lecture des journaux, ne fut pas surpris d'observer les réalités quotidiennes du pays retrouvé.

---

[286] *Le Guide du Dahomey*, 8 août 1921.
[287] Voir Codo et Anignikin, *op. cit.* Les rapports entre le pouvoir local et les traitants sont bien analysés dans cet article.
[288] C'est-à-dire les maisons européennes.
[289] *Le Guide du Dahomey*, 8 août 1921.
[290] *Ibid.*
[291] *Ibid.*, n° 34 p. 8-9 et 21.

Peut-être même eut-il à évaluer que depuis une vingtaine d'années, un effort avait été fait. Cependant, ces réalités prenaient aux yeux de Tovalou une coloration particulière, celle du vécu. On devine aisément qu'il fût plus exigeant. De choses vues ou entendues, il tirera sa propre synthèse.

Tovalou a-t-il pu réussir le projet principal qui était à l'origine de ce voyage ? A-t-il pu asseoir au Dahomey les bases d'une action politique en s'assurant des points d'appui, des fidélités, des soutiens solides, durables ? On touche ici un des points les plus difficiles à apprécier de son parcours, parce que difficilement repérables et difficilement quantifiables. On sait qu'il tenta d'intéresser à ses idées son propre père. Or celui-ci comptait, même dans sa vie privée, les maîtres de la colonie parmi ses habitués, à commencer par le gouverneur Fourn. De plus, Joseph Tovalou se devait de rassurer M. Fourn d'autant qu'il avait largement contribué au rappel du gouverneur précédent.[292] Son rôle ne pouvait être que limité : il pouvait continuer à corriger des abus, tout en donnant sa caution au Pouvoir comme il l'avait fait depuis le commencement. Joseph Tovalou, vieillissant[293] — il avait soixante-six ans en 1921 — ne pouvait plus raisonnablement entreprendre de se battre pour réformer tout un système. Que Kojo Tovalou Houénou ait pris contact avec les milieux les plus politisés du Bas-Dahomey à Porto-Novo, Cotonou et Ouidah est un fait établi. Il a participé à des réunions de clubs ou d'associations, y a souvent pris la parole. On sait de source crédible[294], qu'il introduisit au Dahomey la connaissance des idées panafricaines et permit aux membres de la société de presse éditrice du *Guide du Dahomey* et à d'autres lettrés de ses amis, de suivre le mouvement pannègre dans ses subtilités, les initiant aux idées de Booker T. Washington, du docteur Du Bois et Marcus Garvey, aux divergences des leaders noirs et à leurs projets. Des documents[295] permettent d'affirmer que Tovalou s'était aussi appliqué à se ménager des intelligences auprès de personnes jouissant d'un capital d'influence appréciable dans la population. Les rapports avec Germain Crespin avocat-conseil de son père étaient au début de son séjour empreints de cordialité. Joao Victor Angelo, le président du Club de l'Etoile Noire, un certain d'Almeida qu'on n'a pas pu identifier, Oni Bello très écouté dans les milieux traditionnels de Porto-Novo, pouvaient servir de relais à son action parisienne. Mais quel degré, quelle force de conviction accorder à ces points d'appui ? Enfin pour qu'une action pût avoir quelques chances d'aboutir, il eut fallu que le gouverneur qui dirigeait le pays en maître absolu — jaloux de son autorité —, lui en offrît la possibilité ; on verra plus loin que c'est le contraire qui se produisit. Peut-être aussi, Tovalou aurait-il dû séjourner plus longtemps parmi les siens. Mais, dans ce cas, n'était-il pas susceptible d'être pris de vitesse par d'autres, à Paris ? L'efficacité du séjour de Tovalou au Dahomey demeurera à son retour au stade d'une virtualité. Les circonstances la rendront-elle réelle ?

---

[292] Il s'agit de Charles Noufflard.

[293] Compte est tenu ici de l'espérance de vie à cette époque. On ne parle de vieillesse, de nos jours, que vers les 85 ans.

[294] Voir témoignage du docteur Emile Derlin Zinsou in *Panafricanism reconsidered*, cité par J.A. Langley. *Panafricanism and nationalism in West Africa, op. cit.*

[295] ARS AOF 8G1 (8), *Marc Tovalou Quenum*, 1923.

Point de vue

De retour à Paris, Tovalou, même s'il paraît indigné, exaspéré par les iniquités de la vie en colonie, garde sa modération et continue ses approches en politique en exprimant quelques grands traits de sa pensée. La première déclaration dont on ait trouvé trace est un petit article, apparemment de circonstance, puisqu'il s'agit d'un message de fin d'année adressé aux indigènes des colonies. Dans cet article du mois de janvier 1922 intitulé « Etrennes d'un indigène à ses frères », publié dans le journal malgache *Le libéré* et reproduit en première page de *L'Action coloniale,* Tovalou, s'adressant à ses « congénères et compatriotes des colonies », se présente à eux comme modèle de référence à partir du mot de Térence :

> « *Nil a me alienum puto.* Avant de connaître cette magnifique formule de Térence, j'avais en moi dès la plus tendre enfance l'intuition très nette que rien de ce qui est humain ne m'est étranger. C'est ainsi que j'ai toujours eu des sentiments dont j'ai trouvé plus tard des formules cristallisées dans la civilisation indo-européenne. Ceci explique pourquoi je n'ai pas mis dix-huit siècles pour m'y adapter. Ce que j'ai fait, tous mes congénères et compatriotes des colonies peuvent le faire, aussi vrai que ma science encyclopédique est néant à côté de leur science intuitive et de leur solide bon sens ».

Tovalou rejoint par ses mots une des pensées de son essai selon laquelle, le sage est l'homme qui a la sagesse d'avouer qu'il ne vaut pas mieux que ses frères. Celle-ci est au demeurant inspirée de Montesquieu. Mais s'il affirme l'égalité naturelle de l'homme et sa capacité d'adaptation, c'est parce qu'il a la conviction que les Noirs d'Afrique, appartiennent à des civilisations certes différentes, mais aux valeurs humaines affirmées, et égales aux autres civilisations. Le nœud du problème, pense-t-il, réside dans leur adaptation à la civilisation que Tovalou appelle indo-européenne. Si ce message à quelque originalité, c'est d'abord à sa vision universelle et humaniste des cultures qu'il le doit.

> « Il existe, poursuit-il, diverses civilisations à la surface du globe : elles doivent se marier, se compénétrer, s'élargir pour devenir une civilisation mondiale et véritablement humaine. Le travail d'adaptation n'est pas unilatéral ; il exige l'effort commun et le seul obstacle à mon avis est l'égoïsme monstrueux, l'orgueil hypertrophié de quelques parvenus à la civilisation économique ».

Il exprime de cette manière sa foi en l'avènement d'une civilisation qui serait le résultat, la convergence des apports de toutes les autres existantes. Des

exemples puisés aux sources de l'Histoire pouvaient en effet l'y encourager[296] et l'assimilation paraît à Tovalou un moyen permettant de réaliser ce projet de civilisation. A cette fin, il exhorte ses « congénères et compatriotes »' aux études rapides, à l'éducation individuelle et à la foi en une compréhension humaine plus élargie, pour que l'indigénat ne soit plus qu'un stade provisoire vers cette assimilation à la République Française. La lutte contre l'indigénat et la revendication de la citoyenneté forment l'orientation essentielle de ce message, dans lequel Tovalou propose pour étayer sa thèse, une notion « bergsonnienne » de l'histoire. A l'argument dont certains théoriciens du colonialisme[297] se prévalaient pour justifier le maintien du code de l'indigénat, Tovalou répond :

> « L'évolution de la civilisation européenne, loin d'être une marche lente et progressive au cours des siècles, a été une série de révolutions brusques et souvent brutales, dont la dernière en date est celle de 1789. Elle a reconnu les droits de l'homme parce que le conflit des droits engendre le devoir. Nous avons accompli le devoir suprême pendant la guerre, qu'on nous reconnaisse les droits les plus élémentaires des citoyens. Sans la qualité de citoyen le problème colonial ne sera qu'une exploitation éhontée de malheureux esclaves ».

Cet article a gardé son caractère de circonstance par certains aspects. La culture de Kojo Tovalou et particulièrement les moyens dont il a pu disposer pour ses études, n'étaient pas à la portée de tous, loin de là ; aussi bien, ces encouragements à l'autodidaxie pour atteindre son niveau intellectuel, paraissent-ils un peu rapides. Pour les colonisés, les Dahoméens et assurément d'autres Africains qui, faute d'institutions dans les colonies leur permettant de s'instruire au delà d'un certain niveau, se cultivaient d'eux-mêmes, Tovalou prêchait à convaincus. Il convient de noter toutefois que, par sa dénonciation de l'indigénat et sa revendication des droits du citoyen pour tous les colonisés, Tovalou dans « ses étrennes » adressait par le même geste une première déclaration au pouvoir colonial. Une manière à lui d'annoncer des initiatives autrement plus importantes.

---

[296] Roger Garaudy, *Parole d'Homme*, Paris, Robert Lafont, 1975, p. 159, souligne : "Toute explosion culturelle est précédée d'une implosion, c'est-à-dire d'une convergence, en un point privilégié, de multiples apports culturels. C'est ainsi que peuvent être démystifiés, le "miracle grec" qui puise aux sources de l'Egypte, de l'Inde, de la Perse et de tout le bassin méditerranéen ; ou la Renaissance européenne qui serait inintelligible sans les apports de l'expansion arabe, des invasions mongoles véhiculant des apports chinois, sans la redécouverte non seulement de la Grèce et de Rome mais de la Perse, et, plus tard, des civilisations amérindiennes".

[297] Selon cet argument, les peuples colonisés ne sauraient en une ou deux générations prétendre à la citoyenneté d'un pays dont la civilisation est millénaire. On se reportera à Léopold de Saussure, *Psychologie de la colonisation dans ses rapports avec les sociétés indigènes*, Paris, 1899.

L'Amitié franco-dahoméenne

Kojo Tovalou Houénou fonde le 21 janvier 1923[298] une association : « L'Amitié franco-dahoméenne » et trois jours après il souscrit selon la loi[299], à la Préfecture de Police de Paris. A part son fondateur, l'Amitié franco-dahoméenne compte huit autres membres. Quatre vice-présidents : le premier d'entre eux, le prince Frédéric Arini Ouanilo Behanzin 1883-1928, fils du souverain déchu, est avocat à Bordeaux ; le second Joao Victor Angelo, président du Club de l'Etoile Noire habitant à Porto-Novo (Dahomey) ; vice-présidente, Lucie Cousturier (1928) peintre et écrivain ; vice-présidente elle aussi, Madeleine Salmon épouse du grand peintre cubiste André Salmon. Le secrétaire général de l'association est Pierre Cathala, avocat ; son adjoint Madeleine Bineau. Jean Le Bec, inspecteur des finances, est trésorier général de l'Amitié franco-dahoméenne, secondé dans ce rôle par Mademoiselle Alys Crepot. A part Angelo et le prince Béhanzin, tous les membres vivent à Paris et on remarquera qu'ils sont, soit des proches de Tovalou (Béhanzin, Angelo, Cathala) soit des amitiés à l'origine mondaines (Cousturier, Salmon, etc.)

Le but de cette association est précisé dans son statut : « Concourir au développement intellectuel, moral et économique du Dahomey et à sa parfaite adaptation à la civilisation, c'est-à-dire à la Cité Moderne[300], tout en lui conservant sa profonde originalité. L'Amitié franco-dahoméenne entend resserrer étroitement les liens et les relations entre Français et Dahoméens et souhaite que cette amitié s'étende à toute l'Afrique, à l'Europe, à l'Asie, à l'Océanie, partout où des hommes dignes de ce nom voudront tendre la main *aux nouveaux venus qui veulent s'adapter aux conditions de la vie moderne*[301]. Un projet qui fait preuve de réalisme est exprimé dans cet énoncé, accompagné d'un rêve humaniste, l'amitié entre tous les peuples de la Terre. L'Amitié franco-dahoméenne est orientée d'après son statut, vers un réformisme d'abord localisé à une colonie, le Dahomey, dont elle se sent solidaire et en partie responsable pour son entrée dans la Cité Moderne. Elle souligne comme pour s'excuser du caractère local de ses fins, son ouverture sur le monde et d'abord sur l'Afrique, en exprimant l'éventualité de « grouper », protéger et incorporer d'autres amitiés similaires »[302].

Cette association se propose comme moyen d'action de créer des bourses et diverses subventions et fondations d'œuvres, de participer aux publications

---

[298] Archives nationales SOM, Paris, Fonds SLOTFOM, II, Affaires politiques 542/10, *Note de l'Agent Désiré*, 4 avril 1924.
[299] Loi du 1er janvier 1901 relative aux associations.
[300] Ces majuscules sont fidèles au texte original.
[301] Archives Nationales SOM, Paris, Fonds SLOTFOM III, Affaires politiques 542/10, *Note de l'agent Désiré*, 4 avril 1924.
[302] *Ibid.*

périodiques et elle a l'intention de publier un « organe officiel » qui sera distribué aux abonnés[303].

Sur quelles ressources financières l'Amitié franco-dahoméenne peut-elle compter ? Sur les cotisations de ses membres actifs et honoraires, lesquelles sont de 25 francs et 50 francs par an, sur des dons et sur l'intérêt des sommes placées[304].

Pour qu'une telle association puisse vivre, il apparaît qu'il lui faut bénéficier soit de soutiens matériels importants, soit de nombreuses adhésions. Ses objectifs, ses moyens d'action et ses moyens d'existence l'y condamnent. La lecture de son statut suggère que l'Amitié franco-dahoméenne dépasse, au stade du projet, les dimensions qu'on peut généralement attribuer à une amicale et prend l'allure d'un groupe de pression[305]. On s'est refusé à considérer cette association comme un ersatz de parti, pour la simple raison que son histoire ne permet pas de l'affirmer. De plus, en l'absence de toute vie parlementaire dans la colonie du Dahomey, et compte tenu des conditions de l'époque, la formation d'un parti était difficilement concevable. Enfin, Tovalou demeure encore disposé à œuvrer de concert avec le pouvoir. Cependant, l'idée selon laquelle l'absence de commodités institutionnelles, comme elles existent chez ses congénères des Quatre Communes du Sénégal, a poussé Tovalou à fonder l'Amitié franco-dahoméenne, paraît acceptable. Les résultats qu'il est en mesure d'en attendre justifient son initiative. Car son problème essentiel consiste pour l'heure, à représenter une société, celle du Dahomey, à exprimer les aspirations de celle-ci au sein de l'Empire, à susciter pour cette cause suffisamment d'adhésions pour que l'organisation constitue une force qui ait prise sur les décisions du pouvoir.

Un terme qui ne peut toutefois manquer d'attirer l'attention est celui de « Cité Moderne ». Il comporte à la fois la notion de civilisation et celle de citoyenneté auxquelles il est indiscutable que Tovalou ait été sensible, ainsi que celle de *Modernité*. Cette notion de modernité connote un changement en profondeur des mentalités, des mœurs, du mode de vie, de la quotidienneté et tout un processus qui ont abouti à la civilisation observée en Occident. La colonisation « force modernisante » selon D. Apter[306] avait inauguré une rupture brutale avec les structures sociales d'un pays qui vivait selon les règles de sa propre civilisation. Aux systèmes de pouvoir traditionnels s'était substituée une nouvelle administration ; une nouvelle civilisation s'était imposée avec une nouvelle éthique, de nouvelles valeurs auxquelles la société dahoméenne devait se conformer, jusque dans leurs subtilités tout en gardant sa propre identité. Quelles voies d'accès Kojo Tovalou propose-t-il à travers l'Amitié franco-dahoméenne ?

Dans un tract émis en février 1923, Tovalou précise que l'Amitié franco-dahoméenne est une association de solidarité entre l'indigène et l'Européen », et qu'elle se propose « de stimuler l'initiative privée afin de hâter l'évolution et le développement des indigènes ». Retenons le terme : « initiative privée » ; pour Tovalou comme pour les lettrés du Dahomey, le projet qui sous-tendrait une telle

---

[303] *Ibid.*
[304] *Ibid.*
[305] Voir Mackenzie (W.J.M.), « Pressure groups : the conceptual frame work », *Political studies*, vol. III, Oxford, 1968, et Meynaud (Jean), *Les groupes de pression*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 1960.
[306] Apter (D), *The politics of modernisation*, Chicago, 1965.

idée serait la formation ou le renforcement d'une catégorie sociale (la bourgeoisie locale) qui ne doive plus sa richesse à son rôle d'intermédiaire entre les producteurs de denrées tropicales et les grandes maisons de commerce européennes. L'idée que Kojo Tovalou Houénou fit partager à nombre de ses compatriotes fut qu'il fallait en matière économique et commerciale traiter directement entre colonisés et métropolitains sans être assujetti aux grosses sociétés.[307]

La question de la mise en valeur des colonies avait été soulevée à la Conférence Coloniale de 1917 et à la Chambre des députés en 1921 ; le ministre Albert Sarraut élabora un plan qu'il vulgarisa dans un ouvrage[308]. Tovalou profitant de la parution récente de ce livre et de l'actualité de la question fait remarquer dans son tract : « A l'heure où s'impose la mise en valeur des colonies pour contribuer au relèvement de la France, il faut songer à améliorer la situation morale et matérielle des indigènes, et pour parvenir à ces résultats, il est nécessaire que des éléments différents se connaissent afin de travailler en commun accord pour le même idéal, et en terrain colonial, c'est la grandeur de la France ». A cette époque la majorité des Français ne connaissaient les réalités des colonies que par ouï-dire et n'en avaient, le plus souvent, qu'une image caricaturale. L'Administration coloniale prenait toutes les dispositions pour que rien ne filtrât de ces pays sans son visa. Aussi bien, les objectifs de l'Amitié franco-dahoméenne étaient-ils en outre, d'ordre culturel ou socio-culturel. L'association par la plume de son fondateur dénonçait les méthodes de domination culturelle qui faisaient table rase des institutions et des valeurs culturelles des sociétés africaines. Tovalou porte au sublime, dans le même geste, à un degré de perfection quasi mythique les cultures africaines : « La vieille organisation de la société africaine s'est brisée, presque dissoute au contact de la civilisation européenne dont l'armature rigide s'est substituée à ses libres spontanéités. Ce fut une révolution dont il est vain de dissimuler les conséquences funestes. L'indigène en est venu à douter de son passé, de ses mœurs, de ses coutumes, de son art et de la haute sagesse qui a présidé pendant des siècles à la création et à l'organisation de sa cité(...) »[309].

Tovalou invite donc les lecteurs de son texte à considérer à leur juste valeur les cultures africaines, et particulièrement les cultures dahoméennes. Cet appel connote la volonté de son auteur d'affirmer l'identité africaine que l'idéologie coloniale considérait comme inférieure. On se souvient que jusque dans les écoles d'AOF et d'AEF, leur civilisation était présentée aux jeunes Africains comme négligeable. En tout cas Tovalou y demeure mesuré, généreux, insistant sur la solidarité, l'entraide mutuelle, en un mot, il s'exprime en termes de moralité :

« Il faut à la mise en valeur strictement économique du pays, ajouter son complément nécessaire : s'intéresser à l'homme, provoquer l'épanouissement moral de l'individu, de la famille, de la communauté »[310].

---

[307] *Dictionnaire bio-bibliographique du Dahomey*, article « Georges Tovalou Quenum », par Hélène d'Almeida-Topor, Porto-Novo, Institut de recherches appliquées du Dahomey, 1969, p. 153. Les Dahoméens avaient dû trouver l'idée trop avancée, puisqu'un rédacteur du *Guide du Dahomey* y avait fait allusion et s'était ravisé.

[308] Sarraut (Albert), *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923.

[309] ANSOM, Paris, SLOTFOM III, Carton 92, « Amitié franco-dahoméenne"

[310] *Ibid.*

L'Amitié franco-dahoméenne n'a pas laissé beaucoup de traces quant à ses propres activités. Selon les renseignements de police, elle n'aurait recueilli que bien peu d'adhésions et semble vouée à un échec complet. C'est dans la vie de son fondateur et d'un de ses membres que l'on peut dire que certaines de ses idées ont trouvé une ouverture dans leur application. Kojo Tovalou Houénou créa une société d'import-export et de représentation commerciale avec l'un de ses frères, Georges Tovalou Quenum (1897-1943), de dix ans plus jeune que lui. La société prend la dénomination « Les Etablissements Ahissigan »[311], en mémoire de la fonction de leurs grands-pères dans les institutions précoloniales du royaume d'Abomey. L'aîné des deux frères, bien introduit dans les milieux d'affaires, et du fait de sa formation initiale n'a pas eu de difficultés à mettre sur pied une telle entreprise. La comptabilité est une matière qu'il a étudiée à Saint-Genès et la solidarité est réelle entre les membres de l'amicale des anciens élèves de cette école qui compte de nombreux hommes d'affaires prospères, tant dans la région bordelaise qu'à Paris. Joseph Tovalou y encourage ses fils au nom de « la grande famille », d'autant qu'il lui est agréable de voir dans les « Etablissements Ahissigan », la marque d'une parfaite entente entre ses enfants[312].

Mais œuvrer uniquement pour l'amélioration économique et sociale d'une colonie, ne limite-t-il pas quelque peu les vues de Tovalou ? Il adresse le 17 avril 1923 une petite note au ministre des Colonies (Albert Sarraut), pour l'informer de l'ouvrage de longue haleine qu'il a mis en chantier et qui traite de l'Afrique noire. Dans cet ouvrage, Tovalou se proposait d'étudier l'histoire de l'Afrique noire, ses mœurs, ses institutions, son droit coutumier comparé au droit européen et le moyen de hâter son évolution économique, intellectuelle et morale[313]. Tovalou demande au ministre de lui confier une mission officielle de recherches qui le conduirait en AOF, puis en AEF, quitte à développer dans un rapport, à son retour, une question spéciale dont le ministre des Colonies lui aurait indiqué l'urgence[314]. Il signale à Albert Sarraut que pour ce qui concerne le Dahomey, ses recherches sont très avancées et qu'il ne lui reste plus qu'à compléter un ouvrage de linguistique — encore un autre — *sur la grammaire comparée des dialectes dahoméens et leur filiation étymologique*[315].

L'initiative d'une telle mission répond aux exigences du moment. Elle va dans le sens de la préface de Batouala tout comme elle permet à Monsieur Sarraut de donner plus d'efficacité à son plan de mise en valeur. Une enquête paraît nécessaire pour étudier de près les populations d'Afrique noire française. L'image du haut-commissaire de la République est encore dans les esprits. Le cas de Blaise Diagne est là pour prouver que 'l'entreprise est possible. Mais la guerre est finie et Monsieur Sarraut n'est pas Clemenceau ! » Le ministre des Colonies s'en réfère au gouverneur général de l'AOF, Jules Carde. A cette demande de Tovalou, d'abord

---

[311] Voir les chapitres 1 et 2 pour la signification d'Ahissigan. On n'a malheureusement pas pu atteindre les documents sur les comptes de cette société, ses partenaires commerciaux, etc.

[312] ANSOM, Fonds affaires politiques, 575/6 - *Lettre de Joseph Tovalou à Georges Tovalou en date du 27 octobre 1924.*

[313] *Ibid.*, C 142, 10 *Tovalou à Sarraut Paris, 17 avril 1923.*

[314] *Ibid.*

[315] *Ibid.*

annotée : « avis défavorable, ça ne présente aucun intérêt immédiat »[316] et signée Jules Carde, le ministre se rangeant sur l'avis du gouverneur général répond par un refus des plus fermes[317]. Cependant une mission analogue est confiée peu de temps après à Lucie Cousturier, vice-présidente de l'Amitié franco-dahoméenne qui à son retour du Sénégal et du Soudan (actuel République du Mali) publiera quelques extraits de son rapport dans le futur journal *Les Continents*[318] et d'autres livres : *Mes Inconnus chez eux*[319] ; dans *La forêt du Haut-Niger*[320].

L'impossible caution

Kojo Tovalou Houénou songe à constituer un Comité d'honneur qu'on peut tout aussi bien considérer comme un comité de parrainage, dont les premiers membres seraient le ministre des Colonies, le gouverneur général de l'AOF et le gouverneur du Dahomey. Monsieur Albert Sarraut présiderait ledit comité et M. Carde en serait le vice-président ; et M. Fourn, simple participant au même titre que M. Germain Crespin. Tovalou demande audience au ministre pour lui présenter l'Amitié franco-dahoméenne et solliciter sa participation. Le ministre lui donne son accord de principe. Il écrit au gouverneur général Carde dans le même but, en lui annonçant aussi l'acceptation du ministre des Colonies. Le gouverneur général, se conformant à la position du ministre, accepte le titre de vice-président de l'Amitié franco-dahoméenne[321]. Reste le plus délicat : la participation de M. Fourn que Tovalou a dû présumer comme « toute acquise », puisqu'il annonce au gouverneur du Dahomey dans sa demande que ses supérieurs hiérarchiques ont « manifesté » leur agrément. Dans cette demande, Tovalou informe le gouverneur Fourn que Victor Angelo et l'avocat Germain Crespin lui présenteront les statuts de ladite association. A priori, l'idée de constituer un tel comité ne manque pas d'habileté. Mettre à contribution les responsables les plus directement concernés, ne serait-ce que parce qu'ils ont doté l'association de l'autorité et de la notoriété de leurs noms, revient à donner à l'Amitié franco-dahoméenne, non seulement une garantie de sérieux et de crédibilité en France, mais encore plus d'assurance aux adhérents potentiels du Dahomey. On peut suggérer également que cette tactique vise d'abord à rassurer avant tout les autorités coloniales elles-mêmes. Car si elle sollicite leur parrainage, c'est bien la preuve que l'Amitié franco-dahoméenne est disposée à œuvrer avec elles. Toutefois, les difficultés ne manqueront pas de surgir.

Un détail important, Tovalou envoie sous le même pli à M. Fourn une lettre circulaire adressée à tous ses amis de Porto-Novo « pour avoir leur version »[322]

---

[316] Ce refus du gouverneur Carde a été confirmé par une lettre de lui adressée *à M. le Ministre Albert Sarraut*, ARS Dakar AOF 8G1 (8), 1923.
[317] ANSOM, Paris, Fonds affaires politiques ,C5 42,10, *Sarraut à Tovalou*, sans date.
[318] *Les Continents* n° 2 du 31 mai 1924.
[319] Lucie Cousturier, *Mes inconnus chez eux*, Paris, 1925.
[320] Lucie Cousturier, *La forêt du Haut-Niger*, Les cahiers d'aujourd'hui, n° 12, 1925.
[321] ARS Dakar, Archives AOF, 8G1 (8) *Dossier Marc Tovalou Quenum*, 1923, gouverneur général à ministre des Colonies, 26 juin 1923.
[322] ARS Dakar, AOF, 8G1 (8) *Dossier Marc Tovalou Quenum*, 1923. *Tovalou à Fourn, 19 avril 1923.*

ou pour « des précisions sur le mouvement prétendu séditieux »[323] se mettant à leur disposition en tant qu'avocat et les exhorte à l'union « pour sortir des difficultés actuelles légalement ». De quel mouvement séditieux s'agit-il ? En février 1923, la visite de M. Henri Michel, ancien sénateur des Basses-Alpes, délégué au Conseil supérieur des colonies offrit à la population de Porto-Novo l'opportunité de manifester son mécontentement. L'augmentation des impôts (impôts de capitation, droits de marché, impôts sur les bâtiments) et les abus relatifs au travail forcé, provoquèrent sous l'égide des « jeunes Dahoméens », des musulmans dissidents et des adversaires dynastiques du roi Toffa (protégé du gouverneur), un mouvement qui revendiqua la situation initiale de Porto-Novo, c'est-à-dire le Protectorat de 1882, qui refusa de payer tout autre impôt que celui de capitation et qui fit « grève de marché » pour faire pression sur le Gouvernement local[324]. Le mouvement gagna Cotonou où les ouvriers du port se mirent en grève. Le pouvoir local profita de l'occasion pour frapper un grand coup. Les moyens qu'il déploya furent sans commune mesure avec les manifestations du mécontentement d'une population non armée. Porto-Novo fut déclaré en état de siège, jusqu'au 16 juin 1923. Des renforts militaires furent envoyés à Fourn du Togo et de Côte d'Ivoire, avec artillerie lourde. L'aviso « Cassiopée », un petit bâtiment de guerre, débarqua des troupes qui patrouillèrent sans but dans les rues désertes de Porto-Novo. L'affaire fut sciemment « gonflée » afin de se débarrasser des meneurs, ainsi que l'atteste ce passage du discours du gouverneur Carde au Conseil de gouvernement de 1923 :

> « Quelques agitateurs appartenant à certains milieux avancés de la métropole ont cherché à implanter leurs doctrines extrémistes parmi les indigènes les plus évolués de la Côte et à y recruter des adhérents ; ils n'ont eu aucun succès.
>
> C'est cependant, sans aucun doute, à cette propagande que nous devons l'agitation qui s'est produite au mois de février dernier à Porto-Novo, région où la population passe d'ailleurs depuis assez

---

[323] *Ibid. Circulaire datée du 19 avril 1923.* En voici le texte exact : "Monsieur, que s'est-il passé à Porto-Novo ? A la suite de quoi notre ami Oni Bello a-t-il été arrêté et condamné ? Je vous prie les uns et les autres de me fournir des précisions sur le mouvement prétendu séditieux.
M. Henri Michel, délégué du Dahomey, s'étonne comme quoi les paisibles habitants de Porto-Novo aient fait mine de se soulever.
J'ai démenti bien des nouvelles tendancieuses dans les journaux mais j'en voudrais de très exactes émanant directement de vous. Vous et vos amis, tâchez de me les fournir. Ne craignez pas de m'écrire tout ce que vous avez vu, je suis avocat et si vous recommandez la lettre, elle me parviendra ; je suis entièrement à votre disposition.
Messieurs Angelo et d'Almeida ont dû vous apprendre les démarches que j'ai faites pour "l'Amitié franco-dahoméenne". M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, en a accepté la présidence d'honneur et M. Carde, gouverneur général de l'AOF, la vice-présidence d'honneur. Groupons-nous, unissons-nous, c'est le meilleur moyen de sortir des difficultés actuelles, légalement.
"Copie de cette lettre circulaire a été envoyée par le même courrier à Monsieur Fourn, Lieutenant Gouverneur du Dahomey. Signé M. Tovalou.

[324] Voir Ballard (John) « Les incidents de 1923 à Porto-Novo, la politique à l'époque coloniale » in *Etudes dahoméennes* (nouvelle série), octobre 1965 p. 69-87 (version française du texte original en anglais, John Ballard (Nigeria), *The Porto-Novo incidents of 1923. Politics in colonial era*, ODU, II, 1965, p. 52-75. Demeure utile l'article de Suret-Canale (J), « Un pionnier méconnu du mouvement démocratique et national en Afrique », in *Etudes dahoméennes* (nouvelle série), n° 3, décembre 1964.

longtemps déjà pour avoir une attitude frondeuse (...). Notre intervention fut aussi prompte que ferme et quelques jours suffirent pour rétablir l'ordre, sans aucune effusion de sang. Les sanctions prononcées contre les meneurs ont eu un effet salutaire sur leurs compagnons et leur ont montré notre volonté inébranlable de ne pas souffrir que des factieux puissent mettre en péril la souveraineté de l'Etat »[i]

On s'est permis d'insister brièvement sur les « incidents de Porto-Novo » pour faire apparaître dans quel contexte les lettres de Tovalou, sa demande de participation adressée à Fourn, et la lettre circulaire aux amis arrivèrent à destination. On s'aperçoit que l'affaire était en cours, que la plupart des meneurs étaient en prison. Les documents ne permettent pas d'affirmer que Fourn daignât répondre à Tovalou. Mais le gouverneur du Dahomey envoie aussitôt copie de la lettre à lui adressée par Tovalou et copie de la circulaire au gouverneur général Carde, le tout accompagné d'un texte, dans lequel il ne dissimule guère son intention de décourager chez Carde et chez Sarraut toute velléité de soutien à l'Amitié franco-dahoméenne. « Ce jeune homme d'aspect séduisant est cependant peu recommandable, affirme Fourn ; il est venu ici (au Dahomey) en 1921 et a cherché à duper son père. Dernièrement, sur la demande de ce dernier, j'ai dû répondre à des tiers en France que le père Tovalou se refusait à couvrir les actes de son fils. Depuis quelques temps, ce stagiaire[325] à la Cour d'Appel répand dans la presse des renseignements absolument inexacts sur son pays d'origine qu'il ne connaît pas ».[326] Le gouverneur Fourn rapporte à M. Carde que l'avocat Germain Crespin interrogé lui a affirmé ne rien savoir de l'Amitié franco-dahoméenne et a ajouté qu'à son avis, « Le jeune Kodjo cherchait à vivre en France aux dépens de ses compatriotes du Dahomey »[327]. Germain Crespin, répondant au gouverneur Fourn en ces termes, s'est de toute manière conformé au climat social régnant dans la colonie. Les deux hommes, par ce dernier argument, ne font preuve d'aucune originalité, puisque, dans la colonie, toute collecte de cotisation pour un groupement est considérée par l'Administration comme une escroquerie. Mais chaque avis émis par Fourn dans cette lettre suffisait à lui seul à limiter, voire compromettre considérablement, l'épanouissement de l'Amitié franco-dahoméenne .

Le gouverneur Carde reçoit entre-temps une note de M. Albert Sarraut lui demandant des renseignements et son avis personnel sur l'Amitié franco-dahoméenne et son fondateur[328]. Il répond que la création de cette association « ne

---

[325] *L'Afrique française.* Renseignements coloniaux, n° 12, 1923, p. 431. Les meneurs du mouvement furent, exceptés une dizaine d'entre eux, condamnés à des peines de prison allant de 6 mois à 2 et 5 ans, et d'autres dont Louis Hunkanrin furent déportés et internés dans des régions les plus arides de l'AOF (Suret-Canale. *op. cit.*, p. 22)

[326] Noter l'application du gouverneur Fourn à ne pas désigner sous le titre d'avocat celui qui est inscrit depuis 1910 au barreau de Bordeaux. Le souci paraît visible de "minorer" le personnage par des termes : "ce jeune homme", "ce stagiaire", "le jeune Kodjo", de le déconsidérer auprès du gouverneur général et du ministre.

[327] ARS, Dakar, AAOF, 8G1 (8), *dossier Marc Tovalou Quenum* (1923), *Lettre manuscrite du gouverneur Fourn au gouverneur général Carde en date du 5 juin 1923.*

[328] *Ibid. Lettre n° 2947 du 2 juin 1923, Sarraut à Carde.*

lui paraît pas avoir d'autre but que de servir de tremplin à Tovalou pour jouer un rôle dans un pays qu'il a quitté depuis longtemps et où il voudrait reparaître avec une certaine auréole »[329]. Puis Carde évoque la publication de l'essai de Tovalou (*L'involution...*) et adresse à Sarraut copie d'une critique ironique de cet essai paru dans le *Figaro*[330]. Jusque-là rien de très compromettant. Mais dès que Carde — alors en mission à Paris — prend connaissance de la lettre de Fourn et des copies de celles de Tovalou l'accompagnant, il informe le ministre des Colonies de leur contenu et annule en des termes on ne peut plus énergiques son accord antérieur concernant la vice-présidence d'honneur de l'Amitié franco-dahoméenne[331]. Au bout de quarante-huit heures, c'est-à-dire le 28 juin 1923, Kojo Tovalou Houénou est convoqué en fin de matinée, au ministère des Colonies où le directeur du Cabinet de M. Carde lui signifie le refus du gouverneur général[332]. Le ministre des Colonies fait de même par une petite note adressée à Tovalou[333]. L'Amitié franco-dahoméenne perd ainsi toute possibilité de s'épanouir. Elle montre tout d'abord à travers ses choix la conception que le personnage a de la vie publique. Elle éclaire sensiblement l'observateur sur les objectifs qu'il s'est fixés, la mutation sociale et le projet de civilisation auxquels il souhaitait voir associer son nom, au Dahomey, en Afrique et dans le monde colonial en général, sur les moyens d'action qu'il a choisis et les difficultés rencontrées à ce stade de son cheminement. Ce refus de coopérer, manifesté par le gouverneur Carde et surtout les méthodes du gouverneur Fourn qui régna sur la colonie du Dahomey de 1917 à 1928, illustrent assez les conditions de la vie politique au lendemain de la première guerre mondiale en AOF Les difficultés de Tovalou révèlent également, plus que la solidarité administrative, l'interdépendance des niveaux les plus élevés du système colonial : Le ministre des Colonies, le gouverneur général et le gouverneur d'une colonie. Albert Sarraut, après un accord verbal « de principe » n'a pas pu prendre la responsabilité définitive de son parrainage de l'Amitié franco-dahoméenne sans en référer à Jules Carde. Et les appréciations de Fourn ont remis en question la décision préalable du ministre des colonies et du gouverneur général de l'AOF Il convient de noter la méfiance des coloniaux envers les intellectuels colonisés à cette époque. Un passage du livre d'un administrateur qui sera plus tard gouverneur général de l'AOF peut paraître édifiant. Pour Jules Brévié, tous les livres propageant les idées nouvelles sont à proscrire, de même que ceux des Africains qui les lisent :

> « L'importation des livres dangereux devrait être prohibée. Ce sont eux qui forment ces péroreurs pédants bourrés de formules vides, ces intellectuels qui clament et réclament des droits imaginaires, sans aucun souci de leurs devoirs et emploient la rouerie acquise à notre contact à exploiter leurs congénères moins dessalés qu'eux.

---

[329] *Ibid. Carde à Sarraut, 6 juin 1923.*
[330] Il s'agit de l'extrait d'un journal qui n'est pas précisé dans ce document, ou reste incomplet et biffé ici et là, et qui fait part de la critique d'Henry Vidal parue dans le *Figaro* du 18 février 1922.
[331] ARS, Dakar, AAOF, 8G1(8), *dossier Tovalou, Lettre n° 366, Carde à Sarraut 26 juin 1923.*
[332] *Ibid.*, Convocation n° 357 du 26 juin 1923.
[333] *Ibid.*, Sarraut à Tovalou, 28 juin 1923.

> Ce sont là des produits d'une assimilation trop rapide, des déracinés qui ont rompu avec leur milieu et n'ont pu se fixer dans le nôtre et qui souffrant de cet isolement où ils ne trouvent aucune assistance morale, aucun réconfort sont voués à des rôles ridicules et malfaisants »[334].

Cette méfiance a probablement contribué à la mise en échec de l'Amitié franco-dahoméenne par les autorités. Il faut ajouter l'antinomie fondamentale que comportait l'objet principal des efforts de Tovalou (« hâter l'évolution », l'entrée des Africains dans la modernité), et la méthode, l'esprit du commandement à cette époque. Les gouvernants parlaient de conduire les colonisés vers une *évolution lente et progressive* ; on y reviendra. Enfin, l'indifférence d'une large partie de l'opinion publique métropolitaine quant aux questions d'outre-mer. S'intéressaient aux questions coloniales quelques intellectuels, quelques rares groupes de militants et ceux qui avaient leurs intérêts liés à l'entreprise coloniale. Autant de raisons qui expliquent que, malgré sa modération, sa volonté de « travailler » à l'intérieur du système colonial, ses idées humanistes, sa générosité, les débuts difficiles de Tovalou le maintiennent dans une relative discrétion. On devine aisément ses premières déceptions. L'homme les accepte avec élégante sérénité, mais elles n'ont pas moins laissé en lui des traces d'amertume qui, semble-t-il, l'ont encore stimulé plutôt qu'elles ne l'ont découragé. L'occasion d'une publicité de plus grande envergure se présentera peu après, au cœur de l'été 1923.

[334] Brévié (Jules), *Islamisme contre naturisme au Soudan Français, essai de psychologie politique coloniale*, Paris, Ernest Leroux, 1922, in *Afrique Française, Renseignements coloniaux*, n° 21,1922

Chapitre 8

L'activiste pannègre — Paris, New-York, Chicago

Tout commence par un fait divers dont l'interprétation, par Tovalou, constitue le point de départ d'une phase importante de son action publique. L'intellectuel modéré des débuts, mesuré dans l'expression de sa pensée, était désireux de contribuer avec le pouvoir colonial à l'amélioration du sort de ses « compatriotes et congénères d'Afrique », à leur entrée dans la « modernité ». Déçu par les proconsuls d'outre-mer (Fourn, Carde et Sarrault), Tovalou s'oriente vers un radicalisme en faveur de la race noire. L'image de lui-même qu'il propose dès lors au public est celle de défenseur de la race noire. Il demeure fidèle à la légitimité à laquelle il se réfère constamment, celle des droits de l'homme et du citoyen : il puise en elle la force de sa conviction. Divers documents d'archives rendent possible l'observation de cette mutation, ou plutôt, de ce changement dans les moyens d'action. On se souvient que le thème de la race était déjà sous-jacent dans l'essai de Tovalou sur *« L'involution »*... A quelle occasion surgit-il ici ? Quelles initiatives Tovalou prend-il ? Avec qui ? Quelles méthodes adopte-t-il ? Quels sont les mots d'ordre de la revendication ? Quels en seront les résultats ? Comment réagissent les autorités coloniales ?

L'incident de Montmartre

Un nombre important de soldats américains démobilisés avaient prolongé leur séjour en France après la Grande Guerre. Dès les premiers jours de juillet 1923, quelques incidents s'étaient produits, mettant aux prises des Américains (blancs) et des Noirs originaires des colonies. Les premiers, à en juger par leur comportement désirèrent continuer à vivre en France selon les pratiques ségrégationnistes encore en usage chez eux. Par exemple, des Américains refusèrent de monter dans des cars où avaient déjà pris place quelques sous-officiers noirs d'Afrique et de Madagascar, de l'école militaire de Fréjus[335]. Une autre affaire

[335] Archives Nationales, SOM, Papiers Prouteaux, PA 50/6, coupures de *La Dépêche coloniale.*

attira l'attention des journaux. Elle eut lieu à Montparnasse, le 29 juin : le gérant du bar « *Le Jockey* » expulsa de son établissement Kojo Tovalou Houénou, sous le seul prétexte qu'il était noir[336]. Les Américains présents dans ce bar se seraient livrés aux plus désobligeantes réflexions sur l'accueil que trouvaient les Noirs en France[337]. Tovalou saisit le député Blaise Diagne qui, à son tour, fait part au président du Conseil, Raymond Poincaré, de ces « incidents regrettables. » Poincaré rassure Diagne et lui promet que des sanctions sévères seront prises désormais contre les tenanciers d'établissements (hôtels ou bars) qui prétendraient faire une distinction entre Blancs et Noirs. Il affirme au député la ferme décision du gouvernement français d'empêcher que de pareils incidents se renouvellent[338]. « Il convient — ajoute Poincaré — de rappeler aux étrangers se trouvant en France qu'ils sont tenus d'y oublier leurs préjugés et de respecter le principe de l'égalité des races garanti par les lois françaises. » Un décret ministériel publié dans la presse le 2 août 1923 prouve que Poincaré a tenu parole.

Dans la nuit du 3 au 4 août, vers 1h 10, Kojo Tovalou Houénou, Georges Tovalou Quénum, son jeune frère récemment arrivé du Dahomey, une jeune danseuse de Montmartre et un ami de Tovalou, Laurent Tricot, administrateur d'une importante compagnie coloniale, « tous très correctement vêtus », précise *Le Journal*, entrent après avoir dîné chez M. Tricot, dans un restaurant de nuit pour un dernier verre de champagne. Il s'agit du restaurant « El Garòn » situé 45, rue Fontaine. Aussitôt arrivés, un garçon leur apporte une table, toutes les autres étant occupées par des Américains. Il (le garçon) repart pour rapporter des chaises, lorsqu'un américain se lève et va parler au gérant... Celui-ci, pour contenter sa clientèle américaine, s'empresse vers les Noirs et leur déclare qu'il ne reste plus de place dans son établissement, donne l'ordre au garçon d'emporter la table et demande à Tovalou et ses amis de sortir. Comme ceux-ci protestent avec véhémence, le gérant emploie la manière forte : il les fait sortir avec l'aide de ses videurs, à coups de pied et de poing. Indignés, Tovalou et ses compagnons tentent vainement d'ouvrir la porte du cabaret. Ils discutent entre eux, mais certainement à voix suffisamment haute pour être entendus du voisinage, fustigeant l'attitude intolérable du gérant, lorsque des agents de police en patrouille arrivent sur les lieux et leur ordonnent de circuler. Le groupe refuse d'obtempérer ; alors les policiers l'emmènent au poste, au grand étonnement des passants et des curieux qui, attroupés autour du cabaret, protestent. Au poste de Police, après avoir enregistré leur état-civil on leur déclare qu'aucune sanction contre le gérant n'est en l'espèce du ressort du commissariat[339].

Décidé à donner à cette affaire les suites qu'elle méritait, Tovalou demanda à son confrère Maître Vincent de Moro Giafferi, d'occuper pour lui, et déposa une plainte en coups et blessures contre le tenancier du cabaret. Laurent Tricot écrivit au président Poincaré pour lui faire part de son indignation. Le député Georges Barthélemy, saisi de la même affaire, adressa à son tour une lettre à Poincaré pour l'informer qu'il projetait de l'interpeller à la rentrée parlementaire au sujet de

---

[336] *Ibid.*
[337] *Ibid.*
[338] *Ibid.*
[339] *Ibid.*

l'incident de Montmartre.

Ce fait divers qui relevait du racisme le plus grossier, suscita dans toute la presse, exceptés quelques journaux d'extrême-droite, une vertueuse indignation. *Paris-Soir, le Journal, Le Temps, l'Oeuvre, Le Peuple,* et *La Dépêche Coloniale* blâmèrent vivement ces touristes offusqués de côtoyer des Noirs dans les lieux publics. *La Croix* du 9 Août 1923, déclara que « le citoyen français n'a pas de couleur spécifique. » Une première sanction fut prise contre le restaurant « El Garón » où s'était passé l'incident : la licence de nuit lui fut retirée[340].

A la rentrée d'octobre, l'affaire fut plaidée devant la Onzième Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine. La presse nota la présence dans l'assistance d'une douzaine de personnalités de race noire parmi lesquelles le député guadeloupéen Gratien Candace. Après l'interrogatoire et les dépositions des plaignants et des témoins, la parole fut donnée aux avocats, deux ténors du barreau parisien : Vincent de Moro Giafferi, partie civile, et César Campinchi prenant la défense du restaurateur. Le tribunal condamna ce dernier à quinze jours de prison avec sursis, deux cents francs (200 francs) d'amende et un franc de dommages et intérêts envers la partie civile[341].

C'est peu après l'incident de Montmartre, qu'un jeune journaliste chercha à rencontrer Tovalou Houénou : Jean-Marcel Fangeat, né le 7 août 1901 à Belley dans l'Ain (mort en 1961), grenoblois, parisien depuis quelques années, ingénieur électricien de formation, qui travailla un temps chez Thomson, amateur de belles lettres et de beaux-arts, homme intelligent et cultivé[342]. Jean Fangeat était responsable de la rubrique artistique et mondaine du Journal *L'Action coloniale* de Maurice Boursaud. *L'Action coloniale* était le supplément hebdomadaire de *L'Autre France.* Cette rencontre marque le début d'une entente très amicale et d'une étroite collaboration.

L'Action coloniale ouvre ses colonnes à Tovalou, qui y publie ses réflexions sur l'affaire de Montmartre : en première page de son numéro du 25 août 1923, paraît « La leçon d'un incident ». Tovalou saisit cette occasion pour exprimer par voie de presse, des revendications plus générales : naturalisation des Dahoméens, celle des Noirs de l'Afrique française, caractère fermé de certaines institutions scientifiques, etc. En fait, il met au devant de l'actualité, les idées pour lesquelles il se bat :

> « J'ai été profondément indigné par les incidents auxquels je me suis trouvé mêlé et qui ont été relatés par la presse. Non que j'en fasse une question personnelle : les inconvenances de quelques étrangers et d'un gérant de restaurant passent plus vite que l'outrage adressé à un peuple tout entier. »
>
> « Pendant la guerre, mes compatriotes ont été appelés au secours de la France. Ils ont combattu vaillamment pour la nation qui

---

[340] *Ibid., lettre de Poincaré à Georges Barthélémy* publiée in *Dépêche Coloniale, coupure de presse non datée*

[341] *Ibid.*

[342] Ces renseignements proviennent de plusieurs entretiens avec Madame Fangeat, la veuve de Jean Fangeat, en février 1981 et septembre 1982 à Paris.

les avaient colonisés. Ils lui ont apporté leur sang et j'ai pu constater l'insouciance[343], le dévouement, en un mot l'héroïsme de ces braves gens. »

« Quiconque songerait à leur contester les droits de tout citoyen français se lancerait dans une politique néfaste et douloureuse. Aussi me suis-je trouvé satisfait que les journaux défendent aussi énergiquement les populations noires. Je sais bien qu'il existe dans le peuple français un certain engouement vis-à-vis de l'Amérique, des idées américaines et de la force américaine. Mais ceux-là ne sont que des étrangers et nous sommes des Français. »

« Tous mes compatriotes aiment la France, mais ils la veulent tolérante et juste. Bien que Siki[344] soit parfois plus populaire que nos députés et nos érudits, nous avons parmi nous des intellectuels qui sont capables de rentrer dans la grande classe des penseurs français. Je réclame pour eux la place qu'ils méritent et les droits qui leur sont théoriquement accordés.

« Que l'on me permette, enfin, une remarque d'un autre ordre, mais qui, au point de vue national, me semble d'un intérêt considérable. Colonisés par la France, nous acceptons sa tutelle. Et cependant, il se produit ce fait arbitraire, que les colons français sont à la fois juge et partie dans notre pays natal. L'intérêt est un sentiment humain que l'on ne peut que difficilement extirper de son âme. Néanmoins, nous demandons aux colons français de l'oublier quelques instants et de croire à notre fraternité comme nous croyons à la leur ».

« Lorsque la loi nous aura définitivement accordé ce que nous revendiquons, lorsqu'une réglementation sévère aura été établie, lorsqu'on reconnaîtra notre valeur en tant qu'êtres civilisés, nous serons prêts, une fois de plus, à prouver à la France notre force, notre intelligence et notre dévouement. La qualité de citoyen français est considérée dans les colonies comme un privilège. Je souhaite qu'elle soit rapidement considérée comme un droit et comme un devoir, de même que dans la métropole. »

La lecture de ce petit article témoigne de tout le parti que son auteur a voulu tirer de l'événement, en lui donnant un caractère des plus symboliques. *L'Action coloniale*[345] avait une diffusion assez importante par rapport aux autres journaux qui constituaient la presse coloniale, et ce journal se présentait dans certains placards publicitaires comme « le plus répandu des journaux coloniaux ». Sous-titré « journal indépendant » à ses débuts en 1917, il précise plus tard son orientation : « Pour la défense matérielle des colonies et protectorats français ». Le journal fait connaître Tovalou à ses lecteurs par des éloges dithyrambiques sur l'intelligence de cet homme, le raffinement de son esprit, sa formation polyvalente,

[343] Il convient d'entendre ici par « insouciance », l'indifférence au danger.
[344] Batling Siki, boxeur sénégalais.
[345] *L'Action coloniale, 25 août 1923*

son savoir encyclopédique. Plusieurs articles, repris par d'autres journaux célèbrent ce « fils de Béhanzin ». Tovalou, le prince Tovalou, ainsi qu'il est présenté par les journaux ne tarde pas à rejoindre l'équipe qui s'était formée autour de la principale rubrique de *L'Action coloniale*, celle qui traite de la politique coloniale de la France. Les rédacteurs chargés de cette rubrique en 1923 sont[346] : le malgache Jean Ralaimongo, ancien instituteur, sous-officier pendant la guerre, franc-maçon, cofondateur du journal malgache *Le Libéré* ; René Maran, récemment revenu de l'Oubangui-Chari où, fonctionnaire colonial, il était en difficulté avec l'administration ; deux français libéraux, de Warody et J. d'Angers[347] et Fernand Gouttenoire de Toury particulièrement intéressé quant à lui, aux questions relatives aux Malgaches et à Madagascar où il compte de nombreux amis.

René Maran, après le jugement de l'affaire de Montmartre, se déclara satisfait des résultats du procès. Il affirma en outre que cette affaire aurait un retentissement chez les Noirs et que ce n'était là qu'un préalable. « Car jusqu'alors ajouta-t-il, malgré les engagements du gouvernement, il fut donné aux Nègres de constater qu'on les tournait en dérision, à présent qu'on avait moins besoin d'eux, et surtout, qu'on les sacrifiait aux étrangers d'outre-mer. »[348] René Maran ne manqua pas de tirer des conclusions, en matière de politique coloniale, à partir de ce fait divers : « [...] il est désormais bien entendu qu'en France, les préjugés de couleur n'existent pas devant la loi [...]. Or, la France étant partout en ses colonies, il saute aux yeux que, là aussi, la loi doit être égale pour tous. Grâce au Prince Kojo Tovalou Houénou, les Nègres auront pu enfin entendre la voix de la vraie France. »[349]

A vrai dire, si on a quelque peu insisté sur l'incident de Montmartre, — le genre d'événement qui a pu se produire bien des fois sans aucune suite, sans aucune publicité — ce n'est pas seulement du fait de l'importance qu'il a revêtue dans la presse en cet été 1923, ni même à cause des dimensions que Tovalou, et plus tard René Maran ont voulu lui donner. C'est essentiellement parce que l'incident marque un tournant dans la vie de Tovalou, — on précisera en quel sens — et parce que cette affaire révèle d'autres aspects de sa personnalité.

La première fois que Tovalou a été victime d'expulsion et de refus de vente, c'était, on l'a vu, au quartier Montparnasse, le 29 juin 1923, c'est-à-dire le lendemain de son rendez-vous rue Oudinot, rendez-vous au cours duquel on lui a fait part du refus du ministre des Colonies et du gouverneur Carde de donner leur caution à l'Amitié franco-dahoméenne, en acceptant respectivement la présidence d'honneur et la vice-présidence. Le 3 août 1923, où s'est produit à Montmartre l'incident qui fit grand bruit, correspond au lendemain même de la publication par le ministre de l'Intérieur, dans quelques journaux à grand tirage, de la circulaire prévoyant contre les restaurateurs, hôteliers et cabaretiers racistes, des sanctions exemplaires. Au surplus, Tovalou connaît le monde de la nuit parisienne. Savait-il au préalable que le cabaretier du « Jockey » à Montparnasse ou le gérant du

[346] Voir *Annuaire de la Presse 1923*, Bibliothèque nationale, Paris.
[347] Il n'a pas été possible d'identifier ces deux membres de la rédaction de *L'Action coloniale*, avec plus de précision.
[348] René Maran, « La France et ses Nègres », *L'Action coloniale*, 10 novembre 1923.
[349] *Ibid.*

restaurant de nuit « El Garón » à Montmartre étaient, de notoriété publique, coutumiers du fait, c'est-à-dire complaisants envers les exigences de leurs clients américains ? Sinon la coïncidence, le rapprochement de certaines dates et de certains faits paraît troublant. Lorsqu'on sait la signification que Tovalou a donnée à cette affaire de Montmartre et l'utilisation qu'il en a faite par la suite, une question vaut d'être courageusement posée : dans cette affaire, que convient-il d'attribuer au pur hasard d'une part, et au calcul de l'autre ? L'histoire sur ce point précis bégaie, faute d'autres preuves, d'autres documents. Ce qu'il faut retenir de l'incident de Montmartre, concerne la réceptivité de Tovalou Houénou à l'événement, à la force de l'opinion collective, et son habileté à les utiliser si ce n'est à les modeler de quelque manière. C'est grâce à cette affaire que Tovalou s'impose à un large public. Malgré les difficultés administratives rencontrées dans ses tentatives pour asseoir et développer l'Amitié franco-dahoméenne. Ce public est d'abord métropolitain. Mais il s'étend vers les colonisés et plus généralement vers tous les lecteurs qui reçoivent les journaux édités à Paris ayant relaté cette histoire.

Enfin, l'incident de Montmartre fait désormais partie de l'image publique du personnage, quand bien même il s'en défendrait. Si on nous fait grâce de l'expression, cet événement lui colle à la peau. Une quantité appréciable de rapports de police ou de documents officiels concernant Tovalou rappellent immanquablement l'affaire de Montmartre. La plupart font remarquer que c'est le ressentiment qu'elle a causé chez Tovalou qui l'aurait décidé à se consacrer à la politique. On sait depuis le chapitre précédent que cette vue des choses est inexacte et réductrice. Les activités de Tovalou depuis 1921 témoignent des orientations de ses efforts et de ses insuccès. On est toutefois enclin à croire que Tovalou s'est laissé emporter par la vague d'indignation et de réprobation qu'a provoquée l'incident de Montmartre et qu'il se pose en victime symbolique du racisme et des injustices coloniales. A la rentrée d'octobre 1923, *L'Action coloniale* annonce que « notre érudit collaborateur et ami » est nommé professeur de philosophie à l'École interalliée des hautes études sociales et qu'il traitera dans son cours de *L'involution phonétique* qu'il oppose à la théorie évolutive de Bergson[350]. Ici commence pour Tovalou une activité publique où il associe théorie et pratique. Il est de moins en moins question de la colonie du Dahomey ou des Dahoméens dans ses déclarations ou dans ses publications. C'est désormais en terme de *race noire* que le problème est posé. Il s'agit donc moins d'un changement d'orientation que d'une action d'ensemble dans laquelle le Dahomey et les Dahoméens sont partie intégrante, un élément de l'ensemble.

Vers un radicalisme pannègre

Le 24 février 1924, le Prince Kojo Tovalou Houénou donne une conférence à l'École Interalliée des Hautes Études Sociales sur le problème de la race noire. Cette causerie comme il avait été prévu, devait être la dernière de la série où l'assistance devait écouter l'un après l'autre, Alfred Aurousseau, un français libéral,

[350] *L'Action coloniale*, 20 octobre 1923.

pour une conférence introductive ; René Maran qui avait choisi de présenter à l'assistance une description précise de la situation des Noirs aux Colonies, et Tovalou devait poser des conclusions. Le jour-dit, René Maran, souffrant est absent et Tovalou est le principal orateur.

Il convient de rappeler qu'après le heurt entre le député du Sénégal Blaise Diagne et le docteur Du Bois à la session de Bruxelles du Congrès Panafricain de 1921, le mouvement panafricain tel que Du Bois l'envisageait n'avait plus grande possibilité de se développer à Paris. L'Association Panafricaine fondée par Blaise Diagne et son homologue guadeloupéen Gratien Candace, pour marquer leurs dissensions avec les Noirs Américains, ne connaissait aucun succès auprès des intellectuels noirs en métropole. En dehors de quelques timides tentatives de propagande au Dahomey et au Sénégal, cette association, malgré les idées appréciables exprimées dans son statut, et dans la presse coloniale, faisait bien peu pour être connue des colonisés. Tovalou essaie dès l'hiver 1924 d'occuper le terrain d'un pannégrisme francophone en friche à Paris. Cette conférence le montre bien ; dont le texte d'abord inséré dans *L'Action coloniale*, puis publié sous forme de brochure et vendu 1Fr.50 centimes, est traduit en langue anglaise[351] et publié dans diverses revues et journaux édités par des Noirs Américains : *Opportunity, The Negro World*[352]*. The Crisis »*[353] inséra dans un de ses numéros une interview donnée à Claude Mac Kay par le Prince Kojo Tovalou Houénou[354]. L'orateur a voulu assurément donner à cette conférence une importance capitale et une assez large diffusion, « marquer le coup ». De l'ensemble des textes publiés par Tovalou, et que nous ayons pu atteindre, celui de la conférence du 24 février 1923 est, sans contexte, un des plus significatifs non pas uniquement de sa personnalité, mais encore de cette deuxième phase de son action publique, celle consacrée au panafricanisme. Tovalou soucieux de plaire en toute circonstance, commençant son discours, s'excuse auprès de son auditoire parisien d'emmener ce dernier à s'intéresser à la situation faite aux Noirs, pendant que d'autres problèmes ardus occupent l'actualité : la crise économique, la question des réparations, les règlements du conflit, etc. En même temps qu'il fait un réquisitoire énergique contre la politique coloniale de la France en Afrique noire, il se livre à un plaidoyer en faveur de ses congénères d'Afrique et d'Amérique. Considérer ce discours de Tovalou comme un plaidoyer et un réquisitoire paraîtrait cependant assez simpliste. Il s'agit tout aussi bien d'un exposé du rôle des Noirs dans l'histoire de l'expansion européenne, de leurs conditions de vie dans les colonies et en Amérique, d'une condamnation sans concession des méthodes de commandement et d'exploitation appliquées en Afrique et de la ségrégation raciale aux États-Unis d'Amérique. Ce discours a des accents de manifeste ou de profession de foi. Son allure générale s'apparente à celle d'un discours-programme. C'est un texte où l'orateur, vibrant de colère et d'audace ne mesure en aucune façon sa générosité, laisse libre cours à son affectivité, donne toute la force de sa conviction et fait des

[351] Kojo Tovalou Houénou, « The Problem of negros in French Colonial Africa », *Opportunity II*, (juillet 1924), p. 203-207.
[352] Organe de la UNIA, de Marcus Garvey.
[353] Organe de la NAACP. Le rédacteur en chef de cet organe est le docteur W.E.B. Du Bois.
[354] *Les Continents*, n° 5, 15 juillet 1924.

propositions.

Tovalou affirme à maintes reprises son attachement indéfectible à la France, son enracinement métropolitain, sa fidélité sincère à la Nation française qu'il tient à dissocier de la politique des responsables et fonctionnaires coloniaux qui ne sont, au demeurant, que « quelques-uns de ses enfants ». Il s'écarte d'emblée, d'abord des parlementaires et en particulier des parlementaires coloniaux et invite son auditoire à faire de même. Pour quelle raison ? Parce que, à la Chambre, les députés taisent les problèmes relevant des droits de l'homme aux colonies. Cette dénonciation vise ensuite le ministre des Colonies « leur chef suprême et provisoire » qui couvre souvent les abus commis par certains fonctionnaires ou affecte de les ignorer. Tovalou semble ne vouloir pour seul interlocuteur que la France à qui il s'adresse à travers l'assistance composée d'intellectuels libéraux et d'hommes de lettres qui l'écoutent. Il insiste sur le manque d'information des métropolitains quant aux réalités d'outre-mer. Il pense que le problème de la race noire, les Noirs eux-mêmes l'ignorent parfaitement car dit-il : « Les races sont toutes les bienvenues comme une magnifique floraison de la terre. » La couleur, pense-t-il, ne doit pas intervenir dans des questions intellectuelles, morales, ou économiques.

> « Ce sont les Européens — certains Européens — qui poursuivent un but égoïste et barbare et croient que la civilisation peut arriver à son sommet en méconnaissant les lois originelles, en abaissant, en asservissant des hommes qui ont le droit naturel de vivre, d'évoluer, d'atteindre le plein épanouissement de leur être. »
>
> « Le problème est lié, poursuit-il, à l'expansion européenne, lorsqu'à la découverte de l'Amérique les Européens ont voulu conquérir des terres. Ils exterminèrent les aborigènes d'Amérique et eurent recours à la main-d'œuvre servile provenant d'Afrique. »

Kojo Tovalou en arrive à la qualité des hommes que le gouvernement recrute pour servir dans les colonies. Il pense que, si ces derniers commettent des abus, et ne possèdent pas toujours les qualités que l'administration devrait attendre d'eux, cette situation provient du laxisme et de la complaisance dans leur recrutement. Après un bilan rapide et combien pessimiste de la présence coloniale en Afrique, Tovalou s'écrie :

> « Si les monstres perdus de vices, imbibés d'alcool, tarés de syphilis que vous nous envoyez n'ont d'autres bienfaits que ceux qu'ils nous ont apportés jusqu'à présent, eh bien, gardez-les pour vous et laissez-nous replonger dans notre misère et notre barbarie. Toute la fatalité qui pèse dans les tragédies eschyliennes n'approche pas de la tragédie africaine. »

Faisant allusion aux méthodes de commandement, au caractère coercitif de l'indigénat et aux abus de l'exploitation coloniale particulièrement au Congo et en Oubangui-Chari, l'orateur continue sa sombre description de la situation des Noirs d'Afrique :

> « Sous couvert de civilisation, on traque des hommes comme des fauves, on les pille, on les vole, on les tue, et ces horreurs sont présentées dans de beaux morceaux d'éloquence comme des bienfaits. On ajoute l'hypocrisie et la fourberie aux crimes. »

Tovalou prend à témoin Victor Augagneur, gouverneur en AEF, intervenu maintes fois au ministère des Colonies pour signaler ces abus[355] et il met l'accent sur le droit à la représentativité des indigènes des colonies d'Afrique Noire, à leur droit à la propriété, à la personnalité civile au regard de la loi.

Les propositions de Tovalou sont précises :

1) Abrogation pure et simple du Code de l'Indigénat

2) Nécessité d'une nouvelle Charte pour les Colonies

3) Représentativité des indigènes dans les affaires du Gouvernement par les députés.

En réalité, toutes ses conclusions se ramènent à la politique coloniale. En cette matière, Tovalou pose le dilemme suivant :

> « [...] Pas de composition, pas de moyen terme ; il faut dire ceci : ou bien l'autonomie absolue pour les colonies, avec l'intervention auprès de la métropole pour les questions générales : ou bien l'assimilation totale, intégrale, sans aucune frontière, sans aucune distinction de race. Assimilez, ou, si vous faites l'aveu de votre impuissance, lâchez prise et donnez l'autonomie. Il ne manque pas en Afrique de génies organisateurs. »

Si Tovalou a déjà évoqué, soit implicitement soit explicitement la question de l'assimilation, c'est la première fois que celle-ci intervient dans un programme d'action et comme solution d'urgence. C'est aussi la première fois que le terme d'autonomie est formulé comme solution de rechange dans le cas où la première, l'assimilation des colonies à la République française ne serait pas décidée par les autorités.

L'autre nouveauté de cette conférence réside dans le rapprochement que Tovalou opère entre la situation des Noirs des colonies d'Afrique et celle des Noirs d'Amérique. Il sait qu'à ces derniers, les droits du citoyen sont déniés pour les mêmes raisons fondamentales : le racisme, l'européo-centrisme, l'oppression d'un groupe humain par un autre, au nom d'une prétendue hiérarchie des races. Tovalou aborde par ce biais d'autres thèmes qui, il convient de le reconnaître, ont une certaine similitude avec les résolutions des Congrès panafricains du docteur W.E.B. Du Bois[356]. Il revendique le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des rares États africains ou d'origine africaine autonomes ; la cessation des échanges ou des cessions de territoires sous tutelles entre grandes

---

[355] Voir l'ouvrage de Victor Augagneur, *Erreurs et Brutalités Coloniales,* Paris, 1928.

[356] Heiting, *op. cit.*, chapitre 4, Ière Partie.

puissances[357] ; le droit de juger et d'être jugé ; le droit à l'instruction.

Condamnation intransigeante de tout ce que les méthodes coloniales peuvent avoir d'inique et de brutal dans leur pratique, ce discours de Tovalou, du point de vue des thèmes qu'il y développe, ne se démarque pas systématiquement des idées auparavant exprimées par son auteur[358]. Tout au plus peut-on parler ici d'une radicalisation et d'un élargissement de ces thèmes. On retrouve le prophète déçu — mais pas désespéré — d'une forme de « modernité africaine », resté fidèle à une vue rousseauiste des peuples non occidentalisés. Voici ce que Tovalou pense de ses compatriotes :

> « Ils ont en moins l'instruction, l'éducation, l'adaptation à la civilisation européenne. Ils ont gardé, plus que nous[359], les vraies et solides qualités qui font la valeur humaine, nous profitons encore de leur conscience, nous profitons de tout leur savoir, de toute leur expérience. Ils ont vécu dans un milieu simple où les sentiments humains pouvaient éclore spontanément. Ils ne comprennent rien à vos complications, à vos conceptions alambiquées de la vie. Ils n'entendent rien à tous vos soucis économiques, à vos tracasseries, à vos agaceries, à vos énervements ; ils ont gardé toute la simplicité, toute la douceur, toute la joie de vivre [...] »

La conférence de Tovalou revêt divers aspects. On se doit de reconnaître que son caractère de réquisitoire ou de plaidoyer prime sur les autres. Il semble que c'est pour cette raison que quelques passages de son texte paraissent manquer de recul. L'orateur se pose comme plaidant un dossier, utilise à bon escient des arguments, des images, pour emporter la conviction de son auditoire. Cet auditoire, il essaie de le gagner à sa cause. (Ce qui l'entraîne, quelquefois, dans la dénonciation des abus, à des généralisations un peu rapides. Deux exemples peuvent suffire à expliquer cette petite remarque : tous les fonctionnaires coloniaux ne sont pas des psychopathes, des alcooliques, des malades, et le bilan que fait Tovalou de ce quart de siècle de colonisation peut paraître hâtif). Dans son discours Tovalou s'assimile parfois à son public, tout en s'adressant aux Français en tant que défenseur de ses congénères ; il prévoit les moindres réactions de son auditoire, réagit avec lui, s'adresse à lui en termes de moralité, d'humanité, fait appel à sa générosité, à sa sensibilité ; il se montre presque constamment courtois, civil, même dans ses emportements, néanmoins, il dit ce qu'il veut dire. Peut-être serait-il plus juste de suggérer que si Tovalou met avant tout l'accent sur les abus et les brutalités et non sur le bilan de la colonisation, sans doute est-ce parce que son premier dessein est de combattre jusqu'à son anéantissement le Code de l'Indigénat qui favorise ces brutalités. Il prend la défense d'un groupe humain opprimé et propose des solutions courageuses qui consistent à instaurer en Afrique noire le respect des

---

[357] La rumeur courait selon laquelle les Antilles ou la Guyane allaient être rendues aux États-Unis. Voir Ch. R. Ageron, « Les Colonies devant l'Opinion Française, 1919-1939 », *Cahiers d'histoire de la presse et de l'opinion*, n° 1, Tours, 1973.

[358] Voir chapitre précédent.

[359] Ce « nous » veut désigner apparemment tous les Africains qui, comme Tovalou, participent de la civilisation occidentale.

droits de l'homme — les trois cinquième au moins de la conférence s'y réfèrent — et à élargir l'application de ce principe aux Noirs d'Amérique.

Tovalou ne condamne pas cependant le fait colonial en lui-même. Des deux solutions qu'il propose, l'assimilation ou l'autonomie, celle qui lui paraît souhaitable et sur laquelle il insiste est bien l'assimilation. L'autonomie apparaît ici comme une solution extrême, une solution à laquelle on aurait recours faute de pouvoir obtenir la première. Toutefois, cette autonomie envisagée, est atténuée par « le maintien des liens avec la France pour les questions générales ». Une colonisation généreuse, réellement humanitaire, conforme à la France des droits de l'homme, aux Révolutions françaises de 1789 et de 1848, charitable, chrétienne — n'oublions pas l'école Saint-Genès — ; une colonisation en somme qui corresponde à l'image idéalisée de la France « si belle, si grande et si généreuse »[360] et qui vise à l'épanouissement des peuples colonisés (ici, des Noirs d'Afrique).

Quelles sont, enfin, les réactions du public métropolitain et des milieux coloniaux à l'égard de cette conférence ? Difficiles à percevoir dans l'immédiat. Difficile aussi de préciser le nombre de gens que le texte a pu effectivement gagner à la cause des Noirs, lorsqu'il a été publié. Toutefois, l'annonce est faite par cet exposé, d'initiatives encore plus importantes de son auteur ; car, tout en gardant une autonomie d'action, en marge de tous les partis politiques, il cherche à assurer une continuité au mouvement pannègre à Paris. C'est donc dans l'accueil qui sera fait à ses activité ultérieures qu'on peut raisonnablement mesurer la portée de la conférence de Tovalou sur le problème de la race noire.

La Ligue universelle pour la défense de la race noire

Le 30 avril 1924, c'est-à-dire environ deux mois après la conférence au centre Interallié, Kojo Tovalou Houénou fonde « La Ligue universelle pour la défense de la race noire ». Le siège de cette association est situé 126 rue de Provence dans le VIIIe arrondissement à Paris. Ses buts sont précisés dans l'Article II de ses statuts :

> « Développer les liens de solidarité et d'universelle fraternité entre tous les membres de la race noire ; les grouper pour la reconstitution de leur terre d'origine : l'Afrique, le plus vieux de tous les continents ; les défendre contre toutes violences, sévices ou exactions ; les protéger dans leurs biens et leur personne, combattre les calomnies intéressées des exploiteurs qui propagent le dogme de l'infériorité des races, pour justifier leur asservissement et éterniser leur tutelle ; d'obtenir que les Noirs soient traités sur toute la surface du globe comme des hommes libres jouissant des droits

[360] Ces qualificatifs se retrouvent dans nombre de documents où Tovalou fait allusion à la France. Plus qu'une simple figure de style, ceci peut révéler l'image qu'il se fait de la France. Celle-ci, on le verra, est assez proche de celle que des contemporains comme René Maran, Félix Eboué ou Gaston Monnerville et bien d'autres se font de la France.

indescriptibles du Citoyen ; venir au secours des nécessiteux, apporter les bienfaits de l'instruction et de l'éducation jusqu'aux peuplades les plus reculées du Centre africain ; concourir au développement et à l'éducation de la race en créant des établissements de science et d'art, des écoles primaires, secondaires, industrielles, et d'agriculture obligatoires, des collèges, des académies, des universités, des crèches pour les enfants, des hospices pour les vieillards, des foyers, des salles de réunions, des bibliothèques publiques, des revues de journaux ; veiller au maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États Africains ou gouvernés par des Africains qui jouissent actuellement de leur autonomie : Abyssinie, Libéria, Haïti, Saint-Domingue, etc... et s'opposer par tous les moyens matériels et moraux à cette nouvelle forme de la traite : la cession ou la vente d'un pays ou d'une colonie à une nation étrangère. »[361]

Ainsi est conçu cet immense projet orienté dans diverses directions dont toutes concourent à la sauvegarde et à l'évolution globale de la race noire partout dans le monde ; il convient d'entendre par évolution de la race noire, la participation de celle-ci à la modernité, à égalité avec les autres races. Ce vaste programme se résume à la renaissance du continent des points de vue économique, politique, social et culturel. L'Afrique noire pourrait en suivant ce programme combler ce qui fait son retard par rapport à l'Occident. Cette conception de l'homme noir du XXe siècle est voisine de celle des leaders noirs américains, spécialement de Booker T. Washington. On ne peut pas manquer de la rapprocher de celle d'autres africains de l'ouest du XIXe siècle, James Africanus Horton (1835-1912)[362] et E.W. Blyden[363]. Ces deux précurseurs de la pensée moderne en Afrique Noire avaient accepté les valeurs occidentales comme des valeurs humaines et jugeaient le Noir capable de les assimiler. Tous deux pensaient, d'un commun accord, que les Noirs pouvaient « prouver au monde » qu'ils étaient capables d'être les égaux des Européens : « En recherchant les qualités qui font la dignité d'un État, en cultivant les vertus qui valorisent les individus et les communautés [...] »[364] Pour atteindre ses objectifs, la Ligue universelle pour la défense de la race noire (LUDRN) compte créer des sections dans les différents pays ou vivent des populations noires.

Le Comité de direction de la Ligue est composé à l'origine de sept membres, tous des Noirs. Son fondateur en est le président ; il compte d'abord deux vice-présidents : René Maran, et un homme de grande valeur, le capitaine de vaisseau

---

[361] Archives nationales, SOM, Paris, affaires politiques, 542/10 ; voir aussi la p. 4, des numéros du journal *Les Continents*, Archives Nationales, SOM - SLOTFOM, v. 6.

[362] James Africanus Horton, médecin militaire, auteur d'ouvrages médicaux et politiques, entrepreneur, d'origine ibo (Nigéria actuel), né à Freetown en Sierra-Léone. Auteur entre autres ouvrages de *West African countries and peoples* et *Vindication of the African race*, Londres, W.J. Johnson, 1868.

[363] Edward Wilmot Blyden. Parmi les nombreuses publications de Blyden, on retiendra *The people of Africa*, New York, 1871 ; *Christianity, islam and negro Race*, Londres, 1888 ; *The African problem and methods for its solution*, Washington, 1900.

[364] Voir C. Fyfe, *Africanus Horton, West African Scientist and Patriot*, New York, 1972 et H. Lynch, *E.W. BlydenPannegro Patriot*, Londres, 1968.

Camille Mortenol (70 ans), disciple de Victor Schoelcher qui le connaissait depuis le lycée. Fils d'esclave affranchi, né à la Guadeloupe où, de la côte occidentale d'Afrique son père avait été transporté, Camille Mortenol fut élevé par les Pères Jésuites ; envoyé à Bordeaux, il y reçut le diplôme d'études secondaires et prépara le concours d'entrée à l'École Polytechnique. Mortenol fut le premier noir à y être admis. A sa sortie, il choisit de servir dans la marine de guerre, la « Royale », arme aristocratique s'il en fut. Officier de grande réputation, le Général Gallieni le désigna parmi bien d'autres pour organiser la défense aérienne du camp retranché de Paris, au moment où en 1914, l'aviation allemande commença à bombarder la capitale[365]. En 1924, le commandant Mortenol participe au Comité directeur de la LUDRN, comme à d'autres associations d'outre-mer. Il fait profiter de sa longue expérience les jeunes militants noirs, cautionnant de son nom et de son autorité leurs groupements. Ses conseils et ses avis sont inspirés du sentiment de solidarité qui doit guider les jeunes dans leur action[366].

Le secrétaire et le trésorier de la LUDRN est — du moins dans les textes officiels — le prince Béhanzin, Arini, Ouanilo Frédéric (1885-1928) fils du roi Béhanzin ; c'est le propre cousin de Tovalou, il est avocat au barreau de Bordeaux. Le secrétaire-adjoint de l'association est Gaston Monnerville[367] âgé de 27 ans en 1924, d'origine guyanaise, qui a fait ses études au collège de Cayenne, au lycée Bernuy de Toulouse puis à Paris, et qui se fera remarquer comme avocat de grand talent[368]. Il est membre du cabinet de Maître César Campinchi, qui sera quelques années plus tard un des ténors du parti radical-socialiste. Combatif, intelligent, volontaire dans la lutte pour les droits de l'homme, Gaston Monnerville depuis son arrivée à Paris en 1921 milite dans plusieurs associations d'outre-mer.

Le Comité Directeur de la LUDRN compte deux autres membres, Lapompe, Paironne, Emmanuel, Fabien, martiniquais, avocat à la cour d'Appel de Paris, et Salvador Alexandre (37 ans) d'origine dahoméenne, afro-brésilien en réalité, ancien professeur de sciences[369].

Plus tard, l'avocat haïtien Louis Morpeau se joindra à l'équipe comme troisième vice-président.

C'est le comité directeur formé en ce printemps 1924 qui a du faire face aux premiers frais d'installation et de fonctionnement de la Ligue. Les cotisations, fixées par la LUDRN et qui constituent ses seuls moyens d'existence sont fort variables[370]. Dix francs pour les membres actifs, trente francs pour les membres

---

[365] Pour de plus amples détails sur la vie du commandant Mortenol, voir Gaston Monnerville, *Témoignage de la France équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Plon, Paris, 1975, p.115-120. Du même, « Portrait d'Héliodore Camille Mortenol » in *Les Africains hors d'Afrique*, Histoire générale de l'Afrique », tome VIII, Paris, éditions F. Beauval, 1972, p 521.

[366] *Ibid.*

[367] Voir Gaston Monnerville, témoignage déjà cité. Consulter également le *Dictionnaire des parlementaires*, article « Gaston Monnerville ». Monnerville, président du Conseil de la République de 1947 à 1958, puis président du Sénat jusqu'à 1968. Membre du Conseil constitutionnel jusqu'en 1983.

[368] Sa plaidoirie à l'occasion de l'affaire Galmot, en 1931, est un texte remarquable, voir Gaston Monnerville, *Témoignage, op. cit.*, annexe.

[369] Archives Nationales, SOM, Paris, affaires politiques, 542/10.

[370] *Ibid.*

correspondants, cinquante francs pour les membres honoraires, cinq cents francs pour les membres donateurs et deux mille francs pour les membres bienfaiteurs.

En marge de tous les partis, le comité directeur de la LUDRN estime que, pour agir avec efficacité, il est d'abord nécessaire de faire connaître cette association. Deux moyens de propagande sont envisagés pour l'immédiat :

1°) Des soirées culturelles et mondaines sont prévues (réunions, musicales, littéraires, conférences sur la race noire, concerts). La Ligue se propose de les organiser dans des lieux bien connus du public : Salle Gaveau, Centre Interallié, l'Arsenal, endroits où se rassemblent des gens susceptibles d'être intéressés par les questions d'outre-mer[371].

2°) La publication d'un organe de presse est l'autre moyen auquel Tovalou et ses amis ont songé. L'idée est lancée d'un journal qui aurait pour titre, *L'intercontinental*[372]. Mais un autre titre de même inspiration se substitue au premier projet : *Les Continents*. Le 15 mai 1924 marque la naissance de ce journal que toute la presse parisienne salue.

Commence alors pour Tovalou une période où il est partagé entre des activités multiples, politico-mondaines, ou tout simplement mondaines, le journalisme, le militantisme et les cours de philosophie et de linguistique. Conférences sur conférences sont données par Tovalou dans le cadre de la LUDRN Il en est de même des soirées culturelles qu'il préside.

Une mention particulière mérite d'être faite à Alexandre Mercereau, fondateur de l'Université du Caméléon et homme de lettres passionné par la variété des cultures. L'université du Caméléon est en fait un centre culturel, plus précisément un cabaret littéraire sis au 241 du Boulevard Raspail à un pas du quartier Montparnasse[373], où venaient se produire chaque soir, des poètes, des écrivains, des conférenciers de langue française et étrangères, accompagnés de musique, de chants, de chœurs, des danses populaires exécutées par des groupes de toutes provenances portant des costumes locaux. La littérature propre à la langue de chaque région de France, la musique moderne étaient aussi au programme du Caméléon dont l'organisateur s'appliquait à offrir au public « un miroir assez complet de l'âme du monde entier »[374]. Le 31 mai 1924, au Caméléon, a lieu sous la présidence du fondateur de la Ligue universelle pour la défense de la race noire, une grande soirée de Noirs africains et américains. Y assistent une centaine de personnes, dont une vingtaine de Noirs. Après une causerie de Tovalou sur le thème : « Noirs d'Amérique et Noirs d'Afrique », Miss Ruth Allen, l'organisatrice de la soirée intervient pour entretenir l'assistance du « théâtre nègre », et Léon Aurousseau, homme de lettres, après avoir disserté sur « l'Ame Noire » annonce qu'un théâtre nègre sera installé à Paris. Le jazz et les chants de « negro spirituals » ont connu un remarquable succès au cours de cette soirée au Caméléon, animée par des artistes noirs américains de grands talents : les chanteuses Florence Jones, Brickshop Smith, le pianiste Palmer Jones, les ténors Crutcher et Evens, le batteur

---

[371] Entretiens avec Gaston Monnerville, mars 1982, à Paris.

[372] Archives de l'AOF, Dakar, Sénégal, *Lettre du Prince Ouanilo Behanzin au ministre des Colonies, Albert Sarraut, Bordeaux.*

[373] L'emplacement correspond actuellement au restaurant Leduc, sortie du métro Raspail à Paris.

[374] Archives Nationales, SOM, SLOTFOM, III, 63. *Carte d'invitation des Vendredis du Caméléon,* verso.

(on disait le tambour) Buddy Gilmore, le chanteur Dooley Wilson et quelques autres artistes en renom. D'autres soirées semblables ont fait suite à celle-ci. On peut noter celle du 6 juin 1923 qui devait être présidée par le Prince Ouanilo Behanzin ; en l'absence de ce dernier, la présidence en a été assurée par Tovalou. Des causeries sur « l'âme dahoméenne » (par Tovalou), « le noir d'Afrique » par Aurousseau, alternèrent avec de la musique, des chants et danses « fon » du Dahomey exécutés par des Dahoméens anciens combattants pour la plupart.

Deux amis de Tovalou ont apporté leur concours à la Ligue à ses débuts : la pianiste cubaine Gloria de la Cuesta qui participe à des soirées organisées au Caméléon dans le cadre des activités de la LUDRN et le ténor noir américain Rolland Hayes qui au cours de sa tournée en Europe donne, salle Gaveau, le 25 juin 1924, un récital au profit de cette association.

L'action de la Ligue ne se borne pas, on s'en doute, à la propagande à Paris. Ses initiatives en direction des colonies, ses prises de positions tant pour les questions coloniales que pour les questions internationales seront analysées ultérieurement au cours du chapitre, dans la rubrique consacrée à l'étude du journal *Les Continents*. On a préféré procéder ainsi pour garder une certaine unité à l'exposé et compte tenu du fait que les membres de la Ligue conjuguent action militante et journalisme.

Les milieux coloniaux ne manquent pas de manifester quelque irritation au regard de la propagande et de l'essor que connaît ce groupement. Des enquêtes et une surveillance ferme sont prescrites sur ce nouveau groupement et son journal : « leurs tendances sont nettement hostiles à l'action de la France »[375]. Les coloniaux s'en prennent d'abord à la personne même du fondateur de la Ligue. Un petit entrefilet titré : « Un prince dahoméen ? » paraît dans les *Annales coloniales* début juillet 1924 et l'auteur de cet article émet des doutes sur l'authenticité des origines princières de Tovalou. Faire passer pour un usurpateur de titre le fondateur de la Ligue peut constituer un moyen subtil de le déprécier aux yeux du public et par conséquent de compromettre le développement de la LUDRN. Tovalou, conscient du danger, met à profit son droit de réponse et donne une riposte assez vive. Dans leur numéro en date du 12 juillet 1924, les *Annales coloniales* publient une mise au point sur « la lignée de Tovalou ». Kojo Tovalou Houénou y explique les origines du clan des Houénou, l'antériorité de ce clan et ses liens envers la dynastie des Béhanzin, une critique est brièvement formulée à l'administration coloniale et il poursuit :

> « Mon quartier de noblesse ne serait-il qu'un quartier de bœuf qu'il n'est pas déplacé parmi les illustres blasons devant lesquels vous vous inclinez en Europe ! Lisez le *Domesday book* anglais, ainsi que l'histoire de la noblesse française ou européenne en général, vous verrez que les plus beaux noms ont été portés par des bouchers, des tailleurs, etc., et des soudards passés généraux et rois. »
>
> « Le premier qui fut roi fut un voleur sans juge. Je me félicite

[375] Archives Nationales, SOM, SLOTFOM, III. *M. le Ministre des Colonies à M. le Ministre de l'Intérieur, Direction de la Sûreté Générale, 30 mai 1924.*

d'habiter heureusement comme vous la belle République française où il y a des lois et des juges. Je demande en bon citoyen français que tous ces faux démocrates, pires que les roitelets tyranneaux qu'ils ont détrônés, soient chassés et punis afin que règnent la liberté, l'égalité et la fraternité ! ».

« Je combats, ajoute Tovalou, le despotisme des mauvais français qu'injustement et injurieusement vous confondez avec la vraie France que je chéris comme une mère. Je l'ai prouvé sur le champ de bataille *(sic)*. »

Au-delà de l'aspect anecdotique de cette vive répartie, on peut remarquer que Tovalou, en 1924, en métropole, tire pleinement parti des libertés d'expression et d'action garanties par les lois françaises. Citoyen français, heureux de l'être, fier de s'affirmer comme tel, il est tout aussi désireux d'être considéré du point de vue de son identité originelle, de bénéficier en tout lieu des honneurs et des avantages dus à son rang dans la société africaine. En outre, les succès rencontrés dès les premiers mois de la LUDRN et de son journal lui permettent de continuer sur cet élan.

Tovalou en Amérique : étude et propagande

Le projet d'un voyage aux États-Unis d'Amérique avait été conçu par Tovalou dès la fondation de la LUDRN, et le premier numéro du journal *Les Continents* l'annonçait. Ce voyage avait deux finalités : la première alliait propagande et stratégie ; la seconde relevait de l'étude pure ou de l'enquête directe.

L'intention de Kojo Tovalou Houénou était de faire auprès des Noirs Américains une active propagande en faveur de LUDRN par des conférences dans les villes américaines à forte population noire. En effet, une association[376] s'était créée qui organisait des cours consacrés à l'étude des populations noires, de leur vie, de leur histoire et de leur littérature[377]. La LUDRN et son fondateur, se mettant au-dessus de tous les courants pannégristes américains, souhaitent amener les leaders du mouvement noir aux États-Unis principalement Marcus Garvey et W.E.B. Du Bois, indépendamment des divergences qui opposent ces derniers, à participer à une fédération internationale pannègre dont la LUDRN à Paris serait l'instance institutionnelle.

L'autre préoccupation de Tovalou est d'étudier la situation des Noirs aux États-Unis, leurs conditions de vie, la manière dont un certain nombre d'entre eux ont réussi à constituer une bourgeoisie moyenne, intellectuelle. Pour Tovalou, aucun mode d'appréhension de la réalité sociale ne vaut l'enquête directe. En cette matière, on l'a vu, les leçons de l'économiste Frédéric Le Play ont laissé des traces durables. La naissance et le développement de la bourgeoisie noire américaine constituent pour Tovalou et ses amis, comme pour la plupart des intellectuels noirs

[376] Archives Nationales, SOM, Paris, SLOTFOM, V,6, *notes de l'Agent Désiré, mai 1924*. Les services de renseignements du SCAI n'ont pas précisé la nature de cette association, pas plus que le journal *Les Continents* ».

[377] *Ibid.*

francophones des années 1920, un modèle dont ils pensent pouvoir s'inspirer, dans leur lutte pour l'égalité.

Le moment du voyage n'est pas mal choisi. Le tout premier numéro du journal *Les Continents* mentionne dans un tout petit entrefilet sous le titre « Le plan Garvey » que, le *Negro World*, journal de la Universal negro improvement association (UNIA) annonce dans sa livraison du 26 avril 1924, que le IVe Congrès annuel de cette association se tiendra durant tout le mois d'août sous la présidence de Marcus Garvey. On y discutera, ajoute *Les Continents*, le « plan Garvey », plan industriel et commercial pour le développement de l'Afrique. Le congrès selon le même journal devra étudier les moyens d'aider plus efficacement et d'augmenter les moyens de production des États indépendants, Abyssinie, Haïti, Libéria, Saint-Domingue[(3)]. La police de renseignements s'est hâtée de trouver que le nom de la Ligue universelle de la race noire « rappelle singulièrement celui de la « Universal Negro »[378]. Elle, (la police) juge qu'en définitive, la LUDRN et son journal sont, avant tout, garveyistes, comme tous leurs membres.

Les autorités, informées du projet de ce voyage prennent des mesures pour l'en empêcher. Le député Blaise Diagne intervient auprès du ministre des Colonies pour que ce dernier demande à son collègue de l'Intérieur de faire le nécessaire :

> « Or, j'ai tout lieu de suspecter, dit expressément le ministre des Colonies, le loyalisme de cet indigène qui entreprend actuellement en France une campagne panafricaine assez active ; aussi, serais-je obligé de considérer comme dangereux son voyage en Amérique, et, en conséquence, j'attacherai du prix à ce que son passeport lui soit refusé, dans le cas où il en ferait la demande dans ce but. »

Ces précautions des autorités françaises ont été vaines puisque, Tovalou débarque à New-York, le 16 août 1924. Le ministre des Colonies, Daladier, adresse à son homologue des Affaires étrangères une lettre datée du 2 septembre 1924 par laquelle il lui demande de surveiller les activités de Tovalou :

> « Il résulte des renseignements parvenus à mon département que le dahoméen Tovalou Houénou qui sous le nom de Prince Tovalou Houénou dirige le journal *Les Continents* serait parti au début du moins d'août en Amérique où il aurait l'intention de faire une série de conférences sous les auspices de Marcus Garvey. Tovalou aurait peut être saisi l'occasion pour assister au congrès pan-noir qui s'est tenu le mois dernier à New-York. J'ai l'honneur de vous prier d'appeler l'attention de notre représentant aux U.S.A. [...] et de lui faire part du désir que j'aurais d'être tenu au courant des agissements de Tovalou ».

---

[378] SLOTFOM, III/63.

Le 18 août, le Prince Tovalou est présenté officiellement au congrès de la UNIA, qui se tient à Harlem (le quartier noir de New York), par Marcus Garvey en personne et par le président de la section française du *« Negro World »*,Th. Stephens. La veille, le 17 août, il a participé à la visite du Booker T. Washington, le nouveau navire de la UNIA[379].

Dans un discours purement protocolaire, Tovalou n'a pas manqué d'affirmer l'originalité de la France, pays des droits de l'homme :

> « La France métropolitaine ne veut pas tolérer et ne tolérera jamais les préjugés de couleur. Elle considère ses enfants noirs et jaunes à l'égal de ses enfants blancs[380]. Mais, dans ce même acte de foi, le leader panafricain ajoute : Nous voulons avoir notre place au soleil, nous voulons travailler pour la Rédemption de l'Afrique. »[381]

C'est le 20 août 1924 que celui qui est appelé en Amérique « the Prince of Dahomey » est solennellement reçu. A cette réception de Tovalou, le président de la UNIA, n'a pas lésiné sur les moyens. Ainsi que le rapporte *Les Continents*, le *New York Herald* et la plupart des « journaux blancs » d'outre-Atlantique et bien entendu le *Negro World*, ont relaté élogieusement cette « grandiose manifestation »[382]. A un rassemblement de plus de 5 000 militants enthousiasmés autour du Liberty Hall en grande pompe, Tovalou, après le cérémonial de la UNIA (défilé, hymne, et slogans) prend la parole. C'est, semble-t-il, le discours politique le plus important de son séjour en Amérique. Assurément un des textes les plus représentatifs de son action publique[383]. Tovalou commence par évoquer brièvement le passé de l'Afrique « qui veut désormais se régénérer, et l'histoire de ces Noirs d'Amérique : « ... las de tant d'épreuves imméritées, indignés du sort inique qui vous échut d'une partie ingrate et hostile à votre adoption [...] vous vous êtes détournés d'un sol barbare pour jeter vos regards sur la terre d'Afrique qui fut votre berceau. »

Tovalou désapprouve-t-il les ambitions du président Marcus Garvey qui, dit-il, prône le sionisme de la race noire ? Il ne le dit pas explicitement, brutalement. Il pense, au contraire, que la UNIA « a l'avantage, de préciser nettement le problème [...] » à savoir, la renaissance du continent africain, l'accès de l'homme noir à l'égalité avec les autres hommes. Mais ceci ne veut pas dire que Tovalou approuve les objectifs de Garvey. S'il reconnaît les raisons qui sont à l'origine de ce sionisme, il se garde de confondre radicalisme dans l'action et utopie, faisant allusion au slogan et aux projets de Garvey, Tovalou dit :

> « Je connais la vanité des formules oratoires et des écrits les mieux pensés et médités [...] L'Afrique, le plus vieux de tous les continents, peut bien disposer d'elle-même plus légitimement que ces

---

[379] « Notre Directeur en Amérique, Du Liberty Hall au Carnegie Hall et à Philadelphie », *Les Continents*, n° 9, 15 septembre 1924 ; « . »
[380] *Ibid.*
[381] *Ibid.*.
[382] *Ibid.*
[383] *Ibid.*

fantômes créés par les hallucinations wilsoniennes. »[384]

On ne peut manquer d'observer qu'en ces termes, Tovalou se démarque de toute évidence du mouvement Garvey.

Sur sa conception de l'action pannègre, il se prononce sans ambages : il préfère la diversité au monolithisme.

> « La race noire présente des groupements importants dans le monde entier ; il faut leur permettre de contribuer à l'œuvre de rédemption selon leurs méthodes, leurs disciplines, leurs ressources, leurs activités[385]. Dans ce but de diversité dans l'action nous avons fondé à Paris, « La Ligue universelle pour la défense de la race noire ». Elle doit rallier en fédération toutes les sociétés existantes ; elle sera chargée de présenter nos revendications à la Société des Nations. »[386]

Les objectifs et les moyens d'action de la LUDRN sont donc ici précisés par son fondateur. Pour convaincre les Noirs américains du choix de Paris comme centre du pannégrisme, Tovalou se livre à un véritable plaidoyer en faveur de la capitale française. Il vante ses avantages géographiques, culturels et diplomatiques ; et il fait l'éloge de la *francité,* de l'humanisme et de l'universalisme français qu'il oppose à l'impérialisme anglo-saxon, à sa cupidité, et sa brutalité.

Il y a lieu de se demander si certains passages de ce discours — assez durs pour les Américains Blancs qui briment les Noirs — n'ont pas immédiatement provoqué une réaction des milieux politiques américains[387]. Les gratte-ciel, « bâtisses hideuses », « les constellations jetées dans un geste ambitieux sur le bleu de leur drapeau », paraissent des images inspirées par l'indignation de l'orateur face au sort réservé aux Noirs en Amérique. Il se ressaisit et termine son discours avec poésie :

> « Dans les ténèbres profondes et mystérieuses de la nuit, elles (les étoiles) jettent tous leurs feux et tout leurs éclats. C'est ainsi que les races doivent s'orner de leur diversité pour émailler la surface du globe [...] ».

Ce discours officiel de Tovalou a plutôt déçu Marcus Garvey. Tovalou n'a pas été aussi anti-français que le leader jamaïquain et ses collaborateurs l'avaient espéré. Ce plaidoyer en faveur de Paris, de la France et de sa politique à l'égard des populations sous sa tutelle, leur a déplu. Dans le même sens, Garvey a été irrité par la volonté affirmée de Tovalou et des membres de la LUDRN d'englober et de

---

[384] *Ibid.*

[385] Soulignés dans le texte original.

[386] Soulignés dans le texte original.

[387] Nos recherches ont été vaines sur la question. Nous ne désespérons pas de trouver un jour un document qui révèle les réactions des milieux américains de la politique à la suite de ce discours, un rapport du représentant français, etc. Mais peut-être, après tout, ces passages sont-ils passés inaperçus dans un pays anglophone, puisque Tovalou a fait son discours en français.

contenir son mouvement. Garvey, célébra, malgré tout, les mérites du « Prince Kojo » et le nomma Potentat de la UNIA, un des grades les plus élevés dans les distinctions honorifiques de son association. On dansa sur des rythmes de jazz américain. Peut-être un terrain d'entente est-il plus tard trouvé dans les mesures économiques de solidarité que le congrès de la UNIA a décidées de prendre pour le développement du continent africain.

Tovalou après New York poursuit sa tournée d'étude et de conférences. Il est reçu dans des villes à fortes populations noires. A Philadelphie (Pennsylvanie) le 26 août par un représentant du maire de la ville, et par la section locale de la UNIA, à Buffalo dans l'État de New York, à Détroit (dans le Michigan), à Gary (Indiana), à Cleveland (Ohio) et enfin à Chicago. L'importance de Chicago n'échappe pas au président de la LUDRN. Cette ville compte un nombre important d'intellectuels noirs. « Les communautés noires de Chicago et de Détroit ont toutes deux prétendu qu'elles étaient devenues — dans les années 20 — le centre de la bourgeoisie de couleur. » C'est l'avis du sociologue noir américain Franklin Frazier dans son étude sur la bourgeoisie noire aux États-Unis[388]. Chicago est une des villes où Tovalou a le plus séjourné. Il y retrouve des personnalités noires qu'il avait rencontrées auparavant à Paris et prend contact avec d'autres : le docteur W.E.B. Du Bois, Sir Rober Abbot, éditeur d'un grand journal de la ville, le *Chicago Defender* tirant à plus de 160 000 exemplaires[389]. Avec Sir Robert Abbot, en compagnie du docteur Moton du Tuskegee Institute et du docteur Cleveland Hall, Kojo Tovalou Houénou a déposé une couronne au pied de la statue d'Abraham Lincoln en hommage à l'anti-esclavagiste[390].

Les relations avec Marcus Garvey n'ont pas tardé à s'assombrir. Ce dernier ne lui pardonne pas d'avoir pris contact pendant son séjour avec les chefs de la National association for advancement of coloured people (NAACP), c'est-à-dire W.E.B. Du Bois et ses amis, ainsi que Tovalou l'affirme dans une lettre écrite de prison au Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

> « On m'accuse de Garveyisme. Or le leader américain noir Marcus Garvey déclencha une violente campagne de presse contre moi parce que j'ai fréquenté ses ennemis mortels, docteur Du Bois de la NAACP, National association for the advencement of coloured people, et Sir Robert Abbot, *Editor of Chicago Defender.* »[391]

C'est sensiblement le même propos tenu à Harlem (à New York) qu'il a réitéré à Chicago, exhortant les étudiants de la Western University, les ouvriers de cette ville et les notables de Calumet Avenue à faire de Paris leur véritable capitale « sentimentale », intellectuelle et artistique[392]. *Les Continents* reconnait que « nous

---

[388] Voir Franklin Frazier, *Bourgeoisie Noire,* Plon, Paris, 1969, p. 114, et du même auteur, *The negro family in Chicago* », thèse de Doctorat, université de Chicago, 1932.

[389] *Ibid.* « *Les Continents* » avance le chiffre de 500 000.

[390] Archives nationales, AOF, Dakar 8G(1)8. *Dossier Marc Tovalou Quenum. SAR Prince Kojo Tovalou Houénou, à M. Le Garde des Sceaux. Cotonou, le 1er septembre 1926.*

[391] Archives de l'AOF, Dakar, 8G(1)8. *Dossier Marc Tovalou Quénum,* lettre déjà citée.

[392] « Notre Directeur en Amérique, de New York à Chicago », *Les Continents,* n° 15, 15 décembre 1924.

sommes bien loin de ce pannégrisme belliqueux que certaine presse d'ici a cru déceler dans les premiers discours du Prince Kojo Tovalou Houénou. »[393] Le président de la LUDRN a la présence d'esprit de se mettre sous la protection de la France dans son périple, et pour cause :

> « Dès que je pénétrais dans une ville, mon premier geste était une visite de déférence au consul français. Le mobile était intéressé, j'en conviens. Dans ce pays de lynchage, c'était une façon de me mettre à l'abri. »[394]

Ainsi la tournée se déroula en toute sécurité et sans heurt... si l'on excepte une incartade dans la vie privée de Tovalou, qui fit un petit scandale à Chicago, révélé par le *Negro World* sur le tard : « Tovalou aurait séduit une française de Chicago, Mrs. Zulme Knowlton, l'épouse d'un américain blanc. »[395]

Le voyage de Tovalou suscite en France, diverses réactions et diverses interprétations dont témoignent les journaux de l'époque.

Dans son numéro du 15 octobre, *L'Éclair*, sous la signature de Marcel Espiau, avance que : « Le Prince Tovalou incline vers un séparatisme assez inquiétant » et s'alarme du projet de Tovalou qui consiste à faire de Paris « le centre d'un grand mouvement pannègre qui se prépare ». Le journaliste de *L'Éclair* s'exclame : « Nous allons donc bientôt voir affluer dans notre ville des centaines et des centaines de nègres avec suite et bagages, ce qui, évidemment, constitue pour les hôteliers l'heureuse perspective d'une bonne affaire. Et pour d'autres, que cette industrie ne touche pas, le prologue d'une longue suite de tourments. » Le journaliste rassure son public avec un ton paternaliste, mêlant l'ironie à la vérité historique. Il met l'accent sur la légèreté des Noirs : « Chez eux, les meilleurs sentiments voisinent dans leur valise avec leur linge de rechange » ; il fait allusion à la Révolution Française qui a proclamé l'égalité entre Noirs et Blancs.

> « Ils se sont installés à Montparnasse, à Buffalo, au parlement, dans la littérature, dans nos universités — poursuit Marcel Espiau — sans que leur évolution nous porte le plus petit ombrage. »

Marcel Espiau consulte Blaise Diagne et René Maran sur ce mouvement pannègre et précisément sur cette nouvelle vocation de Paris. Blaise Diagne acquiesce à ce rôle de Paris, centre du pannégrisme, car il considère que :

> « C'est la ville la plus accueillante à toutes les grandes idées, c'est là que le Noir se sent pratiquement l'égal des autres hommes. Il va et vient sans que personne ne fasse attention à ses faits et gestes. Là, mieux que partout ailleurs, il se sent en sécurité, loin des brimades de « blancs » arriérés ou féroces. » ; — mais attention, ajoute Diagne — « Les Noirs de tout pays viendront

[393] *Ibid.*
[394] Archives de l'AOF, Dakar, 8G(1)8 ; *Dossier Tovalou Quénum*, lettre déjà citée.
[395] J. Ayoedele Langley , *Panafrican and Nationalism, op. cit.*

discuter de leurs idées qui comme toutes les idées quand elles émanent de différentes sources sont contradictoires. Oh ! certes, il n'y aura aucune perturbation, aucun meeting violent. Les garveyistes (qui paraissent plus forts parce que plus nombreux) réclament l'Afrique pour les nègres ; c'est là une ambition qui s'écroulera d'elle-même. Je connais l'Afrique, sapristi, je connais mes condisciples de là-bas, et j'ai déjà écrit à Garvey que son projet était mort-né. Il persévère, mais il n'obtiendra rien. »

« Il ne faut pas que les Nègres américains se confondent avec les nôtres. Les intérêts de chacun sont dissemblables. Les aspirations aussi. Quant au mouvement séparatiste que semble vouloir indiquer Tovalou, il ne peut prévaloir chez nous. Nos Nègres sont français et ils aiment la France. Cela est la meilleure réponse aux précurseurs peu clairvoyants de l'autonomie. »

Nous sommes suffisamment éclairés sur les buts de la LUDRN, pour percevoir le sens déformant dans lequel le député Blaise Diagne a voulu orienter son interprétation du voyage de Tovalou. S'il considère l'action de Tovalou comme entreprise dans un esprit de séparatisme, c'est, peut-on penser, à dessein de le déprécier aux yeux du public. Ce public est susceptible de remarquer l'essor de la LUDRN et de se mettre de plus en plus à l'écoute du journal *Les Continents*. A plus forte raison, Tovalou, en Amérique, de même qu'il a pris contact avec les ténors de la NAACP, a rendu visite à Garvey dont on sait les déclarations intempestives à propos de la colonisation en Afrique. On a eu l'occasion d'observer les dissensions qui opposaient Diagne et Du Bois en 1921, au cours du IIe Congrès Panafricain. Le député Blaise Diagne a probablement noté dans le discours de Tovalou à Harlem que le dahoméen avait l'intention de poursuivre l'action ébauchée par Du Bois, à Paris, action que lui-même, Diagne, avait essayé de contrecarrer quelques trois ans auparavant.

Les déclarations du député du Sénégal à propos de Tovalou et de la LUDRN ne paraissent pas uniquement dictées par l'honneur ou la notoriété parlementaire. Il s'agit d'abord d'un homme et d'une association qui ne jugent pas de manière positive son action[396]. De plus, les deux hommes, Diagne et Tovalou se trouvent dans des situations absolument différentes et ont de la question noire des vues opposées. Diagne participe du pouvoir. Élu des Quatre Communes du Sénégal, il aime à se donner comme le représentant de toutes les autres populations de l'Afrique noire française qui, au demeurant, ne l'ont pas élu, puisqu'elles ne jouissent pas des droits civiques. Blaise Diagne, du point de vue parlementaire, jouit d'une autorité sans partage. Seul interlocuteur africain noir du Gouvernement français en matière de politique coloniale, le député du Sénégal considère qu'il est capable de résoudre de sa personne, les problèmes des Noirs d'Afrique. Haut-commissaire aux Troupes Noires, il collabore étroitement avec le pouvoir et doit en toute circonstance rassurer ce dernier par son loyalisme, tout en essayant par d'éventuelles interventions de corriger les abus, comme par petites touches. Gestionnaire du présent, ou collaborant à une gestion du présent, Diagne ne remet

[396] Voir, la Conférence sur le problème de la race noire, *L'Action coloniale*, mars 1924.

en question ni le système colonial, ni les méthodes de commandement ; il reconnaît que : « Si [...] la colonisation française [...] comporte des imperfections, nous sommes ici (au parlement) pour, progressivement, les faire disparaître [...]. »[397]

Avec ses collègues des Antilles et de la Réunion, Blaise Diagne forme ce qu'on peut appeler un « pannégrisme parlementaire » qui se suffit à lui-même. Il est l'avocat de la bonne parole officielle du gouvernement en matière de colonisation en Afrique noire et se dissocie du mouvement noir américain.

Kojo Tovalou Houénou, fidèle à la France et profondément républicain (autant que Diagne), se trouve dans une position moins aisée. Il n'est pas un parlementaire. Pour qu'il puisse être élu, il faut que le système change et que le Dahomey où il est susceptible de bénéficier d'une base sociale puisse élire des représentants au suffrage universel, comme les autres colonies de l'Afrique noire française devraient pouvoir le faire. Il demeure sur la plate-forme des questions relatives à la race noire, et envisage les questions coloniales en termes d'humanité, d'égalité, d'universalité. Il associe la situation des Noirs américains qui subissent la ségrégation raciale à celle des Noirs d'Afrique qui, eux, subissent l'indigénat. Tovalou constate dans les deux cas la même négation des droits civiques. La LUDRN exprime les aspirations des uns et des autres à l'assimilation. Une telle organisation devrait pouvoir donner plus de force et plus d'efficacité au mouvement noir d'autant qu'elle se propose de faire appel à l'autorité de la SDN (Société des Nations). Celle-ci, exerçant en principe son influence sur les États, pourrait régler de son arbitrage la question noire, en obtenant pour les Noirs d'Afrique et d'Amérique, l'égalité des droits civiques.

Pour René Maran, interrogé par le même journaliste de *L'Eclair*, les proclamations de Marcus Garvey sont purement « chimériques ». « Il faut être fou, ajoute-t-il, pour ne pas s'en rendre compte, ou de mauvaise foi, ce qui est pis, l'interpénétration des nations, des peuples et des races étant devenue telle qu'il est permis de prévoir les temps heureux où, qu'on le veuille ou non, tous les nationalismes disparaîtront [...]. René Maran pense que le mouvement Garvey est « voué à l'échec le plus certain parce qu'il est tout ensemble anarchique, séparatiste et nationaliste »[398]. L'auteur de *Batouala* demande instamment au journaliste Marcel Espiau, de ne pas assimiler au mouvement garveyiste l'action que ses amis et lui même essaient d'exercer en France, aux États-Unis et en Afrique. »[399] Cette action dit-il ne se borne pas qu'aux Noirs puisqu'à l'heure actuelle, elle commence à intéresser les Madécasses (les Malgaches), mais encore les Asiatiques de notre empire indochinois. René Maran précise de nouveau la nature et les objectifs de la LUDRN

> « La France est un bien beau pays et une bien bonne mère. Malheureusement pour elle, elle ignore presque toujours les ignominies abominables que ses fils légitimes font subir à ses enfants

[397] Communication du docteur Doudou Gueye, in Collectif Blaise Diagne, *Sa vie, son œuvre*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1974, p. 79.
[398] Marcel Espiau, « Une enquête : Paris, capitale des « Pan-noirs ». Ce qu'en pensent MM. Diagne et René Maran », *L'Éclair*, 15 octobre 1924.
[399] *Ibid.*

adoptifs. »

« Longtemps, ces derniers l'ont exécrée en silence. Ils ne savaient pas qu'elle ne savait pas. Est venue la guerre. De gré ou de force, nombre d'entre eux ont couru à son secours. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'ils ont commencé à la comprendre et à l'aimer. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'ils ont appris à apprécier la souveraine beauté de son visage et de son grand cœur. »

« Mon désir est donc de saisir l'opinion publique de tout ce qu'on prend soin de lui cacher. Je n'ignore pas que, ce faisant, je lèse de gros intérêts particuliers et dérange les combinaisons de certaines puissances financières. Mais à parler franc, cela ne me trouble pas [...]. Il s'agit de la France, non de quelques Français. Il s'agit de l'influence morale qu'elle peut exercer, non des fortunes plus ou moins importantes qu'un petit nombre de ses fils ont pu ou peuvent édifier en trafiquant de son nom. »[400]

René Maran poursuit sa présentation des buts de la ligue :

« ... mettre sur pied une sorte de confédération universelle des Noirs dont le siège sera à Paris en parfait accord avec ses congénères des États-Unis, d'Haïti, de Cuba, et des Antilles [...]. »

Le témoignage de René Maran paraît conforme aux vues exprimées par Tovalou dès les débuts de son action pannègre :

Voila, dit-il pour finir son entretien, tout ce que je sais de ce formidable mouvement pan-noir dont certains parlent à mots couverts, avec des mines épouvantées. Il n'est pas dirigé contre la France, encore moins contre une race. Il est dirigé contre certaines méthodes de colonisation qui ont trop duré et qui doivent disparaître, voilà tout. »

Les résultats concrets du voyage de Tovalou en Amérique ? Difficiles à apprécier tant du point de vue de l'homme lui-même que du point de vue de la LUDRN. Le recours aux documents privés paraît ici nécessaire. Il convient de noter cependant que c'est dans l'action entreprise par Tovalou et les membres de la LUDRN qu'il aurait été possible de voir quelle importance ce voyage a revêtu dans la vie de l'homme et dans celle du mouvement panafricain. Tovalou rend compte de l'inscription des nouveaux membres américains de la LUDRN à ses collaborateurs à Paris. Ceux-ci publient les noms, l'adresse et le montant des cotisations de ces membres[401]. Des placards publicitaires sont insérés dans le journal *Les Continents*, qui présentent des entreprises financières fondées par des Noirs américains, la Binga State Bank of Chicago et la Pyramid Insurance Co (une compagnie d'assurance), à Chicago.

---

[400] *Ibid.*

[401] *Les Continents*, n° 13 du 14 et 15 novembre, 1er décembre 1924.

Tout ce qu'on peut dire qui paraisse véridique est que le séjour de Tovalou en Amérique lui a d'abord permis de faire connaître son association dans les milieux dirigeants du mouvement noir, et dans la bourgeoisie noire des villes assez proches de ces milieux. Bien qu'aucun document ne puisse, pour le moment, fournir des éléments d'information sur l'audience réelle de la LUDRN en Amérique, on peut présumer de la position favorable à son égard des grands leaders de la NAACP : Du Bois, Sir Abbot, docteur Morton. Encore ne s'agit-il que d'une organisation élitiste et nullement populaire[402]. Avec la LUDRN Tovalou leur favorisait de manière presque inattendue la continuité de leur action qu'ils croyaient compromise à Paris.

Quant à Marcus Garvey, le leader jamaïcain, il est, peu de temps après, mis à l'écart. Compromis dans une affaire de complot contre le gouvernement, il est interné au pénitencier fédéral d'Atlanta, en Géorgie. On affirme aussi qu'il aurait utilisé les courriers (à des fins frauduleuses) pour favoriser la réalisation de son projet de lignes de vapeurs en direction de l'Afrique[403]. La UNIA s'affaiblit et disparaît. Du propre témoignage de Tovalou, Garvey n'a pas apprécié ses relations avec Du Bois. Il est peu sûr, qu'avant l'emprisonnement de Garvey, les relations avec Tovalou aient toujours été au beau fixe.

Les relations de Tovalou avec l'ensemble des leaders du mouvement noir américain révèlent un trait dominant de sa personnalité de leader : il pense que malgré certaines divergences de points de vue, les Noirs peuvent trouver un terrain d'entente, et se solidariser dans le but qui leur est commun : l'égalité, c'est-à-dire leur participation au monde moderne, à égalité avec les autres peuples. Aristocrate dans sa pensée et dans ses manières, il est très proche de Du Bois et de la NAACP. S'il désapprouve les slogans de Garvey, il est probable qu'il a longtemps compté sur la force et le dynamisme réel ou supposé de la UNIA. Le projet de « phagocytose » de la UNIA n'a pas, de toute manière, abouti.

Tovalou a pris d'autres contacts — reçu des promesses — aussi bien avec des responsables politiques qu'avec des entrepreneurs noirs. Un jour, peut-être, d'autres recherches les préciseront.

Au total, le séjour aux États-Unis, s'il lui a permis de faire une propagande active en faveur de la cause des Noirs et de la LUDRN, a davantage, pour Tovalou, *valeur d'expérience.* Durant ces quinze mois, il a observé les conditions de vie des Noirs Américains, les progrès de la bourgeoisie noire, la manière dont ses congénères américains opèrent leur mobilité sociale. Libéral convaincu, Tovalou a tiré des leçons de toutes ces « choses vues » et a pu estimer dans quelle mesure les Noirs d'Afrique étaient susceptibles de s'inspirer de l'exemple de la bourgeoisie noire américaine. Cette expérience américaine lui permet de modeler ses vues pour l'Afrique et de mieux préciser les orientations de son action. Mais, tout permet de penser que, en France, la publicité faite autour de cette tournée en Amérique a davantage nui à Tovalou et à la LUDRN qu'elle ne leur a réellement profité. Elle a vivement inquiété certains milieux, à commencer par les parlementaires coloniaux

[402] Du Bois a déclaré à New York, en 1927, à la fin du quatrième Congrès panafricain : « il s'agit d'un geste vide, simplement destiné à conserver vivante l'idée panafricaine. » Voir Philippe Decraene, *op. cit.*, p. 24-25.

[403] Franklin Frazier, *op. cit.*, p. 40.

que la Ligue ne ménageait pas de ses critiques. Le journal *Les Continents* était en position de bénéficier d'une audience de plus en plus large et de plus en plus affirmée. Ses adversaires ne s'y sont pas trompés, qui y ont trouvé le meilleur terrain pour porter atteinte au mouvement panafricain amorcé par Kojo Tovalou Houénou.

Chapitre IX

Les Continents, journal pannègre

Présentation générale

Le titre de ce journal suffit à montrer sur quel plan désirent se placer son fondateur et ses rédacteurs. Un passage d'un des tout premiers articles que Tovalou y publie l'explique assez clairement : « ... Devant le problème de la race noire opprimée, les intérêts nationaux disparaissent (...). Sans user d'une vaine démagogie, sans faire appel à une idéologie périmée, répétons pour l'affirmer plus encore que dans le désordre actuel du monde, le problème de la race noire est aussi capital que lamentable. *Il doit rallier tous les peuples de tous continents.* Il doit planer au-dessus des intérêts mesquins qui servent à tenir son évolution en échec. De la solution que sauront lui donner tous les peuples, dépend le bonheur et la paix de l'humanité. Car, partout où il y a des hommes qui souffrent, il y a des hommes qui se révoltent. Partout où il y a des hommes qui se révoltent, il y a une plaie qui infecte le monde ».[404] Tovalou et l'équipe qu'il forme pour éditer *Les Continents* font de ce périodique une tribune, un instrument, de propagande de la LUDRN, un brûlot non communiste, éminemment orienté vers les questions du monde noir. Et qui ne dissimule pas toutefois les inclinations littéraires et artistiques de ses animateurs.

Contrairement à l'usage propre à la plupart des périodiques coloniaux à cette époque, qui ajoutent à leur titre une définition dans le style « organe de défense des intérêts de... », aucune indication politique ou idéologique n'accompagne le titre du journal *Les Continents*. Cependant, dans les tout premiers numéros, ce titre est suivi de la phrase suivante écrite en italiques : « Les Guerres et les Révolutions ont chassé les Rois de l'Europe... Mais les valets encombrent encore le Palais... ». A partir de la huitième parution des *Continents* sont placés de part et d'autre du titre deux cercles représentant le globe terrestre, avec la configuration des continents marqués de fines hachures noires ; l'Afrique, l'Europe et l'Asie à

[404] Kojo Tovalou Houénou, « La grande pitié des Colonies », *Les Continents*, n° 2, 1er juin 1924.

gauche, les Amériques à droite. Soit l'ancien monde d'un côté, le « nouveau » de l'autre.

Il convient tout d'abord de remarquer que ce journal n'a pas connu une longue durée. Publication bimensuelle, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois ; le premier numéro des *Continents* paraît le 15 mai 1924, le dernier le 15 décembre de la même année ; en somme, le journal dure 7 mois, 15 numéros. Deux collections du journal *Les Continents* peuvent être consultées en France. La plus importante numériquement est celle des Archives du ministère des Colonies[405], actuellement dénommées Archives Nationales section outre-mer, à Aix en Provence. Il y a cependant quelques lacunes qu'on peut combler avec les numéros en dépôt[406] à la Bibliothèque Nationale (Annexe de Versailles).

Du point de vue de la présentation matérielle, *Les Continents* se situent dans les normes journalistiques modernes : avec 4 pages, d'un format supérieur au format classique 50x67 cm, un contenu étalé sur 6 colonnes. La présentation de ce journal dénote un certain sérieux, une certaine austérité. Pas d'illustration, pas de caricature. Délibérément ?

Un journal on le sait est tout d'abord une entreprise. *Les Continents* l'ont été de quelque manière. Mais il est difficile de parler de structures juridiques ou financières de l'équipe éditoriale faute de documents. Qu'il suffise de considérer qu'il s'agit du produit d'une réunion de bonnes volontés. Le Prince Tovalou Houénou l'a fondé et l'a financé. Ouanilo Béhanzin y a-t-il contribué matériellement ? Les documents ne le disent pas. Mais compte tenu de sa situation financière à l'époque assez difficile, il paraît juste de répondre par la négative. En l'absence de Tovalou, le journal connaît des difficultés et c'est Jean Fangeat qui a en grande partie financé les deux derniers numéros.

Le prix de vente d'un numéro des *Continents* est de 25 centimes. Probablement à cause des problèmes matériels et pour des raisons de commodité, les numéros 13 et 14 ont paru conjointement. Le premier numéro a été tiré à 7 000 exemplaires[407] ; le deuxième à 3000[4] ; les autres n'ont guère dépassé les 5 000 exemplaires. Le tirage des *Continents* avoisine celui de la plupart des journaux coloniaux édités en France[408]. René Maran affirmera à une réunion en 1927 que *Les Continents* ont eu 300 abonnés ; et que sur ces 300 abonnés, 200 étaient des Européens[409]. Un bulletin d'abonnement est proposé à la dernière page de chaque numéro et pour la propagande, ce bulletin mentionne qu'un service gratuit d'un mois est fait au lecteur qui le demande. Des placards publicitaires insérés dans d'autres journaux coloniaux comme *L'Action coloniale* vantent les mérites des *Continents*. Une partie de la dernière page du journal est consacrée à la publicité.

---

[405] La côte du journal *Les Continents* aux Archives nationales Section outre-mer est la suivante : Fonds SLOTFOM 6,6 (manquent les n° 2,4,6,7).
[406] A la Bibliothèque nationale, la cote du journal *Les Continents* est : J.O. 15.565.
[407] ANSOM, Affaires Politiques, 542, 10.
[408] Voir pour les tirages des journaux coloniaux, Charles Robert Ageron, *France coloniale ou parti colonial, op. cit.*, p. 163-164.
[409] ANSOM-SLOTFOM, II, *notes de l'agent Désiré.*

Cette dernière a pu diminuer quelque peu le coût de l'édition. Le journal est surtout en relation avec Havas pour la publicité[410].

Les bureaux des *Continents* sont au siège de « La Ligue universelle pour la défense de la race noire »[411]. Le journal est confectionné à l'imprimerie M. Boivent, 144, avenue de Fontainebleau à Bicêtre, dans la banlieue parisienne. Il est vendu dans les kiosques à Paris, Bordeaux, Marseille et expédié dans les colonies d'Afrique noire française, et à Madagascar, aux Antilles, aux Etats-Unis, partout où les collaborateurs des *Continents* ont des relations, dans tous les milieux où ils sont susceptibles d'être entendus. Les parlementaires coloniaux et le ministre des Colonies reçoivent régulièrement un numéro gratuit des *Continents*.[412]

Quant à la collecte des nouvelles, *Les Continents* ont bénéficié des services d'agences de presse. Mais il est juste de noter qu'une partie des informations traitées par le journal provient des correspondances privées. *Les Continents* disposent en effet d'un réseau efficace de correspondants dans les colonies. Quelquefois, le journal traite de nouvelles déjà parues dans d'autres publications. Le rôle du journal, dans ce cas, consiste à faire un commentaire de certaines questions ayant rapport aux préoccupations de la LUDRN.

Comme toute publication soucieuse de sa renommée et pour mesurer son audience auprès du public, le journal *Les Continents* est abonné à l'Argus de la Presse.

La création de ce journal répond à une attente en France, particulièrement dans les milieux intellectuels noirs. Il n'existait pas en France au lendemain de la guerre de 1914, un journal spécifiquement orienté vers les problèmes coloniaux africains, en marge de tous les partis, conçu et réalisé par des colonisés. La seule exception est bien entendu *Le Paria*, l'organe de l'Union intercoloniale, qui est elle-même une création du Parti Communiste Français. Et *Le Paria* consacre la majorité de ses articles aux problèmes des Asiatiques.

L'équipe rédactionnelle

Dans l'équipe rédactionnelle des *Continents*, il faut tout d'abord distinguer ceux qu'on peut appeler : « les permanents » du journal. Tovalou Houénou est directeur du journal ; et Béhanzin est annoncé comme administrateur des *Continents*. On verra qu'il se retirera très tôt de l'équipe. Le rédacteur en chef, Jean Fangeat, qui sera aussi le « vrai » gérant des *Continents* est le seul membre de l'équipe à vivre uniquement de son métier de journaliste. Il apporte au journal son dévouement, et un savoir technique non négligeable. Son expérience antérieure à *L'Action coloniale* constitue un sérieux atout pour *Les Continents*. René Maran n'a, tout au moins au début, aucune fonction officielle dans le journal ; et pour cause : la cabale autour de « Batouala« est encore toute récente. Il reste fidèle collaborateur des *Continents* dès les premiers numéros, et sera directeur du journal, en l'absence

[410] Voir en manchette de tous les numéros du journal *Les Continents* : « Publicité aux bureaux du journal et à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu – Paris ».
[411] *Les Continents* sont enregistrés au registre commercial de la Seine sous le n° 288.671.
[412] SLOTFOM III, 63.

de Tovalou. Autre collaborateur remarqué, Ferdinand Gouttenoire de Toury, (né en 1876 à Châteaudun dans l'Eure-et-Loir, grand blessé de guerre, mutilé) antimilitariste convaincu, ancien militant du Parti communiste français et de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, Gouttenoire de Toury[413] a collaboré à des publications comme le *Journal du Peuple, Le Paria* (dont il a signé le premier éditorial). Après sa démission du PCF, il ne se consacre plus qu'à la Ligue des droits de l'homme, où il est un des responsables des questions malgaches ; il aide les Malgaches dans leur lutte pour les libertés démocratiques. Gouttenoire de Toury est aussi écrivain. En 1924, il en est à son sixième ouvrage sur les responsabilités de la guerre[414]. Suzanne Fangeat, épouse du rédacteur en chef, s'occupe de la rubrique de mode féminine aux *Continents* et signe régulièrement son billet sous le pseudonyme de Princesse Nanou.

Sont également collaborateurs des intellectuels[415] qui sont considérés comme des « amis de la maison » et qui donnent des articles : Alfred Aurousseau, homme de lettres, Lucie Cousturier, le Dr Ramiro Cuesta, Sénateur cubain, résidant à Cuba, le Professeur Félicien Challaye. La participation de ce dernier n'est pas le fait du hasard. Professeur de philosophie au lycée Condorcet, écrivain prolixe, il est connu pour ses idées sur la colonisation. Félicien Challaye, grand voyageur, a commencé à parcourir l'Afrique et le monde en compagnie de Sarvognan de Brazza. Membre depuis le début du siècle de la SFIO et de la Ligue des droits de l'homme, il collabore à des publications comme *La Revue Socialiste*, *Europe*, *Monde*. Il est président de la Ligue Française pour la Défense des Indigènes du Bassin du Congo. Partisan de la Colonisation avant 1914, il combat après-guerre le régime colonial et l'européocentrisme, et prend la défense des peuples colonisés. Autres collaborateurs des *Continents*, J.J. Adams, correspondant du journal à Londres et N.S. Russell délégué à la Société des Nations. Sont « amis » du journal le professeur noir américain Alain Leroy Locke qui fait publier — on le verra — les premières oeuvres des poètes de la « négro-renaissance » américaine, Countee Cullen et Langston Hugues. A la rentrée de septembre 1924, un certain nombre d'écrivains de renom se joignent spontanément à l'équipe de la rédaction, ou promettent leur concours : Léon Werth, Jean Richard Bloch, André Spire, et le professeur Charles Gide. Enfin, Louis Morpeau, Avocat haïtien se joindra à la rédaction des *Continents* et au comité de direction de la LUDRN, et sera un temps responsable de la rubrique littéraire avec Pierre Courthion. Avec ce groupe de fidèles, on peut dire que l'essor du journal est assuré, à condition, il est vrai, que la question financière ne se pose pas, et que son principal interlocuteur, le pouvoir, consente à le laisser vivre.

Premières difficultés : dès le mois de juin 1924, le gouverneur général de l'AOF adresse une note secrète au ministre des Colonies au sujet des responsabilités du Prince Ouanilo Béhanzin, dont le nom figure sur la manchette des *Continents*

---

[413] ANSOM, Affaires politiques, 542/10.

[414] Voir SLOTFOM III/63, voir aussi *Les Continents*, n° 11, 15 octobre 1924. La thèse de Gouttenoire de Toury est la suivante : tous les gouvernements furent responsables de la guerre (la Première Guerre mondiale), tous pouvaient l'éviter. Parmi les ouvrages les plus connus de Gouttenoire de Toury en 1924, il y a : *Poincaré a-t-il voulu la guerre ?* et *Jaurès et le parti de la guerre* ; voir *Les Continents, ibid.*

[415] ANSOM, Affaires politiques, 542/10.

comme administrateur de cette nouvelle feuille. Le lieutenant-gouverneur du Dahomey est « outré de voir Ouanilo qui a été élevé au frais de l'Etat français, prêter l'autorité de son nom et de son origine à une publication qui dénature sciemment les faits et attaque personnellement le chef d'une colonie qui alloue à celui-ci une rente annuelle de 12 000 Frs »[416]. Il propose que cette rente lui soit supprimée[417] et estime qu'il vaudrait mieux en faire bénéficier un de ses oncles ou l'un de ses frères « que leur loyalisme rend beaucoup plus digne que lui (Ouanilo) de cette marque de reconnaissance »[418].

Or presqu'au même moment, le Prince Ouanilo adresse au ministre des Colonies une requête dans laquelle il demande à ce dernier d'intervenir auprès du gouvernement du Dahomey pour une augmentation de sa pension annuelle[419]. Ouanilo explique au ministre les circonstances dans lesquelles son nom a figuré sur la manchette des *Continents*. D'après cette lettre manuscrite conservée dans les Archives de l'AOF à Dakar, Ouanilo reconnaît avoir accepté d'être membre de la LUDRN mais il s'est désolidarisé sans équivoque du journal *Les Continents* dès sa première parution, c'est du reste, à son insu que son nom figure sur le journal. Il a fait part à son cousin (Tovalou) et à Jean Fangeat des raisons pour lesquelles il ne s'associait pas à eux dans cette publication[420]. Petit malentendu entre cousins ? Tovalou n'y prête pas attention ; peut-être trouve-t-il que son cousin fait preuve de trop de prudence, de trop de pusillanimité. Ouanilo Béhanzin se voit tenu d'insister, de faire de nombreuses démarches auprès des animateurs du journal (lettres, voyages à Paris, propos comminatoires) afin d'obtenir qu'ils renoncent à faire mention de son nom au journal. A la fin, Jean Fangeat lui délivre un engagement écrit par lequel il certifie que dès le 15 juillet, le nom de Ouanilo ne paraîtra plus sur la manchette des *Continents*.

L'anecdote éclaire deux points de l'analyse : l'un a trait au personnage ici étudié, l'autre à la difficulté d'entraîner dans l'action publique un grand nombre de convictions à cette époque.

Tovalou sait l'impact que le nom de Béhanzin est susceptible d'exercer sur le public des lecteurs. Il semble dans son enthousiasme ne pas admettre que son cousin ne s'intéresse pas à la chose publique et que celui-ci soit plutôt soucieux de sa tranquillité personnelle[421]. Tovalou, au regard de la cause pour laquelle il se bat, semble ignorer ou minimiser les risques qu'il prend lui-même, et sans doute considère-t-il que ceux qui sont les héritiers du pouvoir traditionnel en Afrique *ont le devoir* de faire de la politique, ou, en tout cas, de faire entendre leur voix. Il réclame une légitimité qui les fasse participer au nouveau pouvoir, ou le contrôler.

---

[416] Archives de l'AOF, Dakar, 8G42(23), *Dossier Ouanilo Béhanzin M. Le gouverneur général de l'AOF à M. Le ministre des Colonies, juin 1924.*

[417] *Ibid.*

[418] *Ibid.*

[419] Archives de l'AOF, Dakar, 8G42 (23), *Dossier Ouanilo Béhanzin, lettre du Prince Ouanilo Béhanzin à Monsieur le Ministre des colonies, 16 juillet 1924.*

[420] *Ibid.*

[421] Les souffrances de l'exil, de la guerre de 1914 et la maladie semblent avoir durablement marqué le fils de Béhanzin qui après guerre connaît des difficultés financières que sa rente annuelle ne suffit pas effectivement à surmonter.

Le cas de Ouanilo qui refuse de participer aux initiatives de Tovalou peut se retrouver chez un grand nombre de lettrés africains à cette époque. Un dicton dahoméen (yoruba) assez populaire entre les deux guerres, l'illustre assez bien :

« Bo ba fê alafia, loo gbé djè » (si tu veux la paix, la tranquillité, prend ton calme et range-toi loin des tracasseries).

En effet, à cette époque, les mesures que prend l'administration pour décourager la revendication se révèlent exemplaires. Retenons pour preuves, celles qu'avait proposées le gouverneur du Dahomey. Comme pour faire écho au dicton yoruba, le prince Ouanilo affirmait : « Pas un instant je ne me suis mêlé aux affaires des *Continents* et c'est abusivement que Tovalou a disposé de mon nom. En 1921, j'ai passé six mois au Dahomey et ne me suis pas non plus occupé de politique... » Le refus de solidariser manifesté par le Prince Béhanzin ne sera pas la seule difficulté que connaîtront *Les Continents*. Encore ne s'agit-il ici que d'un atout qui a fait défaut au journal, plutôt que d'un réel obstacle à son développement. Si le journal a provoqué dès le début de telles réactions, c'est comme bien l'on pense dans son contenu qu'il convient d'en trouver la cause. Quel est le contenu réel des *Continents ?*

Analyse du contenu

Sans éprouver une aversion particulière pour l'arithmétique, on a pensé qu'au lieu d'adopter une méthode d'analyse quantitative du contenu qui consisterait à compter la fréquence dans le texte de tel ou tel thème, ou de tel ou tel groupe de mots, il était préférable d'essayer de lire *Les Continents* avec les yeux du lecteur de 1924, c'est-à-dire de manière empirique, tout en procédant à son analyse critique.

Questions de politique coloniale

Les questions de politique coloniale occupent une place prépondérante dans le journal *Les Continents*. Tovalou Houénou a animé régulièrement jusqu'à son départ pour l'Amérique la rubrique intitulée « l'esclavagisme colonial » : dès le premier numéro il aborde dans cette rubrique sous le titre « Au pays de l'indigénat et de l'ignorance » deux questions qui lui paraissent fondamentales : celle de la politique indigène et celle de l'enseignement dans les colonies.

Un décret en date du 22 mars 1924 qui prétend apporter une amélioration à la justice indigène, stipule que le fonctionnaire chargé de rendre la justice — c'est-à-dire en général l'administrateur des colonies — sera assisté dans ses fonctions par deux assesseurs indigènes. Cette innovation semble purement formelle et ne change fondamentalement rien aux iniquités inhérentes au code de l'indigénat, ni à la latitude d'interprétation qu'il offre à l'administrateur.

« Ces mesures (...) sont indignes d'une France qui se proclame généreuse, écrit Tovalou, elles sont injurieuses pour mes congénères qui n'ont que faire des délégations accordées à certains chefs par une administration qui sait très bien à qui

elle transmet sa confiance. Gentils boys et proxénètes, tels sont les pitres que l'on flanque comme assesseurs au fonctionnaire chargé de rendre la justice (...) »[422] Tovalou en vient à dénoncer la nature de cette justice : « qui change d'un village à l'autre selon les manies de l'administrateur ou les besoins des sociétés exploitantes ; les coutumes indigènes qui devraient servir de base à cette juridiction sont le plus souvent méconnues, ou alors on en prend le pire (...). »[19] Il recense au passage les quatre avocats défenseurs de toute l'Afrique noire française : « Les plaideurs dans toute l'AOF et toute l'AEF ont ainsi un seul défenseur, celui du gouvernement »[423]. Pour Tovalou, comme pour tous les membres de la rédaction des *Continents*, la situation juridique et sociale des colonisés, et le Code de l'indigénat sont une forme à peine camouflée de l'esclavage.

Dans l'autre volet de l'article qui nous occupe, Tovalou Houénou déplore le nombre insuffisant des écoles primaires, l'inexistence des écoles secondaires, les inégalités de qualification et bien sûr de rémunération entre Français et Africains pour la même formation à l'Ecole de Médecine de Dakar, au Sénégal et à l'Ecole Normale des Instituteurs à Aix-en-Provence. Il déplore que l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'ethnographie soit considéré comme nuisible « par une administration qui trouve séditieuse la seule lecture du Bottin ». « Dans certaines régions de Madagascar — poursuit-il pour étayer cette dernière affirmation — les Malgaches ne peuvent consulter cet ouvrage public qui risquerait de les mettre en relation avec des commerçants métropolitains. »[424]

Tovalou termine son article par l'apostrophe suivante :

> « Nous pouvons demander aujourd'hui : qu'avez-vous fait à notre place ? Ce n'est pas à la France que je pose cette question, mais à ses représentants qui ont remplacé des chefs frustres, brillants et emplumés par les chefs des porte-plumes, pour employer l'expression de votre impitoyable Randau. Ils sont discrets, cyniques et ne travaillent pas au grand jour. Mais nous connaissons certaines de leurs circulaires qui firent plus de mal que les razzias les plus sanglantes. C'est contre cela que nous voulons nous élever. Et notre parti pris sera celui de notre conscience ».[425]

« Qu'avez-vous fait à notre place ? » Tovalou en posant cette question aux responsables français de la colonisation en Afrique noire fait écho à des conclusions prononcées à la Chambre par des parlementaires. En effet, les conditions

---

[422] *Les Continents*, n° 1, 15 mai 1924.
[423] *Les Continents*, n° 1, 15 mai 1924.
[424] La question de l'enseignement préoccupe *Les Continents* à tel point que, sur l'initiative d'Abel Rey, le journal publie une protestation contre la fermeture de l'Université de Barcelone. Ont apposé leur signature au bas de cette protestation : Anatole France, Paul Appel, Aulard, Ferdinand Brunot, Paul Boyer, Ch. Brun, Bougle, Brunshwig, Claparède, Dr Georges Dumas, Eisenmann, Sir James Frazer, Charles Gide, Guignebert, Hamadard, Ferdinand Herold, Ch. Marie Comtesse de Noailles, Pieron, Salomon Reinach, Renard, docteur Ch. Richet, Abel Rey, docteur Sollier, Prince Tovalou, René Maran, Gouttenoire de Toury, J.J. Adam, Jean Fangeat, Pierre Courthion et toute la rédaction des *Continents* (*Paris Soir*, 12 juillet 1924).
[425] *Les Continents*, n° 1, 15 mai 1924.

économiques et sociales des populations noires se sont peu améliorées, ainsi que l'ont constaté des députés qui ont connu l'Afrique au début du siècle et l'ont visitée après la Grande Guerre. Le député Georges Barthélemy qui fut fonctionnaire colonial en Afrique entre 1908 et 1909 y retourna en 1922 en tant que rapporteur parlementaire du budget colonial. Il déclara à son retour que pendant les douze ans qu'il a passés loin de ces possessions d'outre-mer « peu avait été accompli là-bas »[426]. Le député Henri Cosnier, au retour d'une tournée d'inspection en Afrique a blâmé le retard économique de l'AOF, retard dû selon lui à un manque de planification. Les voies ferrées uniquement furent la seule réalisation qu'il trouvât conforme à un plan cohérent[427].

En insistant d'entrée de jeu sur l'indigénat et l'enseignement, Kojo Tovalou Houénou tente dans cet article de mettre en relief la nécessité urgente de la mise en application des droits civiques en Afrique et du développement intellectuel de ses congénères. On s'aperçoit qu'il demeure fidèle aux idées qu'il avait exprimées dès les débuts de son action publique. Force est de reconnaître cependant que ses points de vue sont formulés de façon plus ferme, plus exigeante, plus radicale, plus combative. Ils sont, peut-on ajouter, tout à fait en conformité avec son discours au Centre interallié sur le problème de la race noire.[428]

L'idéal du journal *Les Continents*, en matière de politique coloniale, est bien l'extension de la citoyenneté française à tous les colonisés. C'est essentiellement, vers cet objectif que tendent tous les efforts de Tovalou et de ses amis. A la base de leur argumentation, il y a l'idée que, si la France veut conserver sa propre image de patrie des Droits de l'Homme, être fidèle à sa propre histoire — son histoire moderne à tout le moins —, elle ne saurait tolérer plus longtemps que l'individu, dans ses possessions d'outre-mer, dépende du code de l'Indigénat. C'est pourquoi *Les Continents* se réfèrent spécialement à l'histoire des Révolutions françaises, dont ils invoquent les acquis en les comparant aux réalités coloniales ; René Maran constate : « La République de 89 avait aboli l'esclavage, et la monarchie constitutionnelle confirmé le généreux geste de l'Assemblée Constituante. La France d'après 1870 a considéré que tout cela n'était que chiffons de papier, et a laissé le ministre des Colonies imposer aux sujet français d'outre-mer, sous forme de décrets-lois avant la lettre, un esclavage plus dur que le précédent, ne serait-ce que parce qu'il est sanctionné par la loi et organisé par elle. Il est temps que cette ignominie cesse, grand temps dans l'intérêt même de la France, si la raison d'humanité ne lui suffisait plus. Il est temps qu'on sache que les « *populations attardées* »[429] qu'elle a prises en tutelle, afin de mieux les dépouiller de leurs biens — il est temps que l'on sache qu'elles sont peu nombreuses, celles qui ont eu à se louer de sa gestion »[430].

Pour *Les Continents*, lutter contre l'indigénat consiste tout d'abord à revendiquer l'extension de la citoyenneté en Afrique noire française, il est vrai, mais aussi à assurer la représentation dans les grandes instances coloniales. « La

---

[426] JO de la Fédération des associations amicales et professionnelles des fonctionnaires et agents coloniaux, décembre 1922, cité par William B. Cohen, *Empereurs sans sceptre, op. cit.*, p. 159.
[427] Henri Cosnier, « L'Ouest africain français », Paris, 1921, p. 19, in W.B. Cohen, *op. cit.*
[428] Voir *infra*, chapitre X
[429] Souligné dans le texte.
[430] René Maran, "Réflexion" , *Les Continents*, n° 1, 15 mai 1924.

Révolution de 48 a mérité aux Quatre Communes africaines : Saint-Louis, Dakar, Rufisque, et Gorée un représentant du peuple. La IIIe République qui est plus qu'une révolution ne reconnaît même pas à l'immense empire africain le droit d'élire un délégué au Conseil supérieur des colonies »[431].

La participation des indigènes à la guerre est mise en relief dans le journal. René Maran s'en prend aux méthodes de recrutement des soldats de la Grande Guerre et explique que c'est dans cette participation des colonisés à la guerre qu'il faut trouver les origines de leur actuel mécontentement : « Jusqu'à ce jour, aucune nation européenne n'a songé à envoyer des innocents et des irresponsables se faire tuer pour elle, contre leur gré. En 1914, la France a été la première à commettre cette infamie ; et lorsque la persuasion et les promesses n'ont pas suffi, elle a employé la force brutale (...) c'est-à-dire les menaces, la prison, les sévices de toutes sortes (...). Piquée au jeu, l'Angleterre dans l'Inde a usé des mêmes procédés. Après quoi, ces deux pays civilisés ont d'une seule voix protesté avec une véhémente indignation contre l'Allemagne inhumaine qui obligeait les prisonniers russes ou belges à travailler à leurs tranchées de première ligne ».

> « Résultats ? L'Egypte s'agite, l'Inde s'agite. Les races opprimées laissent sourdre leur mécontentement. Et ce mécontentement gagne. Et peut-être, grâce à la rapacité aveugle des races européennes, sommes-nous au seuil des guerres raciales ».[432]

Profitant de la victoire du « Bloc des Gauches » (entendre le cartel), René Maran s'exclame :

> « Caillaux et les marins de la mer Noire ? C'est bien. Réintégration des cheminots révoqués ? Parfait. Mais que feront-ils pour les Jaunes, pour les Noirs, pour les Arabes, pour tous les troupeaux qu'on a arrachés de leurs pâtures et qu'on a poussés à la boucherie de la guerre (...). Plus de discours, plus de formules imagées : des actes, et vite, si l'on veut sauver des races en péril de mort, — des races dont on a besoin — , si l'on veut renouer avec les grandes traditions de la France des Droits de l'Homme et du citoyen et travailler pour l'humanité ».[433]

On s'aperçoit que René Maran se place dans ses réflexions à un niveau très général, il parle tantôt des colonisés, des races opprimées, tantôt de la France humanitaire et démocratique.

Comme pour illustrer les remarques ci-dessus de Maran, Tovalou dans l'article intitulé : « Simple histoire »[434] fait le récit d'un tirailleur « sénégalais », rencontré par hasard dans le XIIIe arrondissement à Paris, près de la Porte d'Italie

---

[431] Tovalou, *Les Continents*, n° 3, 15 juin 1924.
[432] René Maran, *Les Continents*, n° 1, 15 mai 1924.
[433] *Ibid.*
[434] Prince Kojo Tovalou Houénou, « Simple histoire », *Les Continents*, n° 3, 15 juin 1924.

et répondant au nom de Kagpo. Il est originaire de Hinvi, région d'Allada au Dahomey. Kagpo a raconté à Tovalou comment, depuis son village natal il fut subitement enrôlé contre son gré et se trouvait là abandonné, souffrant (d'une bronchite chronique, l'ancien médecin militaire l'a remarqué), sans nouvelle de sa famille dont il était l'unique soutien. Belle entrée en matière dans une apostrophe à Blaise Diagne dans laquelle Tovalou évoque les responsabilités passées et actuelles du député, lui reprochant ses silences.

> « (...) Mon cher et excellent ami, M. le député Diagne, c'est avec une profonde amertume que je constate comme tous les Africains, que la cause d'ailleurs très juste d'un Siki provoque de votre part une intervention bruyante au Parlement. Votre haute éloquence et votre influence quasi impériale — vous êtes l'unique député de l'Afrique — semblent couvrir les horreurs et les infamies qui se commettent chaque jour dans les colonies. Ancien commissaire des armées, ne nous servirez-vous de guide que dans la Voie Sacrée qui mène aux hécatombes de Verdun ? Voyez-vous, la prudence excessive, la diplomatie équivoque, les réticences confinent ici à la complicité et à la traîtrise. Malgré ma jeunesse et mon amitié, je vous adjure qu'il est temps de crever l'abcès et de déclarer solennellement par des discours précis et documentés, surtout par des actes, que vous êtes du côté du faible qu'on opprime et qu'on assassine. L'Afrique vous bénira et la France généreuse attend frémissante la répression des crimes et le châtiment des coupables ».[435]

Le ton de cette invocation adressée à Diagne, à la fois onctueux, ironique, respectueux et ferme, ne dissimule pas l'essentiel du problème soulevé ici : la dénonciation des abus de l'administration coloniale.

Les colonies françaises d'Afrique doivent-elles contribuer à la reconstruction des régions dévastées de la Métropole comme l'ont décidé les autorités françaises, le Parlement et le Gouvernement ? Tovalou répond à cette question dans un article qu'il intitule « La grande pitié des colonies ».[436] La colonie du Sénégal vient après d'autres colonies d'envoyer 50 000 Frs à la ville d'Arras pour sa reconstruction. Le fondateur de la LUDRN manifeste une violente indignation dans cet article où — après avoir évoqué la participation à la guerre des fils des derniers résistants à la conquête française de l'Afrique, Samory, Dinah Salifou, Béhanzin, et la « multitude des soldats noirs morts sur le champ de bataille » — il s'écrie :

> « (...) Seraient-ils tombés pour que l'on puisse mieux river les chaînes des survivants ? Voilà des hommes dont on a trafiqué pendant des siècles, comme d'un vil bétail, comme des esclaves machines avant le machinisme. Malgré la civilisation à coup de canons (...) ils sont demeurés loyaux et fidèles. Leur sang versé en est la preuve

[435] Prince Kojo Tovalou Houénou, "La grande pitié des colonies", *Les Continents* n° 2, 31 mai 1924.
[436] *Ibid.*

magnifique. Au nom de ce sang, ils prétendent réclamer aujourd'hui les droits du citoyen après en avoir assumé les devoirs. Que leur répond-on ?

— Vous êtes des esclaves.

— Et de quelle monarchie s'il vous plaît ? Nous autres Africains, nous serions les humbles féaux des monarques républicains Loubet, Fallières, Poincaré, Millerand (...). Quand M. Diagne l'élu des Quatre communes, quand M. Candace et les nouveaux députés coloniaux mettront-ils fin à ce scandale des régions africaines faisant des générosités aux régions dévastées ? A qui fera-t-on croire qu'un nègre dont le continent est plus désolé que n'importe quelle ville française ravagée par la guerre, et qui lui-même a tout juste une feuille de bananier pour couvrir sa nudité, est à même de faire d'aussi mirifiques aumônes (...) ?

« (...) Arras, Reims, Nancy, Verdun, au nom du sang que nous avons versé pour que vous demeuriez des cités françaises, restituez-vous l'argent dont on nous spolie et que l'on travestit en collecte généreuse pour le plus grand bien des marchands de plâtre et des Jérémies officiels ».[437]

Tovalou exhorte alors les Français de la métropole à se lever contre la politique coloniale telle qu'elle est pratiquée : « Bonnes gens de France, poursuit-il, avez-vous fait tant de guerres et tant de révolutions pour qu'une partie de l'humanité que l'on prétend sous votre égide, soit encore asservie par certains des vôtres qui dans les colonies ont ruiné en vingt-cinq ans le renom de grandeur et de générosité que vous avez mis des siècles à conquérir ? Tolérerez-vous longtemps encore que l'on perpétue hypocritement, perfidement à votre insu, l'esclavage qu'abolirent vos pères ? »[438] Cet appel a-t-il été entendu ? On peut en douter, car le public métropolitain est peu motivé par les questions d'outre-mer entre-deux-guerres. Mais il importe de noter que Kojo Tovalou Houénou s'adresse ici à une France idéalisée, un peuple quasi mythique dont il souhaite le soulèvement en faveur des Noirs. C'est encore sa sensibilité à l'opinion publique qui se manifeste dans cet article. Il se garde de distinguer en toutes circonstances la France idéale, la Nation France, de la France des colonies, c'est-à-dire celle des milieux d'affaires et de l'administration coloniale.

Cette conception d'une France à deux visages que Tovalou a déjà exprimée à d'autres occasions avoisine l'idée que René Maran se fait du même pays.

L'auteur de Batouala en réponse à un article publié dans la revue Opportunity par le Professeur noir américain, Alain Leroy Locke fait paraître dans *Les Continents* une lettre ouverte à ce dernier. Le professeur Locke louait dans son article la France bienveillante qui a permis à un député noir Blaise Diagne d'accéder à un poste ministériel et offert le prix Goncourt à un autre noir René Maran : « Apprenez, dit René Maran au Professeur Locke, que la France a deux

[437] *Ibid.*
[438] *Ibid.*

visages. L'un, le visage administratif, officiel, est tout sourire, lorsqu'elle reçoit un étranger de marque. On le ridiculise dès qu'il a le dos tourné (...) Mais ce n'est qu'après maints avatars subis qu'on peut pénétrer l'hypocrisie foncière, envieuse et malveillante que cache ce visage d'apparat. L'autre visage de la France n'est que beauté et bonté. Toujours grave, pitoyable et calme, elle ne le montre qu'à ceux de ses enfants qui sont le plus près de son cœur, c'est-à-dire à la masse des humbles et des malheureux (...) et ceux qui ont eu le bonheur de la voir l'aiment éternellement ».[439]

« Or, qu'elle le veuille ou non, la France officielle pareille en cela à tous les pays conservateurs est depuis la guerre, nettement impérialiste, bien que son peuple soit, lui, résolument pacifique (...) » René Maran affirme que de nombreuses brutalités sont commises aux colonies, dénonce les méthodes de colonisation et, bibliographie à l'appui, suggère au Professeur Locke une appréhension moins hâtive de la politique coloniale de la France. Maran révèle à Locke qu'à la LUDRN, « Nous avons peu à peu constitué des dossiers riches en faits irréfutables. Les uns et les autres seront étalés à la tribune de la Chambre par des députés blancs acquis à notre cause... Il n'y a que sur eux que nous puissions compter. Quant à leurs collègues nègres, les uns, clairs de teint, n'hésitent pas à renier leur mère — ou leur père — afin de pouvoir en tout lieu déclarer qu'ils sont de lignée aryenne. Les autres, au moins un parvenu à une haute situation, n'apporte ses soins et son intelligence qu'à discréditer auprès des Blancs ceux de ses congénères de personnalité trop marquée(...). » [440]

On peut remarquer à la lecture de cette lettre ouverte de René Maran non seulement l'image « janiforme » de la France qu'il partage avec Tovalou mais plus encore le fait que tous ont été fortement marqués par les orateurs de la Révolution Française de 1789. Cette division de la France en deux, une France métropolitaine, qu'ils imaginent sous les traits d'une femme maternelle, généreuse, la Mère-Patrie, fidèle à son image, et l'autre France, celle de l'extérieur, la France des mauvais colonisateurs... La réalité coloniale semble passer au tribunal des *Continents*. Les révolutionnaires de 89 n'avaient pas une vision différente de la France : « Il n'existe plus que deux partis dans la République, celui des bons et celui des mauvais citoyens ; c'est-à-dire celui du peuple français et celui des hommes ambitieux et cupides ».[441]

Les animateurs du journal *Les Continents* ne sont pas des bolcheviques, ils sont et ils l'affirment des hommes d'ordre ; ils invitent le gouvernement à prendre en considération les progrès de la propagande communiste : « Le bolchevisme n'est pas notre fait. Ce n'est pas que nous le trouvions plus atroce que la Révolution française, par exemple, ou que la Guerre de Sécession et les guignolades de Mussolini. Mais parce que nous sommes épris de tout ce qui est ordonné et légal (...) »[442].

---

[439] René Maran, « Lettre ouverte au Professeur Alain Leroy Locke », *Les Continents*, n° 3, 15 juin 1924.
[440] *Ibid.* Pour la dernière remarque, il s'agit de toute évidence de Blaise Diagne.
[441] Robespierre, *Pages choisies*, Paris, J. Schemer, 1908, p. 64
[442] René Maran, « Au pied du mur », *Les Continents*, n° 5, 15 juillet 1924.

« La propagande bolcheviste gagne du terrain en Indochine, à Madagascar, partout où l'indigène commence à prendre conscience de sa dignité, constate René Maran. Le temps n'est plus loin où il lui faudra (au ministère des Colonies) choisir entre nous qui ne voulons que des Jaunes et des Noirs français ou rien. Car s'il (le ministère) continue à être impérialo-esclavagiste ou anti-libéral, la France perdra toutes ses colonies. Donc, il lui faut choisir et vite entre nous qui n'exigeons que la justice due à *nos protégés*[443] — et le régime anarchique, que le bolchevisme fait miroiter à leurs yeux sous le nom de liberté ».[444]

En définitive, l'objectif que cherche à atteindre *Les Continents* est pour les colonies d'Afrique noire française, l'assimilation à la République française, c'est-à-dire l'intégration juridique et civique totale. Pour le journal cet objectif est la première étape vers l'égalité entre les Français de la Métropole et les indigènes d'Afrique. A défaut de pouvoir obtenir du Gouvernement l'intégration qu'il revendique comme la solution la plus simple, Tovalou propose dans le journal l'existence d'un Etat autonome pour ses congénères d'Afrique. Un Etat où ceux-ci pourront exercer leurs droits civiques. On peut déduire de cette attitude de Tovalou, que celui-ci place les droits de l'homme et du citoyen au-dessus de l'intégration à la République. Dans un article intitulé « Nous ne sommes pas des enfants »[445], Tovalou se prononce nettement.

« Nous demandons à être des citoyens d'un pays quelconque. Voilà pourquoi si la France nous rejette, nous exigeons l'autonomie. Si elle nous accueille, l'assimilation totale et intégrale. »[446]

Cette revendication exprimée avec obstination plus ou moins sous d'autres formes dans le journal est étayée par des articles qui démontrent par l'exposé des faits les contradictions du système et par conséquent la justesse de la cause défendue par *Les Continents*.

L'exposé des faits

La plupart des articles de Fernand Gouttenoire de Toury signalent les manquements aux droits de l'homme commis à Madagascar par les coloniaux. En matière de justice civile, celui-ci constate que lorsqu'un indigène est pris en faute, il n'y a pas pour lui de peine assez rigoureuse et que, en revanche lorsqu'il s'agit d'un « colon français, indien ou mauricien ou d'une autre origine, c'est la coalition bienveillante » quelle que soit la gravité du crime.[447] Au numéro 1 du journal *Les Continents*, Gouttenoire de Toury attire l'attention des lecteurs et celle de M. Ollivier, gouverneur de Madagascar nouvellement installé, sur l'affaire Massot. Une bande de brigands (une trentaine de voleurs de bétail) opéraient, sous la direction d'un Français du nom de Massot, faisant des centaines de victimes, dans la région

[443] Souligné par nous. Le terme de *protégés* qu'emploie René Maran est significatif. Il "glisse" souvent vers les colonisés en général, alors que Tovalou reste plus attaché aux problèmes africains.
[444] *Ibid.*
[445] *Les Continents* n° 4 - juillet 1924.
[446] *Ibid.*
[447] « La Justice à Madagascar. L'Affaire Massot », *Les Continents* n° 1, 15 mai 1924.

de Diego-Suarez. La famille Massot entretenait alors d'excellents rapports avec le gouverneur général par intérim — le prédécesseur de M. Ollivier. Massot fut mis en liberté provisoire après quelques semaines d'incarcération[448], et aucun journal de Madagascar n'en parla. A la même époque un indigène, Moraina, chef de bandits lui aussi et coupable des mêmes méfaits, est condamné aux travaux forcés à perpétuité, et les geôles de Diego-Suarez se remplissent des complices de Massot[449].

A une autre occasion, ce sont les indigènes d'Anjouan spoliés de leurs terres, dont Gouttenoire de Toury présente aux lecteurs des *Continents* la situation et prend la défense. Gouttenoire reconnaît que les injustices de l'administration et des colons qu'il relève à Madagascar « auraient pu l'être tout aussi bien dans l'une quelconque de nos colonies ». Il publie la lettre d'un magistrat de l'AOF qui propose au journal sa collaboration :

« ... Les faits qui se sont déroulés à Madagascar et qui ont soulevé votre indignation ne sont que jeux d'enfants auprès de tous ceux qui ont pour théâtre l'hinterland de l'Afrique française. Si vous voulez bien accepter ma modeste collaboration, je me charge de vous édifier sur la moralité de certaines institutions, m'abstenant bien entendu de vous dénoncer les monstruosités que ma situation de magistrat me met à même de connaître, car je suis lié par le secret professionnel. Je vous citerais des faits extrajudiciaires, connus de tous et étouffés par la bassesse générale de par une solidarité dans le mal. »[450] La présentation de la lettre et son commentaire figurent dans le même article où Gouttenoire souligne qu'il accepte cette proposition, mais qu'il lui paraît difficile d'admettre que les « Nègres de l'AOF soient des victimes plus pitoyables que celles de notre grande île sud-africaine ».[451]

Un article non signé paru dans *Les Continents*, et probablement écrit par Tovalou avant son départ pour l'Amérique, est titré : « quelques revendications dahoméennes »[452].

L'auteur, tout en réclamant la naturalisation des Dahoméens, critique vivement dans cet article la gestion de Fourn, « cet étrange gouverneur, qui n'hésitait pas à semer le trouble pour avoir l'honneur — et ses attributs. Il lui reproche de récolter l'ordre à coup de fusil, d'emprisonnements et de déportations. La lettre ouverte adressée à M. Albert Sarraut, alors ministre des Colonies lors des derniers incidents de Porto-Novo, est restée sans réponse. Devant ce silence, les Dahoméens pourraient croire que la métropole est solidaire des agissements de ses représentants coloniaux ».

> « ... De plus en plus, l'administration (de Fourn) se montre parcimonieuse en matière de naturalisations, et condamne ainsi toute une élite à demeurer sous la menace de l'indigénat. D'ailleurs, le seul

---

[448] *Les Continents*, n° 1, 15 mai 1924.

[449] *Les Continents*, n° 15 du 15 décembre 1924. Un certificat médical attestant que Massot était incapable de supporter le régime de la prison. Gouttenoire démontre avec mille précisions, les coalitions, les intérêts en jeu dans cette affaire, les tentatives d'étouffements de l'administration etc.

[450] F. Gouttenoire de Toury, « Le nouveau gouvernement a tout à faire pour les indigènes des colonies », *Les Continents*, n° 5 du 15 juillet 1924.

[451] *Ibid.*

[452] Article anonyme, « Quelques revendications dahoméennes », *Les Continents*, 1er septembre 1924 (

fait pour un autochtone de vouloir se libérer de l'indigénat est considéré par l'administration comme un acte de rébellion.

On sait avec quel mépris sont traités les indigènes évolués. C'est à croire que la « mise en valeur » intellectuelle de ce pays est le plus redoutable des fléaux. Ainsi l'œuvre de colonisation au Dahomey semble se résumer en cette autre mise en valeur que l'on dit économique, et qui ne tend qu'à ruiner les propriétaires et les commerçants autochtones au profit des grosses sociétés européennes installées dans le pays (...).

On réclame des gouverneurs qui viennent directement de la Métropole, M. Liotard[453] qui fut nommé dans ses conditions ne souleva jamais la moindre plainte de la part des indigènes. Transformer un secrétaire général d'une colonie en gouverneur de cette même colonie[454], c'est assurer à tous les administrateurs une bienveillance qui autorise alors les abus les plus monstrueux. Il est bien évident que ce fonctionnaire a besoin que tous ses subalternes plaident sa cause lorsqu'il veut obtenir du ministère la transformation de son intérim en une nomination définitive. Alors, on se ménage, dans cette touchante république des camarades. Et l'indigène est le seul à ne plus être ménagé... »[455]

L'auteur de cet article souhaite, sans l'exprimer ouvertement, la destitution ou l'affectation à une autre colonie, du gouverneur Fourn, à cause de sa gestion de la colonie du Dahomey.

Aux *Continents,* la revendication n'est pas uniquement orientée dans le sens de l'intégration. Dans les colonies de plein exercice où les parlementaires sont démocratiquement élus, les élections ne se déroulent pas toujours selon les normes légales. Les fraudes électorales aux Antilles sont énergiquement dénoncées dans le journal ; comme celles qui ont eu lieu au cours des législatives de 1923 en Guadeloupe. Ces élections opposèrent deux candidats : Gratien Candace et René Boisneuf. Ce dernier, malgré sa large popularité, perdit les élections à cause — selon *Les continents*[456] — des fraudes organisées avec l'appui du gouverneur de la Guadeloupe dont Candace avait la faveur. *Les Continents* prennent la défense du candidat malheureux et recueillant le témoignage de Me Labrousse, avocat de Boisneuf, publient des documents, des correspondances constituant des preuves irréfutables. Jean Fangeat considère que Gratien Candace est « provisoirement député de la Guadeloupe » en attendant que justice soit faite.

Les doctrinaires de la colonisation contribuent remarquablement à l'immobilisme du système. C'est ce que constate Tovalou et qui le pousse à réagir contre l'accueil approbateur et la critique élogieuse que font Maurice Delafosse et

---

[453] Liotard, gouverneur du Dahomey de 1900 à 1906.

[454] Gaston Fourn avait été secrétaire général du gouvernement du Dahomey avant d'être gouverneur intérimaire et plus tard gouverneur à titre définitif.

[455] Anonyme, *Les Continents* n° 8, 1er septembre 1924.

[456] Jean Fangeat, "Les événements de la Guadeloupe, les responsables", *Les Continents,* n° 10, 1er octobre 1924.

Georges Hardy à la publication d'un ouvrage de Louis Verlaine, Professeur à l'Ecole Coloniale d'Anvers (Belgique) ; le livre porte le titre suivant : *« A la recherche de la méthode de colonisation »*. L'auteur de ce livre estime, d'après Tovalou, que « l'enseignement de la lecture et de l'écriture ne doit pas être donné à présent dans les colonies. Il ne peut être question d'accorder aux indigènes la liberté commerciale. L'impôt de capitation sera cependant maintenu en raison de sa portée morale et matérielle. Au point de vue moral il est pour les Noirs la consécration permanente de notre victoire, de notre autorité, un rappel constant à la soumission. Au point de vue matériel, il rapporte à l'Etat des sommes importantes, indispensables et qui s'accroîtront considérablement dans l'avenir ».[457]

« Le Noir ne peut d'un coup de baguette magique se métamorphoser du petit sauvage tout nu qu'il était hier en un scribe doué des qualités morales que réclame son état. »[458]

« Je n'hésite pas à affirmer — dit Verlaine dans un passage de son livre — que je considère l'admission du principe du fouet comme absolument indispensable ». Après avoir largement cité l'auteur, Tovalou en arrive à un discours récemment prononcé par Albert Sarraut à l'Ecole Coloniale de Paris, discours dans lequel le ministre des Colonies s'écria : « Ce n'est pas pour civiliser les Noirs que nous avons exposé en Afrique nos fortunes et tant de vies humaines... Notre but primordial était autre, il l'a toujours été et le restera, malgré tous nos efforts pour le dissimuler... »[459]

« Habes igitur confitentem rerum » — s'exclama Tovalou — ces galéjades ont au moins le mérite de la franchise.

« Le programme colonial est donc le suivant : pas d'instruction, pas de liberté civile, économique, politique, la condamnation de toute la race noire aux travaux forcés, comme justice, la loi du vainqueur : le fouet. Maintien des coutumes pour arrêter et figer l'évolution. L'enseignement du français considéré comme un crime, quand je vous dis que ces messieurs du ministère des Colonies et de l'Ecole coloniale font une œuvre anti-française ».

« Jusqu'aux bienfaits de la civilisation, qui sont publiquement niés par ceux qui sont chargés de les répandre et en prenaient prétexte et excuse à la barbare, et injuste conquête de peuples inoffensifs ».[460]

« Alors devant cette carence et cette hideuse exploitation, nous nous sentons en légitime défense. A défaut d'évolution nous aurons la révolution. Aussi bien, celle-ci est la première étape de celle-là. Il faut briser la chaîne pour marcher, pour évoluer. C'est la patrie française avec ses porte-parole officiels qui nous renient ».[461]

En nommant dans cet article des hommes qui, à ses yeux, sont des doctrinaires de l'Ecole Coloniale en France, Tovalou estime sans doute que l'opinion souvent exprimée par eux dans les ouvrages qu'ils publient, les discours qu'ils prononcent, les articles qu'ils font paraître dans la presse, bénéficie d'une certaine faveur et d'une certaine autorité dans les milieux coloniaux. Leur

---

[457] Prince Kojo Tovalou Houénou, "Doctrines et doctrinaires de l'Ecole coloniale", *Les Continents*, n° 5, 15 juillet 1924.
[458] *Ibid.*
[459] *Ibid.*
[460] *Ibid.*
[461] *Ibid.*

personnalité mérite un rapide examen. Maurice Delafosse, professeur à l'École coloniale de 1909 à 1915 devient plus tard directeur de cette école, et fait figure de « meilleur spécialiste des questions indigènes d'Afrique noire en France »[462]. Il avait été le plus proche collaborateur du gouverneur général Van Vollenhoven en tant que Directeur des affaires indigènes et politiques de l'AOF. Bachelier ès sciences et ès lettres, diplômé des Langues Orientales, Delafosse parle couramment plusieurs langues africaines (Fon, Yoruba, Manding, Hausa, Agni, Baoulé) ; il faut y ajouter une bonne maîtrise de l'arabe et de l'anglais. Membre de l'Union Coloniale, il a publié de nombreux ouvrages sur l'Afrique Noire[463] et il est collaborateur assidu de *La Dépêche Coloniale* et du *Bulletin du Comité de l'Afrique française.*

Il a été administrateur dans différentes colonies : Dahomey, Côte d'Ivoire, Soudan (actuel Mali). Son action se retrouve à l'origine de la fondation de nombreuses institutions savantes[464]. Autant d'atouts qui l'ont imposé à l'opinion des décideurs coloniaux de France et d'outre-mer. Mais tous ne sont pas partisans de ses idées. Parmi ceux qui ne pensent pas comme Delafosse, on peut citer le gouverneur général Angoulvant et surtout le député Blaise Diagne. Ce dernier avait demandé à Henri Simon, lorsque celui-ci était ministre des Colonies et que Delafosse était à Dakar, le rappel en France de « ce théoricien dangereux »[465]. D'après Marc Michel, Delafosse, séduit par les civilisations traditionnelles de l'Afrique, désapprouvait l'attitude irréaliste, selon lui, de ceux qui, comme Blaise Diagne, voulaient faire naître une Afrique « moderne »[466] ; avec l'extension de la citoyenneté aux autres territoires, l'introduction de la législation sociale française en Afrique, c'est-à-dire en l'occurrence, l'essentiel de ce dont la Ligue de Tovalou voulait la réalisation à brève échéance. Delafosse s'appliquait à distinguer l'Afrique des « indigènes européens », terme par lequel il désignait les Africains occidentalisés par l'école, et l'Afrique des civilisations ancestrales[467]. Il entendait préserver les populations africaines de l'influence des lettrés, et pour cela, il avait publié en 1919 un programme de réformes précisant les mesures à prendre pour l'application d'une nouvelle politique indigène. Cette controverse qui oppose Delafosse aux membres de l'élite noire semble de poids, parce que Delafosse s'inscrit en contradiction avec eux dans le domaine même qui leur tient le plus à cœur : celui de l'assimilation.

Albert Sarraut, entretient, quant à lui, l'image du chantre d'une « féconde politique d'association franco-indigène », député radical, élevé dans les lumières maçonniques, Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indochine, rhéteur de grand talent, aux intentions généreuses et chaleureuses, nommé ministre à deux reprises,

---

[462] Marc Michel, "Un programme réformiste en 1919", *Cahiers d'études Africaines,* 58, XV, 2, p. 313-327.

[463] On peut citer les principaux : Maurice Delafosse, *Haut-Sénégal Niger,* 1912 ; *Les Noirs de l'Afrique,* Paris, Payot, 1922, ; *L'Ame Nègre,* Paris, Payot, 1923 ; *Les civilisations Négro-Africaines,* Paris, Librairie Stock-Delamain, 1925.

[464] Le Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF (1925) et La Revue d'Ethnographie de l'Institut d'Ethnologie. Cf. Girardet *op. cit.*, p. 160.

[465] ANSOM, Paris, Affaires Politiques 303/11, Diagne à Simon, 25 avril 1918.

[466] Marc Michel, « Un programme réformiste », *op. cit.*

[467] En Avril 1918, Maurice Delafosse a publié dans *La Dépêche Coloniale* une série d'articles dans laquelle il a exprimé ses vues sous le titre suivant : "De la participation des indigènes à l'AOF à l'administration directe".

fit à l'égard de la politique coloniale de magnifiques et retentissants discours[468]. Malheureusement le fait que Sarraut n'entreprenne pas des actions concrètes, ponctuelles, correspondant au contenu de ses discours inspire à Tovalou et ses collaborateurs un désaveu du ministre des Colonies. Le plan que Sarraut défendait dans son important ouvrage *La mise en valeur des colonies françaises* apportait un peu d'espoir aux colonisés. Il y développait des propositions pour la modernisation économique et l'équipement des colonies. Hélas, l'aide financière indispensable pour la réalisation du Plan Sarraut fut ignorée par le Parlement. Sarraut dut se résigner à multiplier des discours et d'autres ouvrages qui colorent d'idéalisme humanitaire une politique de statu quo ante, invoquant « les nécessités souvent paradoxales du patriotisme jacobin, de l'idéal européen, et de l'internationalisme saint-simonien ».

Georges Hardy, ancien inspecteur de l'enseignement en AOF — 1912-1919) et du Maroc (1919-1926), un des plus fidèles disciples de Maurice Delafosse, fut plus tard Directeur de l'Ecole Coloniale lui aussi. Ses travaux dénotent un réel intérêt pour les civilisations de l'Afrique noire, et pour la recherche d'une politique adaptée à la situation. Il sera dans les années 1930 un des chefs de file d'une nouvelle génération de coloniaux, et il réformera profondément l'Ecole Coloniale en améliorant le recrutement, le mettant au niveau d'une Grande Ecole[469].

Le modèle qui inspire les collaborateurs des *Continents* dans leurs revendications sociales est le modèle américain, plus précisément la bourgeoisie noire américaine. C'est pourquoi, les statistiques américaines, établissant le nombre exact d'hommes d'affaires noirs américains, sont insérées dans le journal : (20 000 en 1900 ; 70 000 en 1924) de même que l'augmentation de leur fortune : 300 000 dollars en 1900, 1 milliard 700 millions de dollars en 1924[470]. Les membres des professions libérales sont aussi dénombrés par catégorie. C'est sans doute en tenant compte de ces progrès des Noirs américains que René Maran pense qu'il ne suffit pas de drainer les capitaux vers l'Afrique et vers l'Asie pour réaliser ce que Albert Sarraut appelle la mise en valeur des colonies. Il estime au contraire qu'il sera plus profitable pour la France de réaliser d'abord « la mise en valeur intellectuelle et morale » des populations d'Afrique et d'Asie ; c'est-à-dire « leur éducation professionnelle et générale ».

> « Les Etats-Unis ont retiré un immense profit de l'accession des Noirs américains à toutes les carrières sociales. Les meilleurs ouvriers de Ford sont des Noirs ; les professeurs, les ingénieurs, les agronomes noirs ne se comptent plus en Amérique du Nord. Certains même possèdent leurs usines, leurs cabinets, leurs exploitations agricoles, leurs chantiers où ils emploient des Blancs qui, croyez-le bien, ne se plaignent pas de leurs patrons ».

---

[468] Pour de plus amples renseignements biographiques sur Albert Sarraut, Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France*, p. 129-132, William B. Cohen, *Empereurs sans Sceptre*. p. 158 *sq* et Charles Robert Ageron, *"France coloniale ou Parti colonial"*, *op. cit.*, p. 227-232.

[469] Voir William Cohen, *Empereurs sans sceptre*, déjà cité p. 132 et suivantes.

[470] *Les Continents*, n° 10, 1er octobre 1924.

« Cette collaboration intellectuelle des Blancs et des Noirs d'Amérique — ces derniers étaient hier des esclaves illettrés, ne l'oublions pas — n'est pas étrangère à la fortune économique des Etats-Unis. »[471]

Les éditoriaux du journal *Les Continents*

Par leur teneur, la plupart des articles figurant en première page des *Continents* se rapprochent de ce qu'on désigne comme éditoriaux. On s'est limité ici à n'examiner que les articles portant ce titre qui, anonymes, sont signés du titre du journal et représentent son opinion. Tovalou écrit les premiers éditoriaux avant août 1924 ; la plupart concernent la Société des Nations. Ils ont été diversifiés par la suite. Ce que Tovalou souhaite par la voix de son journal, c'est qu'une telle instance internationale acquière plus d'autorité, plus de dynamisme, plus d'efficacité et soit plus largement représentative. La Société des Nations fait en effet partie de la stratégie de la LUDRN. Le recours à son autorité pour arbitrer dans les questions relatives à la race noire est une des solutions que la LUDRN a envisagé d'adopter[472]. Mais il est évident que pour qu'elle soit opérante, il faut qu'elle (la SDN) change : La Société des Nations... anglaises (...).

« Certains pays exotiques, souvent ceux qui auraient le plus à proposer et à débattre, sont condamnés à la paralysie et si le Japon se démène, se trémousse, en l'absence de l'Amérique qui boude, la France représentée par des gens comme M. Hanotaux joue un rôle passablement effacé. La nation qui prime, qui a su faire sienne la SDN est l'Angleterre. L'homme qui au sein du conseil fait la pluie et le beau temps est Lord Robert Cecil. On peut se demander pourquoi »

« (parce que) la France n' est pas brillamment représentée à la SDN »

Le journal souhaite que siègent à la SDN des politiciens plus actifs, plus marquants aussi.

Les Continents regrette que les Etats européens qui y sont représentés se solidarisent « contre les colonies où les indigènes prennent conscience de leur force et se révoltent contre l'injustice de leur sort ». Cette idée exposée à plusieurs reprises dans les éditoriaux est quelquefois accompagnée d'un commentaire des articles formant le Pacte de la SDN (surtout les articles 10 et 22) relatifs aux colonies. Ces articles n'auront de valeur réelle d'après le journal, que lorsque la bonne volonté des hommes aura bien voulu rétablir équitablement l'équilibre dans

[471] "La Collaboration Indigène", *Les Continents*, n° 11, 15 octobre 1924..
[472] *Ibid.*

les pays opprimés, s'intéresser à ce qui s'y passe, prévoir leur avenir, en tenant compte de l'évolution des races.[473]

Les Continents comptent malgré les imperfections de la SDN, sur la clairvoyance de ce tribunal international qui peut ouvrir une campagne contre l'occupation militaire par les Etats-Unis de la république d'Haïti. Le journal suit cette affaire avec grand intérêt.

La Grande-Bretagne désigne les représentants de ses Dominions, lorsqu'il s'agit des questions débattues à la SDN Pour Tovalou, la France devait faire de même avec ses groupes de colonies de l'Afrique du nord, de l'AOF et de l'AEF d'Indochine, des Antilles[474].

La vie universelle

Sous cette rubrique, qui occupe régulièrement la quasi totalité de la page III, *Les Continents* donnent des informations du monde entier : sur la situation des Noirs dans les colonies anglaises et en Amérique. Le correspondant du journal à Londres s'occupe de ces nouvelles et publie des articles en Anglais. *Les Continents* suivent attentivement l'action du Mahatma Gandhi qui met en difficulté la suprématie britannique en Inde. Tous les événements d'ordre politique qui se sont déroulés en Amérique, en Asie, et même en Océanie (le mouvement d'indépendance aux Philippines) y sont signalés. En fait, le journal rend compte, sous cette rubrique, de la marche du monde. Parfois, des articles qui devaient figurer dans cette rubrique passent à la une. Tel, l'article de René Maran sur l'action humanitaire de Dr Albert Schweitzer à Lambaréné au Gabon. Le rapport de Lucie Cousturier[475] chargée par le ministère des Colonies d'une mission en AOF en 1921 est publié sous la même rubrique : l'essai de psychologie des Noirs (par L. Aurousseau) y fut également inséré.

Notre action : Vive Daladier !

Sous le titre « Notre action », *Les Continents* informent leurs lecteurs des démarches auprès des autorités (le président de la République, le ministre des Colonies) ou auprès de La Ligue des droits de l'homme, ainsi que des résultats obtenus. L'importance de la rubrique « Notre Action » est de montrer au public que la LUDRN et son journal ne se contentent pas de déclarations théoriques et de revendications, et qu'ils agissent de manière ponctuelle. Par exemple, à l'occasion de l'amnistie proclamée par Gaston Doumergue, Tovalou et René Maran adressent une demande de clémence au président de la République pour les Malgaches déportés à la suite des soulèvements de la VVS[476]. Les relations entre la LUDRN et

---

[473] "A l'œil droit de la Société des Nations", *Les Continents*, n° 2, 1er juin 1924..

[474] "Le Rôle des colonies françaises à la Société des Nations", *Les Continents*, n° 5, 15 juillet 1924 :.

[475] Ce rapport est intitulé : "Etude du milieu indigène familial et plus spécialement du rôle de la femme indigène au point de vue de l'influence qu'elle exerce sur la formation morale des enfants", *Les Continents*, 15 juillet 1924.

[476] Association de revendications malgaches.

le ministre des Colonies Edouard Daladier peuvent être considérées comme excellentes. Le ministre est présenté dans le journal *Les Continents* de façon fort élogieuse. Il reconnaît la nécessité de profondes réformes au ministère des Colonies et dans l'Administration coloniale. Et il reçoit fréquemment les membres de la LUDRN. Ceux-ci assurent Daladier de leur indéfectible soutien. Ils lui promettent de l'informer des réalités coloniales, puisqu'il est désireux de « faire changer les choses », rue Oudinot « et que ses méthodes de travail le prouvent ». Aussi bien les interventions de la LUDRN surtout concernant la naturalisation de tel ou tel indigène d'Afrique noire dont le dossier traîne, les correspondances entre le ministre et la LUDRN sont systématiquement publiées dans *Les Continents*. Le journal apprécie très favorablement les initiatives politiques ou sociales que prend le ministre. Les membres de la Ligue souhaitent que ce ministre reste à son poste un temps raisonnable[477]. Daladier ne sera chargé que dix mois du ministère des Colonies, c'est-à-dire du 14 juin 1924 au 17 avril 1925[478]. Il convient de noter qu'il a dressé un plan de réformes assez proches des aspirations de la Ligue et de son journal. Sont donc envisagées des réformes visant à l'accroissement des droits politiques des indigènes, à leur représentativité, à l'augmentation du nombre des naturalisations, à l'amélioration du sort des indigènes ; consultation périodique en France des délégués élus, fédération inter-coloniale symbolisée par un Palais des Colonies à Paris.[479] Pour la première fois depuis la fin de la Grande Guerre, un ministre des Colonies envisage de profondes réformes sociales pour sortir la politique coloniale de la France de son immobilisme. Hélas, Daladier parti de la rue Oudinot n'aura pas de continuateur immédiat pour mettre en application ces réformes,[480] après en avoir convaincu le Parlement.

Les Beaux-Arts

On a déjà eu l'occasion de remarquer que toute l'équipe « des permanents » des *Continents* était formée d'hommes de culture. Il est difficile de voir si la personnalité de Tovalou plus que celle de ses autres collaborateurs a inspiré cette rubrique dans sa forme. L'idée que Tovalou a su s'entourer d'amis ayant les mêmes habitudes culturelles que lui paraît acceptable. *Les Continents* signalent à l'attention de leurs lecteurs toutes les manifestations culturelles susceptibles de les intéresser et les annonces sont assorties de longs commentaires (expositions de peinture, concerts, conférences diverses). Les talents des artistes noirs américains — pour la musique et le chant — sont généreusement vantés.

La chronique littéraire dite « Courrier des Lettres » est relativement fournie et rend compte de l'évolution de la littérature en général avec cependant une prédilection pour les auteurs coloniaux et afro-américains. Parmi ces derniers, les

---

[477] *Les Continents*, n° 10, 1er octobre 1924.
[478] W.B. Cohen, *op. cit.*
[479] Voir à ce sujet l'article "M. Daladier à l'œuvre. Les grandes réformes qui viennent", *Les Continents*, n° 10, 1er octobre 1924.
[480] Des recherches plus approfondies détermineront les raisons du départ de Daladier du ministère des Colonies.

jeunes poètes de la « Négro Renaissance » américaine, Countee Cullen, Langston Hugues tiennent une place de choix dans le journal *Les Continents*. Leurs poèmes comme ceux d'autres européens, amis des noirs William Blake et Nancy Cunhard[481] sont insérés dans le journal non pas dans la rubrique littéraire, mais dans le voisinage des nouvelles importantes. Voici à titre d'exemple un poème qui paraîtra significatif ; il est de Langston Hugues.

The Negro

I am Negro :
Black as the night is black,
Black like the depths of my Africa
I've been a slave :
Caesar told me keep his door steps clean
I brushed the boots of Washington
I've been a worker :
Under my hand the pyramids arose.
I made mortar for the woolworthy building
I've been a singer :
All the way from Africa to Georgia
I carried my sorrow songs
I made ragtime ;
I've been a victim :
The Belgians cut off my hand in the Congo
They lynch me now in Texas
I am Negro
Black as the night is black
Black like the depths of my Africa.

Langston Hugues
in *Les Continents* n°5
du 15 juillet 1924.

Il convient d'ajouter que certaines analyses d'ouvrages sont présentées en première page alors qu'elles auraient pu figurer dans la rubrique littéraire. Aussi, paraît-il juste de remarquer que dans le Journal *Les Continents*, il y a une étroite connexion entre politique et littérature. L'ouvrage de Romain Rolland sur la vie de Gandhi est présenté très favorablement aux lecteurs ; en revanche le roman de Marius et Ary Leblond, *Ulysse Cafre ou l'histoire dorée d'un Noir*[482] n'a pas trouvé auprès du journal le même accueil.

[481] Nancy Cunhard, riche héritière de l'aristocratie britannique vivait avec un noir américain, Harry Crowder. Pour réhabiliter et faire valoir les oeuvres de culture noire elle éditera à ses propres frais un ouvrage, *Negro anthology*, Londres, 1934.
[482] Paris, Editions de France, 1924. Voir l'analyse de cet ouvrage dans *Les Continents*, n° 3, 15 juin 1924.

Le journal *Les Continents* et ses lecteurs

Le journal *Les Continents* est un journal bien écrit ; mais il garde le caractère élitaire d'un journal de haut niveau culturel. Les textes sont sérieux, graves, énergiques souvent, mais cette gravité du journal est parfois légèrement atténuée par un peu de raffinement, un peu d'humour. Malgré une évidente indignation et une irritation non dissimulée lorsqu'ils abordent certains sujets, l'expression de la pensée de Tovalou et de ses collaborateurs demeure correcte. Même dans l'emportement le plus extrême. On est entre gens du monde ! Les mots sont justes, bien choisis. *Le Paria,* de l'Union Inter-coloniale, reproche au journal *Les Continents* son combat à fleuret moucheté contre le colonialisme et le militarisme. Dans les articles où les sujets les plus importants sont abordés, la teneur des textes a un aspect verbal qui a pu donner au lecteur l'impression que les rédacteurs s'adressaient à lui du haut d'une tribune. Ceci est particulièrement frappant chez Tovalou.

Mais le journal *Les Continents* ne semble pas malgré son aspect élitaire, limiter le public de ses lecteurs ou y opérer un tri. Tout au contraire, le discours des *Continents* s'adresse à toute la France, à toute l'Afrique et à tous les peuples du monde. Le journal vise à rassembler le plus de sympathisants possible derrière son drapeau, pour la cause de la race noire, convaincu qu'il est de détenir la vérité. Comme la vérité appelle l'universalité, *Les Continents* invoquent l'adhésion massive, universelle. Sans doute est-ce là qu'il convient de trouver les origines du fait que Tovalou proclame que la race noire est un problème universel. Plus du quart de la surface rédactionnelle du journal est consacrée à « La Vie Universelle ». Instrument de propagande, instrument de rassemblement, de liaison, le journal *Les Continents* essaie de mettre en relation avec lui-même et entre elles des opinions privées, individuelles pour en faire une opinion collective qui fasse pression sur les décideurs.

L'égalité, l'affirmation de l'homme noir comme l'égal des autres hommes, sa participation au monde moderne, voilà ce qui constitue l'aliment essentiel du journal. La plupart des rubriques, même celles qui ne sont pas spécifiquement annoncées comme politiques, convergent vers le même thème. Pour exprimer la revendication, les rédacteurs du journal partent de tout événement et de toute situation sociale qui dénient aux Noirs leur droit à l'égalité.

Malgré les idées républicaines pour lesquelles *Les Continents* se battent, les coloniaux dont ils critiquent les méthodes et la politique ne tarderont pas à organiser la riposte contre le journal et un peu plus tard, contre son fondateur.

Les coloniaux réagissent : une diffusion malaisée dans les colonies

La large publicité faite depuis août 1923 à l'action de Tovalou, ses conférences, ses publications, etc., l'essor qu'est susceptible de prendre le journal *Les Continents* avec la collaboration d'intellectuels français renommés et connus pour l'intérêt qu'ils portent aux questions coloniales, ce séjour de Tovalou aux Etats-Unis et l'interprétation que les uns et les autres en ont faite, ce projet d'une

action pannègre plus efficace, dont le centre serait Paris et le point d'appui la LUDRN, constituent autant de raisons qui ont décidé les milieux coloniaux à agir. A Paris, la LUDRN à la rentrée d'octobre 1924 n'a réussi à mobiliser que quelques dizaines de membres, et la plupart d'entre eux sont des intellectuels. Mince départ, en tout cas. Mais l'organe de la LUDRN, est redouté par l'Administration des Colonies. La LUDRN n'est affiliée à aucun parti, mais on a vu qu'elle oeuvrait de concert avec La Ligue des droits de l'homme et du citoyen, groupe de pression dont l'influence n'est pas négligeable en France. En attendant de parvenir à sa propre maturité, la LUDRN fait ainsi preuve d'habileté. Mais cette association et son organe, par la dénonciation des abus perpétrés dans les colonies et par les mots d'ordre contenus dans leur programme, se sont faits beaucoup d'ennemis, des services du ministre des Colonies et de certains milieux d'affaires jusqu'aux obscurs « commandants » de la brousse africaine en passant par les députés coloniaux. Tout ce monde ne réagit pas, en premier lieu, de manière ostensible : une recommandation discrète d'une surveillance plus active de Tovalou et de ses amis, quelques interrogations sur les origines de ce Prince... L'administration rendra difficile la diffusion du journal *Les Continents* dans les territoires d'outre-mer.

Les Continents peuvent-ils être vendus au Sénégal ? Le journal fut envoyé à un commerçant de Saint-Louis, M. Tacher, qui, avant d'en commencer la distribution, « en raison du caractère spécial de ce périodique »[483], prend la précaution de demander son opinion à l'Administration.[484] Le lieutenant-gouverneur du Sénégal dans une dépêche adressée au gouverneur général — et qu'on retrouve dans les Archives de l'AOF à Dakar, annotée au crayon : « il peut toujours refuser » — estime que les deux premières parutions des *Continents* sont « nettement hostiles à l'influence européenne aux Colonies. Les écrits de ce genre, sans nuire à l'œuvre que nous poursuivons en Afrique peuvent cependant égarer l'opinion de nos administrés (...) dans les villes et gêner notre action ici ».[485] Le lieutenant-gouverneur du Sénégal pense que les numéros des *Continents* doivent être saisis au Sénégal[486]. C'est la décision qu'il suggère au gouverneur général ; d'autant qu'une note ministérielle n° 469 du 5 juin 1924, sur la propagande révolutionnaire intéressant les pays d'outre-mer signalait la fondation de la LUDRN, les activités du Prince Tovalou et de ses amis, la création des *Continents* comme des initiatives relevant d'une « entreprise garveyiste en France ». Dans cette note ministérielle, les articles des *Continents* étaient considérés comme étant de la même veine que ceux du *Paria* dont les numéros sont saisis à chaque envoi de France[487].

Les mesures que le gouverneur général propose de prendre à l'égard du journal sont plus subtiles. La loi sur la liberté de la presse et les décrets relatifs au régime de la Presse en AOF ne permettent pas d'interdire la vente du journal, « puisque, affirme le gouverneur général, dans ses deux premiers numéros il faut admettre qu'il y a critique du régime colonial français, mais non exhortation

---

[483] AAOF, 8GI (8), *Dossier Marc Tovalou Quénum, Le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'AOF, juin 1924.*
[484] *Ibid.*
[485] *Ibid.*
[486] *Ibid.*
[487] *Ibid.*

explicite à la rébellion. »[488] Le gouverneur général conseille au gouverneur du Sénégal d'indiquer à M. Tacher qu'au cas où une livraison des *Continents* contiendrait des éléments délictueux, sa responsabilité pénale serait dès lors engagée. Enfin, si Tacher acceptait de vendre *Les Continents*, c'était, de toute évidence, à ses risques et périls. Aucun document ne dit qu'il a accepté, par la suite de vendre ces deux premiers numéros. Il est probable qu'il a été découragé, car, dans la même lettre par laquelle il répondait au gouverneur du Sénégal, le gouverneur général poursuivit : « Il serait à souhaiter qu'une salutaire appréhension fit refuser par tout commerçant du Sénégal la vente de ce journal indésirable qui, alors, ne pourrait être diffusé que par abonnement ou par envoi gracieux ». Et dans ce cas, le gouverneur s'engage à prendre bonne note des noms des destinataires et à suivre « avec attention bien que de manière discrète » les manifestations possibles de leur part en faveur des idées propagées par *Les Continents*. Il ajouta pour finir « qu'il resterait toujours la suprême ressource de faire opérer dès l'arrivée la saisie de certains numéros sur ordonnance expresse du juge d'instruction ».

Qu'en est-il de la diffusion des *Continents* au Dahomey ?

Selon le gouverneur Carde, « Le Dahomey a été choisi par le Komintern pour devenir une cellule de l'entreprise d'où l'activité révolutionnaire rayonnerait progressivement vers toutes les autres parties de notre domaine Ouest-africain. » Les mesures prises par le gouverneur du Dahomey sont fermes. Il n'interdit pas officiellement la vente du journal. *Les Continents* expédiés au Dahomey (un colis de 30, trente kilos) ne parviennent pas à destination. Les membres de la Ligue à Paris s'en plaignent auprès du ministre des Colonies et lui demandent s'il a donné des instructions en ce sens. Le gouverneur du Dahomey a, comme ses autres collègues de l'AOF, reçu les mêmes consignes du gouverneur général au sujet du journal[489].

Selon René Maran, les gouverneurs saisissent *Les Continents* à l'arrivée, malgré les ordres donnés par Daladier pour qu'ils laissent distribuer librement le journal[490]. La solution que l'équipe éditrice du journal a trouvée fut toute simple : l'envoi sous enveloppe timbrée aux abonnés sans aucune marque distinctive. Le journal échappait ainsi au contrôle postal.

Les mesures administratives n'ont donc pas empêché la diffusion des *Continents* outre-mer. Elles ont causé de sérieuses difficultés financières au journal, par la diminution de ses ventes. A condition de l'alimenter financièrement, il pouvait encore vivre. C'est à Paris même qu'il lui sera porté le coup fatal.

---

[488] *Ibid.*

[489] AAOF, Dakar, *Dossier Marc Tovalou Quenum, Lettre du lieutenant-gouverneur du Dahomey à M. le gouverneur général de l'AOF*, sans date.

[490] *Les Continents*, n° 10, 10 octobre 1924. Voir aussi SLOTFOM V,6, *Lieutenant-gouverneur du Dahomey à M. le gouverneur général de l'AOF*. L'arrivée en AOF de ce journal à tendance subversive est d'autant plus regrettable, qu'étant mal armés contre la presse française, notre attitude peut laisser supposer aux lecteurs indigènes, et notamment aux lettrés du Dahomey, que force nous est d'accepter les arguments développés par Ouanilo et Tovalou. En effet, en dehors du cas précis d'excitation formelle des indigènes à la révolte prévu à l'article 5 du décret du 4 août 1921 sur la Presse en AOF il nous est impossible d'agir directement pour empêcher l'introduction et la diffusion du journal dans la colonie (...)" (souligné par nous).

Les Continents aux Assises

En première page du numéro 11 des *Continents* en date du 15 octobre 1924 paraît un entrefilet intitulé « Le Bon Apôtre ». En voici le texte :

> « Nous apprenons d'Amérique — M. Diagne est si discret — que le député du Sénégal s'apprête à parcourir les Etats-Unis où il fera des conférences sur Joseph et l'art de vendre ses frères.
>
> Monsieur Clemenceau est allé en Amérique et les Américains connaissent désormais l'histoire du Haut-Commissaire aux troupes noires.
>
> Le Tigre qui n'osait pas ordonner de son propre chef le recrutement des soldats noirs, fit mander M. Diagne. Celui-ci ne s'emballa pas devant les propositions du président du conseil.
>
> — Moi, Monsieur le président, me faire le commis-voyageur en soldats noirs.
>
> — C'est bien, je vous donne quarante-huit heures pour me faire part de votre décision.
>
> Par la suite, M. Clemenceau, matois comme toujours, s'empressa de faire savoir téléphoniquement à M. Diagne qu'il lui serait accordé une certaine commission par soldat recruté.
>
> Aussitôt le député du Sénégal se précipite à la Présidence du conseil. Il acceptait.
>
> M. Mandel ne contredira pas ces dires.
>
> Ce fut ce que M. Diagne appela combattre pour la France et pour sa race »[491]

A regarder de près, la publication de cet article anonyme paraît pour le moins inattendue et somme toute, assez malhabile en cette période où la sagesse et le simple bon sens devraient inspirer prudence.[492] De surcroît, cet article n'apprend rien d'original, ni de nouveau qu'on ne chuchote ici et là dans les endroits publics fréquentés par les anciens tirailleurs, si l'on excepte le projet du voyage de Diagne aux Etats-Unis.

Blaise Diagne qui n'a pas réagi à des insultes autrement plus scandaleuses parues depuis la fin de la guerre dans d'autres journaux édités à Paris *Le cri de Paris, Fantasio, l'Internationale, Le Libertaire, Le carnet de la semaine, L'Action coloniale, l'Humanité*[493], se croit offensé et proteste avec véhémence contre *Les Continents*.

Délit de Presse ? La correctionnelle pouvait normalement s'en occuper. Diagne déclara d'abord au procureur général que « L'article visé n'était qu'un

---

[491] *Les Continents* n° 11 du 15 octobre 1924.

[492] Voir les diverses réactions provoquées par le voyage de Tovalou, son discours à Harlem, etc.

[493] Un seul exemple suffira : à l'occasion de l'inauguration d'un monument aux morts de l'Armée Noire par M. Daladier, Ministre des Colonies, *l'Humanité* du 14 juillet 1924 s'en prend au député du Sénégal en ces termes : "M. Diagne, le sergent recruteur, le pourvoyeur de Mangin, l'homme qui durant la guerre, vendit ses frères noirs pour un poste d'embusqué, M. Diagne a eu le toupet d'assister à la cérémonie. On ne pouvait pas faire une plus grande injure aux malheureux morts pour la défense de leurs oppresseurs capitalistes."

incident d'une campagne communiste ayant pour but de tarir le recrutement des Noirs dans nos colonies »[494] Puis il se résolut à saisir la cour d'Assises de la Seine pour plainte en diffamation contre *Les Continents*, prétextant que pareil écho pourrait le discréditer auprès de ses électeurs en Afrique.

Qui est le responsable de cet entrefilet ? S'agissant d'un article anonyme, le responsable légal est le rédacteur en chef du journal, Jean Fangeat.

Au bout d'un mois, a lieu ce que le journal *Les Continents* dans son compte-rendu a intitulé : « Le Procès Fantôme », où il est question de M. Diagne, du recrutement et de l'utilisation des troupes noires, de la colonisation, du bolchevisme, du patriotisme, du passé, du présent et de l'avenir de la France et, parfois de quelques lignes des *Continents*. Le Tribunal est présidé par le Juge Flory ; Avocat-général, Me Beguin ; Me Alcide Delmont, député de la Martinique assiste M. Blaise Diagne ; Me Ernest-Charles et sa collaboratrice Me Yvonne Netter défendent M. Fangeat.

Le président Flory lit l'acte d'accusation et le texte incriminé. Puis on écoute la déposition de Jean Fangeat. Celui-ci après avoir démontré que René Maran n'était en rien responsable de l'article « prétendu diffamatoire », conte comment il a laissé partir à l'imprimerie cet entrefilet qui l'intéressait surtout pour la nouvelle du voyage de M. Diagne en Amérique. Il se livre ensuite à la lecture de nombreuses coupures de presse où ses confrères journalistes critiquaient la manière dont Diagne avait accepté d'être haut-commissaire, chargé du recrutement alors qu'il combattait jusque-là le recrutement. Il indique enfin que le correspondant des *Continents* s'était fait « un écho grossier et incroyable » d'articles déjà parus dans divers journaux. Quant à l'accusation de bolchevisme et d'antipatriotisme dont Diagne chargeait les rédacteurs des *Continents* « pour corser sa plainte », Fangeat rappelle qu'en cela, Diagne n'innove pas : « Lorsqu'il voulut compromettre son ancien secrétaire aux effectifs, l'instituteur dahoméen Louis Hunkanrin, il l'accusa d'anarchisme » (celui-ci se trouvait en déportation en Mauritanie lors du procès). Fangeat cite alors des passages des *Continents* une circulaire de René Maran qui atteste de la nature des revendications du journal, de même que de l'orientation générale de son contenu. En fait, Jean Fangeat dans sa déposition prenait déjà sa propre défense.

Diagne prend la parole à son tour. Tout ce que *Les Continents* mentionnent dans le compte rendu du procès, c'est : « qu'il servit à l'auditoire un discours éloquemment confus, qui tenait de la palabre et du meeting électoral ». Après quoi on écoute les témoins de Diagne ; trois d'entre eux se sont excusés et ont fait lire leur témoignage : Clemenceau, Mandel, le général Gouraud ; se succèdent alors le gouverneur général Brunet, Maginot, Pierre Masse, Angoulvant (gouverneur, plus tard gouverneur général), Henry Simon (ancien ministre des Colonies), Paul Painlevé (ancien président du Conseil en 1917, il le sera de nouveau en 1925).

Les témoins du journal *Les Continents* : le général Sarrail, le général Verraux, gouverneur militaire de Paris, le colonel Finet, Ernest Lafont, député de la Loire et avocat, André Berthon, député communiste de Paris, membre de l'Union Inter-

[494] « Le procès fantôme », *Les Continents*, n° 13 et 14 du 15 novembre et 1er décembre 1924.

coloniale, Henri Béraud, journaliste et romancier, (prix Goncourt), le Professeur Félicien Challaye, Fernand Gouttenoire de Toury, J.M. Renaitour, écrivain et un sénégalais, inconnu jusqu'alors du public, Lamine Senghor[495], grand blessé de guerre, gazé, décoré, membre du PCF, qui fera une intervention remarquée.

Le procès se déroule dans une atmosphère passionnée, tendue. Il y est, en effet, peu question de l'entrefilet qui en est la cause. Les témoins du journal insistent sur le revirement de Diagne. Celui-ci jusqu'à sa nomination était farouchement opposé au recrutement, affirment-ils et avait combattu jusqu'à l'idée de ce recrutement. Devant les dénégations de Diagne, on lui présente des textes contenant ses propres déclarations passées...

D'autres témoins du journal condamnent les méthodes de colonisation. (Challaye, Berthon, Gouttenoire de Toury). D'autres enfin minimisent les raisons du procès et n'y voient que pure vanité (Béraud, Renaitour).

Le député du Sénégal passant lui aussi les limites du procès, rappelle à l'auditoire que René Maran a assassiné un noir. Effet de séance. Celui-ci rétorque que s'il supporta au cours de sa carrière un jugement inique, ce fut pour « couvrir » un de ses subordonnés blancs. Il expliquera dans le dernier numéro des *Continents*, par un article intitulé « Ma condamnation »[496], les conditions de travail qui étaient les siennes et les circonstances dans lesquelles il fut condamné autrefois, alors qu'il était fonctionnaire en Oubangui-Chari.

Autre effet de séance : la déposition de Senghor. Il dit qu'il se souvient des plaintes de ses camarades de tranchées : « On ne payait pas aux autres militaires noirs les mêmes primes qu'aux électeurs sénégalais de M. Diagne. On leur avait promis beaucoup. On ne tint guère. Ainsi, M. Diagne qui était assez payé pour n'avoir pas besoin de vingt sous par recrue » n'était plus aimé, aimé chez ses compatriotes »[497]. Lamine Senghor ajoute qu'étant le chef des chefs, Diagne avait dans l'esprit de certains Africains « touché »[498], comme avaient « touché » ses subordonnés indigènes[499], et il adjure M. Diagne « de ne pas laisser condamner un Blanc qui nous défend, nous les Nègres »[500].

Les avocats prennent la parole, dont Me Delmont ; puis l'Avocat général qui fait un réquisitoire énergique qu'il termine en réclamant contre le rédacteur en chef du journal *Les Continents* un verdict impitoyable, « au nom de la patrie en danger ».

---

[495] Lamine Senghor n'a aucun lien de parenté avec Léopold Sédar Senghor, l'ancien président de la République du Sénégal.

[496] *Les Continents*, n° 15, 15 décembre 1924.

[497] *Les Continents*, n° 13 et 14 du 15 Novembre et du 1er décembre 1924.

[498] Perçu de l'argent.

[499] Entendre "les chefs indigènes" qui effectivement percevaient une commission par recrue, comme ils le faisaient sur l'impôt de capitation.

[500] Selon un rapport de police du 10 novembre 1924 (SLOTFOM, V.6), Lamine Senghor était en réalité en mission commandée. C'est ce que révèle ce document qui précise que, dans "l'affaire des *Continents*", l'Union intercoloniale prend position contre M. Diagne. "Les dirigeants font de pressantes démarches auprès des membres de cette organisation originaire de l'AOF pour les obliger à accepter d'être appelés comme témoins dans cette affaire. Vendredi 7 courant et samedi 8, Nguyen The Truyen et Ali, deux membres de l'Union Inter coloniale (UIC) sont allés chez un noir originaire du Sénégal, domicilié rue des Ecoles et l'ont obligé à consentir à servir de témoin sous peine d'être radié du contrôle de l'UIC" (Lamine Senghor habitait rue des Ecoles à cette époque.)

C'est le tour, enfin de Me Ernest-Charles qui à la fin de sa plaidoirie déplore ces deux jours d'éloquence inutile et demande l'acquittement.

Mais, comme le reconnaît plus tard le journal lui-même, « ce n'est pas en vain que l'on fait descendre des hauteurs du péristyle des anciens ministres et des présidents de la Chambre ». Le verdict est lourd. Jean Fangeat en tant que rédacteur en chef est condamné à six mois de prison avec sursis, à 1500 Frs d'amende et à 2 000 Frs[501] de dommages et intérêts et aux frais. C'est la consternation générale dans les milieux africains de Paris.

On est porté à croire que *Les Continents* qui avaient des difficultés financières ne se sont pas relevés de cette condamnation. Il n'en fut rien. La direction du journal considéra que la notoriété du journal sortit grandie du procès et le prestige de M. Diagne amoindri. La rédaction du journal selon les renseignements de police pensa un temps à augmenter le tirage. Mais comment ce journal qui vivotait a-t-il pu couvrir les frais occasionnés par le procès et envisager l'augmentation de son tirage ? Le gérant du journal aurait reçu de différentes provenances des sommes d'argent assez conséquentes, environ trente mille francs[502] ; une grande partie de cet argent aurait été envoyé d'Amérique[503]. Les services de renseignement du CAI n'apportent pas plus de précision. Ils rapportent cependant que les animateurs des *Continents* ont continué leurs activités (Intervention de René Maran auprès d'Edouard Daladier au sujet des abus de l'Administration en Indochine, etc.). L'avant-dernier et le dernier numéro des *Continents* sont édités : en grande partie financés par Jean Fangeat. Il refusera de continuer à assurer de ses fonds personnels la continuité du journal[504]. Le retour d'Amérique du fondateur des *Continents* devrait pouvoir remédier à cette situation de fragilité matérielle. Du moins, l'espérait-on.

Force est de reconnaître que le procès a incontestablement affaibli *Les Continents*, malgré ce qu'en a dit stoïquement René Maran. Le journal y a assurément gagné d'un point de vue purement publicitaire, une clientèle potentielle, virtuelle. On a eu l'occasion de voir que *Les Continents* étaient sur le point de prendre un essor appréciable avec la collaboration promise d'intellectuels, connus pour leur combat et leurs opinions humanistes. A condition de financer son journal, la LUDRN avait encore en décembre 1924 des chances de se développer. Tovalou dès son retour des Etats-Unis, apprend par télégramme que son père est très malade. Il suspend toutes ses activités politiques et s'embarque à bord de l'Alba pour le Dahomey. Commence alors pour lui une période d'épreuves et de tourments qui durera près de trois ans.

---

[501] D'après le témoignage de Mme Fangeat (entretiens de février 1981 et septembre 1982) la totalité des dépenses s'est élevée à environ quatre fois les sommes annoncées dans le verdict, soit plus de 14 000 Frs.

[502] ANSOM, Paris, Fonds SLOTFOM, V.6, *Note de l'Agent Désiré du 17 décembre 1924.*

[503] *Ibid.*

[504] *Ibid.*

Le journal *Les Continents* avait annoncé qu'il fusionnait avec *Le Libéré*, journal qui n'a paru à notre connaissance que quatre fois[505]. Cette fusion n'a pas été effective.

Le 2 mars 1925, à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission Coloniale du PCF, il est question du journal *Les Continents*[506]. Jean Fangeat a proposé au Comité Directeur du PCF de lui vendre cette feuille pour la somme de 16 000 Frs. Martin, représentant du Sénégal, dit que l'acquisition de ce journal serait une bonne affaire pour l'UIC, puisque *Les Continents* ont beaucoup de lecteurs en Afrique noire. Les autres délégués combattent cette proposition, estimant que les 16 000 Frs employés à l'achat du journal *Les Continents* seront mieux utilisés à diffuser le *Paria* déjà connu dans les colonies. L'achat de cette feuille est donc refusé presqu'à l'unanimité[507].

On ne sait pas dans la précision ce qu'il est advenu des *Continents*. Ce qui est sûr, c'est qu'il a cessé de paraître et que René Maran est devenu propriétaire du titre. Jean Fangeat choisit de retourner en province. Il est engagé au journal *Le Petit dauphinois*, paraissant quotidiennement à Grenoble[508], dont il devient bientôt directeur de la rédaction. Très lié à Pierre Cot et à René Coty, Jean Fangeat sera chef du service de Presse à l'Elysée sous la IV et la Ve République[509].

René Maran, quant à lui a continué à s'intéresser aux questions coloniales, participant à diverses organisations d'Afrique Noire, publiant des articles et des livres.

Une très longue absence de Paris de son fondateur, des moyens matériels somme toute, précaires, le peu d'enthousiasme et la pusillanimité dont font preuve les Noirs d'Afrique vivant à Paris — la moindre action politique entraînant contrôles de police et diverses tracasseries — constituent des raisons qui parmi d'autres ont entraîné l'affaiblissement et la disparition de la LUDRN. Celle-ci a survécu tant bien que mal jusqu'à 1926 sous la responsabilité de l'haïtien Louis Morpeau.

James Spiegler considère à juste titre que, du point de vue de leur signification historique, la LUDRN et son journal *Les Continents* ont précédé pratiquement toutes les autres associations et publications fondées et animées par les Noirs originaires d'Afrique ou des Antilles en France entre les deux guerres, qu'ils soient modérés ou extrémistes ; que leur nationalisme soit d'inspiration culturelle ou politique[510]. On peut cependant se demander dans quelle mesure l'exemple de Tovalou et de ses amis sera suivi, dans quelle mesure les organisations

---

[505] *Le Libéré, tribune du peuple malgache et de la Ligue pour l'accession des indigènes aux droits du citoyen.* Le n° 1 du 15 mai 1923, le n° 2 du 15 novembre 1923, le n° 3 de mars 1924, le n° 4 de janvier 1925. Voir ANSOM.

[506] Sont présents à cette réunion de la commission coloniale Nguyen The Truyen, représentant l'Indochine, Ali représentant l'Afrique du Nord, Issad pour l'Algérie, Martin pour le Sénégal, et Lauzeray, délégué du PCF. Voir ANSOM, Paris, SLOTFOM, V,6, *Note de l'Agent Désiré du 3 mars 1925.*

[507] *Ibid.*

[508] Après la Libération, ce journal est devenu *Le Dauphiné Libéré.*

[509] Jean Fangeat est mort en 1961.

[510] James S. Spiegler , *op. cit.*

que les Noirs animeront à Paris, s'inspireront des idées de la LUDRN et de ses méthodes.

La revanche de Blaise Diagne et des coloniaux ne s'est pas contentée du procès contre *Les Continents*. Elle est intervenue aux principales sources de financement de la Ligue et de son journal. On sait que K. Tovalou Houénou à Paris continuait de vivre, pour l'essentiel des subsides de son père. C'est, en définitive, la colère de ce dernier, informé régulièrement des initiatives publiques de son fils — mais de quelle manière ? et en quel sens ? — par Germain Crespin et le gouverneur Fourn lui-même, c'est cette colère du vieux Joseph qui posa les premiers obstacles et des plus sérieux aux ambitions politiques du fondateur de la LUDRN. On imagine sans peine l'émotion du gouverneur Fourn, la moustache frémissante à la lecture de certains articles des *Continents*, tout particulièrement ceux relatifs à sa propre gestion de la colonie du Dahomey. Et Pierre Fourn, accompagné de Germain Crespin, en « visite officielle » tous deux auprès de Joseph Tovalou. Et le gouverneur brandissant face au vieux notable les feuilles incriminées, les oeuvres de Kojo. La scène est digne de figurer en bonne place dans une anthologie des avatars de l'écrit en Afrique coloniale. L'ancien « entrepreneur des subsistances militaires » déjà bien préoccupé par de graves soucis de santé, les effets de son grand âge, décida d'intervenir. Il suspendit l'aide financière qu'il attribuait à Kojo.

D'autres dispositions seront prises pour renforcer cette mesure. En effet, pour faire de la politique, il faut de l'argent.

L'élan brisé

Kojo Tovalou Houénou débarque à Cotonou le 10 décembre 1925. Son père meurt le 13 décembre. Ce retour au pays natal inaugure pour lui une période d'inextricables difficultés. A cet égard, deux remarques méritent d' être soulignées.

La première : la masse considérable de documents concernant le personnage durant les années 1926-1927 témoigne du fait que les surveillances dont il a été l'objet depuis ses premières activités politiques se sont remarquablement renforcées à son retour d'Amérique en novembre 1925. Tout un dispositif de surveillance était organisé autour de lui en France, (même dans le bateau par lequel il voyagea), à l'escale de Dakar et dans la colonie du Dahomey. La seconde remarque est relative à la nature des difficultés que Tovalou connaît au Dahomey. Celles-ci sont, il est vrai, d'ordre privé. En réalité, il s'agit ici d'une imbrication à peine déguisée du politique et du privé.

En effet, les nombreux échanges de télégrammes et de correspondances entre Porto-Novo, Dakar et Paris, c'est-à-dire entre le Gouvernement local et ses services, le Gouvernement général à Dakar et le ministère des Colonies montrent que le Directeur-fondateur du journal *Les Continents* devra faire face pendant deux ans aux réactions d'un pouvoir peu disposé à lui laisser la possibilité de poursuivre ses activités publiques. Plusieurs notes du gouverneur Fourn et du gouverneur général Carde ne semblent pas exclure l'hypothèse d'une rancune discrète mais tenace de quelques représentants du pouvoir colonial à commencer par le

gouverneur du Dahomey, dont *Les Continents* avaient ouvertement critiqué l'action.

Dès janvier-février 1925, Germain Crespin, l'avocat de Joseph Tovalou, après que ce dernier eut coupé les vivres à son fils, ne tarda pas à proposer à son client de recueillir ses dernières volontés. Selon ce testament, le vieux Tovalou reconnaissait Kojo parmi ses ayants-droits. Mais dans sa mauvaise humeur, il ne lui léguait rigoureusement aucun bien. Sauf... une symbolique chaîne de montre en or qu'il n'aurait laissé partir vers Kojo que sur l'insistance de son avocat. Et pourquoi Joseph Tovalou ne laissait rien en héritage à son fils ? Il acquiesça d'un signe de la tête — il avait depuis plusieurs années perdu l'usage de la parole — à la proposition que c'était compte tenu des récentes initiatives publiques de celui-ci. Dans le même testament produit par Germain Crespin, Joseph Tovalou confiait à Georges Tovalou Quenum, un des jeunes frères de Kojo, celui-là même qui était en visite à Paris en août 1923 lors de l'incident de Montmartre — la charge de gérer ses biens mobiliers et immobiliers.

En novembre 1925, à son retour d'Amérique, Tovalou comparaissait devant le Conseil de l'Ordre des avocats. Les documents consultés ne disent pas pour quel motif. Toujours est-il que depuis son escale à Dakar, il postulait auprès des autorités compétentes un agrément pour exercer la fonction d'avocat à Cotonou.

Le 13 décembre 1925, Tovalou est donc un homme déshérité, en attente de pouvoir exercer son métier d'avocat dans la colonie du Dahomey. Il est en outre désireux de prendre la succession de son père dans les affaires familiales et d'annuler les dispositions prises à son encontre à propos de sa part d'héritage.

Le Directeur des Affaires politiques et administratives (DAPA) du Gouvernement Général à Dakar fait remarquer dans une note que « les antécédents de Kojo Tovalou Houénou ne (lui) sont guère favorables »[511]. Référence est faite dans cette note à la « feuille à tendances subversives *Les Continents* aujourd'hui disparue » et aux « attaches » de Tovalou « avec les représentants les plus notoires du Garveyisme ». Le DAPA ajoute que les intentions de désordre de Tovalou sont évidentes et que son retour au Dahomey doit préoccuper sérieusement l'administration qui devra soit le juguler, soit se l'attacher habilement au prix de quelques concessions ».[512]

Jules Carde, le gouverneur général, donne son avis sur la demande d'agrément affirmant que ce n'est pas sans quelqu'appréhension qu'il verrait Kojo Tovalou Houénou « investi d'une situation officielle auprès de la magistrature locale ». Le gouverneur Carde ajoute que son intention est de s'opposer à la prise en considération de sa requête et poursuit :

> « En pays d'outre-mer, nous ne pouvons pas, en effet ne pas tenir le plus grand compte des répercussions que produisent sur nos ressortissants l'exposé des théories subversives développées au prétoire

[511] AAOF, Dakar, 8-G-1 (8), *Dossier Marc Tovalou Quenum 1926*: APA, 2ème bureau, *note sur M. Kojo Tovalou Houénou*, 15 mars 1926.
[512] *Ibid.*

sous le couvert des libertés octroyées à la défense par un régime libéral. »[513]

La succession de Joseph Tovalou est une succession qu'on peut considérer comme complexe et tumultueuse. La dispute est très vive entre Kojo Tovalou Houénou et son jeune frère, Georges Tovalou Quenum. Le clan des Houénou est divisé en deux partis. Celui de Kojo, qui a la présence d'esprit de rassembler une majorité de représentants traditionnels du clan familial dont un certain nombre de notables influents et fortunés. Des hommes, mais aussi des femmes, gardiennes de la tradition familiale. En ces circonstances l'appui des représentants de l'Eglise catholique locale n'est pas négligé par l'ancien élève de Saint-Genès. Le parti de Georges Tovalou regroupe un certain nombre de demi-frères de Kojo et bénéficie de soutiens puissants : l'administration locale, le chef du territoire en tête et Maître Crespin entre autres. Au départ le jeu des forces en présence ne paraît pas susceptible d'être favorable à Kojo Tovalou Houénou.

Tout d'abord le ralliement de pôles importants de la tradition lui est acquis. De même que celui des forces religieuses locales dont le dynamisme et l'autorité représentent un atout important.

Mais il y a Fourn. Le tout-puissant gouverneur Fourn. Et qui se souvient. Il y a ce qu'il faut bien appeler la coalition Fourn-Crespin-Georges Tovalou. Pour ce qui concerne Georges Tovalou, le gérant désigné et Germain Crespin, Kojo pouvait compter sur sa propre combativité.

A défaut d'espérer trouver auprès de Fourn une attitude de pure neutralité envers sa propre personne, Tovalou pense qu'il est de bonne tactique de chercher à rassurer le pouvoir ; de ne pas feindre d'ignorer l'autorité du représentant de la France. Il se doit d'adopter un profil plutôt bas, tout de modération, d'onctueuse courtoisie, de déférence même envers le gouverneur. Autrefois Kojo Tovalou passait pour plus instruit que Fourn. Mais l'image de lui que propose la rumeur est moins sécurisante et il risque de passer aux yeux des décideurs coloniaux pour un « dangereux agitateur ». Mais que faire ? Il songe à rencontrer le gouverneur Fourn et demande audience. Celui-ci le reçoit le 10 mars 1926 à 15 heures.

K. Tovalou Houénou — M. Le Gouverneur, d'après des bruits qui circulent dans le pays, je suis représenté comme ayant des tendances anti-françaises, communistes et même anarchistes.

Je me demande ce qui peut être à l'origine de ces bruits : ils sont probablement basés sur certains articles parus dans la presse métropolitaine ou locale, mes relations avec certains milieux et peut-être aussi sur mon voyage en Amérique.

Je tiens à vous dire que tous ces bruits sont faux, et je vous demande de vous assurer de mes sentiments sincères envers la France.

Le gouverneur Fourn — Vous me dites que ce sont des bruits ?

Tovalou — Il y a peut-être des faits, des apparences, mais tout est déformé et amplifié par le public.

---

[513] *Ibid. Gvr. Gal Carde. Secret. A Directeur Affaires politiques 1er bureau, Paris 24 février 1926.* Kojo Tovalou demandera au Président du Conseil d'intervenir pour son autorisation de plaider. Celui-ci contactera le ministre des Colonies qui se reportera à l'avis du gouverneur général.

Le gouverneur — Les faits auxquels vous faites allusion ne se sont pas passés ici. Je n'ai pas à les discuter ni à en faire état.

Tovalou — Oui, Monsieur le Gouverneur.

Le gouverneur — Je suis à la tête de la Colonie du Dahomey. Je m'occupe de ce qui se passe dans le pays mais ne veux point rechercher ce que vous avez fait en France ou en Amérique.

Les gens qui veulent vivre tranquilles dans la colonie ne sont pas inquiétés ; je ne leur dis rien. Mais si quelqu'un cherchait à troubler les populations dont j'ai la charge, je n'hésiterai pas à déclencher les actes qui me paraîtraient nécessaires.

Les ennuis que vous avez eus en France ne me regardent pas. Si vous ne troublez pas l'ordre au Dahomey, je n'ai rien à dire. Vous vivez dans un pays dont vous êtes originaire ; depuis votre retour, il n'y a eu ni bruits, ni manoeuvres, je n'ai rien à vous dire. Vous êtes une unité soumise aux règlements en vigueur dans la colonie.

Je ne veux pas m'occuper des histoires que vous avez vécu en France depuis quinze ans, mais, si je m'occupe de vous en ce moment, c'est que vous avez fait une demande pour être Avocat-Défenseur à Cotonou, et que le Magistrat de la Cour d'Appel de Dakar, chargé d'instruire votre demande a adressé une note de renseignements en demandant de bien vouloir préciser votre situation, votre état-civil et lui faire part des données que nous pouvons posséder (...)[514].

Convient-il de s'étendre sur ce bref entretien ? Fourn ici paraît très administratif, très officiel, assez ombrageux et de part en part menaçant. On devine de sa part une secrète jubilation. Il est peu probable que K. Tovalou l'ait trouvé rassurant, pas plus que le gouverneur Fourn ait subitement, à partir de cette visite, changé d'avis sur ses sentiments de fidélité envers la France exprimé par le fils du vieux Joseph. Quoi qu'il en soit, cette audience, au delà de son caractère purement formel, demeure utile. Tovalou se doute bien que Fourn n'a pas oublié que son administration de la colonie du Dahomey et lui-même ont été l'objet de vives critiques de la part du journal *Les Continents*. Tout comme il prend acte que le gouverneur dissocie officiellement ses initiatives dans le cadre de la LUDRN en France et hors de France du sort qui lui est réservé en terre natale après le décès de son père. Cependant, la nuance paraît peu perceptible, puisque la situation personnelle de Kojo Tovalou Houénou en 1926 découle en droite ligne de son action politique antérieure et illustre fort bien la réaction des décideurs coloniaux. Toutefois, il est permis d'avancer que l'initiative de cette visite à Fourn paraît en définitive positive dans la mesure où Tovalou peut se dire qu'en allant faire acte de fidélité envers la France, il ôte au gouverneur — du moins provisoirement — les raisons de l'attaquer ouvertement une fois de plus. De lui nuire plus qu'il ne l'avait déjà fait.

La succession de Joseph Tovalou est une succession tumultueuse. Audiences sur audiences au tribunal du 1er degré à Cotonou ont abouti à une annulation du testament présenté par Germain Crespin et à un partage équitable des biens du vieux notable entre tous ses ayants-droits.

---

[514] AAOF, Dakar, 8-G-1-8, *Dossier Kojo Tovalou Houénou, Audience du mercredi 10 mars 1926, copie signée par le Directeur des Affaires politiques et administratives.*

Peu après, le 10 octobre 1927, les Houénou dans leur majorité élisent leur chef en la personne de Kojo Tovalou Houénou. Mais, que de temps perdu ! Que d'énergie gâchée !

On se souvient : Joseph Tovalou avait cessé d'envoyer des subsides à son fils depuis 1924. A Paris, les « renseignements » se sont penchés sur la question et ont alors découvert qu'un certain nombre de ses amis ont prêté à Kojo Tovalou Houénou de l'argent. A l'un d'entre eux, Jean Le Bec, inspecteur des Finances, Tovalou avait laissé un chèque en garantie de paiement. Jean Le Bec, « impatient » de rentrer dans ses fonds demanda à un avocat d'occuper pour lui, sans auparavant en avertir Tovalou Houénou. Attitude inattendue de la part d'un de ses proches.

Le chef de la colonie est informé. Le Parquet de Cotonou de même. Arrêté à Lomé (Togo) le 28 avril 1926 en pleine plaidoirie au tribunal de cette ville, Tovalou est ramené à Cotonou et écroué. Pour quels chefs d'accusation ? Pour émission de chèques sans provision assurément. Mais d'autres suivront au fil des mois (sept charges au total, dont celui d'usurpation de titre de prince, celui d'avocat à la Cour d'Appel de Paris). Peu après Jean Le Bec retira sa plainte, une fois remboursé. Cependant, des charges dénuées de tout contenu délictueux sérieux maintiennent Tovalou en détention pendant plus de dix mois.

Le tribunal de Cotonou est très animé à chaque séance où il est question de l'Affaire Tovalou. Les coloniaux eux-mêmes ne sont pas unanimes sur cette affaire. C'est ce qu'attestent l'acharnement d'un procureur de la République soucieux de ne laisser aucune chance à l'accusé, et l'indifférence d'un juge qui reconnaît « coram populo » qu'« il ne connaît pas le dossier »[515]. Tovalou sera jugé et interjettera appel à Dakar auprès des tribunaux de l'AOF

L'affaire Tovalou a suscité de vives réactions de certains journaux parisiens. On peut en trouver un écho dans les articles de Jacques Doriot dans le *Matin* et ceux farouchement anticommunistes de François Coty dans le *Figaro* et *l'Ami du peuple.* Les articles de F. Coty furent réédités en 1932 dans un recueil au titre quelque peu alarmant de *Sauvons nos colonies.*

[515] AAOF, *Dossier Kojo Tovalou Houénou,* .

Chapitre X

Kojo Tovalou Houénou et la vie politique en Afrique Occidentale Française ; les derniers efforts

Au début du mois de décembre 1927, Tovalou quitte Cotonou pour Dakar. La première raison qui explique sa présence au Sénégal est d'ordre juridique : non satisfait du jugement rendu à Cotonou qui a démontré l'hostilité manifeste du pouvoir local à son égard, il a interjeté appel auprès de la cour de justice de la Fédération. Dénouement heureux. Tout se passe avec rapidité et, on pourrait dire, à son avantage. Grâce à l'intervention de son confrère et ami, Maître Lamine Gueye, les difficultés juridiques que Tovalou connaît depuis avril 1926 sont réglées par un arrêt à Dakar, le 14 décembre 1927[516]. Tovalou séjourne cependant au Sénégal durant près de six mois. C'est en effet dans ce pays qu'il fait son retour aux affaires publiques. L'ouverture de la campagne en vue des législatives de 1928 vient à point nommé. Les prochaines élections suscitent une vive animation chez les Sénégalais, tout particulièrement dans les Quatre Communes. Celles-ci, comme on le sait, constituent l'unique foyer d'une vie politique libre en Afrique Noire Française. Les spécificités de la vie publique au Sénégal, la nature de l'opposition et l'importance de l'enjeu encouragent Tovalou à participer activement à cette campagne, dans les rangs de l'opposition. Les idées qu'il défend au cours de cette campagne témoignent, comme on le verra, d'une adaptation de ses préoccupations pannègres à la réalité locale. Il élèvera le débat électoral, en même temps qu'il tentera de circonscrire son propos à l'action de la France en Afrique.

---

[516] AAOF, Dakar, 8GI (8), *Dossier Marc Tovalou Quenum 1927, Extrait des minutes de greffe de la cour d'Appel de l'AOF Séance du 14 décembre 1927.*

Sénégal : une longue tradition politique[517]

C'est au nom de la politique d'assimilation que les Quatre communes du Sénégal sont dotées d'institutions électives républicaines depuis le XIXe siècle : un député, des conseils municipaux, un conseil général. Ces institutions qui ont commencé à s'installer dans le pays dès la Monarchie de Juillet[518] sont suspendues sous Napoléon III (1852). La IIIe République naissante les rétablit et les enrichit, augmentant le nombre de communes de plein exercice à quatre. Plusieurs tentatives ont été menées dans le but de diminuer les attributions de ces institutions par les anti-assimilationistes inquiétés par l'émergence future de « politiciens noirs ».

Le premier élément qui mérite d'être signalé est comme dans la plupart des colonies du groupe un localisme accentué, du fait de la distance entre la France et le Sénégal. Les nouvelles mettent plusieurs semaines pour parvenir à destination. L'usage du télégraphe y remédie mais sans laisser grande latitude au détail dans l'information. C'est pourquoi le Sénégal ne semble pas vivre dans la mouvance immédiate des idées propagées en Europe, et qu'avant 1914, aucune idéologie ne se manifeste dans la vie publique dominée par des soucis d'ordre local, économiques pour l'essentiel. Aussi bien, le corps électoral privilégie le groupe des négociants bordelais qui ont le monopole de l'importation des produits manufacturés et l'exportation des produits du cru.

Ce corps électoral est restreint, le droit de vote et l'éligibilité n'étant accordés qu'aux seuls habitants des Quatre Communes, et des restrictions en éliminent un grand nombre. Les originaires de la métropole et ceux nés dans ces communes de plein exercice ont seuls qualité d'électeurs, puisqu'ils sont admis au statut civil français. Jusqu'à 1914, la question du statut civil des Noirs fait l'objet de nombreux débats.

La société coloniale au Sénégal est stratifiée en trois groupes : les Indigènes, majoritaires (5 000 en 1908), les Européens et les Mulâtres (3 400). Avant 1900-1901, le seul élément organisé de la vie politique sénégalaise, la seule force politique agissante est le clan électoral : un rassemblement d'intérêts divers se forme autour d'un notable ; celui-ci dispose alors d'autant de suffrages dont il peut faire profiter au candidat de son choix. On peut observer depuis le XIXe siècle la présence de plusieurs clans au Sénégal. Le premier d'entre eux est celui des négociants de Bordeaux, avec les sociétés Maurel et Prom, Maurel frères, Buhan et Teissère, Delmas, Deves et Chaumet. Il est suivi de près par celui des mulâtres saint-louisiens, ces métis qui font le truchement naturel entre la France de leurs pères et l'Afrique de leurs mères. Parlant couramment les langues du pays, supportant

---

[517] La vie politique au Sénégal avant 1939 a fait l'objet de travaux antérieurs. Les plus importants à notre connaissance sont ceux de l'Américain George Wesley Johnson Jr. *The Emergence of black politics in Senegal. The struggle for power in the four communes, 1900-1920.* Stanford, Stanford University Press, 1971, et ceux de l'anglais Michael Crowder, *Senegal : a study of french assimilation policy*, Londres, 1967.

[518] En 1833, une ordonnance royale reconnaît aux habitants de Saint-Louis et de Gorée la qualité de citoyens français.

mieux le climat, les Saint-Louisiens ont été plus utiles aux grosses maisons de commerce que les métropolitains immigrés au Sénégal. Le cas de la maison Devès témoigne que certains d'entre eux ont réussi à fonder d'importantes entreprises commerciales. Un bon nombre parmi eux sont membres de professions libérales, fonctionnaires ou militaires[519]. Ils ont longtemps entretenu auprès des indigènes le « mythe du mulâtre installé dans le pays comme un « être à part », essayant de survivre en tant qu'espèce humaine singulière »[520].

Les indigènes (les Sénégalais « pur sang ») ne jouent strictement aucun rôle dans le jeu démocratique avant 1914. Ils sont utilisés comme force de manœuvre, force d'appoints aux candidats blancs ou métis. Ces mœurs politiques au Sénégal, un député français les avait considérées à la fin du siècle dernier comme « une parodie, une caricature de suffrage universel »[521]. Mais en 1914, les responsables politiques prennent conscience de l'importance croissante de l'électorat indigène du point de vue qualitatif ; celle-ci provient de la formation d'un nouveau groupe social : les lettrés africains, cadres subalternes et cadres moyens sortis des écoles et employés dans l'administration publique ou dans le secteur privé, et qui commencent à prendre la défense de leurs congénères.

En 1902, l'avocat François Carpot métis saint-louisien, grâce au soutien de l'église catholique et de la communauté Lébou, est élu député du Sénégal contre deux Français soutenus par le négoce bordelais. Affilié au parti radical, François Carpot revendique un accroissement des pouvoirs locaux, l'augmentation des communes de plein exercice dans la colonie. Il développe une action soutenue pour que les fonctionnaires sénégalais — au moins ceux des Quatre communes — soient alignés sur le régime métropolitain. On peut relever dans ce programme quelques thèmes des luttes politiques ultérieures. Au début de son mandat, il a la faveur des lettrés sénégalais. Mais Carpot séjourne plus à Paris qu'au Sénégal, et perd progressivement le soutien de la majorité de ses électeurs. Il est réélu en 1910. Un décret du 16 août 1912 restreignant les conditions d'application de la loi sur la citoyenneté française est très impopulaire dans le pays. Contraire au programme initial de Carpot, le décret est retenu à sa charge. Il ne réussit pas à le faire rapporter ni à se laver de tout soupçon. Les Sénégalais ont su habilement tirer parti de la situation. Aux législatives de 1914, Blaise Diagne avec l'appui de Galandou

---

[519] Républicains jacobins pour la plupart, les métis sénégalais ont animé jusqu'en 1914 une presse vigoureuse. Selon Y. Person dans "La France et l'Afrique Noire", *Revue française d'études politiques africaines*, *Le mois en Afrique*, n° 63, mars 1971, c'est la personnalité de ce groupe qui explique l'organisation municipale des Quatre Communes, et l'extension de la citoyenneté à tous les "originaires".

[520] Doudou Gueye , communication, in Collectif Blaise Diagne, *Sa vie, son œuvre*, Abidjan, Dakar, 1974, p. 73.

[521] Intervention du député d'Estournelles. JO, « débats parlementaires, Chambre des députés (1898) », p. 209, cité par F. Zuccarelli, *op. cit.*, *Ethiopiques*, n° 12, octobre 1977. "La majorité du corps électoral, note Zuccarelli, est formée d'indigènes illettrés. On les fait voter par bandes, conduites aux urnes par les grands électeurs (...). Pour qu'il ne perde aucune voix, le candidat se charge parfois du transport des électeurs . Le vote se fait à bulletins ouverts. Ce sont donc des promesses de quelque menue monnaie ou même d'un verre d'eau sucrée qui tiennent d'abord lieu de propagande. La fraude est favorisée par l'acculturation politique du plus grand nombre". Dans les années 1920, le riz et le sucre étaient les denrées les plus appréciées des électeurs sénégalais.

Diouf et de ses amis tient en échec Carpot et est élu député du Sénégal. Il le restera jusqu'à sa mort en 1934.

L'opposition sénégalaise après la première guerre mondiale

On a eu l'occasion de voir comment Blaise Diagne a essayé de faire avancer la question sur l'extension des droits civiques au Sénégal[522], de même que le rôle qu'il a joué pendant la Grande Guerre. En 1919, Diagne est réélu. Il obtient le ralliement massif des mulâtres que concrétise l'adhésion à son équipe du métis Louis Guillabert, notaire, président du Conseil général, lequel ne tarde pas à devenir son premier lieutenant. Les partisans de Diagne contrôlent la presque totalité des municipalités des Quatre communes. Le député du Sénégal se réconcilie avec ses ennemis d'antan, le milieu des grandes affaires et l'administration, en pactisant avec le grand négoce bordelais (1923). Wesley Johnson, son biographe, estime qu'une dizaine d'années de manœuvres politiques et d'intrigues ont dû lasser Diagne qui pensa alors qu'une franche coopération serait plus réaliste[523]. Ces diverses alliances ne demeureront pas sans d'inquiétantes contreparties.

Les oppositions qui ne se sont plus ouvertement manifestées depuis les législatives de 1919 s'organisent. La croissance économique et la prospérité matérielle de l'après-guerre ont renforcé chez les lettrés sénégalais la volonté de participer plus pleinement à la vie politique locale. Presque tous ceux qui soutenaient Diagne jusqu'alors se détournent de lui. A leurs yeux Diagne a trahi son programme initial en signant le Pacte de Bordeaux et en collaborant étroitement avec l'administration. Ils forment un important parti d'opposition, appuyés par plusieurs journaux. En 1924, Lamine Gueye et Thiécouta Diop, président de l'Union républicaine des jeunes Sénégalais appuient la candidature de Paul Deferre, avocat français, arrivé au Sénégal en 1917[524], sans réussir à faire obstacle à la réélection de Diagne ; lequel perd 3 000 voix par rapport aux élections de 1919. Les Africains qui en France animent la contestation contre la politique coloniale, anciens combattants, travailleurs immigrés, ou étudiants attardés, forment avec les jeunes Sénégalais un front commun de lutte contre le député du Sénégal.

On peut affirmer que l'opposition sénégalaise en 1924, et plus encore en 1928, représente la coalition de tous ceux qui ne souhaitent pas voir Blaise Diagne renouveler son mandat, soit parce qu'ils désapprouvent ses méthodes, sa nouvelle politique, son conservatisme, en un mot son revirement, soit parce qu'il symbolise

---

[522] Voir *supra*, chapitre 4.

[523] Blaise Diagne, en signant le Pacte de Bordeaux en 1923, s'engage à œuvrer en commun accord avec l'administration et les intérêts bordelais pour la prospérité du Sénégal. Il s'agit en effet d'un changement de politique du député sénégalais qui, au lendemain de son élection de 1914, s'engageait dans une lutte farouche pour les intérêts des populations sénégalaises quitte à s'opposer à l'administration. Wesley Johnson : *African political activity in French West Africa, 1900-1940*, in J.F. Ade Ajayi et Michael Crowder, *History of Africa*, vol.II, London, Longman, 1974, p. 515 *sq.*

[524] Il s'agit bien du père de Gaston Deferre, ministre de l'Intérieur, maire de Marseille sous la Ve République.

pour eux les fluctuations de la politique coloniale de la France, les promesses pas toujours tenues, l'égalité refusée, etc. La présence de Tovalou au Sénégal en 1928 se justifie, car on perçoit sans difficulté sa stratégie : contribuer à la chute de Blaise Diagne revient à participer à l'élection d'un député susceptible de partager ses vues des choses, de faire entendre au parlement, par son intermédiaire, la voix de ceux qui réclament en Afrique noire française plus de cohérence dans la politique coloniale.

Les élections de 1928 voient s'affirmer dans l'opposition la personnalité de deux de ces chefs. Le plus âgé des deux (ici l'âge a son importance), Galandou Diouf, né à Saint-Louis le 14 septembre 1875, fils de John Legros Diouf, traitant, appartient à cette catégorie de fonctionnaires africains assez tôt intéressés à l'action publique. Tour à tour instituteur, agent des Postes et Télécommunications, chef de gare, employé de commerce dans plusieurs entreprises privées, G. Diouf est membre du Conseil général depuis 1909 et maire de Rufisque depuis 1919. Il avait fait campagne pour Blaise Diagne en 1914 — on l'a vu — et lui avait facilité les contacts avec les milieux dont le soutien était nécessaire pour sa victoire. Homme d'expérience, débordant de sympathie, loquace, pragmatique mais de peu de rigueur et un brin retors, Galandou Diouf est étroitement lié à la population sénégalaise. Bien introduit dans le monde des affaires, il entretient un important réseau de relations avec les fonctionnaires sénégalais ; il a des attaches solides dans la communauté Lébou et auprès des Mourides. Premier lieutenant de Diagne, jusqu'en 1923, son rôle politique s'est nettement amoindri dans le proche entourage du député, du fait de l'importance qu'y ont pris les « nouveaux venus ». Il abandonne Diagne à son tour. Les membres de l'opposition estiment que ses nombreux atouts et, par-dessus tout, sa popularité, peuvent lui permettre de conquérir la faveur d'une large partie de l'électorat sénégalais. Ils se regroupent autour de Diouf, le désignant comme leur candidat aux législatives de 1928, contre Blaise Diagne. La lutte est serrée entre les deux personnalités les plus en vues du pays. Au Sénégal, on est « diagniste, partisan de Diagne ou « dioufiste », supporter de Diouf.

La figure de Galandou Diouf ne saurait cependant éclipser celle de Lamine Gueye, jeune avocat, dont l'audience grandit jour après jour dans l'opinion. Né à Médine (Soudan, actuel Mali) le 20 septembre 1891 dans une vieille famille musulmane de Saint-Louis, fils de traitant, élevé dans l'islam le plus traditionnel, Lamine Gueye a fait une grande partie de ses études secondaires au Sénégal. Tout d'abord instituteur, il passe son baccalauréat en France. La guerre lui fournit l'occasion d'y préparer sa licence et son doctorat en droit[525] ; Il était alors un protégé de Diagne qu'il seconda aux premiers congrès panafricains. Lamine Gueye est un intellectuel, généreux, sincère, farouchement engagé dans la lutte pour l'égalité des droits et des statuts entre Blancs et Noirs. Il est inscrit à la SFIO dès 1923.

Elu maire de Saint-Louis en 1924, il rachète à François Carpot le journal l'AOF qui paraît de manière discontinue mais lui sert de tribune. En 1925, des

[525] La thèse de doctorat de Lamine Gueye est intitulée *De la situation politique des Sénégalais originaires des communes de plein exercice telle qu'elle résulte des lois du 19 octobre 1915, 29 septembre 1916, et de la jurisprudence antérieure*, La Vie universitaire, Paris, 1922, Cote BN 8°F 27957, 1921.

irrégularités de gestion le poussent à donner sa démission de la mairie de Saint-Louis. Suit une réconciliation éphémère avec Diagne. En 1928, Gueye est un des ténors de l'opposition. Le prestige de son diplôme et de son métier lui vaut l'admiration de « l'élite » sénégalaise, et la mauvaise humeur des commerçants européens qui le traitent de « bolchevique ». Ses amis lui reprochent de manquer parfois d'audace, de faire preuve de trop d'intellectualisme, et d'avoir des attitudes quelquefois fort complexes. Mais c'est un démocrate de conviction et un homme en vue. Il collabore avec d'autres membres qui forment ce que l'administration appelle en 1928 le « Comité Galandou Diouf« : Hamet Télémaque Sow, journaliste ; Ibrahima Sow, fondateur avec Louis Martin, métis saint-louisien, du *Périscope africain* ; Pierre Ngom ; Maurice Gueye, Françis Baye Salzman ; le capitaine Abd-el-Kader Mademba ; les Français Jean Daramy d'Oxoby, journaliste, auparavant second de Diagne, séparé de lui en 1926 ; Prosperi ; Couteau et le garagiste Roger Roche de Rufisque.Une équipe ainsi composée de gens actifs et volontaires fait peser de sérieuses menaces sur le parti adverse. Dans l'histoire politique du Sénégal d'entre les deux guerres, les législatives de 1928 représentent donc pour les acteurs de l'opposition un grand moment. Ils sont décidés à tenir en échec l'hégémonie de Diagne, et à ouvrir la voie à une politique plus radicale, en accord avec leurs idées. Ils savent que la victoire est possible, et ne se préoccupent pas des états d'âme d'une administration locale ombrageuse et inquiète.

Tovalou et les élections législatives de 1928 au Sénégal

De l'avis des fonctionnaires d'autorité qui président tant aux destinées de l'AOF qu'à celles du Sénégal, la campagne électorale de 1928 prend un caractère inhabituel, non seulement à cause de la personnalité du candidat de l'opposition, mais encore du fait de « la présence du dahoméen Tovalou Quenum »[526]. Des notes confidentielles du gouverneur général adressées au ministre des Colonies ne dissimulent guère l'inquiétude des milieux gouvernementaux face à l'avancée du clan dioufiste. Le pouvoir local indiscutablement dévoué au député sortant, est soucieux de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour lui conserver son siège au Parlement.

Si le gouverneur général Jules Carde et ses collaborateurs ne voient pas d'un bon œil la participation de Tovalou à cette campagne, c'est tout d'abord parce que celui-ci apporte à l'opposition une crédibilité et une expérience plus riches du point de vue de l'action publique. Il faut ajouter que Tovalou n'est pas inconnu du public sénégalais. Sa présence sur la scène politique de ce pays a été précédée par le rayonnement de ses activités antérieures en faveur des Africains. Enfin, il est depuis quelques années assez lié avec les représentants de l'opposition. S'il connaît Galandou Diouf depuis que celui-ci était premier collaborateur de Diagne, les documents témoignent qu'il est plus proche de Lamine Gueye. Les deux hommes s'estiment mutuellement et partagent les mêmes idées quant à la nécessité de sortir de l'immobilisme la politique coloniale de la France en Afrique.

[526] AAOF, Dakar, 20 G 82 (23), *Elections législatives. Confidentiel. Gouverneur général Carde à ministre des Colonies, Dakar, le 30 mars 1928.*

La campagne électorale de 1928 au Sénégal est une campagne assez mouvementée, comme à l'accoutumée, avec tam-tam et cortège à l'occasion des réunions. Elle revêt toutefois moins de spontanéité que les campagnes antérieures et bénéficie, du moins dans l'opposition, d'une solide organisation grâce à l'apport de personnalités comme celle de Tovalou. Elle s'articule sur quelques thèmes de manière plus logique chez les « dioufistes », même si elle est largement personnifiée. Lamine Gueye, dans un discours dont la police a relevé quelques extraits, en montre l'intensité :

> « Diagne est synonyme de chantage, d'avilissement, de régression. Nous combattons moins pour Galandou que pour abattre Diagne. C'est un déraciné — le coffre-fort bordelais — si vous ne l'éliminez pas, les mises à pied, les licenciements et les renvois vont pleuvoir en masse. A bas le vendu. Il a en main le commerce, les banques et le Gouvernement. Nous avons un administrateur en chef qui contrôle le maire, ouvre son courrier, demain ce sera un adjoint des services civils. Le monstre nous a écrasés d'impôts. Ses victimes : Le capitaine Abdelkader Mademba a été assommé en pleine rue puis expatrié ; Tovalou a été torturé et jeté en prison par l'ordre de Diagne. Maran, ce défenseur du noir opprimé est également sa victime. Boisneuf, Soulé N'Diaye sont également ses victimes.
>
> Le premier geste de Diagne en foulant notre sol a été d'étouffer la liberté de la presse. Diagne sait que le pays l'a vomi comme une épave. C'est un candidat macchabée[527] et ce n'est que le commencement de l'expiation. Il a été reçu à Dakar par les valets à sa solde. Nous n'avons pas pu mettre la main sur le sire hier, il n'ose sortir que protégé par des forces imposantes de police et de maréchaussée. Nous aurons bientôt débarqué l'épave et fait un feu de joie de ses restes maudits. Prenez l'engagement d'honneur de ne plus lire les mensonges de la *France coloniale (le journal de Blaise Diagne)*. Prenez aussi l'engagement d'honneur de rester calmes. Diagne a en main toute la haute administration. Ne subissez pas le mirage lorsque vous verrez la mise en scène de Diagne : il marche entouré du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, des administrateurs en chef et autres « huiles » ; à l'un il dit : « passez-moi ma canne », à l'autre : « allez téléphoner », etc. Et le pauvre noir en voyant ces haut-fonctionnaires servir de larbins au Monsieur se dit : « ce qu'il est puissant ». Tout cela c'est de la mise en scène, ne vous y laissez pas prendre (...). Il est un menteur, comme le sont tous ceux qui l'entourent (...). »[528]

Au delà de leur connotation affective, la plupart des discours électoraux de l'opposition, prononcés sur un ton semblable à celui ci-dessus, véhiculent les

[527] Les membres de l'opposition savaient Diagne atteint d'une maladie grave.
[528] AAOF, Dakar, 20F82 (23), *Elections législatives de 1928. Rapport de police du 20 mars 1928. Le commissaire de police de Saint-Louis à M. le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal.*

grands thèmes de programme de Diouf, en partie conçu par Gueye et Tovalou : création d'autres communes de plein exercice, alignement des salaires sur ceux de la métropole, etc. Les services de renseignements reconnaissent, une semaine avant la date fixée pour les élections, que l'opinion publique est majoritairement en faveur de Galandou Diouf[529]. Les documents permettent d'affirmer que le dahoméen contribue efficacement à cette campagne, accompagnant ses amis sénégalais dans leurs déplacements, élaborant avec eux les méthodes de persuasion adéquates. A Rufisque, à Saint-Louis, à Dakar et dans les petites localités du fleuve Sénégal, on le voit prendre la parole après les leaders sénégalais. Lorsqu'il s'adresse aux populations sénégalaises, il veille à leur réaffirmer la raison de sa présence parmi eux, à savoir qu'il est avant tout leur frère de race :

> « Dahoméen que je suis, je suis Africain, comme vous, par conséquent Nègre (...). Il y a bien longtemps que la France si généreuse nous a fait sortir de notre esclavage et nous a rendu la liberté (...) Diagne dit que je suis un révolutionnaire et sème le communisme au Sénégal. Diagne qui se voit mourir dit toute chose pour passer, ce qui n'arrivera pas »[530].

A une autre réunion électorale, il a pu s'exclamer à la fin d'un discours :

> « Les Blancs sont nos amis, ce sont même nos meilleurs amis. Nous ne sommes pas des communistes, mais nous ne sommes pas des esclaves. A bas Diagne ! A bas Diagne ! »[531]

« Orateur très écouté et qui semble sincère ; il pleure pendant ses périodes », note un rapport de police[532]. On connaît l'émotivité de Kojo Tovalou Houénou. En pareilles circonstances, celle-ci touche le public et fait vrai ! Un atout de plus pour le parti dioufiste. A l'occasion de la nouvelle parution du journal *L'AOF*, toujours dans le cadre de cette campagne, Tovalou publie un texte, peut-être le plus important depuis son retour d'Amérique. le texte est articulé comme un discours et il est possible sinon probable qu'il soit la transcription d'un discours que Tovalou a antérieurement prononcé. Mais peut-être cette forme verbale du texte est-elle celle qu'affectionne l'auteur en cette campagne. L'article, intitulé « Résurrection », traduction française de *risorgimento* n'est pas sans rappeler le mouvement qui fut à l'origine de la formation de l'unité italienne. Il paraît structuré comme une pièce musicale. Dans un premier mouvement Tovalou réaffirme l'idée de l'unité de la France. Les colonies étant un élément de cet ensemble, les droits civiques doivent être reconnus à tous les colonisés. Dans un deuxième mouvement, il passe aux revendications : autonomie d'une fédération de l'AOF où la constitution républicaine serait appliquée à tous les Etats ; abolition pure et simple de l'indigénat et du régime des décrets appliqué alors aux colonies du groupe. Il relève

[529] *Ibid.*
[530] *Ibid.* Rapport de police du 4 avril 1928.
[531] *Ibid.* Réunion politique à Saint-Louis le 20 mars 1928.
[532] *Ibid.*

avec force et précision les contradictions entre les conditions d'accession à la citoyenneté française réservée à une minorité d'Africains et les réalités sociales en France même et dans tout pays. Dans un mouvement final Tovalou dénonce, statistiques officielles en main, la facilité avec laquelle les ennemis d'hier (les Allemands) acquièrent la nationalité française et ironise sur l'administration coloniale qui sacrifie les droits des Africains au plus grand profit des exploitants européens.

Il fait donc observer aux Sénégalais qu'il appelle ici des « Aofiens »[533] que l'idée primordiale à retenir est bien celle de la France une et indivisible. Après une brève entrée en matière où il rappelle un passage de *L'involution*, il définit à sa manière le sigle AOF et poursuit :

> « Sachez bien, Aofiens, qu'il n'y a pas deux France. Une France métropolitaine dont les indigènes blancs doivent piller et spolier l'autre France, la « France coloniale ». Ayez pour dogme que la France est une et indivisible. Sur ce point se sont rencontrés Louis XIV, Napoléon, Robespierre, Danton, Jaurès, Poincaré, Mangin et Doriot. Donc, nous pouvons nous écrier : à bas la « France coloniale ! Vive la France tout court ! ».
>
> Citoyens ou indigènes de l'AOF, nous sommes des Français au même titre que l'indigène blanc de la France (...). Nous devons, Blancs et Noirs, être tous des citoyens ou des sujets, selon que le gouvernement est républicain ou monarchique.
>
> Le mal qui tuera sûrement la troisième République est d'avoir toléré des sujets dans les colonies.
>
> C'est là où des républicains souvent plus métèques que français puisent les germes d'une formidable réaction qui nous vaut et qui prépare à la France métropolitaine un despotisme dont la brutalité et la matérialité restent insoupçonnées.
>
> Oui, il y a pour la France une réaction plus redoutable que celle de droite ou de gauche, ce sont les actionnaires de la Bastille moderne : Le ministère des Colonies (...).
>
> Poincaré est de taille à conjurer le péril. Mais je crains qu'il ait plus l'étoffe d'un avocat qui plaide bien que celle d'un homme d'Etat qui réforme et qui régente. L'avenir nous le dira.
>
> Quant à nous autres Nègres — les Américains appellent ainsi même les mulâtres — conscients du péril, nous nous ressaisissons.
>
> Les négrophilies, les négrophobies, les négrojustes, tous les gnagnans des complaintes de la case de l'oncle Tom ne sont plus de saison.
>
> Nous demandons des comptes et posons comme un fait notre émancipation que nous ne perdons plus de temps à revendiquer (...) ».

[533] Habitants de l'Afrique occidentale française.

Alors commence la partie du texte consacrée aux revendications.

« Les Quatre Communes sénégalaises, magnifiques débris des conquêtes des Révolutions de 1789 et de 1848 que le député Diagne a laissé mutiler au point d'en faire moins que des communes mixtes veulent être administrées comme un département français en attendant que tout le Sénégal et toute l'AOF le soient pareillement (...).

Autonomie de l' AOF par l'application intégrale de la constitution républicaine et française, les dirigeants européens comprenant une fois pour toutes qu'il y a pour eux un impérieux devoir de justice de garantir le respect de l'indigène dans sa personnalité, dans ses droits et dans ses libertés. Ceux-là font vraiment pitié qui croient pratiquer un simple acte de charité en appelant l'autochtone à participer à la gestion des affaires de son propre pays.

L'indigène en général n'atteint pas le niveau moyen du blanc au point de vue intellectuel et social, dit-on quelquefois. Admettons-le. Mais est-ce la faute de l'indigène ou de l'européen qui a la responsabilité de le guider intellectuellement et qui ne pense qu'à en faire un boy, un cuisinier, un portefaix ?

Mais pour faire apparaître la profonde erreur de ces civilisateurs d'un genre particulier, il suffit de reprendre une formule que nous n'avons pas énoncée mais qui nous est venue en droite ligne des représentants les plus autorisés du gouvernement de la République : La France est une nation de 100 millions d'individus.

Or, dans cette France de 100 millions d'individus, il y a à côté d'un Victor Hugo ou d'un Lamartine, d'un Henri Poincaré[534] ou d'un Bergson, qui font sa gloire intellectuelle, le modeste pioupiou et l'humble tirailleur sénégalais, soudanais, malgache qui veillent à la conservation de son intégrité territoriale, le paysan de la Normandie ou de la Beauce dont le labeur contribue au même titre que celui du petit cultivateur nègre à créer de la richesse et, par suite, une plus grande somme de bonheur au profit de la France une et indivisible[535].

Dans tous les pays du monde, les hommes de génie ne constituent qu'une toute petite minorité. Est-ce une raison pour décréter que seuls les sujets d'élite ont le droit de vivre à l'abri des lois protectrices de la liberté et des droits de l'homme ? En tout cas, tel n'a pas été l'avis des hommes de 89 et 48. Leur exemple est à méditer (...).

(...) Nous sommes indigènes africains et notre rancune est indélébile de voir que lorsque nous combattons pour délivrer Douaumont et Verdun, certains français blancs dont nous libérions le

[534] Célèbre mathématicien français (1854-1912), cousin du président Raymond Poincaré.
[535] Les marques d'Edmond Michelet et de Victor Hugo paraissent dans ce paragraphe assez éloquentes.

sol, immatriculaient nos propriétés proclamées bien vacants et sans maître grâce à des décrets scélérats.

Qu'est-ce donc que le régime des décrets ? La féodalité dans la République. Qu'est-ce donc qu'un ministère des Colonies ? Un futur empereur couvé par le président de la République et le président du Conseil.

Abolition de l'ordonnance royale de 1814, farouchement maintenu par les ministres du ministère des Colonies. Suppression du régime des décrets. Que le Sénat et la Chambre des députés reprennent intégralement le pouvoir de légiférer qu'ils n'auraient jamais dû abdiquer pour la plus grande gloire de la France une et entre les mains d'un seul homme.

Nous sommes révoltés de constater que la statistique officielle porte six cents indigènes promus citoyens français depuis la conquête de l'AOF et de l'AEF et deux cent mille Allemands naturalisés depuis la guerre. Vive Locarno, Briand, nous avons bon dos et la poire africaine est juteuse, il paraît même que nous sommes une forêt noire où des bûcherons impitoyables, à la faveur des lois qu'ils commandent en série, se taillent des coupes sombres.

Les juristes viennent à la rescousse des faits par la théorie. Fi ! du nègre député qui vient légiférer pour les indigènes blancs dans la métropole. Ils opposent la souveraineté nationale d'où ils nous excluent à la souveraineté territoriale qu'il nous faut subir.

Conclusions : l'arachide gouverne le Sénégal ; l'huile et les palmistes, le Dahomey ; l'ivoire, le Congo ; le fer, le cuivre, les peaux, le Soudan, le Niger et la Haute-Volta ; l'acajou, la Côte d'Ivoire, et la banane, la Guinée. C'est le règne des minéraux et des végétaux que nous a valu le proconsulat actuel que le redressement populaire renversera de son piédestal pour le plus grand bien de la République et des républicains. Les hommes, moins prisés que les matières premières. C'est pire qu'au temps de l'esclavage. Les bois d'ébène alors, c'est-à-dire les nègres, étaient cotés sur le marché.

La continuation d'un tel programme est déshonorante pour le nom français et c'est une trahison, car il en résulte la division de la France qu'il ne faut pas confondre avec le consortium des intérêts particuliers, la jouissance de privilèges exorbitants et de prérogatives anti-républicaines et par la même anti-françaises (...) ».

On s'aperçoit aisément, par la teneur de cet article qu'il s'agit bien plus que d'un texte circonstancié de campagne électorale. Le leader pannègre, dans un milieu où il peut s'exprimer démocratiquement, le fait avec un tel élan de foi, de passion, mais aussi de rêve et de sincérité qu'il semble difficile de ne pas admettre que c'est le texte qui marque son retour aux affaires, sa rentrée politique.

Dans cet article, on relève des passages dénonçant le scandale que représente un empire colonial sous la République. Tovalou y insiste sur l'unité organique de la France. Les principaux points de la revendication, l'abolition de l'indigénat,

l'instauration ou l'élargissement en AOF des droits civiques, ainsi que la confiance renouvelée en une France profonde, capable de se soulever un jour contre l'injustice coloniale et ses responsables, au nom de son histoire, sont autant de thèmes qui peuvent indiscutablement rappeler des publications et des conférences antérieures de Tovalou et laisser dans l'esprit de l'observateur une impression de déjà-vu. L'idée même d'une AOF autonome dans une confédération française, Tovalou la propage depuis 1924. Sa foi indéfectible en l'avenir de ses congénères, il l'exprime avec ferveur depuis 1921. Tout ceci témoigne en premier lieu de la constance de ses vues. Un seul élément nouveau dans son itinéraire : Tovalou adapte ses idées aux réalités locales, ou régionales, en proposant des réformes par étapes : les autre communes tout d'abord, puis tout le Sénégal et enfin toute l'AOF progressivement et totalement intégrée. Quoi qu'il en soit, les idées tovaliennes prennent une résonance nouvelle. Elles ont aussi l'avantage d'élever le débat d'un cran et de montrer l'importance de l'enjeu électoral. Selon Wesley Johnson, la contribution de Tovalou fait perdre une grande part de crédibilité à l'argument majeur de Diagne selon lequel Diouf et ses collaborateurs seraient des communistes.[536]

Le 22 avril 1928 ont lieu les élections. L'opposition sénégalaise s'est crue sur le point de récolter les fruits d'une campagne méthodiquement menée. C'était compter sans les atouts de Diagne. Le député sortant est réélu par 5175 voix contre 4396 à Galandou Diouf[537]. Mais, en réalité, il doit sa victoire aux nombreuses irrégularités organisées en sa faveur par les hommes de l'administration locale. Plus précisément, les bureaux électoraux de Bargny (banlieue de Rufisque), Ouakam et Tiaroye (banlieue de Dakar) ont été les plus cités dans cette affaire de fraudes. Voilà qui provoque irritation et colère dans les rangs de l'opposition. Dans sa chambre de l'hôtel Royal, rue de Grammont à Dakar, Tovalou rédige en collaboration avec Lamine Gueye[538], un document intitulé : *Protestation contre les élections législatives du 22 avril 1928 pour la circonscription du Sénégal.* Ce mémoire (de 30 pages imprimées), est adressé au président de la Chambre des députés dans le but d'obtenir l'invalidation de la réélection de Diagne.

Les opposants sénégalais prennent l'initiative d'une collecte de fonds en vue d'envoyer à Paris une délégation. Celle-ci aurait pour mission de remettre aux autorités françaises le document imprimé, et surtout d'obtenir d'elles que justice soit rendue à la majorité effective des électeurs sénégalais, dans le respect de la légalité. Trois personnalités forment ladite délégation : Tovalou, espérant mettre à contribution ses relations parisiennes, accompagne le candidat malheureux Galandou Diouf et l'avocat Lamine Gueye.

A la fin du mois de mai 1928, les délégués arrivent à Paris et entreprennent de nombreuses démarches, notamment auprès des comités directeurs de la SFIO, de la Ligue des droits de l'homme et auprès de certaines loges maçonniques[539]. Selon une note de la Direction des affaires politiques et administratives de l'AOF

---

[536] G. Wesley Johnson, *African political activity in french West Africa, 1900-1940, op. cit.* in Ade Ajai, Crowder.

[537] ANSOM-SLOTFOM, 11, 5, 1928, *Protestation contre les élections législatives du 22 avril 1928 pour la circonscription du Sénégal,* Paris, Imprimeries Parisiennes Réunies, 1928.

[538] AAOF, Dakar, 20G82,23, *Elections législatives de 1928. Rapport de police, 6 mai 1928.*

[539] ANSOM-SLOTFOM, 11,5, *Rapport de l'Agent Désiré du 30 juin 1928.*

(DAPA) fondée sur un rapport de police[540], Tovalou s'est proposé dès ce retour en France de profiter des relations d'amitié personnelle qu'il entretient avec le président du Conseil Raymond Poincaré pour provoquer une rencontre officielle avec celui-ci. Le leader africain voudrait au cours de cette rencontre « porter la question sur le terrain beaucoup plus étendu des principes mêmes de la présence française en terre africaine. Il voudrait, selon la DAPA de Dakar, que cette rencontre avec Poincaré marque le début d'une campagne de vaste envergure au cours de laquelle il soulèverait et réglerait à nouveau tous les problèmes posés par la colonisation française en Afrique Noire[541]. Vaste programme. Un rapport de la police de renseignement de Dakar, mentionne que Tovalou « se donne comme une espèce d'apôtre de la race noire, capable de libérer ses congénères de la tutelle des peuples blancs ».[542] Tous les documents concernant les projets de Tovalou en 1928 précisent cependant qu'il ne manque pas d'insister ostensiblement, chaque fois que l'occasion lui en est donnée, sur la qualité solide de ses sentiments français, son attachement à la France et n'entend mettre en cause que les méthodes suivies par une administration défectueuse. »[543]

Malgré de méticuleuses recherches, aucun document à notre connaissance n'atteste d'une rencontre officielle de Tovalou et du président Poincaré. Il demeure cependant possible que les deux hommes se soient rencontrés dans des circonstances de lieu et de temps ignorées du CAI Mais Tovalou ne fait-il pas preuve, ici, de crédulité ? Fonder tant d'espoir sur Poincaré ne revient-il pas à confondre vie privée et vie publique ? Relations d'amitié et action politique ?

La même incertitude demeure quant aux résultats des démarches entreprises auprès des diverses associations dont la délégation du Sénégal a sollicité l'intervention. Tentatives inutiles et, somme toute, illusoires.

Les trois délégués sont entrés en contact avec la Ligue de défense de la race nègre (LDRN). Cette association condamne énergiquement les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections législatives récentes au Sénégal et les manœuvres du député Blaise Diagne. Mais il ne s'agit que d'une désapprobation manifestée par un groupe d'activistes étroitement surveillés. Blaise Diagne conserve son siège au Parlement. Lamine Gueye profite de son séjour en France pour consolider ses relations avec le Parti Socialiste, Tovalou séjourne à Paris jusqu'en novembre 1933.

Les derniers efforts

Les archives consultées à Dakar et à Paris ne signalent pas d'actions politiques marquantes de Tovalou pendant la période qui va de mai-juin 1928 à son retour en Afrique en novembre 1933. Certes, il compte encore nombre de ses amis dans les milieux parisiens dont il était un habitué quelques quatre ans

[540] AAOF, Dakar, 20G82,23, *Elections Législatives. Rapport de police du 6 mai* 1928 ; ANSOM, Paris, Affaires Politiques, 575/6, *DAPA AOF à Ministre des Colonies. Mai 1928.*
[541] *Ibid. A/S Tovalou Quenum. 12 mai 1928*, lettre n° 174 AP.
[542] AAOF, Dakar, 20G82,23, *Elections législatives 1928. Rapport de Police du 6 mai 1928.*
[543] *Ibid.*

auparavant. Mais, une trop longue absence de Paris, l'accélération de l'actualité et les effets de la campagne dénigrante orchestrée par certains journaux contre sa propre personne ont affaibli sa notoriété et relégué son image dans une relative indifférence du public métropolitain. L'homme reconnaît qu'il lui est nécessaire de recouvrer la position qui a été sienne, et qui, telle peau de chagrin, s'est progressivement réduite. Dès le 21 juin 1928, l'appui des membres de la LDRN lui est acquis et il leur promet son concours. On remarque la présence assidue de Tovalou aux réunions de la LDRN. Il arrive à faire partager ses opinions aux membres de cette Ligue. A la réunion de la LDRN du 30 juin 1928, qui a eu lieu 216, rue du Faubourg Saint-Honoré, une controverse oppose un des membres de la Ligue et Tovalou ; la presque totalité des membres présents se prononcent en faveur de la théorie de Tovalou selon laquelle dans l'action à mener, la Ligue doit respecter les traditions africaines si elle veut aboutir à des résultats possibles[544]. Il reste en contact permanent avec Tiemokho Garan Kouyaté à qui il fait des suggestions, dans le sens d'un meilleur développement de cette association. Toutefois, le rôle de Tovalou à la L.D.R.N. s'apparente plus à un rôle de conseil qu'à celui de responsable n°1. L'ancien président de la LUDRN tente de recommencer l'édition du journal *Les Continents*, sans succès. Les retrouvailles avec René Maran ne se sont pas concrétisées par une reprise de leur collaboration antérieure. Tout au plus participent-ils tous les deux à des discussions au cours des soirées littéraires comme par exemple celle du mois d'octobre 1928 où le Club du faubourg a reçu Marcus Garvey à Paris[545].

Il faut reconnaître que, pendant cette période, Tovalou observe une relative discrétion. Cette attitude paraît dictée par des priorités : il doit, en effet, rassurer les autorités françaises qui auraient pu douter de son loyalisme, faire des démarches en vue de sa réhabilitation professionnelle, tout en essayant de travailler à son avenir politique. On peut dire qu'il s'agit là d'une période de calme et d'attente, mais aussi d'angoisse et d'impatience. Même si Tovalou ne se désintéresse nullement de la situation de ses congénères en Afrique noire française comme ailleurs, force est de reconnaître qu'on est bien loin de la vaste campagne panafricaine, dont il avait conçu le projet à son départ de Dakar en mai 1928. Son temps est ponctué par des faits comme sa candidature sans succès au Conseil supérieur des colonies[546], un fâcheux procès qui le conduisit en correctionnelle (une affaire privée qui dégénéra[547]), et son mariage. En effet, au début du mois d'octobre 1932, Tovalou convole en justes noces avec Miss Roberta Dodd Crawford, métisse américaine (d'origine martiniquaise), âgée de trente-sept ans, cantatrice dont le talent est apprécié des milieux artistiques de Chicago. Ce mariage a été célébré à la mairie de Saint-Sulpice dans le VIe arrondissement à Paris par Simon Juquin,

---

[544] Voir ANSOM-SLOTFOM, II,5.

[545] AAOF, Dakar, 21-G-27 (17), *Groupements anti-colonialistes en France, Extrait de la note de propagande révolutionnaire intéressant les pays d'Outre-Mer du 9 novembre 1928 (René Maran).*

[546] AAOF, Dakar, 8-G-1 (8) - *Dossier Marc Tovalou Quenum (1932)*

[547] Dans cette affaire, Valentine Ducaud, veuve du Prince Ouanilo Behanzin s'est constituée partie civile contre Tovalou, lequel est condamné à une peine de 4 mois d'emprisonnement et cent francs d'amende, le 10 décembre 1932 (13ème chambre du tribunal Correctionnel de la Seine). Les arrières plans de ce procès étant plutôt d'ordre sentimental. Tovalou a interjeté appel le 12 décembre 1932. Voir ANSOM, « Affaires politiques » 575/6.

maire ; les témoins des époux étaient Pierre Cathala, député, ancien ministre, le baron Jacques Benoist-Méchin, la baronne Anzi Cacamazzi[548]. L'événement est salué par divers journaux comme *Le petit Parisien, La Dépêche Coloniale, le Courrier Colonial,* etc. Ce mariage serait-il la manifestation d'une volonté de stabilité ?

Tovalou débarque à Cotonou le 8 décembre 1933 accompagné de son épouse. Muni d'une lettre de recommandation adressée par Albert Sarraut, alors président du Conseil, au gouverneur du Dahomey, il a l'intention d'y régler des affaires strictement personnelles. Son séjour de quelques mois sera pour lui l'occasion de mener quelques actions ponctuelles. Dans un rapport adressé au gouverneur général de l'AOF, le gouverneur du Dahomey, Marcel de Coppet, se plaint des agissements de Tovalou dans le cercle d'Allada. Celui-ci aurait propagé des nouvelles « inexactes » au sujet de l'impôt. Il aurait par ailleurs autorisé certain mode de pêche interdit par l'administrateur, et tel un redresseur de torts, serait intervenu dans des questions de terrain, donnant raison à un indigène contre un jugement rendu en faveur de l'adversaire de ce dernier. Tovalou selon de Coppet aurait quitté clandestinement Allada au grand dam de sa popularité. » De Coppet ajoute que « ces différents incidents qui montrent bien la mentalité de Tovalou Houénou et son espèce de mégalomanie pourraient devenir inquiétants si l'on ne mettait bon ordre aux agissements de cet individu ».[549]

Le rapport politique de l'année 1934, pour la colonie du Dahomey mentionne une autre intervention de Tovalou à Adjohoun, petite localité près de Porto-Novo. Cette intervention aurait provoqué une rixe et l'Administrateur du cercle se serait rendu dans les lieux pour rétablir le calme.

Tovalou organise avec Jean Adjovi une action de solidarité en faveur des journalistes en difficulté, Blaise Kuassi et Simon Akindes. Le 12 juin 1934, Akindes est condamné à 3 mois d'emprisonnement, 500 francs d'amende et 2 ans d'interdiction de séjour pour injures publiques envers le chef de canton Djibode Aplogan. Le 29 juin, soit deux semaines environ après la première condamnation, le même tribunal condamne à nouveau Simon Akindes à un an de prison et 500 francs de dommages et intérêts et deux ans d'interdiction de séjour pour publications injurieuses envers le chef de canton de Couffo Awa, le même Djibode Aplogan (voir *Echo des Cercles,* numéros 13 et 14 de février et mars 1934). Tovalou réagit face à ces jugements qui lui paraissent iniques ; il télégraphie et écrit à plusieurs reprises au ministre des Colonies et au président Laval. Il leur demande d'ordonner le relâchement pur et simple d'Akindes et leur indique que « les vrais responsables de cette affaire sont la brute sanguinaire, l'administrateur Mary et le chef Djibode ».[550] Les interventions de Tovalou pendant ce séjour ne semblent pas relever d'un projet d'ensemble méthodiquement conçu, comme autrefois en 1921-1922. L'homme traque, en terre natale, tous les faits qui, à ses yeux, paraissent injustes. Il procède au coup par coup, vient en aide ici et là à ses compatriotes en

[548] Voir coupures de presse in *dossier Tovalou.*

[549] AAOF, Dakar, *Dossier Tovalou (1934), Confidentiel 430 A.P.A. Lieutenant Gouverneur du Dahomey à Monsieur le Gouverneur Général de l'AOF. Agissements de Marc Tovalou Houénou - Porto-Novo le 10 avril 1934.*

[550] ANSOM, Paris, « Affaires Politiques », 575/6.

difficulté[551]. Mais il ressent en son for intérieur une profonde amertume : il regrette de ne pas exercer le pouvoir politique qui lui permettrait d'améliorer de façon marquante les conditions de vie de ses compatriotes.

Tovalou, exaspéré par l'acharnement avec lequel son confrère Germain Crespin s'est placé sur son chemin depuis plus d'une douzaine d'années, se laissera dominer par ses pulsions affectives. Le 14 mars 1934, alors qu'il est défendeur dans une affaire au tribunal[552] de Cotonou, Tovalou donne une gifle à Germain Crespin qui s'est immiscé contre toute attente dans un débat où il n'était pas partie. Erreur de Crespin, assurément, geste excessif et désespéré de Tovalou, geste malheureux. Une bagarre s'en suit, opposant les partisans du premier, partie civile y compris, à ceux du second. Dans l'après-midi du même jour, le tribunal se réunit non pas pour continuer le procès incidemment interrompu, mais pour juger Tovalou sur ses responsabilités dans la bagarre de la matinée. Tovalou, absent à cette audience est condamné « par défaut » à deux mois d'emprisonnement et cent francs d'amende pour provocation au tumulte à l'audience et coups et blessures volontaires »[553].

Reparti pour le Sénégal où il aurait décidé de vivre en exerçant son métier d'avocat et continuant ses activités politiques, Tovalou tente en vain d'obtenir une réformation de ce jugement de mars 1934. Le matin du 19 avril 1935, il est arrêté par la police locale à l'hôtel du Palais où il habitait et écroué à la prison de Dakar[554].

Quelques témoins ont affirmé que lors des campagnes municipales de 1936, Tovalou faisait équipe avec Lamine Gueye contre Galandou Diouf. Les « Jeunes Sénégalais« reprochaient à ce dernier, élu député à la mort de Diagne en 1934, de ne pas respecter son programme politique[555].

Kojo Tovalou Houénou meurt dans les bras de Roberta Dodd Crawford à l'ambulance du cap Manuel à Dakar le 2 juillet 1936 à 5h10, « de fièvre typhoïde,

---

[551] On peut compter parmi ces journaux, outre ceux déjà cités, *La Voix du Dahomey,* journal fondé par Georges Tovalou Quenum et dont le directeur politique est Germain Crespin, *Le Phare du Dahomey* de Paul Hazoumé, le *Courrier du Golfe du Bénin.* La crise économique mondiale des années 30 et ses incidences ont suscité au Dahomey l'édition de nombreux journaux. En 1934, au Dahomey, les relations de Tovalou dont les services de sûreté ont relevé les noms sont Jean Pinto Moreira, agent d'affaires et journaliste (éditeur de *La presse porto-novienne* Iwe Ajasê, paraissant en français et en yoruba), Fernand d'Almeida, commerçant, Casimir d'Almeida, journaliste, éditeur de *L'Etoile du Dahomey* et Louis Hunkanrin, rentré au pays après 10 ans de déportation. Un nombre important de lettrés dahoméens animent la vie publique dans la colonie du Dahomey depuis 1927, en publiant des journaux qui dénoncent les abus de l'administration et revendiquent l'égalité, l'abolition de l'indigénat, l'intégration de la colonie.

[552] Dans cette affaire, Tovalou était accusé d'avoir giflé un agent voyer européen qui lui reprochait violemment de voyager en première classe dans un train, l'accès à cette partie du train étant interdit aux Africains. Cette réglementation était de même en cours au Togo.

[553] AAOF, Dakar, 8-G-1 (8), *Dossier Tovalou du 18 mars 1934. Procureur près le tribunal de 1ère Instance de Cotonou à Procureur Général Dakar.*

[554] AAOF, Dakar, 8-G-1 (8), *Dossier Tovalou (1935). Lettre du chef de circonscription de Dakar 594 A.G. à M. Le Gouverneur Général de l'AOF (Directeur de la Sûreté Générale), 1er mai 1935.*

[555] Aucun document pouvant témoigner des activités politiques de Tovalou n'a pu être trouvé pour les années 1935 et 1936. Lamine Gueye étant en rivalité politique avec Galandou Diouf depuis 1934, il est possible que nos témoins se soient trompés dans les dates.

alors qu'il purgeait une peine de prison » annonce un communiqué officiel[556] qui appelle quelques remarques. Il faut tout d'abord reconnaître que, dans les années 1930, les cas de décès par suite de maladies infectieuses (ici la fièvre typhoïde) n'étaient pas rares, en Afrique tropicale comme ailleurs. Une certaine gêne s'installe cependant dans l'esprit de qui a essayé de suivre l'itinéraire de Tovalou : l'administrateur de la circonscription de Dakar et dépendances et le gouverneur général de l'AOF mentionnent dans leurs comptes rendus respectifs les causes et la durée de détention infligée à Tovalou. Tous deux font état d'une peine de 18 mois de prison dont aucun document n'a antérieurement porté la trace et pour des affaires qui ont été traitées dans le passé[557]. La même gêne persiste quand l'on prend connaissance d'une note manuscrite du Directeur des Affaires Politiques et Administratives de l'AOF (DAPA) dans laquelle ce dernier adresse au chef de la fédération un compte rendu de décès. Dans ce document qui est, en réalité, une proposition au directeur du cabinet civil du gouverneur général, le DAPA précise qu'il croit nécessaire « de tenir compte dans toute relation du décès de Tovalou, de la personnalité du défunt et son orageux passé politique »[558]. Préoccupation administrative pourrait-on penser. Ce haut-fonctionnaire souligne à la fin de sa note : « Enfin, il semble que ce compte rendu de décès devrait être « situé » par une référence opportune ». Que voulait-il signifier ?

Les documents consultés autorisent toutefois à s'interroger sur l'exactitude de l'information selon laquelle Tovalou serait mort des suites de violences subies au cours d'une conférence qu'il donnait à Dakar dans le cadre des campagnes électorales de 1936[559].

Par ailleurs, les Dahoméens et les Sénégalais interrogés sur les circonstances de la mort de Tovalou ont émis l'hypothèse d'une conspiration, sans en pouvoir déterminer les véritables auteurs. Selon certains, Tovalou aurait été empoisonné. Mais, par qui ? A quoi ? Pourquoi ? Et où ? Et relativement aux archives officielles : Tovalou aurait-il été détenu plus longtemps que la loi ne l'aurait prescrit ? A supposer qu'il le fût, pour l'affaire Crespin en 1934, s'il a été libéré au bout des deux mois de prison, quand aurait-il été de nouveau arrêté, jugé, condamné ? Et pourquoi ? Dans quelles conditions de détention se serait-il trouvé ?

Toutes ces imprécisions, ces interrogations renforcent qui a suivi attentivement l'essentiel de son itinéraire, dans la conviction que c'est dans l'étude détaillée de la vie de Tovalou entre 1935 et 1936, qu'il convient de rechercher les éléments qui ont été à l'origine de sa mort. Pareille orientation de l'enquête exigerait d'autres moyens et ne serait pas forcément garantie de résultats probants. Un jour, peut-être, à la lumière d'autres témoignages, et d'autres archives, la vérité

---

[556] AAOF, Dakar 8-G (8), *Dossier Tovalou Quenum (1936), Gouverneur Général de l'AOF à Monsieur le Ministre des Colonies a/s décès Marc Tovalou Quenum. 13 Juillet 1936 - Signée Brévié.*

[557] AAOF, Dakar, 8-G (8) (1927), *Séance de la Cour d'Appel de l'AOF du 14 décembre 1927.* Voir aussi *Administrateur en Chef circonscription de Dakar 594 AG à Gouverneur Général AOF le 1er mai 1935.*

[558] AAOF, Dakar 8-G1 (8), *Dossier Tovalou Quenum (1936), Note manuscrite du Directeur des Affaires Politiques et Administratives de l'AOF au directeur du Cabinet civil du Gouverneur Général de l'AOF - 4 juillet 1936.*

[559] J.A. Langley, "Pan Africanism in Paris 1924-1936" in *The journal of Modern African Studies*, 7,1, 1969. p. 69-94, repris dans son ouvrage *Panafricanism and Nationalism in West Africa, op. cit.*, p. 300

pourra-t-elle être établie sur cet aspect du sujet. L'historien doit en effet fonder ses affirmations sur des données sûres, c'est-à-dire irréfutables. Mais, en définitive, cette dernière inconnue — les circonstances précises de la mort de cet immense africain — serait-elle d'un grand intérêt pour l'Histoire ? Sa vie et son action s'imposent comme incommensurablement plus riches d'enseignements que les causes quelque peu obscures de sa mort.

La dépouille mortelle de Kojo Tovalou Houénou a été transférée de Dakar à Ouidah en 1942. A côté de celles d'autres Anciens, une tombe de marbre blanc, dans le silence de la demeure familiale. Au centre de la ville de Cotonou, une avenue porte son nom.

Conclusion

La compréhension du destin de Kojo Tovalou Houénou nécessite l'examen préalable d'un arrière plan socio-culturel sans lequel on ne peut saisir les ressorts de son action. Issu d'un milieu qui détenait un pouvoir social certain, il se prépara à jouer un rôle public dans sa propre société, à assumer des responsabilités et à assurer à son tour la perpétuation de la position sociale de son clan familial.

Avant la conquête du Dahomey par la France et la formation de la colonie, certaines valeurs occidentales avaient durablement marqué les mentalités. La conquête en elle-même constitua un choc brutal qui entraîna la substitution d'Etats monarchiques où la base de la société était le lignage et où l'animisme, ses rites et l'oralité assuraient la cohésion de l'ensemble par un Etat aux frontières plus élargies où primauté fut donnée à l'individu, au savoir et à la richesse. Avec Georges Balandier, il faut reconnaître qu'il s'agit là du « changement de monopole d'une force physique organisée ».[560]

Cette situation nouvelle imposa des ripostes nouvelles. Les défis sociaux ont cessé d'être ceux d'avant la colonisation. Dans cette région du Bas-Dahomey, une bourgeoisie autochtone qui s'est peu à peu formée à côté de celle des Afro-Brésiliens — et dont le père de Kojo Tovalou Houénou peut être considéré comme un membre modèle — n'a qu'un but : égaler, faire corps avec, voire surpasser les Brésiliens en matière de prestige social. Cette bourgeoisie participe plus que jamais à la civilisation des nouveaux maîtres. Elle s'enrichit à leur contact, envoie ses enfants à l'école, dans la colonie ou en France.

On s'explique alors la rage de savoir qui s'est emparée du jeune Tovalou dès son arrivée à Bordeaux, ainsi que sa volonté d'intégration à la société bourgeoise de la France de son époque. Saint-Genès l'a fortement marqué. Ces nombreuses années bordelaises ajoutées à son éducation africaine initiale ont forgé et affiné un esprit élaboré, cultivé, fruit d'un contact prolongé avec la pensée philosophique, politique et économique d'alors. Ses multiples orientations professionnelles ne semblent pas étrangères à l'esprit de Saint-Genès.

---

[560] Pour la notion de l'Etat, force physique organisée voir Georges Balandier : "La Situation Coloniale. Approche théorique", *Cahiers internationaux de Sociologie*, n° XI, p. 44-79.

Dans l'action publique, Kojo Tovalou Houénou est un intellectuel : un homme dont les idées, les convictions, les adhésions gouvernent le comportement. De la publication de l'essai sur *L'involution* où il pose les jalons de son action aux efforts désespérés qu'il consacre au pays natal, à la défense de ses compatriotes victimes de l'arbitraire colonial, on retiendra quelques finalités politiques majeures demeurées constantes et la ferme volonté de les voir se réaliser. L'égalité, l'abolition de l'indigénat, la reconnaissance des droits civiques à ses congénères constituent ses premières préoccupations.

Il serait sans doute inexact de croire que Tovalou Houénou fût le type d'Africain que le colonisateur a voulu former. En effet, le lettré en Afrique noire française entre les deux guerres est très rarement de formation universitaire. En dehors d'une formation reçue à l'école primaire ou quelquefois à l'école secondaire (les instituteurs, les médecins africains) les hommes instruits en Afrique occidentale française et en Afrique centrale complètent d'eux-mêmes leurs connaissances. Malgré cette différence de formation avec ses congénères, Tovalou Houénou partage avec ces derniers les mêmes idées humanitaires et républicaines véhiculées par l'école coloniale et la même volonté d'intégration.

Dans la colonie du Dahomey comme dans le reste de l'Afrique noire française, le pouvoir du colonisateur s'est manifesté par la domination (politique et économique) et par l'éducation. Qu'ils soient issus des écoles chrétiennes ou des écoles laïques, les indigènes instruits sont imprégnés d'une culture qui leur est présentée comme universelle et qui peut être dans leur esprit un instrument d'émancipation. Tous restent fidèles au modèle de l'Etat qui leur a été proposé depuis les bancs de l'école primaire.[561]

Liberté de l'individu, égalité entre les êtres humains, fraternité entre les peuples, Tovalou est demeuré fidèle à ces principes selon lesquels il a été éduqué. Il reconnaît que l'individu libre n'est pas seulement celui qui sait, qui possède la langue française, la science occidentale et technicienne et l'histoire du maître. L'individu libre est celui qui est l'égal des autres, et peut jouir des droits civiques. Celui qui, quelles que soient ses origines, a son propre passé, sa propre histoire. Selon Tovalou, les Africains qui remplissaient les conditions requises pour leur naturalisation devaient pouvoir acquérir la qualité de citoyens français. La France de 1920, afin de rester fidèle à son histoire devait, selon lui, envisager des réformes institutionnelles pour améliorer les conditions juridiques de ses habitants d'outre-mer comme elle l'a fait en 1789 et 1848. Et par voie de conséquence, étendre la citoyenneté à tous.

La guerre, les promesses d'assimilation imminente (peu tenues par la suite) et, par-dessus tout, un sens aigu de la responsabilité sociale, ont décidé l'intellectuel à se lancer dans l'action. La guerre a été pour lui l'occasion d'une réflexion profonde sur l'homme et d'une recherche de vérités fondamentales.

Kojo Tovalou Houénou a été fortement marqué par le métier qu'il a le plus longtemps exercé : celui d'avocat. Non que l'intellectuel en lui négligeât les souplesses souvent nécessaires dans l'action. Mais son action publique témoigne avant tout d'un respect de la légalité en toute circonstance, même dans l'adversité,

---

[561] Voir Pierre-François Gonidec, *Les systèmes politiques africains*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1971, p. 80 *sq.*

d'une confiance sans borne dans les textes de la loi. C'est un homme dont le programme consiste à changer l'ordre — ou le désordre — social qui règne en Afrique coloniale, mais toujours dans le respect de la légalité républicaine. Ses réactions sont guidées par ce souci de la légalité, au mépris parfois de la susceptibilité de ses interlocuteurs, car il est homme à penser, que, l'observation des textes garantissant la Constitution républicaine, ses congénères verront se réaliser leurs aspirations. Il est vrai, la Constitution s'inspire elle-même de la Déclaration des droits de l'homme, à laquelle Tovalou se réfère constamment.

Il était nécessaire, afin que ses idées puissent se propager et trouver une ouverture dans leur application, que le personnage bénéficiât de supports de diffusion, d'instances associatives. Ainsi sont fondées l'Amitié franco-dahoméenne et, peu après, la Ligue universelle pour la défense de la race noire. Les libertés démocratiques admises en France lui permettent de s'exprimer par des conférences et par les activités de presse.

A qui s'adressait Kojo Tovalou Houénou ? Il avait deux publics. Il s'adressait tout d'abord au public métropolitain et à travers lui, à une France mythifiée, idéalisée, en qui les Africains de cette époque avaient une confiance presque irrationnelle qui confinait à la dévotion ; à l'Etat français et à ses décideurs qui semblaient ne pas comprendre des revendications pourtant si légitimes. Tovalou pensait, comme ses collaborateurs de la LUDRN, que les décideurs étaient, comme eux, des fils de la République, des demi-frères nés de « leur mère si grande, si belle, et si généreuse ». Face à la surdité machiavélique de ces derniers, Tovalou fit appel à la France profonde qu'il opposa au ministère des Colonies. Les décideurs ont cherché par tous les moyens à paralyser ses efforts. Optimiste et persévérant, il estime néanmoins que ce sont les hommes qui font les institutions et que, à leur suite viennent ceux qui sont aux avant-postes du pouvoir politique en France. Qu'à l'exemple de Poincaré, Daladier, qui partagent ses convictions, et à l'exemple des intellectuels français qui sont les amis de la LUDRN, l'opinion française s'intéresserait aux problèmes des colonies. Le personnage a longtemps espéré que, par sa force de persuasion et la conviction de ses amis, la sagesse de la France finirait par triompher de l'indifférence de son opinion. Mais les parlementaires français étaient préoccupés par les questions relatives à la reconstruction, et à l'économie (les crises de 1924, 1926 et de 1932) ; et puis, le ministère des Colonies était d'une extrême instabilité (7 ministres entre 1920 et 1926 dont 3 au cours de la seule année 1925).[562] On peut se demander si les pôles de la décision n'étaient pas ailleurs, dans d'autres institutions, dans les groupes d'intérêts financiers par exemple plutôt que rue Oudinot.

L'autre public auquel s'adressait Tovalou à partir de 1924 était celui que formaient avec la même ardeur ses congénères d'Afrique, tout au moins ceux parmi eux qui nourrissaient l'espoir d'une amélioration de leurs conditions d'existence. Il voulait former avec eux un NOUS collectif, une communauté politique, une société politique[563]. Hélas, les cadres d'une vie politique n'étaient pas institués en Afrique. Les Quatre Communes de plein exercice du Sénégal relevaient plus du

[562] Voir William B. Cohen, *Empereurs sans sceptre, op. cit.*, p. 296 (liste des sous-secrétaires et ministres chargés des affaires coloniales).
[563] Voir Gramsci Antonio, *Cahiers de prison.*

hasard que d'un plan de démocratisation préétabli par la France dans ses colonies d'Afrique noire[564]. Les Noirs d'Afrique résidant en France n'étaient pas très nombreux. L'action de la Ligue de Tovalou ne pouvait connaître qu'une publicité assez limitée, au départ.

Le pannégrisme d'alors, idéal sans doute émotionnel, était assez puissant. Né d'une conception universelle de la question noire, il associait dans la même revendication des droits civiques, Noirs d'Amérique et Noirs d'Afrique. Vouloir faire de la LUDRN une fédération qui représenterait tous les groupes de Noirs auprès de la Société des Nations, c'était sans doute affirmer la similitude de leurs problèmes en Afrique comme aux Etats-Unis d'Amérique. Il paraît juste d'y voir également la manifestation d'une volonté d'efficacité. Le recours à une autorité internationale et la force du nombre étaient susceptibles d'exercer quelque pression sur les décideurs français, américains ou autres. On s'aperçoit que cette conception de l'action panafricaine était voisine de celle de W.E.B. Dubois.

Quelle perception Tovalou avait-il de la colonie du Dahomey ? De ce pays dont les frontières se fixaient pendant son enfance, il acceptait les limites géographiques et ne mettait nullement en question les frontières coloniales : *je suis Français parce que Dahoméen, et ma loyauté envers ma première patrie est la plus sûre garante de ma fidélité à la seconde*, écrivait-il en 1926[565].

L'action de Kojo Tovalou Houénou participait du débat pour la renaissance, la modernisation et la qualification non seulement de son pays natal, mais du continent africain tout entier. Nul doute qu'il reconnût qu'en 1920, le colonisateur avait déjà à son actif quelques acquis : l'ordre, une forme d'ordre, la paix, une certaine sécurité individuelle étaient des conséquences de la conquête. Une esquisse de développement de même. Ce développement, il le voulait accéléré. Les nouveaux maîtres de l'Afrique étaient en général très peu nombreux et l'œuvre coloniale s'accomplissait avec la participation effective des Noirs eux-mêmes[566]. L'égalité juridique, Tovalou la considérait comme préalable à toutes les autres formes de l'égalité, économique, sociale, culturelle. « Hâter l'évolution », faire en sorte que la sous-région et progressivement toutes les colonies d'Afrique noire française soient sur tous les plans en mesure d'être considérées comme des prolongements de la Troisième République.

Deux thèmes majeurs sont constamment associés à l'action de cet homme. Tout d'abord, celui de l'*unité*, unité de l'Etat, unité de la France, unité de la France et de ses colonies. Idéologie véhiculée par l'enseignement assimilateur qu'il a reçu. La revendication de l'égalité originelle des races et des cultures, l'affirmation de la culture africaine convergent vers le même sens dans la mesure où il n'y a pas de contradiction majeure à ses yeux entre l'appartenance à une culture originelle et l'appartenance à l'unité de la République. Il préconisait cependant non pas un monolithisme racial, mais la diversité dans l'unité française. En effet, la nation française est formée de régions ayant leur propre identité culturelle. Dans l'esprit de

---

[564] Roland Colin, *Systèmes d'éducation et mutations sociales. Le cas du Sénégal*, thèse, Paris, diffusion Honoré Champion, 1980, tome I, p. 268 *sq.*

[565] ANSOM, Paris, Affaires Politiques, 575/6, *Tovalou à Crespin le 8 février 1926.*

[566] Voir à ce sujet l'important ouvrage d'Henri Brunschwicg, *Noirs et Blancs dans l'Afrique française*, *op. cit.*

Tovalou, les peuples du domaine colonial français et en l'occurrence les peuples d'Afrique noire, devraient pouvoir conserver leurs propres valeurs culturelles en même temps qu'ils adopteraient celles considérées comme universelles. Le Révérend Père Aupiais a cru percevoir dans les mouvements qu'animaient les lettrés de l'Afrique noire française entre les deux guerres une manifestation du régionalisme[567]. Cette opinion paraît acceptable, si l'on considère « la charge affective » dont Tovalou, ses collaborateurs et la plupart des colonisés de leur catégorie dotaient la France.

L'« anticolonialisme » de Tovalou s'apparente plus au refus d'une colonisation aux méthodes délibérément oppressives, qu'au rejet d'une culture. Son panafricanisme — son pannégrisme — garde une tonalité française. Il puise sa force et sa légitimité dans l'histoire de la France elle-même, pays de la déclaration des Droits. Solidarité dans la diversité. Les autres peuples noirs du monde pouvaient, pensait-il, oeuvrer dans leur cadre respectif pour le progrès du continent africain.

Les mots d'ordre que Kojo Tovalou Houénou propose entre 1921 et 1936, l'aboutissement de ces réflexions qu'il résume dans l'idée de « hâter l'évolution », la revendication des droits civiques qu'il exprime en proposant « l'autonomie ou l'assimilation », enfin son aspiration à une union organique de la France et de ses colonies, gravitent autour d'un thème idéologique majeur (le second) qui est celui de *modernité*. Cette Modernité, il la voyait comme une synthèse harmonieuse des éléments de civilisations traditionnelles africaines et des acquis moraux et culturels, donc politiques, matériels et spirituels de l'Histoire universelle. Pareille éthique supposait une volonté collective de dépassement, l'adaptation des mentalités, le développement d'une économie libérale qui ne fût pas fondée sur l'exploitation à sens unique, une réforme institutionnelle qui annulerait l'autoritarisme colonial pour une participation effective des Noirs d'Afrique à la direction de leurs sociétés, un développement de la technique moderne en Afrique même. Il s'agit, en vérité, du projet d'une nouvelle civilisation africaine par assemblage d'éléments culturels[568]. Vaste programme auquel Tovalou exhortait les décideurs à donner l'impulsion. Rêve qu'il incitait ses congénères à partager avec lui.

Toutefois, Tovalou a semblé vouloir se donner du jeu à l'intérieur des institutions. Il donne l'impression d'avoir constamment cherché à obtenir comme un billet d'entrée. Il est très probable que si les conditions institutionnelles avaient été favorables à son entrée au Parlement ou dans une autre instance de décision, il aurait pu mieux encore propager ses idées.

L'antécédence et l'originalité de l'expérience de cet homme ont consisté en son habileté à déceler à leur racine les problèmes de son époque, en le courage de les exposer au mépris du risque et d'ouvrir des perspectives. Le pouvoir colonial trouva son action subversive. Il fut considéré comme un « dangereux agitateur » et fut constamment inquiété dans sa vie privée.

---

[567] R.P. Francis Aupiais : « Une tentative de régionalisme en Afrique », *in Elites en pays de mission, Compte rendu de la Vème semaine de missiologie de Louvain*, Muséum Lessianum, 1927.

[568] Voir à ce propos les travaux de Pitirim Sorokin, sociologue américain d'origine russe et traduit en français, *Comment la civilisation se transforme*, Librairie Rivière et cie, 1961.

L'expérience de Kojo Tovalou Houénou, comme toute action humaine, a eu néanmoins ses faiblesses : dans la force de sa conviction, un mépris souverain de la susceptibilité des hommes du pouvoir, une confiance excessive en ses relations privées et ses partenaires politiques. Cette confiance s'apparenterait quelquefois à de la candeur. Si dans la vie publique, il était protégé par les lois républicaines, il n'était pas invulnérable dans le privé ! Qu'on se rappelle à cet égard, les inextricables difficultés qu'il a connues en 1926 et 1927 et qui ont considérablement gêné l'épanouissement de son action. On doit souligner qu'il a surtout manqué à Tovalou une base sociale efficiente et durable. De ce point de vue, la géographie et les conditions matérielles de l'entre-deux guerres l'ont également défavorisé. Cotonou était à plusieurs semaines de Paris ; la force de la persuasion et l'écriture restaient les seules armes de l'homme politique. Aux inconvénients de la distance s'ajoutait l'absence au Dahomey, et presque partout en Afrique, d'institutions démocratiques. Peu d'esprits étaient prêts à suivre Tovalou dans une aventure où ils n'étaient pas sûrs de conserver leur tranquillité. Combien étaient-ils, qui avaient réellement compris son message au Dahomey, en AOF et ailleurs ? De nos jours, les avions à réaction, la télévision, la radio-diffusion, le télex, la vidéo, les réseaux internet et la publicité auraient sans doute doté ses efforts d'une plus grande latitude.

Kojo Tovalou Houénou est mort dans la force de l'âge. Et sans doute à un moment où son action aurait pu commencer à porter quelques fruits. Un des tout premiers au XXe siècle, il a éveillé les consciences de ses congénères. Ses idées sont encore marquées d'une impressionnante actualité : l'Afrique moderne demeure dans une très large mesure un projet à réaliser. Tovalou méritait sa place dans l'histoire de ces hommes et de ces femmes qui, révoltés ou visionnaires, ou les deux, s'engagent dans un combat toujours recommencé pour le droit, l'égalité, la présence, et qui, faisant de leur propre personne physique le rempart si précaire de leurs idées, agissent, proposent, espèrent.

ANNEXE I

Adresse au Congrès de la UNIA
(Universal Negro Improvement Association)

Harlem, New York

Août 1924

Par Kojo Tovalou Houénou

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs,

Quand debout, vibrants, vous m'acclamiez tout à l'heure dans une ovation formidable, j'ai senti que ce n'est pas à moi que s'adressait cet hommage flatteur. C'est à la reine des martyrs, à la souffrante, à la douloureuse, mais à la toujours rayonnante et prestigieuse Afrique. Elle relève la tête après avoir été soumise pendant des siècles à un pillage éhonté, et après avoir subi des guerres désastreuses provoquées par des bandits européens dont le seul but était de se procurer des esclaves, crimes indélébiles commis sous le fallacieux prétexte de la civilisation et du dogme stupide de la suprématie de la race blanche. Consciente de son génie et de sa destinée, l'Afrique veut désormais se régénérer, elle aspire à se rédimer elle-même.

Vous fûtes les premiers et les seuls véritables artisans de la gigantesque prospérité de l'Amérique. Avec quelle rage et quelle férocité vous en avez été exclus. La société américaine aux prétentions démocratiques, mais dont l'impérialisme s'affirme de jour en jour, vous a bafoués, chassés, relégués comme des pestiférés. Elle vous abreuve tous les jours d'opprobre et d'humiliation. Las de tant d'épreuves imméritées, indignés d'un sort inique qui vous échut d'une patrie ingrate et hostile à votre adoption, désespérés de voir s'amender ceux qui osent maintenir encore la coutume ignominieuse et barbare du lynch et qui même quand les lois sont votées les violent impunément et cyniquement, vous vous êtes détournés avec horreur et dégoût d'un sol barbare pour jeter vos regards sur la terre d'Afrique qui fut votre berceau. Eh ! bien je vous le dis au nom des millions d'Africains, nos cités sont prêtes à vous accueillir ! Aucun gendarme anglais, français ou belge ne vous arrêtera au seuil. Vous êtes doublement des enfants de l'Afrique par votre origine et par votre exil. Et puis, quelle leçon vous nous donnez ! Comme tout s'éclaire et se précise dans les buts inavoués mais réels de la colonisation. Vous êtes les exemples vivants, la preuve irréfutable et définitive que l'Europe veut nous asservir. Dans le passé l'esclave était un article d'exportation. Aujourd'hui, grâce à la colonisation, c'est le régime pour les Africains de l'esclavage à domicile. L'Européen s'est implanté chez nous pour se livrer au rapt, au vol, au viol et à l'abrutissement de nos congénères ; il nous enlève nos propriétés, nos libertés civiles et nos libertés politiques.

La suprématie économique et politique qu'elle nous impose nous ravale et nous maintient au rang d'esclaves. Nous avons la volonté immuable d'être des peuples libres, ayant une civilisation propre qui régénérera le monde. Car l'orgueil, l'ambition, le matérialisme grossier, l'hypocrisie religieuse des peuples dits civilisés, ne sont plus qu'un objet d'écœurement et de dégoût pour le monde. D'ailleurs quelle confiance pouvons-nous avoir désormais en ceux qui ont sacrifié 18 000 000 de jeunes gens pour le pétrole de Mossoul, la prévalence de la Royal Dutch sur la Standard Oil, le charbon de la Rhur et le placement à des taux usuraires de l'or volé pendant les combats, l'anéantissement de la flotte et des colonies allemandes et la subjugation de leur bétail humain — naturellement des Nègres qui sont toujours monnaie d'échange : Donnez-moi l'arsenic, je vous cède les Nègres ! Bon appétit, messieurs ! D'ailleurs soyez convaincus, mesdames et messieurs, que notre croisade sauvera les peuples d'Europe et d'Amérique de la pieuvre capitaliste. Ces pays

fourniront les volontaires les plus zélés car ils se rendent compte de jour en jour dans quel abîme leurs gouvernements les conduisent.

Votre association, M. le Président Marcus Garvey est le sionisme de la race noire. Elle a l'avantage dans son radicalisme de préciser nettement le problème, de tracer la route large et lumineuse qui doit nous conduire au salut.

Je connais la vanité des formules oratoires et des écrits les mieux pensés et médités ; loin de troubler nos bourreaux, ils composent d'autres chansons qui les bercent et chatouillent plus ou moins agréablement leurs oreilles. Il faut des décisions viriles et des actes énergiques. Vous êtes le tribun qui soulève les masses ; rien de durable ne peut se fonder sans le peuple. Tout vient du peuple et tout va au peuple, et la voix du peuple est la voix de Dieu : « Vox populi, vox Dei ». L'Afrique, le plus vieux de tous les continents peut bien disposer d'elle-même plus légitimement que ces fantômes de nations créés par les hallucinations wilsoniennes. La race noire qui la peuple et qui a essaimé tous les continents aspire à son unité. Elle veut se libérer du cancer européen qui la ronge et la gangrène depuis des siècles.

Avant d'être des Américains, des Anglais, des Français, des Belges, nous sommes des Nègres, nous sommes des Africains. On nous le fait bien sentir par les faveurs et les privilèges que les Caucasiens se taillent à nos dépens. Ils sont vraiment cocasses, ces tartuffes qui nous apprennent à mourir pour leur patrie pendant qu'ils ruinent la nôtre. Nous n'avons que faire d'ânonner sans cesse « nos ancêtres les Gaulois ». Nous n'avons aucune prétention à être de la race aryenne, ou comme dit un homme d'esprit, de la race propre à rien. Nous avons une terre, un continent, une patrie : l'Afrique. La communauté de malheurs et de détresse a cimenté toutes les nations africaines. Nous sommes prêts à sacrifier notre vie pour cette patrie et à chasser de la terre d'Afrique l'Européen qui nous envoie à la boucherie de Verdun, nous réduit à l'état d'ilotes en Amérique et à l'impudence de nous asservir sur notre propre sol. La terre appartient à tous les hommes sans distinction de race ; les Européens peuvent venir chez nous, comme nous avons le droit d'aller chez eux. Mais il faut qu'ils soient persuadés qu'ils sont des hôtes. Ce que nous ne voulons plus tolérer, c'est leur gouvernement qui nous gruge et nous gangrène. Nous sommes las des tuteurs qui ont dissipé les biens des mineurs et qui n'ont qu'un but, perpétuer leur tutelle. L'Afrique aux Africains, tel doit être désormais notre cri de ralliement sur toute la surface du globe. Aujourd'hui le voile se déchire : « je sais, je crois, je vois, je suis désabusé ». Croyez-moi, je vous parle d'après l'expérience et comme quelqu'un qui a vécu pendant vingt-cinq ans la civilisation européenne. Tout est préférable au gouvernement de l'étranger et surtout de l'Europe. Après ce que j'ai vu, j'aime mieux être régi par les lois des bêtes féroces ; mieux vaut la société des tigres, des lions, des panthères et des serpents les plus venimeux. Il n'y a pas de pires bandits, de pires assassins que les Européens en Afrique. *Latrones gentium. Raptores Orbis.* Voilà ce que disent Salluste et Tacite des Romains. Les Européens sont des brigands qui dépouillent les peuples, ce sont les pillards de l'Univers. Vous êtes, M. le Président l'artillerie lourde qui fera la trouée dans cette offensive que nous prenons. Mais permettez-moi de vous le rappeler : l'union fait la force. C'est par la solidarité de tous les congénères de notre Race, c'est par l'union que nous remporterons la victoire définitive.

La race noire présente des groupements importants dans le monde entier ; il faut leur permettre de contribuer à l'œuvre de rédemption selon leurs méthodes, leurs disciplines, leurs ressources, leurs activités. Dans ce but de diversité, nous avons fondé à Paris la Ligue universelle pour la défense de la race noire. Elle doit rallier en fédération toutes les sociétés existantes ; elle sera chargée de présenter nos revendications à la Société des Nations Européennes que nous ne reconnaissons pas parce qu'elle ignore les nations africaines et asiatiques, mais qui constitue le seul tribunal devant lequel nous pouvons plaider notre cause.

Le choix de Paris comme centre de notre activité me paraît présenter des avantages de premier ordre. C'est la capitale de la France. Elle partage avec l'Angleterre presque la totalité de l'Afrique. Paris est à six heures de Londres et de Bruxelles ; plus rapproché de New-York qu'aucune capitale de l'Europe ; le centre artistique et intellectuel du monde, la capitale diplomatique et la capitale des grandes idées rénovatrices. Et ce qui nous intéresse par dessus tout : la France est le seul pays qui, non seulement n'a pas le préjugé des races, mais lutte pour sa disparition. Après avoir proclamé non pas « Dieu et mon droit » mais les Droits de l'Homme, sans distinction de race et de nation, elle a invité par la grande voix de la Convention les Noirs qui étaient la veille des esclaves, à envoyer des députés siéger dans la capitale et légiférer pour tous les Français et les citoyens placés sous la tutelle de la France. Dans ce pays, comme dans tous les pays d'origine latine on est encore sensible au culte de l'idéal et de l'humanité. L'impérialisme anglo-saxon et la détestable soif de l'or : « auri sacra fames » n'a pas encore atrophié toutes les facultés émotives. Ils ne se contentent pas de gratter le ciel par des bâtisses hideuses, ils le portent dans leurs regards et dans leurs cœurs. Ils ne citent pas à tout propos comme des Pharisiens le nom de Dieu et ne vous assènent pas à tout bout de champ la Bible en coup de massue.

Malgré leur anticléricalisme, ils retrouvent Dieu dans leurs prochains qu'ils aiment comme eux-mêmes, dans leurs frères de couleur et en particulier dans leurs frères noirs. Ils n'ont point jeté dans un geste ambitieux les constellations sur le bleu de leur drapeau, car ils savent que les étoiles se fanent sur l'azur du ciel. Dans les ténèbres profondes et mystérieuses de la nuit, elles jettent tous leurs feux et tous leurs éclats. C'est ainsi que les races doivent s'orner de leurs diversités pour émailler la surface du globe.

Dans cette fédération de nos forces que constitue la Ligue Universelle pour la Défense de la Race Noire, vous serez la grosse artillerie, d'autres représenteront l'artillerie de campagne. Il y aura des fantassins, des cavaliers, des aviateurs, enfin tout ce qui constitue l'armement moderne qu'un généralissime doit coordonner pour atteindre son but stratégique de victoire.

Vive l'union de tous les Noirs et vive l'Afrique !

(*The Negro World*, 13 septembre 1924, page 14)

ANNEXE II

LETTRE DE PRISON
(ARS DOSSIER TOVALOU HOUENOU)

S.A.R Prince Kojo TovalouHouénou
Avocat à la cour d'appel de Paris
Château Gbodjè, Coco-Codji
Cercle Cotonou Dahomey (AOF)

Cotonou le 1er Septembre 1926

Monsieur le Garde des Sceaux
Ministère de la justice

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre connaissance et à votre haute bienveillance, les faits suivants :

Je me trouvais à Lomé (Togo), le 28 avril dernier. Je plaidais contre un avocat, ver solitaire. C'est une spécialité des colonies que je vous signale, Monsieur le Ministre, où souvent tout le barreau est composé d'un avocat unique.

Je fus arrêté au milieu de ma plaidoirie en pleine audience correctionnelle sur la simple lecture d'un télégramme chiffré.

Le même jour, je fus embarqué à bord du paquebot « Asie » en partance, pour être gardé en prévention à Cotonou.

L'inculpation est basée sur une simple lettre ab irato de Monsieur Jean Le Bec à son avocat.

Sa plainte a été retirée le 28 mai, date à laquelle il a touché le montant de sa créance qui s'élève à dix-neuf mille francs.

Aucune charge n'a été relevée contre moi. L'inculpation est purement gratuite.

Toutefois, je me suis prêté à des interrogatoires digressifs qui ne présentaient aucun rapport avec l'affaire, afin de permettre à l'Instruction de dissiper par des enquêtes et des investigations minutieuses, les calomnies abominables qui circulent sur mon compte.

Elle déblaye le terrain pour le Conseil de l'Ordre.

Cette patience et cette aménité ont cependant une limite, car voici bientôt cinq mois que la comédie dure.

J'ai adressé au parquet quatre demandes de mise en liberté provisoire dont ci-joint les copies.

La première et la seconde pour être autorisé à assister aux funérailles.

La troisième en date du 20 juillet où j'insiste sur les lésions chroniques que m'ont laissé mes blessures et les fatigues contractées comme volontaire à la guerre mondiale 1914–1918. Je suis réformé en effet, avec pension à titre définitif.

Ma détention, dans une cabine isolée, chaude, humide, sans aucune possibilité de sortie, m'affaiblit de jour en jour.

Mon état nécessite, au contraire, un régime sévère et des soins délicats.

Vingt-cinq ans de séjour en Europe diminue ma résistance au climat tropical.

La quatrième demande vient aussi d'être rejetée. Je fais appel de l'ordonnance du juge d'instruction.

Elle aura, je l'espère un meilleur sort à la chambre des mises en accusation à Dakar.

Chef de la grande famille et collectivité Houénou — le plus solide bastion de la cause française au Dahomey — successeur de mon père, Afomagba–Gango (Tovalou Houénou) chevalier de la Légion d'honneur, le grand ami et le guide du général Dodds, je dois m'occuper des multiples questions que soulève la succession. La famille est consternée et désorientée par l'arrestation de son chef.

C'est de tous cotés vol, pillage et gaspillage.

Les administrateurs des cercles eux-mêmes, se plaignent de l'absence du chef. Seule ma libération mettra un terme au désordre qui règne.

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, je dois m'y rendre incessamment pour répondre à l'appel que j'ai relevé d'une décision de radiation qui ne m'a jamais été notifiée.

Je proteste absolument de mon innocence.

Ma détention, je suis bien obligé d'en convenir aujourd'hui, flaire une vengeance politique.

S'il se commet des abus dans la Métropole, à plus forte raison, dans les colonies ! C'est un lieu commun de les signaler.

Ces abus me touchent très directement. Sans avoir rien d'un Abd El Krim, partisan fanatique de la légalité, j'ai attaqué violemment à Paris l'administration coloniale, dans un journal que j'ai fondé moi-même *Les Continents.*

En cela, j'ai usé de mon droit de citoyen français. Je le ferais encor, si j'avais à le faire.

Je ne pensais pas que l'administration se chargerait sitôt d'illustrer mes critiques.

J'ai la réputation d'un communiste. Je n'ai jamais frayé avec les communistes.

Je suis inscrit au groupe de l'Union démocratique républicaine.

On m'accuse de garveysme. Or le leader américain noir Marcus Garvey déclencha une violente campagne de presse contre moi, parce que j'ai fréquenté ses ennemis mortels, Dr Dubois de la « NAACP — National association for advanced of coloured people » et Sir Robert Abbot « Editor of Chicago Defender ».

Avec ce dernier, en compagnie du Dr Moton du « Tuskegee Institute » et du Dr Cleveland Hall, j'ai déposé une couronne au pied de la statue de Lincoln à Chicago.

Mon voyage en Amérique revêtait strictement un caractère d'études scientifiques et d'information générale.

Dès que je pénétrais dans une ville, mon premier geste était une visite de déférence au consul français.

Le mobile était intéressé, j'en conviens. Dans ce pays de lynchage, c'était une façon de me mettre à l'abri.

J'ai rencontré à Washington les délégations interparlementaires et financières. Je retournais en France avec le groupe qui s'était embarqué à bord du « Paris ».

Je fus rappelé précipitamment par câble au Dahomey au chevet de son père mourant.

Il décéda, trois jours après mon arrivée.

Je suis domicilié à Paris, le plaignant aussi. Une instruction saine et rapide y réclamait ma présence.

Je ne suis pas dénué de moyens financiers.

Les commissions sont rogatoires, dilatoires, interminables.

J'ai offert au procureur de la République la caution qu'il voudra fixer.

Déjà une première plainte avait été déposée par M. Jean Le Bec en août 1924. Il s'agissait alors de cent mille francs. Elle a été retirée.

Les poursuites ont cessé immédiatement et l'action publique éteinte

Aujourd'hui, c'est encore la même affaire réveillée par un câble de Me Crespin en date du huit février, la seule différence réside dans la réduction de la créance à dix-neuf mille francs.

Malgré le remboursement du capital, des intérêts et des frais d'honoraires d'avocat, malgré le retrait effectif de la plainte, depuis le 28 mai dernier, je continue une prévention de plus de cinq mois.

L'instruction n'a pu relever aucune charge contre moi ; les témoins ont tous déposé en ma faveur. Je le présume hardiment, sans avoir lu les dépositions.

J'offre la caution qu'il plaira exiger.

Ma santé précaire, la nombreuse famille (le recensement accuse des milliers de membres dont j'ai la charge et dont je suis le chef), le règlement de la succession, le Conseil de l'Ordre devant lequel je dois comparaître, tout postule ma libération formelle et à brève échéance.

J'omets les violentes campagnes de presse déchaînées contre moi, pendant que je suis au secret, et les imputations abominables dont elle se fait l'écho.

Aucune humiliation ne m'a été épargnée depuis mon arrestation. Il fallait bien prouver à mes compatriotes qu'un prince n'est pas au-dessus des lois.

Cette prétention, au reste, n'a germé que dans le cerveau de mes ennemis.

Elevé à l'Ecole de droit, plus que tout autre, je me soumets à la seule Majesté républicaine, la Loi.

Puisse-t-elle inspirer les redoutables ennemis qui se dressent contre moi.

Courbez-les, Monsieur le Ministre, sous son sceptre que vous tenez, et montrez qu'elle est égale pour tous, en sauvant un citoyen, victime de la plus odieuse machination.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon plus profond respect et de mon entier dévoûment à la cause française.

K. Tovalou

BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales, section outre-mer (Paris), actuellement à Aix en Provence :

-Fonds Affaires Politiques 1920-1945 542, 10 ; Propagande en AOF

-Affaires politiques 547, 7 ; Rapports annuels sur la situation politique 1923–1933

-Affaires politiques 575, 6 Dahomey ; Réclamations de Marc TOVALOU QUENUM.

-Fonds SLOTFOM (Service de liaison avec les originaires de la France d'Outre-Mer).

-Série Générale. SLOTFOM 1, 11 ; 1, 12 ; 1, 29.

-Rapports d'agents 1, 11 ; 11, 4 ; 11, 5.

-Série 111, 92 – Affaire TOVALOU-HOUENOU

- Série 111, 112 l'Amitié franco-dahoméenne

-SLOTFOM V, 6, *Les Continents*

-SLOTFOM V, 6, *Rapports de l'agent Désiré*

-Papiers PROUTEAUX (coupures de presse)

Archives de l'ancien Gouvernement Général de l'AOF, Direction des Archives de la République du Sénégal (Dakar). Ont été principalement consultées :

-ARS AOF 8G – 1(8), Dossier Marc TOVALOU QUENUM (1906 – 1936)

-ARS AOF 20G – 82 (23), Elections législatives de 1928, campagnes électorales, rapports de police.

-ARS AOF 17G – 2 (33), Dossier Blaise DIAGNE

-ARS AOF 8G – 42 (23), Dossier OUANILO BEHANZIN

Archives Privées

a) Papiers Fangeat : coupures de presse ; photographies ;

b) Archives du Pensionnat Saint Jean-Baptiste de la Salle et de l'Ecole Saint-Genès de Bordeaux.

- Répertoires, registres de l'Ecole Saint-Genès, 1900–1906.
- Relevés de frais de pension (élève) 1900–1906 (Marc Tovalou Quenum, numéro matricule 213) ; correspondance avec sa famille à Porto-Novo (Dahomey) ; son correspondant à Bordeaux.
- Relevés des frais de pension (étudiant), 1906–1911.
- Classement des compositions mensuelles, 1900–1905.

- Palmarès avec résultats aux divers examens : pensionnat J.B. de la Salle, *Distribution solennelle des prix*, Juillet 1901, 1902, 1903, 1904 ; Ecole Saint-Genès, *Distribution solennelle des prix*, Juillet 1904, 1905, 1906.

- Pensionnat J.B. de la Salle. – *Compte-rendu des fêtes du jubilé du Pensionnat* (discours, historique, poèmes, etc... Bordeaux 1900).

- *Echo de Saint-Genès* n° 112, Août 1907 « Ecole Saint-Genès » (article extrait de la Revue Internationale illustrée paraissant à Genève).

- *Echo de Saint-Genès* n° 124, Décembre 1908 « Nouveaux souvenirs ; séances de maintien et de diction ».

- Association des Anciens Elèves du Pensionnat St J.B. de la Salle et de l'Ecole St Genès : *Annuaire de 1907 à 1933.*

- *Bulletin de l'Amicale des Anciens Elèves de St Genès* (mensuel). n° 73, 92, 93, 95, 101, 111, 118, 119, 141.

- *Elan.* – « Les fêtes du centenaire » ; n° 35 de Septembre 1975.

- *Les Fêtes du Centenaire* (plaquette publiée à l'occasion du centenaire).

- Lots de cartes postales des années 1900–1905.

Publications de Kojo Tovalou Houénou

-*L'involution des métamorphoses et des métempsycoses de l'univers,* Tome I : L'involution phonétique ou méditations sur les métamorphoses ou les métempsycoses du langage, Paris, 1921, 149 p. Cote B.N. 8°R30 837 (1).

-*Grammaire comparée des dialectes dahoméens et leur filiation étymologique,* inédit.

-*Le Problème de la Race Noire. Paris, 1924*

-"The Problem of Negroes in French Colonial Africa ", *Opportunity,* Juillet 1924.

-Editoriaux et divers articles dans *L'Action coloniale* 1923, *Les Continents,* 1924, *l'AOF* 1928.

-*Protestation contre les Elections Législatives du 22 Avril 1928 pour la circonscription du Sénégal,* Paris, Imprimeries Parisiennes Réunies, 1928 (en collaboration avec Lamine Guèye).

Ouvrages

ADISSODA Marie-Antoinette : *La Presse au Dahomey (1890–1939),* mémoire de maîtrise, Dakar, 1973.

AGERON, Charles-Robert : -*France Coloniale ou Parti Colonial?* Paris, Presses Universitaires de France, 1978, 302 p.

-*L'Anticolonialisme en France de 1871 à 1914,* Paris, Presses Universitaires de France, 1973, 96 p. Bibliogr.

AGUESSY, Honorat : -*Le Mode d'Existence de l'Etat sous Ghezo,* thèse, Paris I – Sorbonne, 1969.

-« Le Dan-Homè du XIXe siècle était-il une société esclavagiste ? », in *Revue française d'études politiques africaines,* n° 50, février 1970, p. 71 à 91.

AJAYI, Ade and CROWDER, Michael, Ed: *History of West Africa.* Volume II, London, Longman, 1974. 764 p.

AKINJOGBIN, I. A. : *Dahomey and its neighbours,* 1708-1818, Cambridge, 1967, 234 p.

ALBECA d' A. : *La France au Dahomey,* Paris, Hachette, 1895.

ALLEN, Robert : *Histoire du mouvement noir aux Etats-Unis,* Paris, Maspéro, 1971, 189 p.

ALMEIDA-TOPOR Hélène d' : « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », in *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer.* T. LX, n°219, 2e trimestre 1973, p. 296-241.

AMIN, Samir : *L'Afrique de l'ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation – 1880–1970,* Paris, Les Editions de Minuit, 1972, 322 p. Bibliogr.

APTHEKER : *Toward negro freedom,* New-York, 1956.

ARGYLE W. J. : *The fon of Dahomey : a history and ethnography of the old Kingdom,* OUP, 1966, 210 p.

AUGAGNEUR, Victor : *Erreurs et Brutalités Coloniales,* Paris, 1923.

AUPIAIS, Francis R.P. : « Une tentative de régionalisme africain », in *Les élites en Pays de Mission,* compte rendu de la 5e semaine de missiologie de Louvain. – Museum Lessianum : 1927, p. 90 –100 et p. 151–153.

AVENTURIN, Elzéa : « Diversité des cultures, universalité de la philosophie ». – *Annales de la Faculté des Lettres Université de Dakar* (Sénégal). Paris, PUF, 1976.

BALANDIER, Georges : -« La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers Internationaux de Sociologie,* Vol, XI, 1951.

-*Sociologie Actuelle de l'Afrique Noire,* Paris, PUF, 1963, 511 p.

BALLARD, John : « Les Incidents de Porto-Novo 1923 », in *Etudes Dahoméennes,* Nlle série, Mars 1965.

BAYART, Jean-François : « La politique par le bas en Afrique noire. Questions de Méthode », in *Politique Africaine* n° 1, 1980, pp. 53 et sq.

BLYDEN, E.W. : *Christianity, Islam and the Negro Race,* Londres, Whittigham, 1887.

BONNAFE, Pierre : *Le nationalisme africain ; aperçus sur sa naissance et son développement,* Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1962, 60 p.

BOUCHE, Denise : *L'Enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale,* thèse d'Etat, Paris, diffusion Honoré Champion, 1974, 947 p. bibliogr.

BOULEGUE, Marguerite : « La Presse au Sénégal avant 1939 », bibliogr., *Bulletin de l'IFAN,* XXVII, 3–4 (1965) pp. 715–750.

BRAGA, Julio Santana : « Anciens esclaves brésiliens au Dahomey. Contribution à l'Etude de la Langue Portugaise au Dahomey », in *Etudes dahoméennes* (nouvelle série), n° 17, avril – juin 1970, p. 91 – 98.

BRUNET, Louis, et GIETHLEN, Louis: *Dahomey et dépendances,* Paris, Challamel, 1900, 544 p.

BRUNSHWIG, Henri : *-Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français 1871–1914,* Paris, Armand Colin, 1960, 205 p. Bibliogr.

-L'Avènement de l'Afrique Noire du XIXe Siècle à nos jours. Paris, Armand Colin, 248 p, bibliogr. index.

-Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française ou Comment le Colonisé devient colonisateur 1870–1914, Paris, Flammarion, 1983, 243 p. bibliogr. index.

BUELL, Raymond Leslie : *The Native Problem in Africa,* New-York, 1928.

CANDACE, Gratien : *Le deuxième Congrès de la race noire* (1921), Paris, Editions Colonies et Marine, 1921, 17 p.

CHAILLEY, Marcel : *Histoire de l'Afrique occidentale,* Paris, Berger-Levrault, 580 p. bibliogr. index.

CHATELET François, Ed. : *Histoire de la Philosophie,* Paris, Hachette,1975, 381 p.

CHAUNU, Pierre : *La France, Histoire de la sensibilité des français à la France,* Paris, Robert Laffont, 1982, 388 p.

CHEVALIER, Jacques : *Bergson,* Paris, Plon, 1959, 319 p.

CHEVALIER Jean et GHEERBRANT : *Dictionnaire des Symboles,* Paris, Robert Laffont, 1981. 1104 p.

CODO, BELLARMIN et ANIGNIKIN, Sylvain : « Pouvoir colonial et tentatives d'intégration africaines dans le système capitaliste : le cas du Dahomey entre les deux guerres « , communication au colloque « Entrepreneurs et Entreprises en Afrique XIXe et XXe siècles », Université Paris VII, Laboratoire Connaissance du Tiers Monde, 11 et 12 décembre 1981.

COHEN, William B. : *-Empereurs sans sceptre, Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'Ecole coloniale,* traduit de l'américain par L. de Lesseps et Camille Garnier, préface d'Hubert Deschamps, Paris, Berger-Levrault, 1973, 304 p.

-Français et Africains. Les Noirs dans le regard des Blancs, Paris, Gallimard, 1980, 409 p.

COLIN, Roland : *Système d'éducation et mutations sociales : continuité et discontinuité dans les dynamiques socio-éducatives : le cas du Sénégal,* 2 volumes, Paris, diffusion Honoré Champion, 1980, 1011p.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine: -« De la traite des esclaves à l'Exportation de l'huile de palme », communication au colloque de l'International African Institute (IAI), Freetown,1968.

-L'Afrique Noire de 1800 à nos jours, Paris, Presses Universitaires de France, Nouvelle Clio.

CORNEVIN, Robert : *Histoire du Dahomey,* Paris, Berger-Levrault, 1962, 568 p. bibliogr. index.

COTY, François : *Sauvons nos Colonies. Le Péril rouge en pays Noir,* Paris, B. Grasset, 1931, 269 p.

COUSTURIER, Lucie : *Des inconnus chez moi,* Paris, La Sirène,1920.

CRONON, E.D. : Black Moses, *the story of Marcus Garvey and the Universal Negro Improvement Association,* Madison, The University of Wisconsin Press, 1962.

DAVIDSON, Basil : *-Les Africains : introduction à l'histoire d'une culture,* Paris, éditions de Minuit, bibliogr. index.

-L'Afrique au XXe siècle, Paris, Jeune Afrique, 1980, 446 p. bibliogr. index.

DECRAENE, Philippe : *Le Panafricanisme,* Presses Universitaires de France, 1975, 128 p. bibliogr.

DELAFOSSE, Maurice : *Manuel dahoméen, grammaire, chrestomathie, dictionnaire français–dahoméen et dahoméen-français,* Paris, Ernest Leroux, 1884, 436 p.

DELAVIGNETTE, Robert : *Les vrais chefs de l'Empire,* Paris, Gallimard, 1939.

DESCHAMPS, Hubert : *-Méthodes et doctrines coloniales de la France du XVIe siècle à nos jours,* Paris, Armand Colin, 1955, bibliogr.

-Roi de la Brousse (autobiographie), Paris , Berger-Levrault, 1979, 360 p.

DIALLO, Mamadou : *Galandou Diouf, homme politique sénégalais, 1871-1941,* Université de Dakar, 1972.

DU BOIS, William Edward Burghardt: *-The Souls of Black Folk. Essays and Sketches,* 5th. ed, Chicago, A.C. Mc Clug, 1904, 265 p.

-The Negro, New-York, H. Holt ; London, Williams and Norgate, 1925, 254 p. bibliogr. index.

-Darkwater Voices from within the Veil, New-York, Schoken Books, 1969, 276 p.

DUBOS, René : *-Cet animal si humain* (So Human an animal), traduit de l'américain, Paris, Hachette, 1972, 271 p, bibliogr.

-L'homme et l'adaptation au milieu (Man adaptating), traduit de l'américain par L. Jospin, Paris, Payot, 1973, 477 p, bibliogr.

DUROSELLE, Jean-Baptiste : *Le Drame de l'Europe,* t.I et II, Paris, Richelieu, 1968, 371 et 382 p. bibliogr. index.

ERNY, Pierre : *-L'Enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire,* Paris, Le livre africain, 1968, 200 p.

-L'Enfant et son milieu en Afrique noire, Paris, Payot, 1978, 308 p. bibliogr. index.

FAUVET, Jacques : *-Histoire du parti communiste français,1920-1976,* Paris, Fayard, 1977, 621 p. bibliogr. index.

FEBVRE, Lucien : *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais.* Paris, Albin Michel, 1942.

FONSSAGRIVES, Jean : *Notice sur le Dahomey* (publié à l'occasion de l'Exposition Universelle), Paris, Impr. d'Alcan-Levy, 1900, 408 p.

FORTES et EVANS-PRITCHARD : *Systèmes Politiques Africains,* Paris, PUF, 1964, 267 p.

FRANCOIS, Georges : *Notre colonie du Dahomey. Aperçu sur sa Naissance et son Développement,* Paris, 1906, 300 p.

FRAZIER, E.F. : *Bourgeoisie Noire,* Paris, Plon, 1969, 380 p. bibliogr. index.

GARAUDY, Roger : *Parole d'Homme,* Paris, Robert Laffont, 1975, 265 p.

GAUTHEROT, Gustave : *Le bolchevisme aux colonies et l'impérialisme rouge,* Paris : Alexis Redier, 1930, 447 p.

GEISS, Imanuel : *The panafrican movement,* Londres, Methuen and Co, 1974, 575 p. bibliogr. index.

GEORGES, Michel : *Les Montparnos,* Paris, 1928.

GIRARDET, Raoul : -« Autour de l'idéologie nationaliste » in *Revue Française de Science Politique,* vol. 15, n° 3, juin 1965, p. 423 - 445.

-L'idée coloniale en France de 1871 à 1962, Paris, La Table Ronde, 1972, 332 p. bibliogr.

GLELE, Maurice, A. : -*Naissance d'un Etat Noir,* Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisrudence, 1969, 539 p. bibliogr. index.

-Le Dan Xome, du Pouvoir Aja à la Nation Fon, Paris, Nubia, 1974, 282 p. bibliogr. index.

GUEYE, Lamine : *Itinéraire africain,* Paris, Présence Africaine, 1966, 244 p.

GUILLAUME, Pierre : -*La population de Bordeaux au XIXe siècle,* Paris, Armand Colin, 1972.

-Le monde colonial, XIXe-XXe siècles, Paris, Armand Colin, 1974, 295 p. bibliogr.

HARDY, Georges : *Nos grands problèmes coloniaux,* Paris, Armand Colin, 1929, 216 p.

HARMAND, Jules : *Domination et Colonisation,* Paris, Flammarion, 1911.

HAZOUME, Paul : *Doguicimi,* Paris, Larose, 1934, 511 p.

HEITING, Thomas James: *W.E.B. Du Bois and the Development of Pan-Africanism, 1900–1930,*Ph. D, Texas, Tech University, 1969, 227 p. bibliogr.

HERSKOVITS, M. J. : *Dahomey, an ancient West African Kingdom,* New york, Augustin, 1938, 2 vol, 402 et 407 p.

HOUNTONDJI, Paulin : *Sur la philosophie africaine,* Paris, François Maspéro, 1977, 259 p.

HUMPHREY, J. : *Le Bouddhisme,* Paris, Buchet Chastel, 1961, p. 278.

IRAD (Institut de Recherches Appliquées du Dahomey) : *Dictionnaire bio-bibliographique,* tome I. Porto-Novo, Imprimerie Nationale du Dahomey, 1969, 183 p.

JOHNSON, Georges Wesley : -"Blaise Diagne" in numéro special *Notes Africaines,* Institut Fondamental d'Afrique Noire, n° 135, juillet 1972.

-The Emergence of Black Politics in Senegal: The struggle for Powerin the Four Communes, Stanford, Stanford University Press, 1977.

KIZERBO, Joseph : *Histoire de l'Afrique Noire,* Paris, Hatier, 1972, 702 p. bibliogr. index.

LACOUTURE, Jean : *Ho Chi Minh,* Paris, le Seuil, 1968, 300 p.

LANGLEY, James Ayodele : -« Pan-africanism in Paris 1924-1936 » in *The Journal of Modern African Studies,* vol. VII, n° 1, 1969, p. 69-94.

-Pan-africanism and nationalism in West Africa, 1900 – 1945, a study in ideology and social class, Oxford, Clarendon Press, 1973, 421 p.

Le HERISSE A. : *L'ancien royaume du Dahomey,* Paris, Larose, 1911, 384 p.

MARAN, René : *-Batouala, véritable roman nègre,* Paris, Albin Michel, 189 p.

MARITAIN, Jacques : *La Philosophie bergsonienne,* Etudes critiques, Paris 1914.

MAUNIER, René : *-Sociologie Coloniale,* tome I, introduction à l'étude du contact des races, Paris, Domat-Monchrestien, 1932, 217 p. bibliogr. index.

-Sociologie Coloniale, tome II, psychologie des expansions. – Paris, Domat-Montchrestien, 1936, 442 p. bibliogr. index.

MEMMI, Albert : *-Portrait du colonisé,* précédé du Portrait du Colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre, Paris, Payot, 3e édition 1979, 179 p.

-L'homme dominé (Le Colonisé, Le Juif, Le Noir, La Femme, le Domestique), Paris, Gallimard, 1968, Poche Bibliothèque Payot, 1973, 262 p.

MICHEL, Marc : -« La genèse du recrutement de 1918 en Afrique Noire », in *Revue française d'histoire d'outre-mer,* tome LVIII , 1971, n° 213.

-« Un programme réformiste en 1919 », in *Cahiers d'études africaines,* 58, XV, 2, p. 313 à 327.

-L'appel à l'Afrique, contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF 1914-1919, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 533 p. bibliogr. index.

MERLE, M. : *L'Anticolonialisme européen de Las Casas à Karl Marx,* Paris, Armand Colin, 1969, 339 p.

MIEGE, Jean-Louis : *Expansion Européenne et décolonisation de 1870 à nos jours,* Paris, Presses Universitaires de France, 1973, 415 p. bibliogr. index.

MONETA, Jacob : *Le parti communiste français et la question coloniale,* 1920-1965, Paris, Maspéro, 1971, 312 p.

MONNERVILLE, Gaston : *Témoignage de la France équinoxiale au Palais du Luxembourg,* Paris, Plon, 460 p.

MOUNIN, Georges : *Histoire de la Linguistique ; des origines au XXe siècle,* Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 230 p.

NEWBURY C. W. : The *western slave coast and its rulers. European trade and administration among the Yoruba and Adja-speaking peoples of South-Western Nigeria, Southern Dahomey and Togo,* OUP, 1961, 234 p.

OBICHERE B. I. : *West African States and the European conquest. The Dahomey-Niger hinterland, 1885-1898,* Yale University, 1971, 400 p.

OTTLEY Roi : *No green Pastures,* New York, Charles Scribener's sons 1951 ; Londres, John Murray,1952, 234 p. index.

PADMORE, Georges : *Panafricanisme ou Communisme,* Paris, Présence Africaine, 1966, 500 p. index.

PERSON, Yves : -« La France et l'Afrique », in *Revue française d'études politiques africaines,* n° 63, mars 1971, pp. 55 à 82

-« Le Front Populaire au Sénégal », in *Le Mouvement Social* n°107, avril-juin 1979, pp. 77-101

PHAN, Jean-Pierre : *Le Front Populaire au Sénégal 1936-1938,* Mémoire de maîtrise. Université de Paris I 1974. – p. 90.

POLANYI K. : *Dahomey and the trade. An analysis of an archaic economy,* Univ. of Washington, 204 p.

QUENUM, Maximilien : *-Au pays des Fon,* Paris, Larose, 1938, 171 p.

-Les ancêtres de la famille Quenum, histoire de leur temps, Langres, ed. Dominique Guéniot, 1981, 192 p. index.

REBERIOUX, Madeleine et HAUPT, Georges : « *Le socialisme et la question coloniale avant 1914* », in *Le Mouvement Social,* n° 45, octobre-décembre 1963, pp. 7 à 37

ROBERTS, Stephen H. *The History of French Colonial Policy 1870 – 1925,* Hamden (Connecticut) Archan books, 1963, 741 p. bibliogr. index.

REBOUX, Paul : *Romulus Coucou. Roman nègre,* Paris, Ed. Flammarion, 1920, 254 p.

REMOND, René et HURTIG Serge : *Rencontres Internationales de Bouaké,* 9-19 Janvier 1962, *Tradition et Modernisme en Afrique Noire,* Paris, Le Seuil, 1965, 318 p.

ROSS D. : *The autonomous Kingdom of Dahomey, 1818-1894,* Ph. D. Thesis, University of London, 1967.

RUSSEL, Bertrand : *Unpopular Essays,* Londres, Gallen and Unwin, 1950, p. 56-57

SARRAUT, Albert : *La mise en valeur des Colonies,* Paris, Payot, 1923, 675 p.

SAUSSURE, Léopold de : Psychologie de la colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes, Paris, F. Alcan, 1899, 312 p.

SCHNAPPER, Bernard : *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871,* Paris, La Haye, Mouton 1961.

SCHOR, Ralph : *L'opinion française et les étrangers en France* : 1919-1939, thèse d'Etat, Université de Nice, 1980.

SECHE, Alfonse : *Les Tirailleurs Sénégalais, 1914-1918,* Paris, Payot, 1919, 256 p.

SEMIDEI, Manuela : « Les socialistes français et le problème colonial entre les deux guerres (1919 – 1939) » in *Revue Française de Science Politique,* vol.18, n°6, décembre 1968, pp. 1115–1154.

SIEGFRIED, André : *-Tableau des Partis Politiques en France,* Paris, B. Grasset, 1930, 245 p.

-L'Ame des peuples, Paris, Hachette, 1950, 222 p.

SURET-CANALE, Jean : -« Un pionnier méconnu du Mouvement Démocratique et National en Afrique » (Louis Hunkanrin), in *Etudes Dahoméennes.*

-Afrique noire, occidentale et centrale, tome II, *L'ère coloniale, 1900 – 1945,* Paris, Editions Sociales, 1971, 636 p. bibliogr. index.

-Afrique Noire, occidentale et centrale : tome I, *Géographie, Civilisations, Histoire.* 3e édit, Paris, Editions Sociales, 1973, 395 p. bibliogr. index.

UNIVERSITES DE CAEN ET DE RENNES : *Centenaire de la Troisième République. Actes du Colloque de Rennes 15/17 Mai 1975,* Paris, Jean-Pierre Delarge, 1975, 316p.

UNIVERSITE DE PARIS IV SORBONNE, LETTRES ET CIVILISATIONS: *La notion de moderne, modernité, modernisme,* Acte du Colloque du 8 Mars 1975, Paris : 1975, 143 p.

VERGER, Pierre : *Flux et Reflux de la traite des esclaves entre le Golfe du Benin et Bahia* O Todos Santos, du XVIIIe siècle au XIXe siècle, Paris, La Haye, Monton, 1968.

YACONO, Xavier : *Histoire de la colonisation Française,* Paris, Presses Universitaires de France, 1972 , 99 p.

ZOUMENOU, Luc : *Contribution à l'étude de la presse au Dahomey (1890 – 1939),* mémoire de maîtrise, Paris I Sorbonne 1977, 230 p. bibliogr.

ZUCCARELLI, François : « *La vie Politique dans les Quatre Communes du Sénégal de 1877 à 1914* », in *Ethiopiques,* n°12, octobre 1977, p. 32 à 45

Table des matières

Préface 7
Introduction 15

Première partie
Origines, formation et prise de conscience

Chapitre premier - Le Bas-Dahomey, fin XIXe siècle 25
La reconversion économique 27
Afro-brésiliens 29
De la présence africaine à l'administration française 32

Chapitre 2. - Les années d'enfance 39
Joseph Tovalou Houénou 41
Une enfance africaine 44

Chapitre 3. – Les années de formation 49
L'école des Padri 49
Le collège : Bordeaux-Saint Genès 52
L'étudiant 57
Une personnalité riche 58

Chapitre 4. – La guerre de 1914-1918 et les Africains 65
Médecin militaire 65
Réactions dahoméennes 67
La mission Blaise Diagne 69
Noirs d'Afrique en France 73

Chapitre 5. – Après-guerre : le temps des idées 79
Le pannégrisme ou panafricanisme 79
Le communisme ou bolchévisme 87
L'Union intercoloniale 89
Une actualité mouvementée 90

Deuxième partie
L'action

Chapitre 6. – Réfléchir pour agir : « l'involution des métamorphoses » 97
Présentation 97
Philosophie et linguistique : « l'involution phonétique » 99
La première partie et la troisième partie 102
La deuxième partie 106
Autres aspects 107

Chapitre 7. – L'intellectuel modéré : des débuts difficiles 1921-1923 111
Des adhésions métropolitaines 111
La recherche d'une base sociale 113
Point de vue 120
L'amitié franco-dahoméenne 122
L'impossible caution 126

Chapitre 8. – L'activiste pannègre : Paris, New-York, Chicago 131
L'incident de Montmartre 131
Vers un radicalimse pannègre 136
La ligue universelle pour la défense de la race noire 141
Tovalou en Amérique : étude et propagande 146

Chapitre 9. – *Les Continents*, journal pannègre 157
Présentation générale 157
L'équipe rédactionnelle 159
Analyse du contenu 162
Questions de politique coloniale 162
L'exposé de faits 169
Les éditoriaux du journal *Les Continents* 175
La vie universelle 176
Notre action : « Vive Daladier ! » 176
Les beaux-arts 177
Le journal *Les Continents* et ses lecteurs 179
Les coloniaux réagissent 179
Les continents aux assises 182
L'élan brisé 187

Chapitre 10. – Kojo Tovalou Houénou et la vie politique en Afrique occidentale française : les derniers efforts 193
Sénégal : une longue tradition politique 194
L'opposition sénégalaise après la Première Guerre mondiale 196
Tovalou et les élections législatives de 1928 au Sénégal 198
Les derniers efforts 205

Conclusion 211
Annexe I 217
Annexe II 223
Bibliographie 227

Dans le domaine de l'histoire de la pensée politique africaine, historiens et politologues avaient coutume de porter l'accent sur l'action et les textes produits par des leaders de langue anglaise. Or voici que des documents d'archives publiques comme privées et des témoignages oraux ont permis de sortir de l'oubli une grande figure de l'histoire du XXe siècle : Kojo Tovalou Houénou, né dans l'actuel Bénin en 1887 et mort à Dakar en 1936.

Après avoir participé à la Première Guerre mondiale comme médecin-militaire, il se lance dans la vie publique en publiant un essai qui tente de démontrer l'égalité originelle des langues et des cultures.

Il partira plus tard aux Etats-Unis afin de former avec les ténors du mouvement noir un front unique de revendication des droits civiques auprès de la Société des Nations.

Au Sénégal, il participe à diverses campagnes électorales et apporte la dimension pannègre.

Demeurent son expérience et ses idées. Leur valeur toujours actuelle peut se résumer en l'aspiration des Africains –solidaires tout d'abord d'eux-mêmes– à une présence dynamique au monde moderne.

Cette idée marqua plusieurs générations de ses contemporains qui l'ont connu et approuvé. Certains se retrouveront dans la vie publique après-guerre. Dans une Afrique à la recherche d'elle-même, le message tovalien serait à méditer.

Emile Derlin ZINSOU, né le 22 mars 1918 à Ouidah, République du Bénin. Ancien élève de l'Ecole normale William Ponty et de l'Ecole de médecine de Dakar, Sénégal. Docteur en médecine de l'Université de Paris. Ancien président de la République du Bénin.

Luc Ignace ZOUMENOU, né le 28 juillet 1949 à Abomey, Bénin. Etudes supérieures à Paris I-Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris. Docteur de l'Institut d'études politiques de Paris. Historien et consultant auprès d'organismes internationaux.

977578.9
ISBN : 2-7068-1801-8
Prix : 32 €

www.bdsfrance.org

BOYCOTT APARTHEID ISRAEL



Le code barre des produits israéliens commence par 729

Carmel Agrexco · Jaffa · TOP · OR · TEVA


الزبير